

Procès-verbal

Conseil municipal du 20 septembre 2022

(Délibérations n° 2022/1960 à 2022/2111)

Sommaire

Désignation de deux secrétaires de séance	10
Appel nominal	10
Hommage à la mémoire de Monsieur Michel GONNET	11
Modalités de vote.....	12
Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2022.....	12
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 30 juillet 2020.....	12
Communications de Monsieur le Maire.....	13
ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT	24
Désignation de deux assesseurs	24
2022/2110 - Fixation du nombre des adjoints au Maire de Lyon suite à la démission d'un adjoint	25
2022/2111 - Élection d'un nouvel adjoint au Maire de Lyon suite à la démission de Monsieur Nicolas HUSSON de ses fonctions d'adjoint	27
QUESTIONS DES ARRONDISSEMENTS	28
Question du Conseil du 1 ^{er} arrondissement - Faire face à la crise énergétique.....	28
Question du Conseil du 3 ^e arrondissement - Périscolaire dans le 3 ^e arrondissement	30
Question du conseil du 2 ^e arrondissement - Programmation des opérations de proximité 2023 : l'illusion d'un choix	31
RESULTATS DE L'ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT	33
2022/2112 - Élection d'un nouvel adjoint au Maire de Lyon suite à la démission de Monsieur Nicolas HUSSON de ses fonctions d'adjoint	33
DÉNOMINATION.....	33
2022/2083 Dénomination d'un espace public : Square Katia et Maurice KRAFFT à Lyon 5 ^e	33
2022/2084 - Dénomination d'un espace public : Jardin Françoise d'Eaubonne — Jardin des Belvédères à Lyon 9 ^e	34
DÉSIGNATIONS	35
2022/1961 - Assemblée générale de l'Association foncière urbaine libre 35 rue Paul Chenavard à Lyon 1 ^{er} — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal.....	35

2022/1962 - Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon (CCDTE) — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal	35
2022/1963 - Conseil des écoles privées sous contrat d'association Sainte Ursule à Lyon 5e et Saint Maurice à Lyon 8e — Remplacement de représentants par le Conseil municipal	35
2022/1964 - Comité syndical du Syndicat intercommunal dénommé Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal	36
2022/1965 - Conseil d'administration du collège Victor Grignard à Lyon 8e, des lycées Antoine de Saint-Exupéry à Lyon 4e, Camille Claudel à Lyon 4e et Colbert à Lyon 8e — Remplacement de représentants par le Conseil municipal	36
2022/1966 - Conseil d'administration du Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la ville de Lyon (COS) — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal	37
2022/1967 - Comité syndical du Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal	37
2022/1968 - Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle dénommé École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBAL) — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal	37
2022/1969 - Commission de médiation et droit au logement opposable — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal	37
2022/1970 - Commission locale UNESCO — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal	37
2022/1971 - Assemblée générale de l'association Soliha Rhône et Grand Lyon — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal	38
2022/1972 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Territoires d'événements sportifs — Modification des représentants par le Conseil municipal	38
2022/1973 - Conseil d'administration de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal	38
2022/1974 - Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal	38
2022/1975 - Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (SMCRRL) — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal	40
2022/1977 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal	40
2022/1978 - Commissions thématiques créées à titre permanent — Remplacement de représentants par le Conseil municipal	41
2022/1979 - Observatoire local des loyers de Lyon — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal	41

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE 41

2022/2057 - Signature d'une convention cadre pour l'année scolaire 2022-2023 entre la ville de Lyon et l'AFEV pour un soutien aux actions portées par l'association en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et en faveur de la jeunesse et attribution d'une subvention de 100 000 euros pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2022	43
2022/2058 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur les temps extrascolaires - Année scolaire 2022-2023	45
2022/2049 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 560 648 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière - RECTIFICATIF	49
2022/2062 - Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et d'une convention annuelle mixte	53

2022/2053 - Signature de la Convention 2022 relative à la promotion de la santé scolaire et de son annexe pour la mise à disposition de l'application Esculape entre la ville de Lyon et l'Inspection académique du Rhône.....	56
2022/2054 - Signature d'une convention entre la ville de Lyon et la Caisse des Écoles de Lyon et attribution d'une subvention pour le soutien aux dispositifs mis en œuvre par la Caisse des écoles pour l'émancipation et la lutte contre les inégalités sociales et éducatives	56
2022/2055 - Signature d'une convention entre la ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon dans le cadre de la Cité éducative Lyon 8 ^e	56
2022/2056 - Signature d'une convention entre la ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon dans le cadre du programme de réussite éducative	56
2022/2059 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 — Propositions d'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs CEL-CLAS-REAAP et pour les temps périscolaires — Année scolaire 2022-2023	56
2022/2060 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 — Propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire — Année scolaire 2022-2023 et convention avec l'association des péniches du Val de Rhône RECTIFICATIF.....	56
2022/2061 - Approbation du Programme de coopération entre l'ISPEF (Institut des sciences et des pratiques de l'éducation et de formation - Université Lumière Lyon 2) et la Ville de Lyon – RETIRE.....	56
2022/2044 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 35 000 euros en faveur de l'association de l'Hôtel Social - LAHSO, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert », sis 259-261 rue Paul Bert à Lyon 3 ^e , pour l'aménagement de son espace extérieur - Approbation et autorisation de signature de la convention.....	56
2022/2052 - Convention Territoriale Globale (CTG) entre la ville de Lyon et la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône – Approbation des Conventions d'Objectifs et de Financement, des avenants aux Conventions existantes et d'un avenant n° 1 à la CTG	57
2022/2045 - Arrondissements en fête : attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association « Comité des fêtes de Monplaisir » pour l'organisation d'un Ciné Karaoké le 26 août 2022.....	57
2022/2046 - La Reprise 2022 — Financement et partenariat privés — Conventions de mécénat et partenariat	57
2022/2047 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de « Lyon Urban Trail by night » le samedi 5 novembre 2022 — Approbation d'une convention.....	57
2022/2048 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association « Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole » pour l'organisation de la « Nordic Walkin' Lyon » les 15 et 16 octobre 2022	57
2022/2050 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 35 000 euros à l'Association de la fondation étudiante pour la Ville (AFEV) pour ses actions en faveur de l'engagement des jeunes - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente	57
2022/2051 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire — Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires	57

COMMISSION SOLIDARITES - VIE DES AINES - DROITS ET EGALITES - SANTE ET PREVENTION... 58

2022/2068 - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Urgence Sociale Rue pour l'acquisition d'un camion et approbation de la convention correspondante — opération 60 034 530	58
2022/2065 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 41 400 euros.....	60
2022/2064 - Signature entre l'État, la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivant	61
2022/2066 - Opération n° 60 034 531 — Attribution d'une subvention complémentaire d'investissement de 40 000 euros à l'association « Virages Santé », sise 5 rue du Griffon à Lyon 1 ^{er} pour un projet de travaux dans un local sis 23 rue des Capucins à Lyon 1 ^{er} — Approbation et autorisation de signature de l'avenant à la convention financière correspondante	62

2022/2067 - Opération n° 60 034 531 — Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros à la Société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL) sise 36 quai Fulchiron à Lyon 5e pour un projet de travaux dans des locaux sis 23 rue Neuve à Lyon 1er en vue de la création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle — Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante	63
2022/2063 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 euros à l'association La Porte Ouverte pour des travaux dans un nouveau local à Lyon 2e et approbation de la convention correspondante — Opération n° 60034530	63
2022/2069 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 201 750 euros — Autorisation de signer les conventions de financement.....	63

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE — MOBILITES 64

2022/2072 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 16 rue Tissot à Lyon 9e au profit de l'association « Bricolage D'Or » — Ensemble immobilier n° 09059	64
2022/2085 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit du domaine privé, situé 60 rue Ludovic Arrachart à Lyon 8e au profit de l'Union nationale des combattants du Rhône section Lyon rive gauche — Ensemble immobilier n° 08207	66
2022/2089 - Projet de conclusion par le Centre communal d'action sociale à Croix-Rouge Habitat d'un bail à construction pour la maison de la diversité sur le bien sis 65 rue de Belfort à Lyon 4e.....	67
2022/2093 - Approbation de la convention-cadre entre la ville de Lyon et l'association Coopawatt et attribution d'une subvention de fonctionnement	70
2022/2095 - Lyon 8e — Avenant à la promesse de cession à titre onéreux à BNP Paribas Immobilier Résidentiel d'une partie des lots de copropriété 13 et 72, situés 15 bis avenue Jean Mermoz — EI 08251 — Inventaire n° 08251A001-02 et 08251A002-02.....	71
2022/2087 - Approbation du dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de tramway T10 gare de Vénissieux - Gerland, comprenant l'étude d'impact	73
2022/2078 - Lyon 2e - 3e — Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition de trois logements sis 2bis rue des Forces à Lyon 2e, 1 rue Commandant Dubois à Lyon 3e et 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3e, au profit de l'association Habitat et Humanisme dans le cadre du dispositif « Accueil des Ukrainiens » — EI 02012, 03079 et 03441	78
2022/2070 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 75 rue Villon à Lyon 8e au profit de l'Amicale des anciens de la légion étrangère de la région lyonnaise (AALE) — Ensemble immobilier n° 08225	79
2022/2071 - Piscine de Vaise — Travaux de rénovation — 50 avenue Sidoine Apollinaire, à Lyon 9e — Opération n° 09068621 — Lancement des études et autres prestations de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20004.....	79
2022/2073 - Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition de locaux situés au 13 bis rue Girié à Lyon 3ème au profit de l'association de gestion du Site polyvalent d'insertion et de la formation (SPLIF) — Ensemble immobilier n° 03375	80
2022/2074 - Plaine des jeux de Gerland — Construction d'un bâtiment vestiaires — 405 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon — Opération n° 07032612 — Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-4, programme n° 00004.....	80
2022/2075 - Lyon 3e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une parcelle de terrain située 2 rue Chambovet au profit de l'association « Jardin en herbes » — EI 03133	80
2022/2076 - Lyon 2e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un bien immobilier dénommé « Bâtiment Porche » situé 4-6 place Hubert Mounier consentie à l'association « Marché Gare » dans le cadre de leur projet artistique et culturel — EI 02219.....	80
2022/2077 - Auditorium Maurice Ravel - Amélioration de l'acoustique de scène - 149 rue Garibaldi, 69003 Lyon - Opération n° 03048648 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20005	80

2022/2079 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon pour le développement d'enseignements et d'animations autour du carillon de l'Hôtel de Ville	80
2022/2080 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à trois associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 6 200 euros	80
2022/2081 - Dépose et réinstallation de la plaque dédiée à la mémoire de Mario Buisson, rue Ternois à Lyon 3 ^{ème}	81
2022/2082 - Signature de la convention relative à la fourniture de chauffage urbain pour les locaux propriété de la ville de Lyon à partir de la sous-station dont la police d'abonnement est souscrite par la Métropole de Lyon - Immeuble "Ilot 17" sis 10B-12B Place Abbé Pierre 9 ^{ème} - EI 09327	81
2022/2086 - Lyon 4e - Conclusion d'une convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition à titre gratuit d'une partie du tènement immobilier sis 86 rue Chazière (Internat Chazière) au profit de la Métropole de Lyon - EI 04029.....	81
2022/2088 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 101, boulevard des Etats-Unis à Lyon 8e, entre la ville de Lyon et la SCIC La Maison de la Danse pour une durée de trois mois - EI 08029	81
2022/2090 - Conventions de groupement de commandes entre le Centre communal d'action sociale de Lyon et la ville de Lyon pour le diagnostic et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le risque amiante et la maintenance préventive et corrective des installations de robinets d'incendie armés (RIA), surpresseurs incendie et des colonnes sèches	81
2022/2091 - EI 05018 - Musées de Gadagne à Lyon 5 ^{ème} , réparation des couvertures - Adaptation du montant de l'opération 05018002 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20005.....	81
2022/2092 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit entre la ville de Lyon et l'Association Compagnie du Bonhomme, relative à la mise à disposition du Théâtre de la rue Saint Eusèbe à Lyon 3 ^{ème} – EI 03408 pour la période 2022-2025.....	81
2022/2094 - Bâtiment de la Poste Vaise - Lancement de l'opération n° 09037003 de réaménagement de l'ancienne trésorerie - Projet Tiers-lieu AGORA du 9e, et affectation d'une partie de la l'AP 2015-2, programme 00008 - EI 09037	82
2022/2096 - ZAC Mermoz Sud - Groupe scolaire Pasteur démolition et reconstruction —11 rue de Narvick à Lyon 8e —Opération n° 08008535 —Lancement des études et prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006.....	82

COMMISSION CULTURE - DEMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ETUDIANTE..... 82

2022/2012 - Approbation de contrats de cession pour l'exploitation à titre payant ou gracieux d'iconographies et de vidéos pour la Virevolte, nouvelle exposition permanente du musée des arts de la marionnette de Gadagne	82
2022/2039 - Approbation du dispositif et des grands principes de la Charte de coopération culturelle 2022-2027 — RECTIFICATIF	84
2022/2043 - Approbation de deux conventions fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025 entre la ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale.....	90
2022/2019 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 61 238 euros	92
2022/2037 - Attribution de subventions d'investissement à 26 associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT. « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 250 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la ville de Lyon et diverses associations.....	100
2022/2018 - Fête des Lumières 2022 : financement et partenariat privés - Modèles de conventions de mécénat	102
2022/2005 - Approbation de la gratuité des entrées et animations proposées au Centre d'histoire de la résistance et de la déportation à l'occasion du 30 ^e anniversaire du Musée, les 15 et 16 octobre 2022 ..	103

2022/2008 - Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 euros et d'investissement d'un montant de 10 000 euros entre la ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour les années 2021 et 2022 .	104
2022/2020 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon/Célestins, Théâtre de Lyon, la Fondation du Cercle Célestins sous égide de la Fondation Léa et Napoléon Bullukian et la Fondation Léa et Napoléon Bullukian	105
2022/2015 - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes » 2de phase - 2022	105
2022/1999 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque municipale / ville de Lyon pour la numérisation de documents patrimoniaux.....	105
2022/2000 - Approbation d'une convention de partenariat triennale 2022 - 2025 entre la ville de Lyon – Musée d'art contemporain et le Lycée du Parc pour favoriser les projets et la connaissance des œuvres d'art contemporain pour tous les élèves, lycéens ou inscrits en classes préparatoires	105
2022/2001 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon/Archives municipales et l'Etat pour le dépôt de microfilms et images numériques au Centre national du microfilm et de la numérisation.....	105
2022/2002 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon/Archives municipales, le Musée de l'Automobile Henri Malartre et Big Company Prod pour la coproduction d'un documentaire « Un train bleu nommé désir »	106
2022/2003 - Approbation d'un avenant à la convention de dépôt de fonds d'architectes établie entre la ville de Lyon/Archives municipales et la société académique d'architecture de Lyon.....	106
2022/2006 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon CHRD et les éditions Flammarion pour l'édition d'un ouvrage de Mme Vergez-Chaignon intitulé « Archives inconnues de la France, 1940 — 1945 »	106
2022/2007 - Archives municipales - Mises à dispositions gratuites d'espaces à diverses associations - Approbation des conventions RECTIFICATIF	106
2022/2009 - Approbation d'une convention de dépôt d'objets entre le conservatoire national des arts et métiers - CNAM et la ville de Lyon Musée d'histoire de Lyon – Gadagne	106
2022/2010 - Approbation d'une convention type pour le prêt à titre gratuit de véhicules des collections du musée Henri Malartre à des associations ou clubs automobiles pour l'organisation d'événements en lien avec l'automobile de collection	106
2022/2011 - Approbation de tarifs spécifiques pour les représentations de certains spectacles du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation en 2022 et 2023 RECTIFICATIF	106
2022/2013 - Approbation d'une convention de parrainage entre la ville de Lyon / Gadagne, Musée des arts de la marionnette et Musée d'histoire de Lyon et la radio RCF dans le cadre des expositions La Virevolte qui a ouvert le 15 juin 2022, et Qu'est-ce que tu fabriques ? Lyon industrielle et ouvrière qui ouvrira le 18 novembre 2022	106
2022/2014 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon - musées Gadagne et le Polaris de Corbas pour la mise en place de passerelles tarifaires dans le cadre de spectacles de marionnettes	107
2022/2016 - Auditorium Orchestre national de Lyon - Approbation de conventions de parrainage avec RCF, EG Active, JC Decaux, Vialma, et France 3 Aura dans le cadre de la saison 2022-2023.....	107
2022/2017 - Approbation d'une convention pour le prêt de documents en vue de leur enregistrement et leur mise à disposition auprès des usagers empêchés de lire entre la Bibliothèque municipale/ville de Lyon et l'association des Donneurs de Voix A.D.V Bibliothèque Sonore de Lyon et du Rhône	107
2022/2021 - Approbation d'une convention entre le Musée des beaux-arts/ville de Lyon et le Musiques appliquées aux arts visuels (MAAAV) Lyon 2 pour les créations musicales de la nocturne du 7 avril 2023	107
2022/2022 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon — Bibliothèque municipale et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon pour l'organisation de rendez-vous musicaux sur la période 2022/2025	107

2022/2023 - Approbation d'un contrat de co-production entre la ville de Lyon/Auditorium — Orchestre national de Lyon et l'EPCC Arts en Isère Dauphiné Alpes pour l'organisation du concours Messiaen du 1er au 5 novembre 2022	107
2022/2025 - Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres entre la ville de Lyon/Musée d'art contemporain et le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou	107
2022/2026 - Attribution de subventions de fonctionnement à la SCOP SARL Les Trois-Huit, Compagnie de théâtre et à la Licra dans le domaine culturel sur le Fonds d'Intervention Culturel — FIC pour un montant global de 15 000 euros. Approbation d'une convention	108
2022/2027 - Approbation de deux conventions entre la ville de Lyon/Musée des beaux-arts et HATA Stichting Foundation concernant le prêt de l'œuvre de Claude Monet, Charing cross bridge, la Tamise pour l'exposition intitulée Monet's Series and his Vision of Landscape organisée successivement dans deux institutions au Japon du 20 octobre 2023 au 6 mai 2024	108
2022/2028 - Approbation d'un avenant à la convention établie entre le Musée des beaux-arts de Lyon et le Département of culture and tourism d'Abu Dhabi concernant la prolongation du prêt des broderies de Macao au Louvre Abu Dhabi jusqu'au 30 juin 2023	108
2022/2030 - Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association "La Compagnie du Chien Jaune" pour l'organisation du festival Novembre des Canuts du 15 au 27 novembre 2022	108
2022/2031 - Approbation d'un contrat de coréalisation entre l'Auditorium - Orchestre national de Lyon et l'Opéra national de Lyon dans le cadre du concert du 23 novembre 2022	108
2022/2032 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon - Musée des beaux-arts et l'Espace matière contact visant à valoriser la collection de céramiques anciennes et contemporaines du musée.....	108
2022/2033 - Approbation de deux conventions de partenariat entre l'Auditorium - Orchestre national de Lyon, le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (CRR) et le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD) pour les concerts des 12 octobre et 10 novembre 2022	108
2022/2034 - Approbation de deux conventions de partenariat entre l'Auditorium - Orchestre national de Lyon, les Grands Interprètes et Jazz à Vienne pour l'organisation de concerts et récitals dans le cadre de la saison 2022-2023.....	109
2022/2035 - Approbation de conventions de parrainage entre la ville de Lyon/ Théâtre des Célestins et Mulato, CFA Gastronomie et Le Grand Café des Négociants dans le cadre de la saison 2022-2023 des Célestins, Théâtre de Lyon	109
2022/2036 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse des Célestins-Théâtre de Lyon à la fondation Alzheimer le 14 novembre 2022 et de nouveaux tarifs dans le cadre d'une convention de billetterie	109
2022/2038 - Approbation d'un contrat de distribution numérique entre la ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et Digital Music Solutions pour la diffusion et la distribution d'enregistrements phonographiques de l'orchestre.....	109
2022/2040 - Approbation d'une convention de mécénat entre la ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société TELERAMA dans le cadre de la saison 2022-2023	109
2022/2041 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000euros à l'association Silk me back.....	109
2022/2004 - Programmation 2022 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise — Demandes de cofinancement auprès de l'État et de la Métropole de Lyon pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon	109
2022/2042 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 110 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'Initiatives Locales » (FIL), « Fonds Associatif Local » (FAL) et « Conseils citoyens » pour un montant total de 21 260 euros.....	110
2022/2024 - Festival « Entre Rhône et Saône » - Financement et partenariat privés - Approbation de conventions de mécénat	110
2022/2029 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2022 - Approbation de conventions	110

COMMISSION EMPLOI - ECONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME..... 110

2022/2101 - Approbation du tarif des emplacements ambulants attribués aux abords des salles de spectacles et des stades..... 110

2022/2104 - Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon — Attributions de subventions pour un montant total de 73 000 euros..... 113

2022/1976 - Attribution d'une subvention d'un montant de 12 740 euros à la Chambre d'agriculture du Rhône pour financer son programme d'actions destinées à favoriser une alimentation de proximité pour les Lyonnais et approbation d'une convention..... 116

2022/2102 - Attribution de subventions pour un montant total de 18 000 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage 117

2022/2106 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant modificatif à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) — « Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi de Lyon » (MMI'e), sis 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7e..... 117

2022/2107 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle — Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 26 500 euros..... 117

2022/2109 - Territoire zéro chômeur de longue durée La Plaine Santy à Lyon 8e - Approbation et autorisation de signature des conventions pluriannuelles 2022-2026 avec l'association nationale « Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée », sise 76 rue du Faubourg Saint - Denis à Paris 10e 117

2022/2103 - Attribution d'une subvention pour un montant de 3 500 euros à la Maison des Solidarités pour le projet des balades interculturelles développées à Lyon dans le cadre du réseau des associations voyagistes « DéPart » et approbation d'une convention 118

2022/2105 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire pour un montant total de 50 500 euros..... 118

2022/2108 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 phase 2 et lancement de l'appel à projets internationaux 2023 avec de nouvelles modalités 118

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SURETE..... 118

2022/2098 - Lancement de l'opération n° 60 SEECOP « Eco-patrimoine — Aide à la rénovation thermique du bâti ancien » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00016 — Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention 118

2022/2099 - Dispositif de propreté du quartier Confluence à Lyon 2e par la Métropole de Lyon - Avenant à la convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature..... 121

2022/2097 - Projets « Quartiers fertiles » de Mermoz/Langlet-Santy (Lyon 8^e) et de la Duchère (Lyon 9^e) - Approbation et autorisation de signature des conventions financières avec la Métropole de Lyon..... 121

2022/2100 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 12 200 euros 122

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GENERALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES 122

2022/1981 - Rapport des mandataires de la Société publique locale (SPL) Lyon Part Dieu - Exercice 2021 122

2022/1982 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2021 123

2022/1986 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2023	124
2022/1984 - Modification du tableau des effectifs	128
2022/1987 - Approbation d'une convention pour la création d'une entente intercommunale avec la Métropole de Lyon et le SITIV pour coopérer dans le domaine des systèmes d'information - Désignation de représentants par le Conseil municipal.....	130
2022/1980 - Crédit municipal - Présentation des comptes financiers 2021	131
2022/1983 - Rapport des mandataires - Société d'Économie Mixte SEM Patrimoniale du Grand Lyon - Exercice 2021	132
2022/1989 - Délégation de service public pour l'exploitation du casino de Lyon - rapport annuel du délégataire - exercice 2021	132
2022/1992 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Foncière d'Habitat et d'Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 169 128,00 euros relatifs à une opération d'acquisition- amélioration de 1 logement PLAI situé 46, rue du Docteur Alberic Pont à Lyon 5 ^{ème}	132
2022/1993 - Cession de matériel inutilisé - Vente en ligne de matériel divers	132
2022/1994 Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la ERILIA pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 1 563 890,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 12 logements (4 PLAI et 8 PLUS) situés 270, 272, boulevard Pinel - Bâtiments B et C à Lyon 8 ^{ème}	132
2022/1995 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Foncière d'Habitat et d'Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 67 443,00 euros relatifs à une opération d'acquisition- amélioration de 1 logement PLAI situé 112, rue Marius Berliet à Lyon 8 ^{ème}	132
2022/1997 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Foncière d'Habitat et d'Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 52 608,00 euros relatifs à une opération d'acquisition- amélioration de 1 logement PLAI situé 118, boulevard Yves Farge à Lyon 7 ^{ème}	132
2022/1990 - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 055 186,00 euros relatifs à une opération d'acquisition seule de 7 logements PLS situés 2, grande rue de Vaise à Lyon 9 ^{ème}	133
2022/1991 - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 239 960,00 euros relatifs à une opération de construction de 19 logements PLS situés 130 bis, rue Challemel Lacour à Lyon 8 ^{ème}	133
2022/1996 - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 055 646,00 euros relatifs à une opération d'acquisition seule de 8 logements (3 PLAI et 5 PLUS) situés 53, rue Massena à Lyon 6 ^{ème}	133
2022/1985 - Élections professionnelles 2022 - Désignation des membres des bureaux de vote électronique.....	134
2022/1988 - Rémunération des personnes intervenant dans les écoles du 1er degré en qualité de vacataires ou personnel enseignant	134
2022/1998 - Convention de mise à disposition partielle du Délégué à la Protection des Données de la ville de Lyon auprès du Comité des Œuvres Sociales	134

ANNEXE..... 135

Amendement déposé par le groupe Pour Lyon - 2022/2104 - Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon — Attributions de subventions pour un montant total de 73 000 euros	135
---	-----

Procès-verbal

Conseil municipal du 20 septembre 2022

Présidence de M. Grégory DOUCET, Maire

Le mardi 20 septembre 2022 à 8 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 13 septembre 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation de deux secrétaires de séance

M. LE MAIRE : Bonjour Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Bienvenue pour cette séance du Conseil municipal du 20 septembre 2022.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer deux secrétaires de séance par vote à main levée en prévision des opérations de vote à venir. Je vous propose deux candidats choisis parmi les plus jeunes élus de notre assemblée, Monsieur Tristan DEBRAY et Monsieur Ludovic HERNANDEZ.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

Au préalable, je vous rappelle que la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 a mis fin au régime d'exception créé pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19. Les règles de droit commun s'appliquent donc de nouveau pour la tenue du Conseil municipal.

Le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé à 37 élus présents sur un total de 73 et un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs d'un pouvoir de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser le formulaire de pouvoir à la DAVIE, la Direction des Assemblées et de la Vie des élus, à l'adresse mail indiquée dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ définitif en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à cette même adresse ou directement à la table des assemblées.

Je donne maintenant la parole à Monsieur Tristan DEBRAY pour procéder à l'appel nominal.

M. DEBRAY Tristan : Merci, Monsieur le Maire.

Appel nominal

Présents : Mme Alcover, Mme Augey, M. Berzane, M. Billard, M. Blache, Mme Blanc, Mme Borbon, M. Bosetti, Mme Bouagga, Mme Braibant Thoraval, Mme Cabot, M. Chapuis, M. Chevalier, M. Chihi, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois-Bertrand, Mme Dubot, M. Ekinci, Mme Fréry, Mme Gailliout, M. Genouvrier, Mme Georgel, M. Giraud, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénoque, M. Hernandez, M. Husson, M. Képénékian, M. Kimelfeld, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert Mme Popoff, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, M. Souvestre Mme Tomic, M. Vasselin Mme Verney-Carron, Mme Vidal, M. Vivien, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Bacha-Himeur (donne pouvoir à Mme Borbon), M. Blanc (donne pouvoir à Mme de Montille), M. Brolquier (donne pouvoir à M. Oliver), Mme Bruvier Hamm (donne pouvoir à M. Chapuis), M. Collomb (donne pouvoir à M. Cucherat), M. Duvernois (donne pouvoir à M. Blache), Mme Ferrari (donne pouvoir à M. Kimelfeld), M. Monot (donne pouvoir à Mme Dubot), M. Prieto (donne pouvoir à Mme Runel)

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Augey (donne pouvoir à M. Michaud), M. Billard (donne pouvoir à Mme Blanc), M. Chapuis (donne pouvoir à Mme Braibant Thoraval), M. Chevalier (donne pouvoir à M. Souvestre), Mme Condemine (donne pouvoir à M. Hernandez), Mme Croizier (donne pouvoir à Mme Verney-Carron), Mme de Laurens (donne pouvoir à Mme Bouagga), Mme Delaunay (donne pouvoir à M. Revel), Mme Gailliot (donne pouvoir à M. Képénékian), Mme Léger (donne pouvoir à M. Giraud), M. Maes (donne pouvoir à M. Vasselin), M. Michaud (donne pouvoir à Mme Nublat-Faure), Mme Perrin (donne pouvoir à Mme Popoff), Mme Perrin (donne pouvoir à Mme Georgel), Mme Popoff (donne pouvoir à Mme Maras), M. Revel (donne pouvoir à Mme Delaunay), Mme Vidal (donne pouvoir à M. Vasselin), Mme Zdorovtsoff (donne pouvoir à Mme Tomic), M. Zinck (donne pouvoir à Mme Cabot)

M. LE MAIRE : L'appel étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 élus présents est atteint.

Hommage à la mémoire de Monsieur Michel GONNET

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous avons appris le mois dernier la disparition d'une personnalité politique locale impliquée dans la vie municipale de Lyon et que certaines et certains d'entre vous ici ont pu côtoyer. Je veux parler de Monsieur Michel GONNET, qui nous a quittés le 3 août à l'âge de 77 ans.

Il avait été conseiller municipal de 1989 à 1995 et avait également occupé pendant ce mandat et pendant le précédent la fonction d'adjoint au sein de l'exécutif du 7^e arrondissement.

Professeur d'Histoire très engagé dans la vie politique, il l'était aussi dans la vie associative puisqu'il a longtemps présidé aux destinées de la CRO Lyon Boules, l'association de la boule lyonnaise croix-roussienne qui occupe le boulodrome des Canuts dans le 4^e arrondissement de notre Ville, un club de boule qui a multiplié les titres nationaux et européens au cours de ces dernières décennies.

Michel GONNET n'hésitait pas à donner de son temps et de sa personne pour l'organisation des grands événements de ce sport, comme les France-Chine, par exemple, avec la Fédération internationale.

Nous présentons à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances.

Avant d'honorer sa mémoire par une minute de silence, je cède la parole à Monsieur BILLARD.

M. BILLARD Romain : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Michel GONNET est en effet décédé le 3 août 2022 à l'âge de 77 ans.

Gaulliste engagé fortement au RPR, il fut élu du 7^e arrondissement de 1983 à 1989 aux côtés de Roland FULCHIRON, puis conseiller municipal de notre ville de 1989 à 1995 dans la majorité de Michel NOIR.

Enseignant en histoire-géographie à Fénelon, il était très attaché à la transmission de mémoire, ce qui s'est traduit notamment par des engagements multiples comme membre du jury départemental du concours national de la Résistance et de la Déportation, mais aussi au sein de l'association Journée départementale de la Résistance et du Mouvement d'union et d'action des déportés et internés de la Résistance.

Un exemple de ce rôle de transmission fut l'accompagnement par le MUADIR de collégiens de troisième de notre ville au camp de concentration du Struthof afin qu'ils puissent mesurer les horreurs auxquelles peuvent conduire les idéologies.

Cela nous rappelle combien nous devons être fermes et intransigeants vis-à-vis de toute expression totalitaire.

Nous tenons donc, avec le groupe, à saluer sa mémoire et à assurer à sa famille nos plus sincères condoléances. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BILLARD. Je vous remercie pour cet hommage. A la mémoire de Monsieur GONNET, nous allons observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée par l'assemblée en hommage à Monsieur Michel GONNET.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Modalités de vote

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je fais un petit rappel des modalités de vote en séance.

Les votes en séance s'effectuent à main levée. Je vous remercie de lever distinctement la main afin de faciliter le relevé des votes par les services.

Je vous rappelle qu'un vote effectué ne peut être modifié, la vidéo faisant foi. Un élu qui souhaiterait se déporter pour conflit d'intérêts sur l'un des rapports mis au vote de manière groupée ne lèvera pas la main et viendra signaler sa position à la DAVIE.

Monsieur OLIVER, je vous ai vu lever la main, je vous écoute.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur, le Maire. Chers collègues, cela fait maintenant près de quinze jours que nous attendons la charte de coopérative culturelle de la Ville de Lyon et nous avons une délibération cet après-midi pour l'approuver. Il s'avère qu'elle nous a été donnée il y a dix minutes à peine. Pour avoir le temps de l'étudier avec l'ensemble des membres de mon groupe, nous vous demandons une suspension de séance de quinze minutes afin d'avoir le temps d'en prendre connaissance avant de commencer ce conseil municipal. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : J'ai bien noté votre demande de suspension de séance. Avant de vous laisser le temps de faire cette suspension, je vous propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de notre précédente séance ainsi que des comptes rendus des décisions prises par moi-même au nom du Conseil municipal. Ensuite, nous procéderons à cette suspension.

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2022

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 mai 2022.

Je mets ce procès-verbal aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le procès-verbal est adopté.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier numéro 2022/1960.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

Nous allons procéder au vote.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le compte rendu est adopté.

Je suspends donc la séance pour quinze minutes.

(La séance est suspendue.)

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, notre séance reprend.

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, je souhaite ouvrir ce conseil municipal par un mot chargé d'émotion et une pensée directement tournée vers mon prédécesseur Gérard COLLOMB. Je veux, au nom de ce conseil municipal représentatif des Lyonnaises et des Lyonnais, lui adresser notre sincère soutien dans le combat qu'il mène contre la maladie.

Je souhaite également en ce début de conseil évoquer les terribles accidents de la circulation qui ont conduit à la mort tragique de deux jeunes gens, Iris et Warren, mais également un plus récent dans le 3^e arrondissement suite à un accident avec un poids lourd. Sachez que mon exécutif est pleinement engagé en matière de sécurité routière et qu'un plan d'action est à l'œuvre avec la Métropole de Lyon et la préfecture. Notre objectif est de construire une vision « zéro tué et zéro blessé grave » pour notre territoire.

En ce début de conseil, je souhaite en outre vous indiquer très brièvement les évolutions au sein de mon exécutif. Un certain nombre de délibérations en découlent aujourd'hui. Ces évolutions visent à nous faire gagner en efficacité et à porter davantage des sujets essentiels pour mon exécutif. Je pense en particulier aux habitants des quartiers populaires, à la jeunesse. Je pense aussi aux droits des personnes handicapées.

Ainsi, Sophia POPOFF sera nommée Conseillère municipale déléguée auprès de Raphaël MICHAUD en charge de la délégation « bien habiter en ville ». Elle reprend ainsi les prérogatives relatives à l'habitat, au logement et aux projets urbains en quartiers prioritaires de la ville.

Marie ALCOVER sera nommée Conseillère municipale déléguée aux jeunes.

Suite au départ de Nicolas HUSSON, que je remercie pour son action pendant deux ans au sein de notre exécutif en vaillant promoteur de la biodiversité, il sera soumis au vote aujourd'hui même, en cette séance de Conseil municipal, l'élection de Gautier CHAPUIS pour qu'il puisse être nommé Adjoint au Maire délégué à la végétalisation, la biodiversité, la condition animale et l'alimentation. Je tiens à préciser que Nicolas HUSSON conservera le pilotage depuis le 5^e arrondissement de notre beau projet d'établissement du parc des Balmes. Merci, cher Nicolas.

Laurent BOSETTI, Adjoint au Maire délégué à la promotion des services publics, se verra également confier la mission handicap et politique funéraire.

Julie NUBLAT-FAURE, Adjointe au Maire déléguée sport, vie associative et éducation populaire, se verra également confier les grands événements sportifs précédemment suivis par Audrey HENOCQUE.

Chers collègues, l'été que nous avons vécu est une preuve supplémentaire de notre vulnérabilité. Nous devons continuer d'agir ensemble dans une course contre la montre pour endiguer le réchauffement climatique et adapter notre ville. C'est la première des priorités de notre exécutif depuis le début de notre mandat.

Cet été, 93 départements en France métropolitaine sur 96 ont fait l'objet de restrictions d'eau. 79 départements étaient au niveau d'alerte le plus élevé en crise d'approvisionnement en eau.

Aussi, l'ampleur des feux de forêt a atteint un niveau record avec plus de 62 000 hectares partis en fumée au 20 août, ce qui est 7,5 fois supérieur à la moyenne.

À Lyon nous avons traversé une période suffocante. L'été 2022 est le deuxième été le plus chaud depuis 1921, avec trois canicules, une température supérieure de deux degrés à la moyenne, aucune pluie au mois de juillet. La politique doit apporter des solutions en responsabilité. Sachez que vous pouvez compter sur moi et mon exécutif pour faire que les Lyonnaises et les Lyonnais vivent mieux en 2026 dans ce contexte de réchauffement climatique.

En parallèle de la modification du climat, la guerre a refait surface sur notre continent. Les conséquences sont aujourd'hui au cœur de notre quotidien. En raison de la guerre en Ukraine, mais aussi de l'arrêt d'une partie du parc nucléaire et du retard sur le développement des énergies renouvelables, les prix du gaz et de l'électricité ont explosé ces derniers mois. Les familles, surtout les plus pauvres, sont déjà très affectées.

S'il en était besoin, il est fait une fois de plus la preuve que c'est l'absence de considération pour le climat, l'absence d'écologie, qui est punitive et génératrice d'accroissement des inégalités.

Nos réponses se construisent dans la recherche de la plus grande équité sociale. C'est pourquoi j'ai choisi de faire ma rentrée dans le quartier populaire de la Cité Jardin pour affirmer notre volonté politique d'équité sociale avec notamment le maintien des prix des cantines et une amélioration de sa qualité.

Cette crise énergétique, associée à une inflation record de plus de 6 %, nous pousse à agir dans un esprit de concorde sur le sujet de la sobriété.

Nous menons depuis le début du mandat une politique énergétique ambitieuse avec l'achat de biogaz 100 % renouvelable et français pour 25 % du volume consommé par la ville, ou encore la régulation des températures et la rénovation thermique dans les bâtiments publics.

Pour aller plus loin, nous avons proposé une méthode, qui est de travailler ensemble au-delà de nos clivages politiques, et un cap qui est de -10 % de consommation énergétique.

Je vous remercie, élus de tous bords, d'avoir répondu à l'appel. Cet engagement est indispensable pour améliorer le quotidien des Lyonnaises et des Lyonnais. Nous portons ensemble une sobriété choisie en responsabilité et non une austérité imposée génératrice d'inégalités.

C'est dans cet esprit que je souhaite vous dire quelques mots sur le budget, puisque je vois beaucoup de fantasmes apparaître depuis quelques jours, et vous dire que nous ne nous interdisons rien pour assurer la justice sociale si l'État n'est pas à la hauteur de cette crise énergétique.

On ne peut accepter que des profits exorbitants soient réalisés sans qu'aucune valeur ajoutée complémentaire ne justifie l'augmentation des prix.

Dans un contexte d'incertitude, il appartient au gouvernement qui dispose des levées d'actions d'agir en priorité. De notre côté, dans ce contexte d'incertitude et dans le cadre du processus d'élaboration du budget, nous travaillons en responsabilité en envisageant toutes les hypothèses. L'évolution de la taxe foncière est l'une d'entre elles, mais n'est en aucun cas une réalité actuellement.

Notre objectif est d'établir un budget permettant d'accélérer sur la sobriété tout en garantissant des services publics pour toutes et tous. L'exercice de la responsabilité exige d'anticiper autant qu'il est possible.

Ces conséquences incertaines, la crise énergétique et l'inflation, sont le résultat de phénomènes que nous pensions ne plus jamais vivre en Europe. L'Ukraine vit aujourd'hui une guerre et nous ne pouvons pas nous habituer.

À l'invitation du Président du Comité exécutif de Eurocities, j'ai participé, avec mon adjointe Sonia ZDOROVITZOFF, au déplacement d'une délégation de maires européens en Ukraine pour apporter notre soutien au peuple ukrainien. Nous nous sommes rendus à Kiev le 19 août dernier pour aller à la rencontre des autorités du pays, le Président ZELENSKY d'abord, mais également des représentants de villes particulièrement meurtries par le conflit. Je pense en particulier aux villes de Boutcha et d'Irpin. Nous avons également rencontré Vitali KLITSCHKO, le Maire de Kiev.

Eurocities et l'association des autorités locales et régionales d'Ukraine ont signé un protocole d'entente au bénéfice de la reconstruction du pays et des nombreuses infrastructures détruites. Dans ce cadre, nous prolongerons notre soutien au peuple ukrainien également.

Enfin, je ne peux parler des soubresauts internationaux sans mentionner la récente agression de l'Azerbaïdjan à l'égard de l'Arménie en violation manifeste du droit international et du fragile processus de paix.

Si l'action résolue de la communauté internationale a permis un cessez-le-feu, la situation pour les civils, notamment dans les zones géographiques contestées, reste très préoccupante.

Je rappelle ici notre soutien résolu au peuple arménien dans ses aspirations légitimes à vivre en paix et à voir l'indépendance et l'intégrité de son territoire national respectées.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous remercie pour votre attention et je cède la parole à Monsieur KEPENEKIAN pour une intervention de quinze minutes.

M. KEPENEKIAN Georges : Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vous propose, au cours de ces quelques minutes, de vous faire partager les réflexions et les propositions de notre groupe dans ce moment qui est majeur et inédit par sa complexité. Vous venez bien entendu d'en tirer les grandes lignes, que nous partageons sans forcément arriver aux mêmes conclusions.

Les plaques tectoniques ont bougé et créé un monde que nous n'avions pas imaginé avant les élections municipales. Je prends cette date. Vous avez fait voter ici en début de mandat le principe de l'urgence climatique. Je vous interpelle aujourd'hui pour intégrer de nouvelles urgences auxquelles nous sommes confrontés et qui vont probablement nécessiter de revoir et de modifier vos trajectoires.

Nous sommes ici, dans cet hémicycle, d'horizons et d'engagements politiques différents mais tous concernés par le futur de cette ville et le mieux-être des Lyonnaises et des Lyonnais. Ce qui nous concerne est l'intérêt général, je pense, de manière unanime.

Vous avez convoqué mardi dernier une réunion transgroupe pour réfléchir aux conséquences du surcoût lié à l'énergie et tous les groupes ont accepté cette démarche, il faut le redire ici, pour réfléchir à la façon de maîtriser et obtenir ces -10 % de consommation d'énergie. Il était temps de le faire. Peut-être d'ailleurs qu'il aurait pu être un peu anticipé.

Cela mérite d'être noté, et de mesurer ainsi que face aux difficultés, nous pouvons travailler ensemble. Nous verrons, et la méthode et votre manière de prendre en compte les propositions qui sont retenues ou pas seront pour nous déterminantes, je parle en tout cas au nom de notre groupe.

L'enjeu est de taille mais nécessite aussi le respect de quelques règles.

À ce moment, je voudrais faire un petit retour en arrière car au Conseil municipal du mois de mai, je vous avais interpellé sur la situation générale. J'avais fait un peu, à grands traits, ce que vous venez de reprendre et il n'y avait pas eu de réponse de votre part.

Au moment de préparer votre programme, je le rappelle ici, il n'y avait pas encore tous les effets du Covid, qu'ils soient sociétaux, sociaux et bien entendu sanitaires. Il n'y avait pas la guerre et la perception de la dégradation du climat n'était pas mesurée comme vous venez de l'énoncer et comme le dernier été nous l'a montré, même si, bien entendu, cette question était sur les tables et aurait dû être anticipée, mais vous savez depuis longtemps que Cassandra n'obtient pas toujours le résultat qu'elle aurait souhaité.

Je le redis, vous n'avez pas dénié répondre dans cet hémicycle qui est pourtant le lieu possible du débat, loin, si possible, des invectives et des postures. Tant pis, dirai-je, mais depuis, la situation s'est compliquée :

- la crise sociale, toujours majeure pour les plus fragiles, mais aussi, c'est nouveau, pour un nombre beaucoup plus large de nos concitoyens avec l'inflation, les salaires de chacun, la pauvreté qui probablement pointe et risque de s'aggraver ;
- la crise économique, dont les conséquences sont difficiles à évaluer par le surcoût des énergies, mais aussi des matières premières et la panne d'un certain nombre de productions dans notre pays ;
- toute la question de la jeunesse, de son futur, de ses difficultés, d'une anxiété probablement profonde qui monte chez ces jeunes ;
- les guerres à nos portes, vous venez de le dire, celles qui continuent, celles qui reprennent et qui, hélas, peuvent débiter aussi plus loin de notre continent, qui génèrent leur lot de souffrances, de difficultés, de mouvements, de questionnements, et entretiennent une incertitude que notre Europe n'avait pas connue après 70 ans de paix.

Se projeter dans l'avenir devient difficile. Quelle sera la situation dans un an ? Je pense que personne ici ne peut l'imaginer.

Les questions sanitaires restent bien sûr à l'ordre du jour et bien entendu, toute la question du climat, les questions environnementales, restent une préoccupation que nous ne devons jamais perdre de vue.

Pourtant, notre pays développe des mobilisations, des énergies. Nombre d'acteurs, de citoyens, d'entrepreneurs, prennent des mesures et prennent à bras le corps cette difficulté. L'État prend des mesures de protection de grande ampleur dans tous les domaines pour essayer d'amortir le choc. Les entreprises sont des moteurs avec le sens de l'innovation. De nouvelles idées sont là, toujours en essayant de faire converger la question du carbone et celle du développement. Les collectivités — et notre ville prend sa part — doivent le faire avec volontarisme, peut-être avec un peu plus d'anticipation.

Le monde associatif, enfin, nous l'avons vu en allant à sa rencontre au cours des derniers forums des associations, montre que là aussi, il y a toujours, dans l'économie sociale et solidaire et chez les acteurs dans le bénévolat, une mine remarquable pour faire bouger et se projeter dans l'avenir.

Le succès des journées du patrimoine montre aussi l'intérêt que nos concitoyens portent à la mémoire, aux racines dans notre ville, par les différentes institutions qui ouvrent leurs portes. Les acteurs culturels trouvent leur rôle courageusement.

Je veux ici saluer la Biennale dédiée à la fragilité et l'idée que vous avez eue, avec votre adjointe Nathalie PERRIN-GILBERT, de récupérer le Musée Guimet que vous aviez, à un autre moment, sacrifié. Les fragilités sont un vrai sujet et le regard des acteurs est vraiment majeur pour nous dire comment, eux qui ressentent les choses, ont un regard pour se projeter demain.

Alors oui, il faut, au croisement de tous ces éléments, proposer une inflexion, une réorientation de votre projet et peut-être redéfinir de nouvelles priorités. La sobriété est en soi suffisamment importante pour ne pas être instrumentalisée, même si tout est dans tout. Nos concitoyens prennent conscience, et j'espère ont le goût de plus de responsabilité. Nous devons convaincre, nous devons embarquer, chacune et chacun sans distinction d'appartenance, sans adhésion à une idéologie. Une seule vaut : l'intérêt général maintenant et pour le futur.

« 20 millions à trouver au bas mot », avez-vous dit à l'ouverture du groupe de travail. Je voulais, et je l'ai fait au moment du groupe, rappeler ici qu'en 2009, dans un autre mandat, après la crise financière de 2008, il avait fallu trouver dans notre ville, sous le couvert du plan Émeraude, 4 % ou 5 % de diminution du budget. C'était en interne et cela n'avait pas été facile mais bon an mal an, nous avons pu les atteindre.

En 2014, avec la diminution des dotations de l'État aux collectivités, il a fallu trouver 8 %, soit 40 millions de notre budget. Cet objectif a été atteint à la fin de l'autre mandat sans impacter la dette, avec une méthode originale dont certains ici se souviennent probablement, qui était de travailler entre les élus et leur direction administrative, qu'on ne sépare pas les élus d'un côté et nos cadres administratifs et nos directions de l'autre, et que nous définissions ensemble ce qui pouvait être une nouvelle hiérarchie dans les choix que la ville pourrait faire à ce moment-là, sans perdre les fondamentaux, c'est-à-dire le service au public, le service public, mais en essayant de trouver les adaptations budgétaires.

Vous avez lancé un emprunt de 300 millions, réduit un certain nombre de budgets, vous en avez soutenu d'autres, créé d'autres. Oui, bien sûr, il faut soutenir l'éducation. Oui, bien sûr, il faut augmenter les mobilités douces. Oui, bien sûr, il faut modifier nombre de nos comportements, qu'ils soient dans notre manière de consommer mais aussi dans notre alimentation. Je peux le dire ici, vous n'avez pas de doute sur les effets que cela peut avoir sur la santé de chacun. Oui, il faut faire tout cela. Oui à l'éco-rénovation choisie. En revanche, à notre grande surprise, vous remettez dans le paysage l'hypothèse d'augmenter les impôts.

Vous venez de dire que ce n'était pas tranché, mais c'est quand même étonnant. Est-ce que ce sont déjà les conclusions du groupe de travail que nous avons instauré ? Considérez-vous que quelles que soient les propositions que nous retiendrions il faudra à un moment ou à un autre augmenter les impôts ? Je trouve que cela est bizarre. Permettez-moi d'utiliser ce terme pour ne pas en utiliser d'autres, et la conclusion avant le travail, je trouve que ce n'est pas terrible.

Enfin, pour terminer ce propos, je voudrais revenir deux minutes sur les questions de sécurité. Ce n'est pas un sujet dans lequel je me suis directement impliqué au cours des mandats précédents, mais il est une question importante, celle que les Lyonnaises et les Lyonnais ressentent aujourd'hui, comme dans d'autres villes d'ailleurs. Lyon n'est pas une exception, mais un doute se crée sur votre manière de traiter ce sujet et les événements de cet été, les bouderies ou les portes qui claquent avec le ministre de l'Intérieur ne rassurent pas, quelles que soient les bonnes ou les mauvaises raisons.

Lyon, je le redis, comme d'autres villes, a besoin d'une vraie politique partenariale avec l'État, comme d'ailleurs sur l'énergie, alors essayons d'en sortir par le haut. Il existe, vous l'avez dénoncé depuis longtemps, des climatosceptiques. Ne soyez pas un « sécuritosceptique », Monsieur le Maire. Soyez pragmatique pour élaborer une stratégie lisible, mesurable. Je ne parle pas de « y'a qu'à, faut qu'on ». Nous savons que cette question est difficile mais justement, elle fait aussi partie des préoccupations de nos concitoyens.

Nous sommes peut-être tout doucement à la mi-mandat, Monsieur le Maire, le moment pour votre majorité de réfléchir, peut-être de choisir. Vous savez que le projet d'investissement très ambitieux, de 1,2 milliard de mémoire, ne sera pas tenu. Ce qui ne sera pas débuté, par expérience, dans le début de l'année 2023 ne verra pas le jour d'ici la fin du mandat. Je parle simplement de mécanique de décision de notre collectivité. Pour autant, les dépenses seront engagées. Il est donc peut-être temps de revisiter des projets que vous avez annoncés sur les rives du Rhône, par exemple. Je ne vais pas en faire le catalogue, ce n'est pas le but.

Nous vous incitons et nous attendrons peut-être une nouvelle vision plus globale, plus élaborée, en partenariat et avec de réelles concertations, pour que chacun puisse vivre dans notre ville. Vous utilisez souvent le terme d'« apaisé ». Vous voyez bien que dans le contexte d'aujourd'hui, il va être difficile d'apaiser tout le monde parce que les sujets sont nombreux. Il va falloir redéfinir des hiérarchies, nous semble-t-il, face à l'urgence qui est là devant. Comme médecin, vous savez que quand on est dans l'urgence, tout le travail que l'on a à faire est de transformer le patient qui arrive en urgence en un patient programmé qui entre dans une stratégie thérapeutique. L'urgence de la situation ne doit pas nous prendre de court. Il est l'heure de faire des choix, probablement, et je dirais de bons choix, pourquoi pas partagés.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KEPENEKIAN. Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour cinq minutes.

M. CUCHERAT Yann : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, pour cette séance de rentrée, je souhaitais dans un premier temps avoir un mot au nom de notre groupe pour Gérard COLLOMB qui n'a pu être parmi nous aujourd'hui. Nous avons pour lui une pensée émue, mais nous savons que sa famille et lui affrontent leur épreuve avec le courage qui les caractérise.

Je poursuis ce propos en vous adressant mes remerciements, Monsieur le Maire, pour la constitution du groupe de travail sur la sobriété que vous avez lancé.

L'urgence et la gravité de la situation en matière énergétique méritent une réflexion collective, lucide et transpartisane, et à ce titre, cette initiative est la bienvenue.

Les suites que vous lui donnerez nous inquiètent en revanche beaucoup plus, puisque vous avez annoncé dans la presse ce week-end que la piste d'une augmentation des impôts locaux était une éventualité pour faire face à la crise.

Dans ce contexte actuel, j'imagine la tâche ardue à laquelle vous faites face puisque choisir n'a pas été la ligne conductrice de votre action publique, entre endettement de masse pour vos projets d'investissement et recrutements sans modération de personnels qui impactent fortement les dépenses de fonctionnement.

J'ose espérer que l'augmentation des impôts des Lyonnais ne sera pas une option de remédiation et que vous saurez faire des choix. Il n'est pas concevable, et nous souhaitons l'affirmer clairement, que le portefeuille des contribuables soit la solution. Ils ont déjà suffisamment de mal à boucler les fins de mois, avec l'inflation vertigineuse du coût de la vie, pour qu'ils participent une fois de plus par l'impôt.

Cette situation nous la regrettons puisque depuis le début du mandat, et en dépit de nos alertes sur les crises susceptibles auxquelles nous pourrions faire face, vous n'avez eu de cesse d'ouvrir les vannes de l'argent public en répétant, sans trembler, que l'endettement de la ville était un investissement pour les Lyonnais. Je ne suis pas certain que désormais ils en soient aussi convaincus.

Force est de constater que depuis 2020, cette majorité n'est pas au service de Lyon. Elle sacrifie cette ville, ses habitants et son avenir en restant quoi qu'il en coûte dans son couloir idéologique.

Il faut dire que lors de la campagne, l'espoir suscité était formidable : l'environnement et le climat allaient enfin être — c'était une promesse — réellement pris en compte dans les politiques publiques. Le mythe fédérateur selon lequel l'écologie politique représentait le monde de demain était né.

À mi-mandat, ce mythe se heurte à la triste évidence de votre surcommunication, valorisant tout ce qu'en réalité vous ne ferez jamais.

Dans les mobilités, loin de travailler sur une politique ambitieuse pour remplacer la voiture avec des transports en commun capables d'absorber les nouveaux usagers abandonnant leurs véhicules, votre majorité se contente d'une chasse à l'automobiliste clivante.

Le résultat est contre-productif. Sans nouveau métro, sans parking-relais, les gens continuent à utiliser leur voiture et la ville est de plus en plus saturée. C'est tout de même le premier mandat où aucun projet de métro ne sera lancé.

Prenons le cas concret de la rive droite. Une réduction du nombre de voies de circulation a été évoquée, tout comme l'augmentation de la fréquence des bus. Bilan des opérations : toujours autant de voitures (28 000 par jour), plus de bus, mais moins de place, ce qui engendre des bouchons supplémentaires et par incidence, beaucoup plus de pollution.

De la surcommunication, une idéologie figée et de l'immobilisme, donc, et ce sont les Lyonnais et les Lyonnaises qui en font les frais.

Notre actualité en matière d'insécurité le prouve également.

Malgré les drames répétés, malgré tous les signaux d'alerte, en dépit de toutes les interpellations, cet exécutif se contente d'alimenter une querelle politique stérile, quelles qu'en soient les raisons, avec le ministre de l'Intérieur, une querelle dont le seul résultat est de prendre les Lyonnaises et les Lyonnais en otage.

Nous avons la chance que l'État ait décidé de s'engager fortement aux côtés de Lyon pour répondre aux problématiques auxquelles la ville est confrontée. Qu'est-ce qui vous interdit — mis à part une posture politique inadaptée voire juvénile — d'en profiter pour trouver des réponses aux dossiers que vous n'arrivez pas à résoudre tout seul ?

C'est le bon moment pour changer de posture, Monsieur le Maire, avec votre majorité. Reconnaissez que vous n'avez pas toujours été à la hauteur sur ces sujets et acceptez les mains tendues pour vous aider à agir efficacement avant que la situation ne soit irrémédiable.

À cet effet, nous attendons avec impatience la réunion promise par Monsieur CHIH suite à notre demande d'aller à la rencontre des policiers municipaux au PC sécurité. Ce sera l'occasion pour nous d'essayer de le convaincre, sans posture politique comme vous le préconisez avec le groupe de travail sur la sobriété, qu'en matière de vidéoprotection dont l'efficacité est plébiscitée par les forces de l'ordre, par le Préfet ou par le Procureur de la République, Lyon est en retard avec seulement 571 caméras.

Paris, à titre de comparaison, en compte 1 454. Marseille en compte 1 602 et Nice en compte 2 777. Le retard est colossal et son rattrapage est plombé par un audit fantôme que vous nous promettez depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire, membres de cette majorité, il est temps sur cette deuxième partie de mandat de changer de paradigme et de reconnaître que vous ne réussirez pas tout seuls à répondre aux enjeux auxquels nous faisons face.

Assumez vos lacunes, autant que vos forces et vos plus-values, et arrêtez d'alterner entre le déni et le rejet de la faute sur l'État, la Région ou la majorité précédente pour vous dédouaner de vos propres responsabilités, parce que les conséquences sont immédiates :

- les familles s'exilent de Lyon, et nous avons un solde net de 38 fermetures de classes pour la rentrée 2022 ;
- notre ville perd en attractivité et donc sa capacité à constituer un solide bassin d'emploi, et selon le dernier baromètre de l'attractivité publié par Ernst and Young, Lyon a dégringolé de trois places en 2022 ;
- l'offre immobilière s'effondre, exacerbant la crise du logement que nous connaissons déjà.

Face à ces phénomènes, nous nous disons que vos discours clivants, votre hostilité à l'égard de l'innovation et de l'entrepreneuriat, comme vos refus obstinés de construire, ont un rôle de facteur aggravant.

Voilà le résultat lorsqu'une ville, ses habitants et leur avenir sont sacrifiés sur l'autel de l'écologie politique. Si vous en êtes disposés, nous pouvons vous aider à infléchir cette trajectoire partisane dans l'intérêt exclusif des habitants de cette ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CUCHERAT. Monsieur OLIVER, c'est à vous pour sept minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, au nom de l'ensemble de notre groupe politique, nous tenons également à adresser tout notre soutien à Gérard COLLOMB dans ce combat face à la maladie et nous sommes certains que sa ténacité lui permettra évidemment de l'affronter.

Monsieur le Maire, après un été chaud à tout point de vue, abordez donc votre troisième rentrée scolaire, une troisième rentrée qui voit pour la troisième fois consécutive les effectifs de nos écoles publiques baisser. Mais il n'y a pas que les enfants de maternelle ou d'élémentaire qui manquent à l'appel en ce début d'année scolaire. Dans votre majorité aussi, Monsieur le Maire, il manque des élèves.

L'an dernier, nous avons déjà eu la démission d'une de vos adjointes. Aujourd'hui, c'est un autre adjoint qui démissionne et un troisième qui demande à être déchargé d'une partie de ses missions. Alors que vous ne cessez de dire qu'il faut construire plus pour répondre à la demande, avec le paradoxe de vouloir dégager des espaces à végétaliser et refuser les tours, peut-être face au constat d'échec de sa politique, voilà que votre adjoint en charge donc du logement préfère jeter l'éponge dans ce domaine. Deux ans et demi pour s'apercevoir qu'il n'y arrive pas, c'est un peu long à l'échelle d'un mandat.

Ces départs de votre exécutif, auxquels nous pourrions ajouter les départs observés dans les arrondissements, nous conduisent inévitablement à penser qu'il y a un problème de gouvernance. Est-ce là la révélation d'une désillusion par rapport aux espérances qu'ils avaient pu avoir ? Il est évident que militant et élu sont deux choses différentes et le temps des discours électoraux n'est clairement pas celui de l'action municipale.

Souvenons-nous. En 2020, vous promettiez une cour d'école débitumée par arrondissement dans les 6 premiers mois de votre mandat. Nous n'y sommes toujours pas 27 mois après. Certains parlent d'amateurisme, je n'irai pas aussi loin. Je me contenterai de parler de naïveté par rapport au rôle d'un élu municipal et encore plus d'un adjoint de la Ville de Lyon.

Manifestement, certains pensaient que c'était assimilable à un job un peu pépère, doucement le matin, pas trop vite l'après-midi, et à 17 heures je rentre à la maison. Eh bien non, un mandat, ce n'est pas un job, c'est une mission que nous nous engageons à exercer au service de nos concitoyens. C'est souvent ingrat, je

vous le concède bien volontiers, et cela demande quelques sacrifices par rapport à sa vie personnelle et professionnelle. En plus, à l'issue, sauf si vous êtes fonctionnaire, vous n'êtes pas assuré de retrouver votre emploi. Bref, si vous n'avez pas d'appétence pour l'intérêt général, rien de très engageant, reconnaissons-le.

Vous nous avez informés d'autres évolutions avec deux nouvelles conseillères déléguées et une réattribution de certaines délégations. Est-ce tout ou d'autres changements dans votre exécutif sont-ils à prévoir ?

Je dis un mot pour Monsieur HUSSON pour le remercier de la qualité des échanges que nous avons pu avoir et regretter son départ car il était l'un des rares à avoir une approche pas forcément partisane et à faire des réunions avec l'ensemble des neuf arrondissements.

Parallèlement, dans l'administration municipale, malgré les beaux effets de manche et d'annonce concernant primes ou avantages qu'il y aurait à travailler à la ville de Lyon, parallèlement disais-je, le flux des départs est supérieur à celui des arrivées. On le voit dans la police municipale, mais aussi parmi les animateurs périscolaires pour lesquels vous organisez un nouveau forum de recrutement cet après-midi.

Comment expliquer cela ? Faut-il voir là la mise en œuvre du « droit à la paresse » de l'ineffable Sandrine ROUSSEAU ?

Nous croyons que la plupart des agents se reconnaissent évidemment dans la valeur travail et s'ils quittent notre administration, c'est qu'il y a d'autres raisons plus profondes, peut-être de management de la part de vos adjoints. On sait que certains ont tendance à vouloir jouer les chefs de service. Tout le monde gagnerait à rester à sa place.

Cette crise de gouvernance et ses conséquences sont d'autant plus inquiétantes que nous ne pouvons pas dire que nous nous trouvons aujourd'hui dans un océan de stabilité. Notre monde vacille. La guerre est à nos portes en Ukraine mais aussi en Arménie. Il nous faut saluer le courage de ces peuples agressés et condamner sans faille leurs agresseurs.

Nous mesurons chaque jour davantage les conséquences de ces conflits sur nos vies quotidiennes avec l'envolée des prix de l'alimentation et de l'énergie. Vous avez d'ailleurs décidé de créer un groupe de travail pour réfléchir à la façon dont la ville de Lyon pourrait baisser sa consommation énergétique de 10 % en un an, mais la crise sanitaire que nous avons connue et qui n'est peut-être pas terminée a eu des conséquences indéniables sur la santé psychique de nombre de nos concitoyens.

Aussi, attention à des mesures qui auraient des conséquences sur le service au public et qui viendraient fragiliser davantage les Lyonnaises et les Lyonnais.

Certes, c'est un équilibre difficile à trouver mais il vous oblige. Aussi, il vous faut peut-être trouver d'autres sources d'économies, ce qui nécessite une revue de détail complète de vos actions en associant administration et élus et de ne pas rester cramponné à un objectif de 400 embauches supplémentaires sur le mandat.

Vos prédécesseurs se sont essayés en leur temps à cet exercice compliqué mais nécessaire si l'on veut pouvoir faire face aux défis qui s'annoncent.

La solution de facilité serait la hausse d'impôts. Vous parlez souvent de courage. Montrez-nous que c'est le cas en ayant d'autres solutions plus raisonnables pour tous.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le propos que je souhaitais partager avec vous en ce début de Conseil. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur OLIVER. Madame RUNEL, c'est à vous pour dix minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers collègues, après un été qui aura été frappé à la fois par la sécheresse et les incendies, cette rentrée est marquée par des indicateurs économiques défavorables et un ralentissement de l'activité. L'inflation continue de progresser, entraînant avec elle une hausse des prix, de l'énergie bien sûr, mais aussi de l'alimentation, et donc plus généralement une baisse du pouvoir d'achat.

Notre majorité issue des urnes en 2020 n'ignore pas ces enjeux qui pèsent bien sûr sur de nombreux ménages. Nous pouvons légitimement nous poser la question de la répartition des richesses mais nous pouvons aussi nous poser la question de la répartition des efforts induits par les crises que nous vivons.

Nous l'avons vu pendant la crise sanitaire, il a été demandé aux Françaises et aux Français de faire face à la pandémie avec une énergie inimaginable, de faire face quoi qu'il en coûte. Certes, les énergies ont été mobilisées de toute part mais par ailleurs, ce qu'il en ressort, c'est que c'est encore et toujours les plus fragiles qui en ont payé le plus lourd tribut, car eux n'ont jamais profité de l'abondance. Le pouvoir d'achat

stagne depuis une quinzaine d'années quand l'alimentation devient une variable d'ajustement. L'inflation vient se greffer sur des difficultés structurelles déjà identifiées mais que le gouvernement précédent, comme l'actuel, a soigneusement pris soin de cacher sous le tapis.

Pour autant, nous avons des atouts, en France comme à Lyon, pour atténuer les effets des crises. Il s'agit de choix politique. Nous le savons, la meilleure manière de combattre les inégalités, ce sont les services publics, les équipements collectifs, les infrastructures municipales. C'est la réponse la plus efficace dans la lutte contre les inégalités. C'est ce que nous avons voulu faire à Lyon : élaborer une réponse sociale cohérente à la situation d'urgence que connaissent notre ville et ses habitantes et habitants les plus fragiles. Nous n'avons pas choisi de renvoyer la résolution des tensions de cette crise sur les choix et comportements individuels. Il nous a semblé plus opportun de réagir en tant que collectivité.

De fait, notre premier choix pour cette rentrée a été de ne pas augmenter le prix des cantines pour les familles malgré une hausse importante du coût de revient de la restauration scolaire pour la collectivité. En effet, dans les cantines scolaires, d'importants efforts ont été déployés pour proposer aux enfants scolarisés à Lyon une alimentation de meilleure qualité, avec des produits issus de l'agriculture biologique, locaux et en grande partie faits maison. Ce saut qualitatif, nous le faisons au nom de l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous. Nous le faisons au nom de l'idéal égalitaire de notre enseignement. Nous le faisons, enfin, comme une mesure de justice sociale, car l'alimentation est une source majeure d'inégalités, en termes de nutrition, mais aussi en termes de santé.

Notre ambition est donc de donner accès à une alimentation de qualité, promouvoir la santé et l'environnement, tout en restant attentifs aux inégalités d'accès et aux disparités économiques. C'est un choix important qui a été fait par notre majorité et je remercie Stéphanie LEGER de l'avoir si bien défendu et porté au nom de notre groupe pour notre ville. Encore une fois, renvoyer à des choix individuels comme le sous-entend le gouvernement actuellement serait irresponsable et sûrement indigne pour des responsables politiques.

Renvoyer à des choix individuels est pour notre groupe insupportable. C'est insupportable pour ceux qui peuvent les assumer, mais insupportable encore davantage pour ceux qui ne le peuvent pas. Nous ne devons pas continuer dans cette direction, renvoyer face à face les acteurs d'une transition écologique, sociale, économique et démocratique et les spectateurs de ces mutations sociétales.

En campagne présidentielle il est facile d'oublier d'assumer les choix difficiles. C'est plus facile de faire des programmes, quoi qu'il en coûte, et quand il s'agit de mesures de justice sociale, étrangement, on se rend compte que cela coûte. L'État aurait pu anticiper dès février ou mars cette situation, et désormais c'est au mois de septembre que seules, notre collectivité, les collectivités locales en général, en responsabilité, les assument.

Alors oui, la ville de Lyon se veut exemplaire et le sera, avec la mise en place d'un plan de sobriété énergétique qui sera issu d'un travail de concertation transpartisan. C'est comme cela que nous devons avancer, vers une sobriété heureuse, et nous pouvons le faire.

C'est collectivement que nous prendrons des mesures importantes et responsables dans cette période, comme la baisse des températures des équipements publics, l'arrêt de l'éclairage extérieur des bâtiments publics, à l'image par exemple des décisions qui ont été prises en exemple à Lille et Paris pour ne citer que ces deux villes.

La sobriété, c'est se passer du superflu. L'austérité, c'est se passer du nécessaire, et c'est cela que nous ne voulons pas. Nous ne voulons pas nous passer des services publics essentiels, nous ne voulons pas nous passer de culture, de loisirs, de sports, parce que demain, alors, nous pourrions nous passer des écoles, des crèches ou des hôpitaux.

Nous faisons le pari d'une sobriété heureuse car encore une fois, nous ne découvrons pas la crise à laquelle nous devons faire face. Les événements internationaux n'ont fait qu'accélérer un mode de fonctionnement qui n'a que trop duré.

Avec la crise ukrainienne et l'augmentation des prix de l'énergie, cette question devient, elle, brûlante. Nous souhaitons être là pour amortir le choc sur le pouvoir d'achat des plus fragiles comme sur les ménages qui ont le moins de marge de manœuvre sur leur consommation.

Au-delà même de la question de l'énergie, nous anticipons les pénuries à venir avec la mise en place d'un bouclier social municipal visant à garantir l'accès aux droits fondamentaux afin de répondre aux besoins essentiels : se nourrir, se loger, se laver, se soigner, se vêtir, se déplacer.

Ce bouclier social municipal devra garantir des conditions dignes d'existence mais aussi permettre de moderniser et simplifier la délivrance de nos prestations. Il s'agit d'offrir un système simple et lisible pour que chacun bénéficie des droits auxquels il peut prétendre.

Rien ne doit nous faire oublier le mandat qui nous a été confié et le programme, les engagements sur lesquels nous avons été élus : garantir les libertés fondamentales, combattre les inégalités sociales et assurer une transition environnementale.

Malgré les crises, notre projet reste inchangé. C'est la promotion des services publics et faire de Lyon une ville solidaire et inclusive.

Je ne saurais terminer mon propos sans une pensée, au nom du groupe socialiste et de ma famille politique, pour la nouvelle dont Gérard COLLOMB a bien voulu partager la douleur.

Nous connaissons, je crois, mieux que personne son courage et sa détermination pour mener des combats et surtout, même avec des vents contraires, les gagner. C'est tout ce que nous lui souhaitons pour les mois à venir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL. Monsieur CHEVALIER, c'est à vous pour dix minutes.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la rentrée a commencé depuis quelques semaines pour nos jeunes Lyonnaises et Lyonnais. Je remercie nos agents, les professionnels de la petite enfance, les enseignants ou encore les personnels du secteur médicosocial d'avoir fait en sorte qu'elle soit la meilleure possible malgré le manque continu de considération pour leurs métiers de la part de notre gouvernement.

Aujourd'hui, c'est celle de notre assemblée. Je nous invite à poursuivre le cap de la politique que nous nous sommes fixée et ce dans un dialogue constructif entre toutes nos composantes politiques volontaires.

Cet été, nous avons battu deux records : celui de l'été le plus chaud depuis 2015, année considérée à l'époque comme la pire de l'Histoire moderne, et celui du plus haut taux d'inflation depuis juillet 1985, et ce n'est pas fini. J'y reviendrai plus tard.

Je vais d'abord évoquer la question du climat. En 2015, les températures et la montée des eaux ont atteint des sommets. Près de dix ans plus tard, avec ce nouveau record, les mêmes causes produisent les mêmes effets en les amplifiant (incendies en pagaille, tempêtes tropicales, inondations).

Nos pensées vont d'ailleurs aux Pakistanais qui subissent une mousson d'une extrême violence causée par la sécheresse hors norme du printemps. Au moins 1 300 personnes ont perdu la vie, 10 % de la superficie du pays est sous les eaux.

Ces alertes récurrentes ont-elles mobilisé les chefs d'État ? La réponse est oui, si l'on considère leurs déplacements d'un pays à un autre pour discuter climat lors de sommets internationaux tous les dix ans. Ils y font de belles déclarations et de belles photos de famille. La réponse est non si l'on considère qu'ils ne se fixent aucune contrainte et que très peu d'actions concrètes s'en suivent. Nous en avons une belle preuve dans notre pays où les propositions émises par la convention citoyenne sur le climat devaient être reprises sans filtre. Résultat, seules 15 sur 149 ont été retenues.

Ironie du sort, même les groupes pétroliers responsables de 40 % des émissions de gaz à effet de serre selon un article des Échos publié en 2019 se sont inquiétés du réchauffement climatique, mais cela ne les empêche pas de combattre toute forme de régulation en menant un lobbying agressif niant toutes les évidences. Mieux, en début d'année, Total a annoncé fièrement un investissement de 10 milliards de dollars pour forer une centaine de puits de pétrole et construire un oléoduc en Afrique de l'Est, et ce, avec la bénédiction du Président MACRON.

De toute évidence, certains sont atteints de déni aigu à la mention des termes d'urgence climatique. Elle est pourtant bien là et bien réelle. La transition écologique est une priorité, elle aurait même dû l'être depuis des années.

J'en viens au deuxième sujet qui nous occupe, la crise du pouvoir d'achat et par conséquent la crise sociale que nous connaissons. Après le réchauffement, la douche froide. Depuis mars, le taux d'inflation ne cesse d'augmenter pour atteindre des sommets. En juillet, nous étions à +6,1 %. Nous en connaissons les effets : une hausse des prix généralisée des produits pétroliers, de l'alimentation ou encore de l'énergie. Ce n'est qu'un début. Cette hausse devrait être comprise entre 6,5 % et 7 % d'ici la fin de l'année selon les prévisions de l'INSEE.

Après la crise Covid, c'est maintenant le contexte économique qui précarise les personnes déjà défavorisées, mais aussi les ménages de la classe moyenne. Précarité financière, précarité alimentaire, précarité énergétique, la liste est longue.

Sans aller bien loin, je vais citer le cas des étudiants lyonnais. Lyon s'est distingué en 2022 pour son entrée au top 10 des villes universitaires les plus chères de France. Selon ce classement annuel de l'UNEF, le coût de la vie a augmenté de 5 % par rapport à 2021, dont une hausse de loyer mensuel de près de 3 %, et ce malgré la baisse du coût des transports, fruit de la diminution du prix de l'abonnement annuel de 350 euros à 250 euros.

En signe de bonne volonté, le gouvernement égraine à grand renfort de communication une série de mesures en faveur du pouvoir d'achat. Seulement, elles ne sont pas à la hauteur des enjeux. La hausse de l'allocation de rentrée scolaire n'a pas compensé celle des prix des fournitures. Je doute que les familles aient pu s'offrir, une nouvelle fois, un écran plat.

En 2023, la hausse des prix du gaz et de l'électricité sera limitée à 15 %. Il est certain que les plus modestes, qui habitent le plus souvent dans des passoires thermiques, apprécieront le geste du bas niveau d'engagement.

Dernier exemple que je trouve savoureux : une des propositions devrait permettre aux salariés d'augmenter leur pouvoir d'achat. Grâce à la Prime MACRON maintenant joliment appelée prime de partage de la valeur, les employeurs pourront leur verser une prime comprise entre 1 000 et 3 000 euros, mais elle est distribuée selon le bon vouloir des employeurs. N'oublions pas non plus que nombre d'entre eux font aussi face à d'importantes difficultés avec l'augmentation du prix de l'énergie. Ce n'est certainement pas Duralex, qui a annoncé la mise en veille de son four à production durant quatre mois, qui versera la prime à ses 250 salariés. Non, ils se retrouveront au chômage partiel.

Comme tout un chacun, notre collectivité est impactée. Notre facture énergétique devrait passer de 20 à 37 millions d'euros en 2023, mais contrairement au gouvernement qui vient de découvrir le concept de sobriété énergétique, nous agissons en ce sens depuis le début du mandat et ce n'est pas par souci d'éviter un black-out. Selon nous, elle est primordiale pour répondre à l'urgence climatique.

Toutes nos actions tendent vers ce but : assurer la transition écologique de notre ville en emmenant avec nous les Lyonnaises et les Lyonnais dans cette démarche. Toutes nos délégations apportent leur pierre à l'édifice. Nous investissons dans la rénovation thermique de nos bâtiments et le développement des énergies renouvelables. Je pense aussi aux opérations de végétalisation ou encore à la prise en compte de critères d'écoresponsabilité dans l'attribution de subventions aux organisateurs d'événements sportifs ou commerciaux, par exemple. Vous pourrez également constater la place qui lui est donnée dans la charte de coopération culturelle, qui nous sera présentée tout à l'heure.

Comme nous l'affirmons, il ne peut y avoir de transition écologique sans transition sociale. Nous maintenons le tarif des repas scolaires, plus qualitatifs et respectueux de l'environnement, en cette rentrée 2022. Je remercie d'ailleurs Stéphanie LEGER et Gautier CHAPUIS d'aller dans ce sens.

Le baromètre du non-recours aux droits est en cours de finalisation. Il s'avère d'autant plus essentiel vu la situation économique. Nous soutenons pleinement les associations qui interviennent en faveur de toutes les personnes menacées de précarité ou d'exclusion. Nous saluons également la Métropole pour la mise en place de revenus de solidarité jeunes ou encore de l'encadrement des loyers.

Notre groupe pense que nous pouvons accélérer la transition sociale et écologique. Nous défendons, comme nombre d'entre vous dans cette assemblée, l'idée que l'eau et l'air sont des biens communs. Qui dit bien commun dit que nous devons les sanctuariser pour répondre à l'urgence climatique et aux enjeux de santé publique. Qui dit bien commun dit que toutes et tous, notamment les plus fragiles, doivent y accéder.

Concernant l'eau, nous saluons la création de la Régie publique de l'eau. Instaurons maintenant la gratuité des premiers mètres cubes pour toutes et tous. Développons les bains-douches dans nos villes. Nous encourageons effectivement leur développement, comme le souhaite notre adjointe Sandrine RUNEL.

Concernant l'air, nous sommes unanimes. L'amélioration de sa qualité doit passer par le développement de l'usage des transports en commun, mais nous divergeons sur certains aspects de la politique à mener. Selon nous, la mise en œuvre d'une politique de mobilité forte relève de notre responsabilité politique. C'est pourquoi nous avons désapprouvé la création de la Société publique des mobilités et désapprouvons l'allotissement des modes de transports entre opérateurs privés.

Ces externalisations vont nous confisquer cette responsabilité politique. Nathalie PERRIN-GILBERT l'a déjà expliqué dans cette enceinte.

Ce n'est pas non plus une surprise, nous militons pour la gratuité des transports en commun et ce n'est pas par dogmatisme ou populisme. La gratuité permettra d'augmenter la fréquentation de ce mode de déplacement. La gratuité répond à l'enjeu de justice sociale. La mise en place des tarifs gratuits et solidaires, la baisse du prix des abonnements étudiants sont un premier pas louable, mais la situation économique des ménages et des jeunes doit nous pousser à aller plus loin.

Certes, nous héritons d'un système de financement qui repose, entre autres, sur les recettes de billetterie, avec une hausse annuelle systématique des prix, mais nous pouvons changer de paradigme. Des villes, des pays ont mis en place la gratuité. Pourquoi pas nous ?

Dans un contexte d'urgence climatique et d'aggravation de la fracture sociale, continuons d'avancer ensemble pour développer plus avant la politique de transition écologique et sociale que nous avons initiée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHEVALIER. Monsieur CHAPUIS, c'est à vous pour sept minutes.

M. CHAPUIS Gautier : Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant toute chose, permettez-moi quelques mots pour notre collègue Gérard COLLOMB. Monsieur COLLOMB, nous ne sommes pas d'accord politiquement mais sachez que nous sommes à vos côtés dans l'épreuve que vous traversez.

Monsieur le Maire, vous l'avez dit, cet été, près de dix fois plus d'hectares de forêt que la moyenne annuelle sont partis en fumée. Avec ces feux, ce sont des centaines de familles déplacées qui ont dû fuir les flammes, et puis ce sont non seulement nos réserves de captation de CO₂ qui s'envolent, mais aussi tout un écosystème avec sa flore et ses animaux qui meurent.

Ces feux sont le symptôme de politiques publiques écocides portées depuis de trop longues années et que nous combattons, nous, écologistes. Aux feux viennent en plus s'ajouter sécheresse, tempêtes et autres bouleversements climatiques, en France et dans le reste du monde d'ailleurs.

À cela viennent aujourd'hui s'ajouter des déstabilisations géopolitiques qui nous impactent. La guerre en Ukraine, aussi terrible soit-elle, est tout aussi instructive sur la vulnérabilité et la résilience de nos sociétés, de nos territoires.

Ainsi, nous consommons plus que ce que la terre produit chaque année, mais nous consommons aussi des produits agricoles qui pourraient être produits en France et que nous préférons importer de pays lointains, dépendant du gaz russe pour les intrants chimiques d'une agriculture qui tue plutôt que de nous tourner vers un modèle vertueux agroécologique qui pourrait nous nourrir.

J'ajoute finalement que cette situation est socialement injuste. Elle est injuste parce que ce sont les plus riches qui polluent le plus. Ainsi, selon le dernier rapport d'Oxfam et de Greenpeace, 63 milliardaires français polluent plus que 50 % des Français.

Non seulement les plus riches portent une immense responsabilité climatique, mais en plus, les plus précaires d'entre nous en sont les premières victimes. Soyons sérieux, cette situation n'est pas tenable et lorsque nous proposons un modèle économique et une politique écologiste, nous proposons de remettre au cœur de notre pacte social la justice, la liberté et un futur qui donne envie d'être vécu. Nous proposons une société qui protège, et qui protège en premier lieu les plus précaires.

Mes chers collègues, il y a cinquante ans, René DUMOND, lorsqu'il buvait face caméra un verre d'eau pour symboliser la ressource précieuse qu'elle constitue, était tout simplement raillé. Pourtant, il avait raison. L'eau, si précieuse, a manqué cet été. Cela fait donc cinquante ans que les écologistes ont raison, qu'ils alertent et pressent le monde d'agir. Projetons-nous encore car il n'est jamais trop tard pour agir.

Plus nous agissons vite, plus nous mettrons toutes les chances de notre côté pour prendre de bonnes décisions, concertées et démocratiques. Nous éviterons des plans d'austérité à nos concitoyennes et nos concitoyens.

Surtout, n'attendons pas que ce réveil vienne de la part de notre gouvernement et qu'il sorte du coma, répondant aux méga-feux par la promesse de gendarmes verts et d'une météo des forêts.

N'attendons rien de ce président qui, il y a deux ans, nous traitait d'amish alors que c'est lui qui risque aujourd'hui de tous et toutes nous conduire à la bougie s'il n'agit pas. Mes chers collègues, prenons acte, et agissons à notre niveau.

Ainsi, je veux vous remercier Monsieur le Maire au nom de notre groupe des écologistes, pour les décisions courageuses prises début de mandat. Nous agissons sur les causes, à notre échelle, en investissant plusieurs dizaines de millions d'euros dans la rénovation thermique des bâtiments municipaux, dans

l'amélioration de l'éclairage public, en travaillant à la diversification de nos ressources d'énergie et, plus globalement, en favorisant l'achat de biens et de produits locaux.

Toutes ces mesures aident à rendre notre ville que nous aimons tant et nos services publics plus résilients aux incertitudes actuelles et futures.

Face à la crise énergétique et à l'inflation actuelle, nous vous remercions également, Monsieur le Maire, d'avoir mis en place ce groupe de travail transpartisan sur la sobriété car oui, c'est ensemble que nous parviendrons à surmonter la crise actuelle et celles à venir.

Suite à la première réunion de ce groupe de travail, encourageante et constructive, nous avons confiance en la responsabilité de tous les groupes politiques ici présents pour arriver à identifier des mesures fortes afin de ne pas compromettre nos libertés d'action dans les années qui viennent.

Nous entendons bien défendre ces actions qui prennent soin en premier des plus démunis.

Monsieur OLIVER doute de notre implication, de l'engagement des élus de notre majorité mais, Monsieur OLIVER, je vois dans vos bancs la majorité absente aujourd'hui. Je vous conseille donc d'essayer de gérer d'abord le management de votre groupe avant d'espérer autre chose.

Finalement, mes chers collègues, oui, nous, écologistes, entendons faire le choix de l'abondance de l'action aussi longtemps que les Lyonnaises et les Lyonnais nous accorderons leur confiance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHAPUIS.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Désignation de deux assesseurs

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, suite à la démission de Monsieur Nicolas HUSSON de son mandat de seizième adjoint au Maire, démission acceptée par Monsieur le Préfet le 5 septembre 2022, nous allons procéder à son remplacement.

Mes chers collègues, conformément à l'article 25 de notre règlement intérieur, je vous propose de désigner par vote à main levée deux assesseurs pour assister les secrétaires de séance pour le dépouillement de l'élection qui va suivre.

Je vous propose les candidatures suivantes choisies conformément à la tradition parmi les élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin des dernières élections municipales et ayant le plus de représentants au Conseil municipal.

Il s'agit de Monsieur Pierre OLIVER d'une part et de Madame Fanny DUBOT d'autre part. Monsieur KIMELFELD ?

M. KIMELFELD David : Monsieur le Maire, nous avons omis de demander un temps de parole, mais à l'évocation des délégations, pourriez-vous me passer la parole juste une minute ou une minute trente ? Ce sera très rapide, quand vous le souhaitez. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Que je comprenne bien, vous souhaitez prendre la parole précisément au sujet de la constitution des délégations ?

M. KIMELFELD David : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Je vous propose dans un premier temps de procéder à la désignation des assesseurs et ensuite je vous céderai la parole.

J'évoquais les propositions que je vous fais concernant Monsieur OLIVER et Madame DUBOT.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des absents ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : C'est adopté.

2022/2110 - Fixation du nombre des adjoints au Maire de Lyon suite à la démission d'un adjoint

Rapporteur : Grégory DOUCET

M. LE MAIRE : Par délibération numéro 2022-2 du 6 juillet 2020, notre assemblée a fixé à 21 le nombre des adjoints au Maire de Lyon. L'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints et adjointes élus parmi les membres du Conseil municipal.

L'article L2122-2 du même code précise que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 21 adjoints.

Il convient donc de déterminer le nombre d'adjoints avant de procéder à la désignation d'un remplaçant. Compte tenu de l'étendue des champs de compétence de la Ville de Lyon et afin d'en faciliter la gestion quotidienne, je vous propose de maintenir à 21 le nombre des adjoints au Maire de Lyon.

Avant cela, je dis un mot pour revenir sur l'engagement de Nicolas HUSSON. Encore une fois, un grand merci pour ton engagement au sein de mon exécutif, Nicolas. Je me permettais de dire à quel point tu avais été un vaillant défenseur de la biodiversité au cours de ces deux années. J'insiste là-dessus. Je crois que tu as su, lors de tes prises de parole, nous éclairer sur la nécessité à la fois bien évidemment de la préserver, mais aussi de la développer, de la promouvoir au sein de notre ville et pas simplement au sein de nos parcs mais plus largement.

Merci encore une fois pour l'énergie que tu as déployée pour exercer tes fonctions et je suis certain que tu conserveras le même esprit et le même engagement pour faire aboutir le projet de parc des Balmes, que tu as accepté de conserver dans tes prérogatives. Je te remercie.

La conférence des présidents a retenu l'intervention du groupe Droite, Centre et Indépendants. Monsieur KIMELFELD, j'ai bien noté votre demande de prise de parole. Je vous la céderai après. Monsieur OLIVER, c'est à vous pour une minute.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Très bien, Monsieur le Maire. Chers collègues, vous ne serez pas étonnés, comme en juillet 2020 et en juillet 2021, nous nous abstiendrions encore sur cette délibération. J'ai déjà évoqué les problèmes de gouvernance dans mon propos liminaire. Parallèlement à ces 21 adjoints, nous allons avoir 4 conseillers municipaux délégués, soit un de plus qu'en ce début de mandat. Ce n'est donc pas de ce côté-ci que nous trouverons de la sobriété. À l'heure où vous recommencez à nous parler de hausse d'impôts, c'est regrettable.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur KIMELFELD ?

M. KIMELFELD David : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'écoutais tout à l'heure la répartition des délégations et si j'ai bien compris Monsieur BOSETTI qui avait en charge les ressources humaines prend la politique du handicap, ainsi que la politique funéraire. J'entendais à l'évocation du groupe sur la sobriété énergétique Monsieur VASSELIN, qui préside ce groupe de travail, qui est en même temps adjoint à la petite enfance, et Monsieur GODINOT qui en est l'expert.

Je me questionnais sur votre logique de cette réorganisation. Quand on rebat les cartes dans un exécutif, soit on a un projet politique qui évolue, et c'est votre liberté, soit on a un souci de réorganisation et de dynamique des services, donc une sorte de synergie en quelque sorte entre les services. Soit on a une stratégie, soit on a — et après tout pourquoi pas, parce qu'on fait aussi de la politique —, le souci de servir un certain nombre d'adjoints et d'élus en attente de responsabilité, et c'est bien normal.

Vous êtes le patron de cet exécutif. A la suite de cette réorganisation, quelle direction donnez-vous ? Est-ce une stratégie ou est-ce une forme, sans explication sauf si vous avez une réponse, de navigation à vue dans cette nouvelle organisation ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais vous apporter quelques éléments de compréhension. Monsieur KIMELFELD, vos propos sont un peu provocateurs quelque part, mais je vais laisser la provocation de côté pour vous donner un éclairage pour vous permettre de comprendre.

Il n'a échappé à personne dans cette assemblée que la question de la promotion des droits des personnes handicapées me tenait particulièrement à cœur, puisque c'est l'un des sujets que vous avez évoqués en premier. Je crois qu'il n'a échappé à personne ici que j'avais moi-même l'intention de porter ce sujet et d'en faire une de mes priorités.

Je dis cela en toute humilité parce que vous savez tous qu'Audrey HENOCQUE, ma première adjointe, est aussi très investie sur le sujet et je t'en remercie d'ailleurs encore une fois, Audrey. La commission générale sur le validisme que nous avons pu organiser il y a quelques mois témoignait déjà de cet engagement.

En parallèle de cet engagement individuel et même personnel sur ce sujet-là, il m'a semblé prioritaire de faire en sorte que l'inclusion soit portée dans nos services, et je veux dire par là dans nos directions, dans nos services auprès des agents. Qui est mieux placé pour cela que Monsieur BOSETTI ? En charge de la promotion des services publics, il est tourné vers les services, il travaille avec eux et je sais qu'il aura à cœur de porter ce sujet au sein de notre administration.

Par ailleurs, Monsieur BOSETTI est aussi en charge des services aux usagers, et la question de l'inclusion et de l'accessibilité est aussi fondamentale dans une politique du handicap. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité lui confier cette prérogative qu'il a acceptée après réflexion, et je l'en remercie d'ailleurs. Voilà pour ce qui est de ce changement.

Concernant la création du poste de conseillère déléguée « habiter en ville », confié à Madame POPOFF, je tiens à souligner ici l'engagement de la Ville sur les quartiers prioritaires, les quartiers politiques de la ville, sur l'habitat, sur le développement du logement, qu'il soit libre mais surtout qu'il soit social.

J'ai souhaité et nous avons souhaité collectivement donner plus de force et de capacité d'action à Monsieur MICHAUD, qui ne manque pas d'énergie et qui ne compte pas ses heures, contrairement à ce que certains pourraient laisser penser. Il y met beaucoup de cœur, bien évidemment, mais nous souhaitons aller encore plus loin parce que les défis à relever sont immenses, en particulier dans nos quartiers populaires et il était temps, me semble-t-il, après deux ans de travail acharné mais aussi de constats et de diagnostics différents que nous avons pu réaliser dans les quartiers, de prendre une décision nous permettant d'aller encore plus loin.

C'est dans un souci d'efficacité et d'action plus importante que nous avons pris cette décision de créer ce poste de conseillère déléguée, en discussion avec Raphaël MICHAUD évidemment.

En ce qui concerne le poste de conseillère déléguée aux jeunes, je crois qu'il n'échappe à personne dans cette assemblée que les jeunes vivent un moment particulier actuellement. Souvent en proie à l'écoanxiété, très affectés par la crise sanitaire, comme l'a rappelé Monsieur KEPENEKIAN un peu plus tôt, on a vu les étudiants notamment être parmi les premières victimes de l'isolement du fait des différents confinements avec, et cela a déjà été prouvé et établi, une dégradation de leur santé mentale très significative.

C'est en tenant compte de ces évolutions — et c'est aussi d'ailleurs ce que Monsieur KEPENEKIAN nous invitait à faire tout à l'heure — et d'un contexte en perpétuel mouvement, que j'ai souhaité donner un nouvel élan à une politique tournée vers notre jeunesse, que Julie NUBLAT-FAURE portait déjà.

Encore une fois, en créant ce poste de conseillère déléguée, nous nous donnons plus de capacité d'action, plus de visibilité et de lisibilité. Marie ALCOVER aura à cœur, j'en suis certain et nous en avons déjà discuté, de donner une direction claire aux orientations en matière de jeunesse de la ville.

En ce qui concerne les grands événements sportifs, Audrey HENOCQUE, ma première adjointe, avait déjà en responsabilité les grands événements festifs — non pas qu'on ne fasse pas la fête aussi avec le sport —, mais pour donner plus de cohérence à l'action menée par Julie NUBLAT-FAURE auprès de nos associations et clubs sportifs mais également auprès des grands acteurs du sport, il nous a semblé, après discussion avec Audrey et Julie, plus cohérent de confier formellement à Julie, qui était déjà impliquée sur ces sujets, la responsabilité des grands événements sportifs. Il s'agit ainsi de donner de la cohérence, de connecter davantage ce que nous pouvons faire avec nos clubs et nos associations avec les grands événements sportifs à venir.

Je les rappelle, ils vont être particulièrement marquants pour notre ville puisque dès l'année prochaine, en 2023, nous accueillons des matchs de la Coupe du monde de rugby et nous serons aussi ville d'accueil du camp de base pour l'équipe des All Blacks. C'est dire si nous sommes une grande ville de rugby.

En 2024, nous serons bien sûr associés aux Jeux olympiques, et se dérouleront sur le territoire de la Ville de nombreuses compétitions. Nous sommes aussi en discussion pour pouvoir accueillir un certain nombre de délégations qui viendront s'entraîner sur nos équipements.

En 2025, la ville de Lyon accueillera les EuroGames, très belle compétition internationale qui nous permettra, encore une fois, de rayonner sur le plan sportif.

Voilà, Monsieur KIMELFELD. J'espère que ces éléments vous donneront plus d'éclairage sur nos orientations, qu'ils vous auront permis de voir que nous ne naviguons pas à vue mais bien avec un cap qui

est fixé, celui d'une recherche d'efficacité et de concentration de nos énergies sur des sujets qui sont éminemment essentiels pour notre ville.

Je vous rappelle que le rapport qui nous occupe présentement est la fixation du nombre des adjoints au Maire de Lyon suite à la démission de Nicolas HUSSON et que je vous propose de maintenir à 21 le nombre des adjoints au Maire de Lyon.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le nombre d'adjoints au maire de Lyon est maintenu à 21. Je vous remercie.

(Vote.)

Abstention

Groupe Droite Centre et indépendants ; Groupe Pour Lyon ; Groupe Progressistes et Républicains

(Adopté)

2022/2111 - Élection d'un nouvel adjoint au Maire de Lyon suite à la démission de Monsieur Nicolas HUSSON de ses fonctions d'adjoint

Rapporteur : Grégory DOUCET

M. LE MAIRE : En vertu de l'article L2122-7-2 du CGCT, quand il y a lieu en cas de vacance de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Le Conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

Je vous propose donc de désigner un nouvel adjoint qui occupera le seizième rang du tableau.

En application de l'article L2122-4 du CGCT, le Conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret.

L'article L2122-7-2 du CGCT précise qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon la règle prévue à l'article L2122-7 du CGCT pour l'élection du Maire.

L'élection d'un adjoint a donc lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Selon l'article L2122-10 du CGCT, le Maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le Conseil municipal. Un seul siège étant à pourvoir, les bulletins devront comporter un seul nom.

Ces rappels étant effectués, nous allons procéder à l'élection d'un adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Je vous propose la candidature de Monsieur Gautier CHAPUIS. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Vous disposez dans la pochette déposée sur chacun de vos bureaux d'un bulletin vierge de premier tour de scrutin et d'une enveloppe. Ce bulletin doit être utilisé, à défaut de quoi le vote sera décompté comme nul. Il vous appartient d'inscrire sur ce bulletin le nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter, en l'occurrence Monsieur CHAPUIS, c'est ce que je vous invite à faire. En complément, vous disposez sur vos tables, pour mémoire, de la liste de composition du Conseil municipal.

Pour procéder à ce scrutin, vous êtes invités à l'appel de votre nom, à venir déposer votre enveloppe comprenant votre bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet dans la salle après avoir signé la feuille d'émargement.

Ceux d'entre vous qui disposent d'un pouvoir donnant mandat pour voter au nom d'un élu absent voudront bien le remettre au secrétaire de séance présent à la table de vote lorsqu'ils seront appelés à voter, à l'appel du nom de cet élu, sauf à ce qu'ils l'aient d'ores et déjà remis à leur entrée à la table du secrétariat de l'assemblée.

Le recours à l'isoloir n'est pas une obligation prévue par la loi. La conférence des présidents a fait le choix de ne pas en installer.

Je demande à Madame Fanny DUBOT, assesseur, de regagner la table de vote pour veiller à la régularité des émargements et à Monsieur Pierre OLIVER, assesseur, de procéder à l'appel nominal depuis sa place. Les deux assesseurs de vote voteront en dernier.

Le scrutin est ouvert.

Le vote à bulletin secret est organisé.

M. LE MAIRE : Chacun a-t-il pu voter ? Je demande aux deux assesseurs et à Monsieur HERNANDEZ, secrétaire de séance, de bien vouloir regagner la table de vote pour procéder au dépouillement.

Le dépouillement ne nécessitant pas la mobilisation de tous les membres de cette assemblée, je vous propose donc de passer aux questions orales.

(Vote.)

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 73
- Nombre de bulletins blancs et/ou enveloppes vides : 23
- Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 50
- Majorité absolue : 25

Nombre de suffrages obtenus :

- Monsieur Gautier CHAPUIS : 50

Monsieur Gautier CHAPUIS est élu 16^{ème} adjoint au Maire de Lyon et est immédiatement installé dans ses fonctions.

QUESTIONS DES ARRONDISSEMENTS

Question du Conseil du 1^{er} arrondissement - Faire face à la crise énergétique

M. LE MAIRE : Nous commençons par la question orale du 1^{er} arrondissement. Madame BOUAGGA, je vous cède la parole.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, comme chaque collectivité et chacun de nos concitoyens, la Mairie du 1^{er} arrondissement fait face à une flambée des prix de l'énergie qui met en péril son budget.

Nous pourrions discuter longuement d'un système énergétique français construit ces dernières décennies sur un approvisionnement en énergies fossiles auprès de dictateurs va-t-en-guerre. Nous pourrions également discuter d'un modèle socioéconomique qui s'est fondé sur une croissance infinie dans un monde aux ressources finies.

Toujours est-il que nous voyons aujourd'hui concrètement les limites de l'approvisionnement énergétique et concrètement, nous avons un problème à résoudre.

La Mairie du 1^{er} arrondissement a revu l'ensemble de ses équipements pour ajuster au mieux le chauffage en termes d'horaires et de températures. Des travaux d'isolation sont portés par la Ville pour les prochaines années et nous travaillons à la sensibilisation de chacun, à des petites actions collectives à effet immédiat. Nous estimons pouvoir ainsi baisser nos consommations d'ici cet hiver d'environ 10 % à 15 %.

Si nous répondons à l'effort national demandé, et même au-delà, c'est toutefois loin d'être suffisant. Les efforts de sobriété menés par la Mairie du 1^{er} arrondissement comme par nos concitoyens ne répondront pas à l'augmentation des prix.

Je fais une petite parenthèse pour illustrer concrètement. Les dépenses en gaz et électricité représentaient en 2021 la somme de 125 000 euros pour la Mairie du 1^{er} arrondissement. La projection pour 2023, compte tenu des coûts actuellement connus des contrats, serait de 272 000 euros dont 137 000 euros pour le seul

complexe sportif Genety-Duplat, équipement utilisé par les associations sportives en soirée et le week-end, mais surtout par les scolaires de tout niveau toute la journée.

Comment, alors que la part des flux passerait de 37 % en 2021 à 93 % de la dotation de gestion prévue en 2023 pour le 1^{er} arrondissement, pouvons-nous produire un budget réaliste qui garantisse la qualité du service public ? Comment les ménages pourront-ils faire face à une augmentation brusque des dépenses contraintes ?

La Mairie du 1^{er} arrondissement souhaiterait donc savoir ce que prévoit la ville de Lyon face à cette crise énergétique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BOUAGGA, pour cette question d'actualité. Monsieur GODINOT pour vous répondre.

M. GODINOT Sylvain, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire. Madame la Maire du 1^{er} arrondissement, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer le travail que votre équipe a mené sur ses équipements avec l'appui de la DGTB pour optimiser ses installations et réduire les consommations d'énergie. J'espère que ce sera une source d'inspiration pour les autres mairies d'arrondissement.

Vous l'avez dit, cette action nécessaire restera insuffisante face à l'ampleur du problème. C'est pourquoi, pour faire face à l'explosion des factures des mairies d'arrondissement, notre exécutif a choisi d'une part de sanctuariser la dotation d'animation locale (DAL), qui finance les actions d'animation dans chaque arrondissement, et d'autre part, d'ajuster en cours d'année quand nécessaire le montant de la dotation de gestion locale à hauteur de ce qu'imposera la hausse du prix des fluides et les autres dépenses obligatoires comme l'alimentation des crèches. Ainsi, les neuf mairies d'arrondissement, comme l'ensemble des services municipaux, pourront remplir sereinement leurs missions de service public.

Dès le début de la guerre en Ukraine, au printemps, nous avons déjà baissé les températures de consigne et réduit les illuminations du plan lumière. Nos actions les plus impactantes ont été actées dès le début du mandat : une politique de rénovation thermique des bâtiments ambitieuse, intégrée de façon plus systématique dans nos petits et nos grands travaux, un éclairage public plus performant, etc. C'est bien une stratégie globale que nous déployons pas à pas.

Tous ces travaux mettront plusieurs années à porter pleinement leurs fruits et c'est pourquoi, Monsieur le Maire, vous avez répondu à l'appel du Président de la République, fixé l'objectif d'une réduction des consommations de 10 % en un an au lieu de deux, et confié à Stéphane VASSELIN le pilotage de ce groupe de travail « sobriété énergétique » transpartisan qui mobilise tous les membres politiques pour débattre des actions prioritaires, qui rendra ses travaux mi-octobre.

Cet objectif très ambitieux implique nécessairement de nous pousser dans nos retranchements et de réduire encore les températures de chauffe, l'éclairage, supprimer notamment les convecteurs électriques d'appoint.

Nous chercherons cependant à maintenir au maximum le service public, à limiter les fermetures d'équipement pour éviter que la sobriété ne verse dans l'austérité.

Cette crise de l'énergie constitue cependant aussi une opportunité, celle de créer une nouvelle culture de la résilience et de la sobriété. Nous voulons que nos choix inspirent l'ensemble des actrices et des acteurs du territoire, puisqu'il est évident que les efforts doivent être collectifs et que l'exemple est la seule pédagogie qui vaille.

Nous veillons à ce que les plus fragiles soient les mieux protégés et à ce que les plus riches, qui sont les premiers responsables, comme cela a encore été rappelé ce matin, soient pleinement mis à contribution.

C'est pourquoi la Ville renforce d'ores et déjà le repérage et l'accompagnement des ménages en précarité énergétique en lien avec la Métropole et le CCAS.

L'État a maintenu le bouclier tarifaire prolongé en 2023 qui limite à 15 % la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité pour ceux qui bénéficient des tarifs régulés, et j'invite les élus et médias à faire de la pédagogie sur ce dispositif.

Si je suis convaincu que nous pouvons réduire nos consommations de 10 %, soit 4 millions d'euros par an, l'impact budgétaire de notre dépense d'énergie passerait encore de 20 à 36 millions d'euros par an. Ce sont autant d'impôts qui partent aujourd'hui abonder les profits des groupes privés au lieu de rémunérer des agents ou d'isoler nos bâtiments.

Aux côtés de nos parlementaires, nous demandons que l'État taxe les superprofits et renforce son soutien annoncé aux collectivités. J'irai porter ce message au colloque de France Urbaine dès jeudi.

Vous questionnez aussi, Madame la Maire, la croyance en la possibilité d'une croissance infinie dans un monde fini. Dennis MEADOWS, dans son rapport « Les limites à la croissance », en 1972, avait modélisé un effondrement dès la décennie 2030 si l'on poursuit sur ce modèle. Les crises s'enchaînent déjà. Celle de l'énergie en 2023 succède aux crises climatiques de 2022 et à celle de la Covid en 2020-2021.

Beaucoup ne l'ont pas écouté. Nous l'avons fait, et ce pas plus tard qu'hier lors de sa conférence à l'École normale supérieure. Il nous a exhortés à changer nos habitudes et à inventer un nouveau modèle de société en posant des actes.

Construire un nouveau modèle compatible avec les limites planétaires en partant du terrain, de l'action locale et concrète, c'est tout l'objet de notre démarche « Lyon 2030 : ville climatiquement neutre ». Avec l'appui de la Métropole, nous sommes pleinement engagés dans l'action locale pour permettre aux Lyonnaises et Lyonnais de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle, d'habiter sobrement des logements rénovés, et de manger sainement à la cantine à tarif constant.

Plutôt que l'attractivité, notre boussole fixe le cap de la ville du bien vivre et du bien-être des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GODINOT.

Je vois que le dépouillement est encore en cours. Monsieur OLIVER, si vous en êtes d'accord, je vais donner la parole à Madame DUBOIS-BERTRAND dans un premier temps, puis nous reviendrons au deuxième arrondissement par la suite.

Question du Conseil du 3^e arrondissement - Périscolaire dans le 3^e arrondissement

M. LE MAIRE : Mme DUBOIS-BERTRAND, la parole est à vous.

Mme DUBOIS-BERTRAND Véronique, Maire du 3^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, la rentrée scolaire s'est faite, avec pour les enfants son lot de retrouvailles, de nouveautés et de découvertes, avec pour les enseignants la découverte de nouveaux élèves et la volonté d'accompagner leurs apprentissages, et avec pour les parents le souci du bien-être de leurs enfants et de l'organisation de leur journée scolaire et périscolaire.

Les écoles du 3^e arrondissement ont connu l'année dernière de réelles difficultés quant à l'organisation et l'animation des temps périscolaires, difficultés qui ont impacté ces temps de pause et de détente essentiels dans la journée des écoliers.

Aussi, en ces temps de rentrée scolaire, nous aimerions que vous puissiez nous présenter la réflexion entreprise sur ces temps périscolaires ainsi que les évolutions en cours et à venir de l'organisation.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire. Pour vous répondre, Madame LEGER, c'est à vous.

Mme LEGER Stéphanie, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 3^e arrondissement, je suis bien consciente, pour être venue plusieurs fois dans les écoles du 3^e arrondissement l'année dernière, des difficultés qu'ont rencontrées certains périscolaires.

Ce sont effectivement des difficultés complexes puisque cela intervient dans un environnement multipartenarial. Nous le savons bien, l'école est désormais ouverte à la fois sur du périscolaire, du scolaire, avec différentes équipes qui interviennent, et ces difficultés nécessitent un véritable accompagnement.

Je crois que nous sommes intervenus particulièrement sur certaines de vos écoles et je tiens à remercier à la fois la disponibilité des adjoints d'arrondissement, mais également les services, pour leur investissement.

En cette rentrée, le secteur périscolaire demeure fragile au niveau national, notamment du fait de la pénurie d'animateurs. Je crois que la filière animation connaît des difficultés structurelles importantes qui reposent à la fois sur un manque de reconnaissance, de valorisation, de professionnalisation et de structuration de cette filière.

Ces difficultés se sont particulièrement accrues après la période Covid. Je rappelle qu'il y a eu une absence pratiquement totale de formations de BAFA sur l'année 2020-2021.

Dans ce cadre national, à Lyon particulièrement, la Ville porte un enjeu de la stabilisation et de fidélisation des équipes périscolaires. Je pense que nous prenons notre part pour une amélioration substantielle des conditions du travail des équipes à la fois municipales et associatives.

Cet après-midi se passe dans ces locaux un forum de recrutement des animateurs. Il avait déjà été organisé un forum au mois de juin et nous en organisons un deuxième actuellement, à la fois pour la ville de Lyon mais également pour les associations. Je crois que plus d'une cinquantaine de structures associatives y participeront, ce qui dénote quand même une vraie problématique de recrutement.

La ville de Lyon a décidé, dès le début de son mandat, de CDIser une soixantaine de directeurs périscolaires municipaux. Nous avons un partenariat de longue date avec l'Université Lyon 2 qui est en train d'aboutir à une licence professionnelle.

En tant que ville de Lyon, nous portons à France Urbaine les difficultés que nous rencontrons à la fois par les difficultés de recrutement de l'éducation populaire sur le périscolaire, mais également les difficultés municipales. France Urbaine est en train de déclencher une réflexion sur la filière animation dans ses échanges avec le gouvernement.

Nous proposons des animations périscolaires attractives renouvelées qui s'accompagnent de formations. Ces formations concernent à la fois nos animateurs municipaux mais également les animateurs associatifs, justement pour donner du contenu et essayer de renforcer la formation des animateurs.

Enfin, depuis le début de la réflexion sur le projet éducatif, nous avons impliqué toutes les équipes, que ce soit les associations d'éducation populaire comme nos directeurs d'accueil de loisirs, enseignants, sur le projet éducatif.

Au-delà de ces démarches, et comme vous le savez, dix écoles du 3^e arrondissement connaîtront une transition au 1^{er} janvier 2023 en termes de gestion périscolaire. La MJC Sans Souci reprendra en gestion périscolaire quatre écoles : l'école maternelle et élémentaire Monbrillant et l'école maternelle et élémentaire Harmonie-Rebatel.

Nous connaissons en novembre les nouveaux acteurs retenus dans le cadre d'un marché public, après les délais administratifs de rigueur, concernant les écoles Charial, Paul Bert et Meynis.

Notre accompagnement, Madame la Maire, ne faiblira pas. Il s'intensifiera même dès le mois de novembre pour accompagner au mieux cette transition :

- avec, depuis le mois de mai et le mois de juin, un accompagnement juridique des salariés actuels afin de préparer avec eux la poursuite de leur parcours professionnel ;
- avec la poursuite suivant les acteurs qui auront été retenus dans le cadre du marché ;
- avec des temps de contact, de visite, de rencontre et d'acculturation qui vont s'échelonner jusqu'aux vacances de fin d'année dans les écoles concernées par cette transition ;
- avec également, ensuite, des réunions d'information auprès des familles.

Nous avons déjà eu des réunions précédemment l'été mais effectivement, dès que les acteurs notamment du marché seront connus, nous nous sommes engagés à rencontrer à nouveau les parents pour leur expliquer dans quel cadre et comment la transition allait se faire et qu'ils puissent rencontrer au plus tôt les équipes de ces acteurs.

Nous avons déjà, avec la MJC Sans Souci, fixé des rencontres sur les écoles Rebatel et Monbrillant pour accompagner ces démarches-là.

Notre objectif est et restera le même : l'amélioration continue de la qualité d'accueil pour les enfants.

J'espère vous avoir répondu par ces quelques propos. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, chère Stéphanie.

Question du conseil du 2e arrondissement - Programmation des opérations de proximité 2023 : l'illusion d'un choix

M. LE MAIRE : Je vois que Monsieur OLIVER a pu reprendre sa place. Je lui cède la parole pour la question du 2^e arrondissement.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, durant la campagne municipale 2020, votre équipe avait pour projet de redonner plus de pouvoir aux arrondissements. Sur le papier, cette décision est plutôt intéressante. Cependant, nous sommes bientôt à mi-mandat et le pouvoir des arrondissements n'a jamais été aussi faible.

Les arrondissements ont de faibles crédits alloués par la mairie centrale. Parmi eux, nous avons la dotation d'animation locale qui va baisser pour le 2^e arrondissement en 2023.

Nous avons également des crédits métropolitains pour des travaux de voirie. Au départ, c'était deux enveloppes, le fonds d'intervention communal (FIC) pour 230 000 euros et le budget de proximité (PROX) pour 260 000 euros.

L'arrivée des écologistes fait que les mairies d'arrondissement ne disposent plus que d'une des deux enveloppes, et sur la seule enveloppe qu'il nous reste, la mairie centrale vient récupérer près de 15 % de cette enveloppe pour nous imposer la création de certains arceaux à vélos. J'invite d'ailleurs notre adjoint à venir dans le 2^e arrondissement pour voir, notamment à Perrache, qu'ils sont squattés et inutilisés.

Sur les près de 500 000 euros dont nous disposions à notre arrivée, il nous en reste seulement 200 000 utilisables par la Mairie d'arrondissement. Alors que nos pouvoirs fondent, le 2^e arrondissement voit encore son champ d'action se réduire avec la programmation de travaux de voirie pour 2023. Tenez-vous bien, nous n'avons que la possibilité de faire des travaux sur la partie Perrache-Confluence, qui est quasi neuve, vous le savez bien, et nous n'avons quasiment pas la possibilité d'agir sur le secteur Carnot-Saint-Nizier, ce qui représente quand même deux quartiers sur trois de notre arrondissement.

Ainsi, la question votée par le conseil du 2^e arrondissement est la suivante. Que propose la mairie centrale pour redonner la pleine latitude aux arrondissements quant à leurs choix sur la programmation d'opérations de proximité, et quelles autres actions la ville va-t-elle proposer pour permettre aux arrondissements de gérer un budget plus large afin de réellement leur donner du pouvoir et leur permettre d'appliquer une véritable politique de proximité ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Il est beaucoup question d'espaces publics et d'équipements de proximité. Monsieur LUNGENSTRASS pour vous répondre.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire. On notera d'ailleurs que vous avez changé votre question par rapport à celle que nous avons votée en conseil d'arrondissement. Vous l'avez un peu reformulée.

Effectivement, elle n'était pas très compréhensible. J'ai été surpris à la lecture de cette question, comme je vous l'ai dit en conseil d'arrondissement, parce que vous avez déjà pu initier dans le 2^e arrondissement de beaux projets depuis 2020 sur les deux enveloppes FIC et PROX avec un concours financier de la ville de Lyon et de la métropole de Lyon, en termes humains aussi.

Je peux par exemple citer la rue Maupin pour 230 000 euros de FIC, l'impasse Catelin pour 250 000 euros de PROX, la rue Boissac pour 75 000 euros de FIC, et il y a encore d'autres projets qui vont arriver d'ici la fin de l'année. Ces deux enveloppes métropolitaines sont là pour mener des projets à votre initiative, ce qui est manifestement le cas chez vous puisque les projets cités sont bien sortis de terre, et c'est le cas aussi dans les autres arrondissements où le fonctionnement est en place.

J'en profite d'ailleurs pour remercier les maires et les adjoints d'arrondissement qui sont engagés dans cette mission pour faire avancer et initier ces projets qui sont des projets de proximité qui sont d'importance pour les Lyonnaises et les Lyonnais, parce que cela change effectivement l'espace public du quotidien.

Ces deux enveloppes métropolitaines sont bien là pour financer les projets initiés par les arrondissements. Évidemment, vous-même, Pierre OLIVER, vous n'êtes pas urbaniste paysagiste et parfois les idées et les sollicitations des habitants peuvent venir à manquer sur certains quartiers. Du coup, les subdivisions de voirie proposent des listes d'idées d'une trentaine de propositions, par exemple pour le 2^e arrondissement, pour faciliter et dynamiser la discussion. A ma connaissance, et de ce qu'on en voit dans les arrondissements, ces échanges sont constructifs et fructueux vu qu'ils aboutissent à de beaux projets.

J'ai été surpris de cette question d'arrondissement puisque, vous, en tant que Maire d'arrondissement et d'une manière générale les élus du 2^e arrondissement, étiez les seuls absents de ladite commission « neuf arrondissements » que j'ai initiée et qui s'est regroupée début septembre. Je regrette cette absence. Évidemment, cette commission est là justement pour évoquer tous ensemble, avec les élus centraux, les élus d'arrondissement, les services municipaux et métropolitains, les projets sur FIC et PROX de l'année passée et ceux qui sont programmés pour 2023. Je dirais que c'est un moment idéal pour évoquer cette question qui, je pense, aurait par ailleurs intéressé d'autres arrondissements sur ce cas-là.

Je vous ai questionné sur votre question en conseil d'arrondissement parce que je ne l'avais vraiment pas comprise sur le début, mais c'est normal. Les services ont une attention toute particulière sur la cohérence des projets entre eux et, en l'occurrence, d'après ce que j'ai compris, avec le périmètre du projet « Presqu'île à vivre », ce qui m'amène donc à votre question.

Je pense que les quartiers de Sainte-Blandine et Confluence méritent toute votre attention, et c'est bien à vous de sélectionner et d'initier les projets. Malgré tout, je comprends et c'est bien le rôle des services d'alerter sur de possibles incohérences ou incompatibilités entre les projets et de faire des points d'alerte, surtout vu que nous sommes engagés ensemble dans un projet d'embellissement et d'amélioration de la qualité de vie en Presqu'île.

Enfin, comme je l'ai évoqué aussi en direct en conseil d'arrondissement, Monsieur le Maire, ma porte et mon téléphone vous sont largement ouverts pour que nous voyions ensemble très concrètement les idées qui seraient problématiques, si elles sont compatibles ou non avec le projet Presqu'île, ou s'il faut attendre ou non la fin de la concertation.

Voilà les premiers éléments. Quant à votre deuxième partie de question qui ne concerne pas les espaces publics, je renvoie vers les discussions que nous aurons plus tard concernant les dotations d'arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur LUNGENSTRASS, pour ces éclaircissements. Nous en avons terminé avec les questions des arrondissements.

ELECTION

2022/2112 - Élection d'un nouvel adjoint au Maire de Lyon suite à la démission de Monsieur Nicolas HUSSON de ses fonctions d'adjoint

M. LE MAIRE : Nous revenons au rapport relatif à l'élection d'un nouvel adjoint.

J'ai entre les mains les résultats du vote, que je vais vous communiquer :

- nombre de votants : 73 ;
- nombre de suffrages blancs : 23 ;
- nombre de suffrages déclarés nuls : 0 ;
- nombre de suffrages exprimés : 50.

La majorité absolue étant à 25, Monsieur CHAPUIS a obtenu 50 voix et est donc déclaré élu et donc seizième adjoint. Félicitations, Monsieur CHAPUIS, pour votre élection.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : S'il en était besoin, je rappelle donc que mon exécutif est composé de 21 adjoints et, comme tout au début de cette mandature, de 3 conseillers délégués avec Mesdames POPOFF et ALCOVER qui rejoignent l'exécutif très rapidement.

(Applaudissements.)

DÉNOMINATION

2022/2083 Dénomination d'un espace public : Square Katia et Maurice KRAFFT à Lyon 5^e

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous allons passer à notre série de rapports dédiés à plusieurs dénominations. Pour le premier rapport, je cède la parole à Monsieur LUNGENSTRASS.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la requalification globale de la rue Pierre Audry que nous avons pu inaugurer au printemps dernier, deux squares ont pu être créés, un en haut de la rue Pierre Audry dans le 9^e arrondissement, très

proche du carrefour Trion, et le deuxième dans le 5^e arrondissement, un peu plus bas, à l'intersection de la rue Pierre Audry et de la rue du Bas de Loyasse.

Une classe de l'école Ferdinand Buisson a suivi les travaux pendant deux ans, le terrassement, l'archéologie. Le 5^e arrondissement a donc décidé de continuer le travail avec cette classe sur la dénomination du square qui a pu être créé, avec comme objectif évidemment de rendre hommage à une femme.

Les élèves de CM1 sont venus faire une belle présentation en Mairie du 5^e arrondissement, si j'ai pu bien comprendre, et Katia KRAFFT a retenu toute l'attention de la Mairie du 5^e arrondissement. Les élèves du conseil d'arrondissement des enfants ont aussi été sollicités sur ce projet et se sont prononcés favorablement aussi en faveur du couple KRAFFT. Je suis donc très heureux aujourd'hui de rendre hommage et de mettre à l'honneur Katia et Maurice KRAFFT.

Prenons un premier temps pour parler de Katia KRAFFT en particulier. Elle est une femme qui a choisi un métier qui, à l'origine, était particulièrement masculin. Elle a permis, à travers son engagement, de favoriser l'accès des femmes au métier de volcanologue. Cette femme déterminée qui est allée au bout de sa passion et a donné sa vie pour la science a inspiré les futurs concitoyens du 5^e arrondissement et bien au-delà.

Durant 25 ans, Katia KRAFFT et Maurice KRAFFT, son mari, ont consacré leur vie aux volcans en assistant à plus d'une centaine d'éruptions à travers le monde, record inégalé, les observant, les étudiant, les filmant, les photographiant, apportant ainsi leur contribution à la recherche.

On les surnomme les diables des volcans ou bien encore les volcanologues les plus rapides du monde étant donnée la liberté qu'ils avaient durement acquise de se rendre très rapidement sur les lieux de n'importe quelle éruption en cours sur la planète.

Ils décèdent ensemble en juin 1991, précisément le 3 juin, alors que Katia et Maurice KRAFFT observent l'éruption du volcan Unzen au Japon.

La collection de leurs 300 000 photos et plus de 800 films est aujourd'hui à Lyon et sera prochainement numérisée. Je vous prie donc de donner un avis favorable à cette dénomination, tout comme l'a fait le conseil du 5^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur LUNGENSTRASS.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

VERNEY-CARRON Florence

(Adopté)

2022/2084 - Dénomination d'un espace public : Jardin Françoise d'Eaubonne — Jardin des Belvédères à Lyon 9^e

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Monsieur LUNGENSTRASS, pour le rapport suivant, vous avez de nouveau la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre cette fois du projet de renouvellement urbain de La Duchère il vous est proposé de donner un nom au dit « Jardin des Belvédères », qui est son nom d'usage. Une liste de noms a donc pu être dressée par la Mairie du 9^e arrondissement en lien avec la mission Duchère et une consultation a été menée au sein du comité de suivi participatif du projet Duchère pour déterminer la dénomination de ce jardin.

Le comité de suivi participatif et la Mairie du 9^e arrondissement nous proposent donc ici une dénomination en hommage à Françoise d'EAUBONNE, romancière et militante féministe née en 1920, décédée en 2005.

Françoise d'EAUBONNE est sensibilisée très tôt aux inégalités vécues par les femmes par sa mère, qui a interrompu sa carrière scientifique suite à son mariage. Elle participe à la création du mouvement de libération des femmes, où elle anime un groupe sur l'écologie et le féminisme.

Elle prend position en faveur du droit à l'avortement en signant le Manifeste des 343 pour le droit à l'avortement.

Il vous est donc proposé de nommer cet espace vert le Jardin Françoise d'EAUBONNE – Jardin des Belvédères, et je vous prie aussi de donner un avis favorable tout comme l'a fait le conseil du 9^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

DÉSIGNATIONS

2022/1961 - Assemblée générale de l'Association foncière urbaine libre 35 rue Paul Chenavard à Lyon 1er — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous allons maintenant passer à une série de désignations, la première concernant l'Assemblée générale de l'Association foncière urbaine libre, située 35 rue Paul Chenavard dans le 1^{er} arrondissement. Nous procédons au remplacement de Monsieur Raphaël MICHAUD, qui est représentant titulaire de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'Association foncière urbaine libre.

La candidature de Madame Sophia POPOFF est proposée. Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, Madame POPOFF est proclamée élue.

2022/1962 - Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon (CCDTE) — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Concernant le Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la ville de Lyon (CCDTE), nous allons procéder au remplacement d'un représentant par le Conseil municipal. Nous procédons au remplacement de Madame Sylvie PALOMINO, représentante titulaire de la ville au sein du dit comité. La candidature de Monsieur David KIMELFELD est proposée. Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur KIMELFELD est proclamé élu.

2022/1963 - Conseil des écoles privées sous contrat d'association Sainte Ursule à Lyon 5e et Saint Maurice à Lyon 8e — Remplacement de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous nous intéressons maintenant au Conseil des écoles privées sous contrat d'association Sainte Ursule à Lyon 5^e et Saint Maurice à Lyon 8^e, et notamment au remplacement de représentants par le Conseil municipal.

Nous procédons donc au remplacement de Madame Carole SAMUEL, représentante titulaire de la ville au sein de l'organe délibérant de l'école Sainte Ursule, et Madame Clotilde FLAMANT, représentante titulaire au sein de l'organe délibérant de l'école Saint Maurice.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- pour l'école Sainte Ursule, Madame Sandrine FRANCHET ;
- pour l'école Saint Maurice, Madame Louise BONNIEL-CHALIER.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, Madame FRANCHET pour l'école Sainte Ursule et Madame BONNIEL-CHALIER pour l'école Saint Maurice sont proclamées élues.

2022/1964 - Comité syndical du Syndicat intercommunal dénommé Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous nous intéressons maintenant au Comité syndical du Syndicat intercommunal dénommé Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL). Nous procédons au remplacement de Monsieur Nicolas HUSSON, représentant titulaire au sein du comité syndical des pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise.

La candidature de Monsieur Gautier CHAPUIS est proposée. Y a-t-il d'autres candidatures ?

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur CHAPUIS est proclamé élu.

2022/1965 - Conseil d'administration du collège Victor Grignard à Lyon 8e, des lycées Antoine de Saint-Exupéry à Lyon 4e, Camille Claudel à Lyon 4e et Colbert à Lyon 8e — Remplacement de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Concernant le Conseil d'administration du collège Victor GRIGNARD à Lyon 8^e, des lycées Antoine de Saint-Exupéry à Lyon 4^e, Camille Claudel à Lyon 4^e et Colbert à Lyon 8^e, il s'agit de remplacer les représentants par le Conseil municipal.

Nous procédons au remplacement :

- de Madame Sylvie PALOMINO, représentante suppléante de la Ville au sein de l'organe délibérant du lycée Antoine de Saint Exupéry dans le 4^e, et du lycée professionnel Camille Claudel dans le 4^e également ;
- de Madame Marine CHASTAN, représentante titulaire de la Ville au sein de l'organe délibérant du collège Victor Grignard dans le 8^e ;
- de Madame Clotilde FLAMANT, représentante suppléante au sein de l'organe délibérant du lycée général et technologique Colbert dans le 8^e.

Je vous propose les candidatures suivantes.

Pour le lycée Antoine de Saint Exupéry, je propose Monsieur KIMELFELD. Y a-t-il d'autres candidats ?

Pour le lycée professionnel Camille Claudel, je propose de nouveau Monsieur KIMELFELD. Y a-t-il d'autres candidats ?

Pour le collège Victor Grignard, je propose Constantin BACHER. Y a-t-il d'autres candidats ?

Pour le lycée général et technologique Colbert, je propose Madame Louise BONNIEL-CHALIER. Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, sont proclamés élus pour représenter, Monsieur KIMELFELD au lycée Antoine de Saint-Exupéry et au lycée professionnel Camille Claudel, Monsieur Constantin BACHER pour le collège Victor Grignard et Madame Louise BONNIEL-CHALIER pour le lycée général et technologique Colbert.

2022/1966 - Conseil d'administration du Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la ville de Lyon (COS) — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Concernant le Conseil d'administration du comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la ville de Lyon (COS), nous procédons au remplacement de Madame Sylvie PALOMINO, représentante suppléante de la Ville au sein du conseil d'administration du COS. La candidature de Monsieur David KIMELFELD est proposée.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, Monsieur KIMELFELD est proclamé élu.

2022/1967 - Comité syndical du Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Concernant le Comité syndical du Syndicat intercommunal de l'Aqueduc romain du Gier, nous procédons au remplacement de Monsieur Nicolas HUSSON, représentant suppléant de la ville au sein du Comité syndical. Monsieur CHAPUIS est proposé.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, Monsieur CHAPUIS est proclamé élu.

2022/1968 - Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle dénommé École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBAL) — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Pour le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle dénommé École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBAL), nous procédons au remplacement de Madame Sylvie PALOMINO, représentante suppléante de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'ENSBAL. La candidature de Monsieur KIMELFELD est proposée.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, Monsieur KIMELFELD est proclamé élu.

2022/1969 - Commission de médiation et droit au logement opposable — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Pour la Commission de médiation et droit au logement opposable, nous procédons au remplacement de Monsieur Raphaël MICHAUD, représentant suppléant de la Ville au sein du collège des représentants des communes de la Commission de médiation et droit au logement opposable.

La candidature de Madame Sophia POPOFF est proposée.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, Madame POPOFF est proclamée élue.

2022/1970 - Commission locale UNESCO — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Pour la Commission locale UNESCO, nous procédons au remplacement de Monsieur Nicolas HUSSON, représentant titulaire à titre permanent au sein du collège des élus de la Commission locale UNESCO. La candidature de Monsieur CHAPUIS est proposée.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, Monsieur CHAPUIS est proclamé élu.

2022/1971 - Assemblée générale de l'association Soliha Rhône et Grand Lyon — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Pour l'Assemblée générale de l'association Soliha Rhône et Grand Lyon, nous procédons au remplacement de Monsieur Raphaël MICHAUD, représentant titulaire à titre permanent au sein de l'Assemblée générale de l'association Soliha Rhône et Grand Lyon.

La candidature de Madame POPOFF est proposée.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, Madame POPOFF est proclamée élue.

2022/1972 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Territoires d'événements sportifs — Modification des représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport relatif à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'association Territoires d'événements sportifs. Nous procédons au remplacement de Madame Audrey HENOCQUE, représentante titulaire de la Ville au sein de l'Assemblée générale et du CA de l'association Territoires d'événements sportifs et de Madame Julie NUBLAT-FAURE, représentante suppléante au sein de l'AG et du CA de l'association Territoires d'événements sportifs. Je vous propose la candidature au poste de titulaire de Madame Julie NUBLAT-FAURE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose la candidature au poste de suppléante de Madame Audrey HENOCQUE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Vous voilà toutes deux proclamées élues, Madame NUBLAT-FAURE et Madame HENOCQUE. Vous inversez les rôles.

2022/1973 - Conseil d'administration de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Concernant le Conseil d'administration de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS), nous procédons au remplacement de Monsieur Raphaël MICHAUD, représentant titulaire au CA de la SAHLMAS. La candidature de Madame POPOFF est proposée.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, Madame POPOFF est proclamée élue.

2022/1974 - Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Concernant le Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics, nous devons procéder au remplacement d'un représentant par le Conseil municipal. La conférence des présidents a retenu une intervention. Monsieur LÉVY, vous avez la parole pour deux minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette délibération me donne l'occasion de vous interroger concernant votre approche concernant la vidéoprotection.

Avec le temps, elle s'est transformée en une interrogation qui peut être légitime, pour finir à ce qui s'apparente à une opposition.

Malgré le plébiscite de cet outil par nos forces de l'ordre, vous persistez à nier son efficacité. L'opposition systématique entre caméras et moyens humains est d'un autre temps tant il est évident que l'un et l'autre sont liés.

Aujourd'hui, très clairement, tourner le dos à la vidéoprotection, c'est assumer de ne pas considérer la sécurité des Lyonnais comme une priorité.

Très concrètement, vous ne donnez pas à la police les moyens d'agir. La vidéoprotection dissuade les délinquants et permet aux forces de l'ordre de réaliser des enquêtes mais donne aussi à la justice des preuves si cela est nécessaire.

Nous le disions en introduction du Conseil municipal et nous le répétons ici pour que ce soit bien clair, la ville de Lyon compte aujourd'hui 571 caméras. C'est très insuffisant. À titre d'exemple, Paris compte 1 454 caméras de vidéoprotection, Marseille en compte 1 602 et Nice en compte 2 777.

Compte tenu de la demande des commerçants lyonnais victimes de vols, mais aussi du fait d'un nombre d'agressions en hausse dans les transports, le Préfet l'a redit, la ville de Lyon accuse un retard énorme.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous connaissez la liste précise des secteurs qui nécessitent de combler ce retard. Le ministère de l'Intérieur vous l'a transmise encore récemment.

Monsieur le Maire, mettez aussi fin à cet orgueil mal placé et saisissez la main que l'État vous tend en matière de financement et nous vous soutiendrons.

Après deux années d'atermoiement, vous nous avez annoncé avant l'été que le fameux audit promis n'avait toujours pas eu lieu. Vous avez aussi dit qu'il serait mené par une ancienne magistrate de la Cour des comptes. Je crois que cette assemblée, ou du moins les commissions, sont en droit de se voir présenté un calendrier précis du déroulement de cet audit.

Au-delà des aspects pratiques, de votre tergiversation, des audits ou pas audits, il ne s'agit plus pour vous de réussir à vous réunir mais d'agir.

Les Lyonnais, votre police, Monsieur le Maire, vous demandent des actes et des gestes concrets. J'espère que vous saurez trouver les mots pour rassurer notre assemblée et rassurer les Lyonnais concernant ces inquiétudes. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Avant de procéder à l'examen du rapport et au vote pour la représentation, je cède la parole à Monsieur CHIH pour répondre à Monsieur LÉVY.

M. CHIH Mohamed, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire. Pour vous répondre concrètement, à aucun moment nous n'avons tourné le dos à la surveillance. À aucun moment nous ne faisons en sorte de ne pas faire appel à cet outil. La seule chose que nous disons depuis le départ, c'est que nous souhaitons évaluer ce dispositif pour accroître son efficacité et notamment son déploiement. Nous n'avons rien dit d'autre et à aucun moment nous ne bloquons le partage des images avec nos partenaires, notamment les partenaires étatiques, avec la police nationale notamment, mais pas seulement. Nous partageons aussi nos images avec par exemple le SDMIS, à savoir les pompiers.

Concernant le nombre de caméras, je voudrais très rapidement vous dire qu'on ne peut pas comparer l'incomparable. Comparer Paris ou Marseille à Lyon est problématique en nombre de caméras. Par exemple, comparer Lyon à Marseille, c'est effectivement environ 1 600 caméras et quelques pour Marseille et 571 pour Lyon, plus les 12 nomades, mais c'est aussi oublier que Marseille est 5 fois plus étendu que Lyon. On a donc un territoire qui est bien plus large et qui appelle nécessairement à un autre nombre de caméras et qui justifie donc ce nombre plus important.

Rappelons que Lyon est très dense et que sur un très petit territoire — environ 50 kilomètres carrés — nous avons déjà 571 caméras.

Bien sûr, nous sommes également attentifs aux appels des commerçants. Nous voulons rappeler les chiffres qui ont été donnés par Monsieur le Préfet, qui sont très positifs pour ces mois de juillet et août concernant notamment les questions d'agressions et d'actes de délinquance sur personnes.

Les chiffres progressent dans le bon sens. Chaque agression est inacceptable, bien entendu, mais nous voyons bien qu'ils progressent dans le bon sens et qu'il y a une diminution de la délinquance. Ce sont les chiffres qui ont été donnés par Monsieur le Préfet.

Nous devons aussi dire une chose simple. Il est important d'avoir des yeux partout. Il est aussi important d'avoir une police bien déployée sur le territoire et cela va justement dans le sens d'une augmentation des

effectifs, que nous travaillons actuellement avec Monsieur BOSETTI et notamment avec les plans de fidélisation et d'attractivité. C'est aussi la demande que nous formulons en direction de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, à savoir d'augmenter nos effectifs, au moins pour atteindre l'effectif cible qui est celui de notre CSP.

Il y a un autre point, sur la liste des caméras. Je voudrais simplement vous redire que nous avons effectivement eu une demande de 30 caméras supplémentaires de la part des services de la police nationale et nous avons répondu à une majorité d'entre elles, avec 17 caméras que nous avons déployées. Nous avons donc fait ce travail d'objectivation qui était absolument nécessaire.

Il y a certaines caméras que nous n'avons pas déployées, effectivement, celles qui sont liées à des manifestations, mais pour cela nous avons absolument besoin de travailler avec la préfecture sur le trajet des manifestations pour que ces trajets empruntent des lieux vidéosurveillés. C'est un élément important à redire. Voilà le petit débat qui existe entre nous et la préfecture actuellement sur le nombre de caméras à redéployer.

Enfin, sur l'audit, vous nous demandiez le calendrier. Le calendrier a été précisé par Monsieur le Maire dans la presse ce samedi. En février, vous aurez normalement les conclusions de cet audit mené par notre Inspectrice générale des services.

J'espère avoir répondu à un maximum de vos questions. Croyez bien, Monsieur LÉVY, chers partenaires, que nous sommes pleinement engagés sur les questions de sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais et qu'à aucun moment nous ne prenons pas le sujet au sérieux. Encore une fois, notre travail partenarial, même s'il se fait au prix d'un débat important, se fait toujours dans la volonté d'améliorer et les conditions de sécurité et le sentiment de sécurité pour toutes et tous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Nous procédons au remplacement de Madame Sylvie PALOMINO, représentante suppléante au collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics.

La candidature de Monsieur KIMELFELD a été proposée.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, Monsieur KIMELFELD est proclamé élu.

2022/1975 - Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (SMCRRL) — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous passons au Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon. Nous procédons au remplacement de Madame Laurence CROIZIER, représentante titulaire au Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon. La candidature de Madame Florence VERNEY-CARRON est proposée.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

En l'absence d'autres candidatures, Madame VERNEY-CARRON est proclamée élue.

2022/1977 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous nous intéressons à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône. Nous procédons au remplacement de Monsieur Raphaël MICHAUD, représentant suppléant à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône. La candidature de Madame POPOFF est proposée.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, Madame POPOFF est proclamée élue.

2022/1978 - Commissions thématiques créées à titre permanent — Remplacement de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Concernant les commissions thématiques créées à titre permanent, nous procédons au remplacement des conseillers municipaux suivants :

- un représentant au sein de la commission finances, commandes publiques, administration générale, promotion des services publics et ressources humaines ;
- un représentant au sein de la commission culture, démocratie locale, politique de la ville et vie étudiante ;
- un représentant au sein de la commission petite enfance, éducation, sports, jeunesse et vie associative ;
- deux représentants au sein de la commission transition écologique, mobilité ;
- un représentant au sein de la commission urbanisme, nature en ville, sûreté ;
- deux représentants au sein de la commission emploi, économie durable, international et tourisme.

Les candidatures suivantes ont été proposées.

Pour la commission finances, etc., est proposé Patrick ODIARD qui remplace Monsieur CHAPUIS.

Pour la commission culture, etc., est proposé Monsieur KIMELFELD qui remplace Madame PALOMINO.

Pour la commission petite enfance, etc., est proposé Monsieur SOUVESTRE, qui remplace Monsieur DEBRAY.

Pour la commission transition écologique, etc., sont proposés Monsieur KIMELFELD, qui remplace Madame PALOMINO et Monsieur CHAPUIS qui remplace Madame DELAUNAY ;

Pour la commission urbanisme, etc., est proposée Madame POPOFF, qui remplace Madame MARAS ;

Pour la commission emploi, etc., sont proposées Madame DELAUNAY, qui remplace Madame POPOFF et Madame MARAS remplace Monsieur ODIARD.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

2022/1979 - Observatoire local des loyers de Lyon — Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Concernant l'Observatoire local des loyers de Lyon, nous procédons au remplacement de Monsieur Raphaël MICHAUD, représentant suppléant au sein du Comité de gouvernance de l'Observatoire local des loyers de Lyon. La candidature de Madame POPOFF est proposée.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, Madame POPOFF est proclamée élue.

Nous en avons terminé avec les désignations, je vous remercie pour votre attention.

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen de notre ordre du jour avec l'examen des rapports de la commission petite enfance, éducation, sports, jeunesse et vie associative. Avant de commencer l'examen du premier rapport 2022-2025 qui nous sera présenté par Madame LEGER, je lui cède la parole pour nous faire un petit retour sur la rentrée scolaire.

Mme LEGER Stéphanie, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, merci de me donner la parole pour un propos sur la rentrée des classes dans les écoles publiques lyonnaises, pour vous signaler que la rentrée s'est généralement bien passée. Je tiens vraiment à remercier la mobilisation de chacun et chacune pour que cette rentrée se déroule dans ces bonnes conditions, notamment les agents de

la ville, ceux de la Direction de l'éducation mais également les partenaires du périscolaire et bien sûr l'Éducation nationale via les directeurs, les IEN et les enseignants.

Nous avons commencé cette rentrée dans des conditions sanitaires nouvelles par rapport aux années précédentes puisque suivant les recommandations de l'Éducation nationale, nous sommes au niveau socle, ce qui revient à peu près à dire que nous revenons à des conditions sanitaires qui existaient avant la crise sanitaire.

Cependant, nous avons gardé de bonnes habitudes, comme l'aération des locaux, et nous continuons de demander aux enfants de se laver régulièrement les mains.

L'arrêt de ces protocoles sanitaires nous a aussi permis, dans les restaurants scolaires, de revenir à une certaine convivialité, notamment avec la remise en place des selfs qui permettent aux enfants de se déplacer et de choisir des entrées et des desserts. Cela a permis d'accompagner le déploiement de la nouvelle restauration scolaire, du nouveau marché de la restauration scolaire dans nos 127 restaurants.

Nous en avons largement parlé précédemment, mais je vais en dire un petit mot. Depuis le 1^{er} septembre, les familles et les enfants peuvent toujours choisir entre deux menus et ont trois formalités d'inscription pour s'inscrire à la restauration scolaire.

Concernant ces deux menus, il s'agit du menu « petit bouchon » qui propose de la viande, du poisson et deux repas végétariens. L'autre, le menu « jeune pousse », propose une alternative 100 % végétarienne.

Au-delà des dénominations et de ces nouveaux menus, je tiens encore à réinsister sur la montée en qualité de nos menus et de notre alimentation, qualité bien sûr en termes d'alimentation durable et saine, qui concerne davantage de bio, puisque nous proposons depuis la rentrée 50 % de bio, et également dans une alimentation plus locale puisque nous visons les 50 % d'approvisionnement.

Comme plusieurs élus de la majorité l'ont dit ce matin, nous avons souhaité déployer ce nouveau marché de la restauration scolaire sans impacter les familles. D'abord, effectivement, la qualité nécessite un coût supplémentaire, et bien sûr nous sommes confrontés, pour le marché de la restauration comme de nombreux marchés et de nombreux vecteurs économiques, à une inflation sur l'approvisionnement des matières premières. Néanmoins, la ville de Lyon a souhaité, dans un souci de justice sociale, garantir les mêmes tarifs de la pause méridienne à l'ensemble des familles lyonnaises.

Je souhaite aussi vous parler de l'accueil périscolaire puisque, comme j'ai pu le développer tout à l'heure auprès de la Maire du 3^e arrondissement, Madame Véronique DUBOIS-BERTRAND, les difficultés perdurent et se prolongent. La ville de Lyon est vraiment en renfort et souhaite vraiment essayer d'apporter des solutions. C'est pour cela qu'aujourd'hui se tient un forum de recrutement. J'ai développé tout ce que nous apportons sur la question du recrutement et de la structuration de la filière d'animation donc je ne reviendrai pas dessus.

Il me semble important également de vous partager l'évolution que nous rencontrons sur les effectifs scolaires, les effectifs primaires. Comme vous le savez, depuis dix ans les effectifs des écoles primaires en France baissent. Cette baisse a rattrapé la ville de Lyon lors de la rentrée de septembre 2020 et se poursuit depuis ces trois dernières années.

Je n'ai pas encore de chiffre précis à vous communiquer. Vous le savez bien, nous sommes en consolidation tout le long du mois de septembre et à peu près jusqu'à mi-octobre mais nous serions sur une tendance aux alentours de 35 000 élèves, ce qui traduit une nouvelle baisse des effectifs.

Nous avons travaillé avec l'Éducation nationale dès janvier 2022, et je dirais même depuis octobre et novembre de l'année dernière, dans le cadre de la carte scolaire, à anticiper cette baisse. Depuis deux ans et en raison de la crise Covid, nous avons pu travailler avec l'Éducation nationale à ce qu'il n'y ait pas trop de suppressions de postes pour garantir une application pleine et entière des protocoles sanitaires qui nécessitaient un nombre raisonnable d'enfants par classe.

Là, Monsieur l'Inspecteur d'académie a annoncé le 31 août qu'il y avait un phénomène de rattrapage par rapport à Lyon. Effectivement, il y a un nombre important de suppressions de postes à l'Éducation nationale sur Lyon, ce qui entraîne un certain nombre de fermetures de classes, exactement 57 fermetures de classes qui concernent aussi bien les classes à 25-30 élèves que des classes dédoublées.

Parallèlement, il y a 19 ouvertures de classe, ce qui fait un solde négatif de 38 classes fermées. Cette baisse des effectifs, nous l'avons travaillée avec l'Éducation nationale en étant très vigilants notamment sur la question des seuils. C'est une question très technique, mais effectivement, l'Éducation nationale ferme des postes à partir du moment où nous arrivons à un certain seuil d'élèves.

Lorsque nous étions très proches de ces seuils, à un ou deux élèves, nous avons discuté pour ne pas fermer les postes et donc entraîner la fermeture de classes.

De la même façon, nous avons tenu compte de l'ambiance et notamment du climat scolaire dans certaines écoles qui peuvent être des climats assez pesants, compliqués, donc nous avons discuté et échangé sur ces écoles-là. Nous avons également échangé sur la présence de dispositifs ULIS ou classes UPE2A, qui prennent en charge des enfants avec des besoins d'accompagnement accrus. Nous avons pu aussi, dans ce cas-là, éviter des fermetures de classes.

Cette baisse des effectifs sur Lyon n'est pas homogène. Elle concerne effectivement Lyon en général, mais nous avons quand même des quartiers et des arrondissements qui restent en forte tension à la hausse comme c'est le cas dans le 7^e arrondissement sur Gerland et les Girondins, mais également dans le 8^e arrondissement et le 9^e arrondissement, ce qui nous a conduits, cette année, à ouvrir et même à créer des écoles provisoires pour faire face à des écoles comme l'école Héritier ou Ravier qui étaient en surpeuplement en attendant l'ouverture, à la rentrée 2023, de quatre groupes scolaires, deux dans le 7^e arrondissement, un dans le 2^e arrondissement et un dans le 9^e arrondissement.

Ce qu'il me semble important de préciser, c'est que tout ce travail très fin repose sur le respect d'un ratio du nombre d'élèves par classe que je qualifierais de ratio raisonnable. C'est-à-dire que sur les deux dernières années, notamment l'année dernière, nous étions arrivés à un ratio d'élèves en contexte ordinaire de 25 à 26 élèves par classes, à la fois en maternelle et en élémentaire. J'espère que nous aurons pu respecter ces ratios. Les chiffres d'octobre nous permettront de le vérifier.

Sur cette rentrée scolaire et sur cette baisse des effectifs, j'en ai beaucoup discuté avec les adjoints d'arrondissement, et des Maires aussi se sont signalés et ont pu exprimer leurs inquiétudes, je tiens à vraiment préciser que ce n'est pas un phénomène lyonnais. Je le disais en préambule, c'est un phénomène national et même au niveau de l'académie du Rhône. Je me permets de reprendre les propos du Recteur. « L'Éducation nationale a presque 3 800 élèves en moins sur l'Académie de Lyon dans les écoles élémentaires, -3 000 dans le Rhône, -400 dans la Loire et -246 dans l'Ain. »

On voit donc que ce n'est pas un phénomène purement lyonnais et même au sein de la métropole, les grandes villes de la métropole que sont Villeurbanne mais également Bron, Rillieux, Caluire, Vaulx-en-Velin, ont un solde négatif de fermetures. Même plus loin, lorsqu'on regarde des villes comme Villefranche, Tarare et l'Arbresle, il y a des fermetures de classes supérieures aux ouvertures. Cela dénote vraiment, dans les milieux urbanisés et dans les grandes métropoles en France, que ces villes perdent des effectifs au niveau scolaire.

Je finirai sur cet aspect-là, et j'ouvre un peu mon propos sur le projet éducatif qui va être le sujet des prochaines délibérations que je présenterai, pour vous dire que dans la continuité du lancement du projet éducatif, les collectifs éducatifs lyonnais vont se réunir à l'automne. Nous souhaitons une très forte animation territoriale du projet éducatif et donc nous sommes en train de mettre en place des instances au niveau très local, en hyper-proximité. Dans chaque arrondissement, à l'automne, se réuniront ces collectifs éducatifs lyonnais pour être au plus près des besoins des publics et des acteurs.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, chère Stéphanie.

2022/2057 - Signature d'une convention cadre pour l'année scolaire 2022-2023 entre la ville de Lyon et l'AFEV pour un soutien aux actions portées par l'association en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et en faveur de la jeunesse et attribution d'une subvention de 100 000 euros pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2022

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport. Une prise de parole a été retenue. Madame PERRIN-GILBERT, c'est à vous pour trois minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je vais donc intervenir sur la délibération 2057 qui présente la convention-cadre entre la ville de Lyon et l'AFEV pour l'année 2022-2023.

En intervenant sur cette délibération, les groupes politiques de la majorité veulent souligner l'engagement de notre ville en matière d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du projet éducatif territorial.

L'éducation artistique et culturelle concerne chacun et chacune, tout au long de sa vie. Depuis deux ans, nous développons les possibilités de pratiques artistiques en amateur dans la Ville, les résidences et propositions artistiques dans les résidences seniors et EHPAD, les actions et médiations culturelles dans les hôpitaux comme dans les lieux de privation de liberté.

Si elle concerne chacune et chacun tout au long de sa vie, l'éducation artistique et culturelle a évidemment et particulièrement toute sa place dans les écoles, particulièrement à l'école primaire afin de sensibiliser et initier les enfants aux œuvres et aux pratiques artistiques afin de lutter contre les inégalités en matière de patrimoine culturel, des inégalités qui vont croissant.

Je voudrais remercier Stéphanie LEGER pour la qualité du dialogue politique que nous menons ensemble, dialogue qui infuse au sein de nos directions respectives, les incite et encourage à réfléchir, travailler et construire ensemble.

Je suis heureuse que nos délégations culture et éducation travaillent ensemble car elles sont les piliers de la cohésion sociale, territoriale et culturelle de notre ville.

Au-delà, culture et éducation construisent et permettent la capacité du regard et du jugement critique. En cela, elles fondent la citoyenneté.

Au sein de nos écoles, nous développons donc une politique ambitieuse d'éducation artistique et culturelle, qui repose tout d'abord sur l'implication de la communauté éducative, notamment à travers le PEDT.

Quand on parle de communauté éducative, on pense aux directeurs et directrices d'écoles, aux enseignantes et enseignants, aux équipes qui interviennent durant les temps périscolaires.

Tout en partant des propositions qui émanent des écoles, nous posons un cadre et une structuration à l'EAC afin de veiller à ce que tous les élèves lyonnais, quelle que soit leur école, quel que soit leur quartier ou leur arrondissement, puissent en bénéficier.

Le premier objectif de ce cadre posé est en effet que tout enfant lyonnais puisse, durant sa scolarité, participer à des temps construits d'éducation artistique et culturelle sous forme de parcours.

Le second objectif est de faire en sorte que les enfants scolarisés dans nos écoles bénéficient des points forts de notre ville en matière de propositions artistiques et culturelles. À cette fin, nous travaillons en particulier autour de trois axes :

- l'éducation musicale tout d'abord, et en cela nous nous appuyons sur le Conservatoire à rayonnement régional, l'Opéra, l'ONL, les associations d'enseignement musical, et je pense également à la maison de la danse ;
- l'éducation à l'image, et là encore, nous pouvons nous appuyer sur un réseau fort, à la fois institutionnel et associatif ;
- la lecture et l'objet livre, et je tiens à souligner la proximité entre nos écoles et les équipes des bibliothèques municipales, puisque je rappelle que le réseau des bibliothèques de Lyon, c'est à la fois la bibliothèque de la Part Dieu, mais ce sont également quinze bibliothèques de quartier qui permettent un partenariat fort.

C'est aussi dans le cadre de ce troisième axe autour de la lecture et du livre que nous examinons aujourd'hui cette délibération qui concerne l'AFEV, l'Association de la fondation étudiante pour la ville.

Depuis dix ans maintenant, l'AFEV intervient dans notre ville, notamment à travers le dispositif des Ambassadeurs du livre, qui constitue aujourd'hui l'un des dispositifs majeurs du projet éducatif lyonnais, comme le rappelle la délibération, et qui permet à de jeunes volontaires en service civique de s'investir au sein des bibliothèques centres documentaires des écoles, et qui contribue ainsi au développement de l'usage du livre et de la lecture sur différents temps d'accueil de l'enfant.

Pour conclure, par cette délibération, la ville de Lyon souhaite poursuivre et soutenir l'action partenariale menée à l'AFEV sur ce projet sur une période qui va de septembre 2022 à août 2023. Cette poursuite implique à la fois l'approbation et la signature de la convention-cadre qui vous est proposée et le versement d'une subvention de 100 000 euros pour l'action des Ambassadeurs du livre de septembre à décembre 2022.

Les groupes de la majorité municipale voteront unanimement cette délibération.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, chère Nathalie. Madame LEGER, un petit rebond, parce que je vous ai un peu coupé l'herbe sous le pied en ne vous permettant pas de présenter la délibération.

Mme LEGER Stéphanie, rapporteur : Je crois que Madame PERRIN-GILBERT a dit l'essentiel et le plus important.

Effectivement, je voudrais signaler que nous avons fêté les dix ans de ce dispositif en mai 2022. C'est un anniversaire qui s'est organisé en termes d'ateliers vraiment très intéressants qui ont permis justement de rencontrer ces ambassadeurs du livre qui, je le rappelle, sont des bénévoles en service civique.

Ce projet est donc vraiment global parce qu'il s'adresse à des enfants pour le plaisir de lire, la découverte de la lecture en termes d'accessibilité, et je dirais même d'accessibilité à un loisir culturel et une accessibilité sociale. Il touche aussi les jeunes. Puisqu'ils sont énormément formés, avec plus de cent heures de formation sur l'année, ces ambassadeurs du livre avec l'AFEV participent à une politique jeunesse plutôt intéressante.

Je voulais juste compléter le propos de Nathalie PERRIN-GILBERT sur cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, chère Stéphanie. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : C'est adopté.

2022/2058 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur les temps extrascolaires - Année scolaire 2022-2023

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport 2058. Madame LEGER, la parole est à vous de nouveau.

Mme LEGER Stéphanie, rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, l'année scolaire 2022-2023 sera la première année scolaire de mise en place du projet éducatif de Lyon que nous avons voté en décembre dernier.

Je vous présente actuellement les délibérations 2058, 2059 et 2060. Je fais une présentation groupée qui concerne la programmation du projet éducatif sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Certes, ces délibérations sont présentées chaque année, mais elles traduisent réellement l'ambition de la ville en matière éducative pour soutenir l'action de la communauté éducative sur tous les temps de l'enfant, à la fois le temps scolaire, le temps périscolaire et extrascolaire.

Il s'agit vraiment de déterminer quels moyens matériels, humains et financiers sont mobilisés directement par la ville de Lyon ou à travers l'action des partenaires associatifs qu'elle finance.

Ces trois délibérations portent sur pratiquement un million d'euros pour soutenir les projets éducatifs et pédagogiques. Je tiens vraiment à le ressignaler parce que c'est un investissement important de notre municipalité. Il s'agit pour nous de mettre en action trois ambitions éducatives qui sont le socle de notre projet éducatif.

Ce sont d'abord les enjeux de transition écologique, le lien avec la nature, la pédagogie de plein air, l'alimentation durable. Par exemple, je tiens à vous faire connaître le projet Péniches Val de Saône Musée Gadagne, qui associe à la fois les péniches du Val de Saône et le Musée Gadagne dans un projet qui est à la fois culturel et écologique puisqu'à travers la découverte de l'écosystème de la Saône, nous rattachons cela grâce au Musée Gadagne à l'histoire patrimoniale de la ville de Lyon.

Nous sensibilisons aussi, dans le cadre du marché de la restauration, mais aussi dans le cadre de projets financés, aux enjeux de l'alimentation durable. Nous avons des projets avec l'association Graines Urbaines. Nous déployons énormément de projets pédagogiques à l'initiative des enseignants. Nous avons aussi un nouveau projet avec la ferme de la Croix-Rousse.

Nous parlons également d'enjeux d'émancipation et de citoyenneté. Cette année, nous avons un nouveau partenariat avec Unis-Cité sur la médiation par les pairs autour du climat scolaire.

Nous allons également travailler, avec l'association Entreprendre pour apprendre, sur la découverte des métiers et le fonctionnement de son quartier en lien avec les WorldSkills qui se dérouleront à Lyon en 2024.

Nous travaillons sur l'émancipation à travers le partenariat avec l'USEP autour de projets sportifs. Je tiens encore à remercier et à souligner l'engagement des ETAPS de la Direction des sports.

Comme l'a souligné Nathalie PERRIN-GILBERT il y a quelques minutes, l'émancipation passe aussi par une éducation artistique et culturelle fortement développée. Je tiens encore une nouvelle fois à remercier les nombreux partenariats avec les institutions culturelles lyonnaises, mais également d'autres partenaires comme Graines de Lecteurs, Quais du Polar, la Classe orchestre.

Ce projet éducatif et ces mobilisations de moyens se portent aussi sur la question de l'inclusion, d'une école coconstruite plus juste et plus solidaire. J'ai parlé d'apaisement du climat scolaire, mais nous luttons également contre le harcèlement et les discriminations ainsi que le développement des liens avec tous les parents.

Cette année encore, nous soutenons et nous développons puisque nous soutiendrons cette année trente lieux d'accueil parents, mais aussi des projets qui s'inscrivent dans une véritable dynamique de travail collective et locale en contribuant à ouvrir l'école sur son environnement par les projets dits « PIL », les projets d'initiative locale, dont l'enveloppe budgétaire a été doublée de façon pérenne cette année, ou encore des projets qui favorisent l'accueil des enfants en situation de handicap sur tous les temps, y compris extrascolaires comme nous l'avons vu pour les dispositifs Divertisport et ateliers de l'été cet été.

Notre projet éducatif ambitionne de réduire les inégalités scolaires et nous mobilisons sur les temps périscolaires des actions et des moyens spécifiques auprès des enfants en fragilité. Ce sont des subventions qui viennent renforcer par exemple les moyens mis par la CAF (contrats d'accompagnement à la scolarité, actions en direction des collégiens des quartiers prioritaires), des actions qui visent à renforcer le lien des parents avec le système éducatif.

De la même façon, nous venons compléter des dispositifs qui ont été portés par le volet socio-éducatif du contrat de ville délibéré cet été, en juillet dernier, en soutenant des activités socio-éducatives proposées par les partenaires associatifs. Il s'agit par exemple de pratiques de loisir extrascolaires avec les tickets Sport Culture, avec une réorientation d'avantage sur la partie culture de ces activités cette année, pour répondre à des enjeux d'accessibilité financière ou, encore une fois, d'un point de vue inclusif.

Je vais arrêter ici cette présentation du projet éducatif, mais c'était pour vous donner à voir cette mise en action de ce projet et de nos ambitions, pour vous donner à voir plus concrètement ce qu'il se passe dans nos écoles sur tous les temps de l'enfant.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Stéphanie. J'ai une intervention de Monsieur KEPENEKIAN pour cinq minutes.

M. KEPENEKIAN Georges : Permettez-moi juste une minute de poser une question, à vous Monsieur le Maire, mais aussi à votre adjointe. Le processus qui est en cours, de perte de classes et d'un certain nombre d'enfants dans nos écoles, a débuté il y a déjà quelque temps. Vous l'avez dit, chers collègues. C'est un processus qui s'inscrit tout doucement et qui, vous l'avez très bien dit, existe dans d'autres villes. Pour autant, et peut-être ne répondrez-vous pas maintenant, que faisons-nous ?

Constatons-nous juste cela ou anticipons-nous ? Réfléchissons-nous ? Quand même, les écoles sont là et nous n'avons pas vocation à juste constater la perte de ces enfants. Quelle est l'attractivité ? Quelles sont les conditions multiparamétriques qui font que nos écoles se vident ? Ne faisons-nous qu'un constat ou anticipons-nous ce sujet comme d'autres sujets ? Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur KEPENEKIAN, nous reviendrons là-dessus après les différentes interventions. Monsieur LÉVY, c'est à vous pour quatre minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, en introduction je voudrais revenir sur les propos de Madame l'Adjointe concernant la rentrée scolaire et dans la continuité des propos de Monsieur KEPENEKIAN puisque Madame l'Adjointe a reconnu que les ratios de l'Éducation nationale étaient des ratios « raisonnables », je cite, et qu'en effet, s'il y a des fermetures de classe, ce ne sont pas des mesures gouvernementales. C'est parce qu'il n'y a pas d'enfants. Comme il n'y a pas d'enfants, il y a des fermetures de classes.

En effet, la question est de savoir ce que vous avez prévu pour contrecarrer cette évolution qui est inquiétante. Vous avez cité le nombre de fermetures de classes, plus d'une cinquantaine sur la ville de Lyon, et vous avez fait une comparaison avec l'Arbresle et Villefranche, mais Lyon n'est ni l'Arbresle ni Villefranche. En commission, vous avez également très clairement indiqué que la situation à Lyon était préoccupante et qu'en tout cas, l'évolution était plus forte que dans d'autres communes, y compris d'autres grandes villes nationales. En effet, la question est de savoir si nous sommes spectateurs de cette situation

ou si nous nous décidons à agir. Là, du coup, je reprends les propos que vous avez tenus vous-même, Madame l'Adjointe, en commission.

Pour revenir sur le rapport qui nous est proposé aujourd'hui, nous allons bien évidemment approuver les actions du PEDT que vous proposez. Nous allons les approuver parce que malgré tout, après une lecture attentive des actions et du rapport que vous nous proposez, nous n'arrivons pas à comprendre et lire les différences avec les anciennes délibérations.

Nous avons bien compris que par moment, vous saupoudrez globalement sur toutes différentes politiques municipales mais pour autant, on n'arrive pas à avoir une ligne forte et à avoir des actions structurantes au niveau du PEDT, ce qui va dans la continuité de ce que nous craignons lors du vote des actions du PEDT il y a quelques mois de cela.

Nous aurions aimé apporter notre pierre à cette coconstruction que vous avez évoquée, et nous espérons pouvoir faire partie des groupes de travail que vous avez évoqués et qui doivent se réunir prochainement.

Finalement, lors du vote du PEDT, vous avez affirmé vouloir travailler avec la Métropole, mais là, à travers la délibération, à part quelques actions dans les collèges, c'est le silence et rien n'apparaît. Nous regrettons qu'aucune conférence territoriale n'ait été consacrée à l'éducation, sur un sujet qui doit aborder le quotidien de nos jeunes de deux à seize ans, voire même plus, ce qui en dit long sur votre priorité éducative au niveau de la Ville et de la Métropole.

À la lecture des actions, nous avons le sentiment, malgré ce qu'a indiqué Madame l'Adjointe à la culture, qu'il n'y a pas de transversalité entre les élus tant les priorités en matière d'éducation populaire, de santé et de sport n'apparaissent pas.

Il en est de même sur les temps de l'enfant où, je m'excuse, vous n'avez pas répondu à la question de Madame la Maire du 3^e arrondissement tout à l'heure en abordant notamment le devenir des actions sur le temps extrascolaire. Finalement, on a l'impression que vous revenez en arrière sur les grandes annonces de début de mandat. Finalement, on a le sentiment qu'il est urgent de ne rien faire.

Nous aurions préféré une analyse qui part de l'enfant, de ses besoins, afin de garantir à chacun un parcours éducatif cohérent favorisant la réussite et l'épanouissement, tout simplement pour élargir et diversifier l'horizon culturel de tous les enfants, permettre la découverte de la culture sous toutes les formes, en complément des apprentissages scolaires, et porter une attention particulière aux enfants et aux familles éloignées de l'offre éducative pour prendre en compte les inégalités sociales et économiques. Vous l'avez abordé à travers certaines actions mais à toute petite dose et comme nous l'avons indiqué tout à l'heure, aucune action structurante n'est proposée.

Dans les objectifs que nous aurions souhaité voir mis en avant, il s'agissait de prendre en compte les enfants ayant des besoins spécifiques, les accompagner en cas de difficultés scolaires, apprendre aux enfants à prendre soin de leur corps et le respecter, encourager le développement et l'épanouissement de la personnalité et garantir aux enfants un bien-être physique, mental et social.

Ces actions n'apparaissent pas ou très peu dans le PEDT qui nous est proposé aujourd'hui.

Bref, une politique, c'est une série de marqueurs et vous oubliez ici les fondamentaux. À l'heure où la réaffirmation et la mise en œuvre effective des principes républicains sont plus que jamais une nécessité, nous portons, et sans aucun doute avec l'ensemble des acteurs éducatifs, une approche laïque et citoyenne pour l'inclusion de tous dans la société.

Il s'agit déjà de s'engager auprès des enfants, des jeunes qui sont aussi des élèves, pour promouvoir la liberté de conscience, l'esprit critique et la défense de la liberté de pensée et d'expression comme pilier de l'école et aussi de l'idéal démocratique.

Ces actions, Madame l'Adjointe, n'apparaissent pas dans le PEDT proposé aujourd'hui. Il s'agit d'agir au quotidien pour retrouver un équilibre entre revendications de reconnaissance, liberté d'expression publique des convictions de chacun et principe de neutralité de l'action publique.

L'école est un lieu neutre où les querelles des adultes n'ont pas leur part, comme l'affirmait Jean ZAY. Nous serons vigilants pour que les conseils d'enfants et autres fresques gardent leur indépendance et surtout leur neutralité.

M. LE MAIRE : Merci de conclure.

M. LÉVY Charles-Franck : Je conclus. Vous aviez promis l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires. Madame la première Adjointe, Madame HENOCQUE, nous l'avons discuté lors de la commission extramunicipale forte intéressante relative au validisme, mais pour autant, nous n'avons pas

d'action structurante sur le thème du handicap, en particulier à travers des mises en situation ludiques et sportives.

Je conclus pour vous dire que planter un arbre à l'école c'est bien, mais renforcer les moyens de nos écoles pour garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler, compter », est essentiel.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une conclusion, Monsieur LÉVY. Vous avez demandé un temps de parole, je vous demande de le respecter, s'il vous plaît. Merci.

M. LÉVY Charles-Franck : Je termine. Madame l'Adjointe à la culture, vous avez rappelé tout à l'heure que le dispositif des Ambassadeurs du livre de l'AFEV était un dispositif essentiel. Pour autant, nous constatons que la diminution du nombre d'ambassadeurs du livre est confirmée puisque nous en avons 100 il y a deux ans et il n'y en a plus que 75.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci. Madame PRIN, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme PRIN Isabelle : Merci, Monsieur le Maire. Quand j'entends Monsieur LÉVY, je me demande s'il a vraiment lu les délibérations et leurs annexes.

Mesdames, Messieurs, avez-vous entendu parler du projet NéoCitoyens ?

Ce nouveau dispositif du projet éducatif, en partenariat avec l'association Unis-Cité, va être étendu à trois écoles élémentaires après une expérimentation très positive à l'école Aristide Briand dans le 7^e arrondissement.

Il consiste à développer la citoyenneté et le civisme dans les écoles ayant des problèmes de climat scolaire grâce à une personne en service civique chargée d'animer des jeux coopératifs pendant la récréation et sur la pause méridienne, et d'assurer des interventions en classe sous forme de débats philosophiques ou d'activités créatives sur des thèmes tels que l'égalité filles-garçons, la liberté, le respect, les sanctions et les règles, l'amitié, etc.

Stéphanie LEGER a aussi mentionné le partenariat avec les Péniches du Val de Rhône et le Musée Gadagne. Il va permettre à 19 classes d'approfondir leurs connaissances sur la l'histoire et la gestion de cette ressource essentielle et de plus en plus rare qu'est l'eau, sur la biodiversité qui y vit, et de voir la ville sous un autre angle.

Ces deux exemples de dispositifs illustrent parfaitement la nouvelle dynamique partenariale qui s'est instaurée depuis deux ans à l'occasion de la coconstruction du projet éducatif qui, rappelons-le, a été adopté à l'unanimité lors du Conseil municipal de décembre dernier. Ces deux exemples sont emblématiques des axes forts de ce projet sur l'éducation à la transition écologique et à la citoyenneté.

L'éducation plus juste, solidaire et inclusive, le troisième axe fort, n'est pas en reste dans cette délibération avec la pérennisation du partenariat avec l'association Une Souris Verte, qui forme et accompagne les professionnels de l'accueil de loisirs à mieux accueillir les enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

Au-delà des dispositifs conçus à l'échelle de la Ville, cette nouvelle dynamique éducative partenariale va se déployer à l'échelon local grâce aux collectifs éducatifs locaux, qui vont se réunir dans tous les arrondissements pour la première fois courant octobre. Ils constitueront un maillon clef de la gouvernance du projet éducatif pour des actions initiées et suivies au plus près du terrain. En effet, nous voulons un projet éducatif pragmatique et utile pour répondre aux besoins concrets des enfants et adolescents de chaque quartier.

Cette dynamique de projets locaux est d'ailleurs déjà bien enclenchée au niveau des écoles avec le développement des PIL, ces projets initiés par les écoles. 210 actions sont financées cette année sur les temps scolaires dans ce cadre pour un montant de plus de 187 000 euros, dont près d'une centaine sur l'éducation à la citoyenneté, Monsieur LÉVY, et une trentaine sur les aspects solidaires et d'inclusion.

Nous pouvons être fiers des objectifs et actions de ce projet éducatif. Les directeurs d'école qui viennent d'autres villes et découvrent nos dispositifs nous disent combien ce projet éducatif est riche, diversifié et ambitieux. Ils apprécient de travailler dans une ville où autant de moyens sont mis sur l'éducation des enfants avec une telle liberté d'initiative laissée aux acteurs du terrain.

Alors quand j'entends à droite et à gauche — enfin, plutôt à notre droite — les propos accusateurs sur la baisse des effectifs scolaires qui serait induite par la politique de notre majorité, je souris. Je souris en me demandant si nos détracteurs sont bien informés des évolutions démographiques françaises (-100 000 naissances depuis 10 ans), et s'ils se sont vraiment posé la question des raisons pour lesquelles, depuis le

Covid, les familles décident de partir en deuxième couronne des villes de toute la France, et pas seulement de Lyon, et ce quelle que soit la couleur politique de la ville puisque Bron, Rillieux ou Sainte-Foy-Lès-Lyon sont également concernées.

Il y a deux hypothèses qui se combinent :

La première est que les prix du logement sont devenus trop hauts du fait de la gentrification et de l'absence de politique d'encadrement des loyers par le passé.

La seconde est qu'ils fuient le monde, le bruit, la pollution qui impacte la santé de leurs enfants, parce qu'ils ont besoin de calme, de nature, de commerces de proximité, de villes ou de villages à taille humaine.

En fait, c'est tout un modèle de développement urbain fondé sur l'idéologie de la croissance qui est en cause à travers ces choix de déplacement.

Cela ne peut que nous conforter dans nos choix éducatifs et politiques pour la transition écologique et le vivre ensemble, afin de rendre notre ville plus respirable, plus apaisée, plus verte et au final plus saine pour tous ceux qui n'ont pas la possibilité d'en partir.

Notre modèle de développement n'est pas la mégapole qui concentre les populations, les richesses mais aussi les problèmes qui vont avec le béton et la démesure. Dans la même veine, la croissance des effectifs scolaires n'est pas un objectif en soi. La perte d'effectif n'est donc pas non plus un problème en soi, Messieurs KEPENEKIAN et LÉVY.

Notre modèle est celui de la coopération entre des territoires à taille humaine où il fait bon vivre et travailler, où chacun peut trouver sa place dans l'espace public comme dans les activités économiques et culturelles, où chacun peut avoir accès à la nature et à ses bienfaits vitaux. Cette coopération, cette société inclusive, attentives à la place laissée à chacun et notamment aux plus fragiles, et attentives en même temps à son environnement naturel, elle s'apprend, et elle commence à l'école.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Madame PRIN. Vous m'autoriserez, Monsieur KEPENEKIAN, à considérer que la réponse à votre question sur les effectifs a été apportée dans l'intervention de Madame PRIN. Je n'aurai pas plus à ajouter, vous savez. Tout est dit. Cela tombe bien, comme vous dites.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Voici donc une très belle unanimité qui nous permet d'avoir un rapport adopté.

2022/2049 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 560 648 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière - RECTIFICATIF

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, la parole est à Monsieur VASSELIN.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tenais à profiter de ce rapport pour faire un petit point sur la rentrée au sein de nos crèches, particulièrement en ce qui concerne les effectifs et nos problématiques de recrutement. Nous pouvons constater que nous avons eu une rentrée moins compliquée que prévu par rapport à la situation que nous déplorions avant l'été.

Je rappelle qu'en juin dernier, nous avions 82 postes vacants au sein de nos crèches municipales et aujourd'hui nous n'en avons plus qu'une vingtaine. Nous avons dû nous résoudre à geler 183 berceaux lors des commissions d'admission du mois de juin, ce qui est un chiffre absolument inédit. Dans le détail, nous avons 51 berceaux gelés dans nos crèches municipales et 132 dans nos crèches associatives.

Je rappelle que nous avons environ 50 crèches municipales et une centaine de crèches associatives pour un total d'environ 5 000 berceaux.

Aujourd'hui, en termes de berceaux fermés, nous n'en avons plus que 18 en crèches municipales et elles se situent uniquement dans les 5^e et 9^e arrondissements, sur lesquels nous avons encore plus de mal à recruter qu'ailleurs.

Je tiens à remercier sincèrement les équipes de la Direction de la petite enfance parce qu'elles ont vraiment réalisé un travail très efficace. Elles ont continué à travailler tout l'été pour permettre ces recrutements et donc cette rentrée relativement sereine. Elles ont réalisé des dizaines d'entretiens qui ont permis au final le recrutement d'une trentaine de nouveaux agents. C'est vraiment grâce à ces recrutements que nous avons pu ouvrir quasiment tous nos berceaux municipaux.

Nous récoltons là aussi le fruit du travail que notre collectivité a engagé depuis maintenant deux ans. La ville de Lyon a vraiment réussi à devenir un employeur attractif pour la petite enfance grâce à la revalorisation des salaires de tous nos agents en crèche que nous avons initiée début 2022, mais aussi grâce aux campagnes de promotion de ces recrutements, grâce à la politique de recrutement qualitative au sein de nos crèches et aussi bien sûr grâce à nos projets innovants autour de la pédagogie plein air, qui valorisent le rôle d'éveil et d'épanouissement qui sont au cœur de ces si beaux métiers.

Il est difficile de trop se réjouir pour autant car la pénurie de professionnels de la petite enfance demeure extrêmement forte. Deux semaines après la rentrée, le nombre de postes vacants repart déjà à la hausse au sein de nos crèches municipales. La situation est nettement pire dans les crèches associatives. Nous avons toujours 93 berceaux qui demeurent fermés dans ces crèches en raison d'une grosse centaine de postes vacants.

Nous les soutenons autant que possible, et cette délibération en est l'illustration. Nous allons utiliser la totalité de l'enveloppe qui est mobilisable pour ces crèches afin de leur permettre, notamment pour certaines, de revaloriser les salaires de leurs équipes, mais nos efforts conjoints n'y suffiront pas.

Il faut absolument réalimenter la source en ouvrant à minima 10 000 places supplémentaires dans les écoles de formation aux métiers de la petite enfance. C'est ce qui ressort d'une étude de la Caisse d'Allocations familiales qui a été livrée cet été. Il manque 10 000 professionnels de la petite enfance en France et nous en avons 1 200 qui manquent rien que dans le département du Rhône.

Nous exhortons une nouvelle fois la région Auvergne-Rhône-Alpes à enfin prioriser la petite enfance dans son schéma de formation. Dans un courrier daté du 30 juin, en réponse à l'une de vos énièmes sollicitations, Monsieur le Maire, et je vous en remercie, Laurent WAUQUIEZ expliquait qu'il attendait les résultats d'une enquête prospective des besoins des employeurs pour calibrer son schéma de formation 2023 et il disait, je cite « n'avoir aucun doute sur le fait que les besoins que nous exprimons seraient pris en compte ».

Ces besoins sont aujourd'hui clairement objectivés par cette enquête de la CNAF. Ce sont 1 200 professionnels qui manquent rien que dans le Rhône. Maintenant, nous attendons des actes, nous attendons des ouvertures de places de formation et malheureusement, Monsieur WAUQUIEZ vous a indiqué tout récemment, Monsieur le Maire, que les efforts qui étaient objectivement attendus désormais ne sont pas au programme.

Ce n'est évidemment pas acceptable. Nous ne relâcherons pas nos efforts auprès de la Région et de l'État tant que la petite enfance n'aura pas reçu l'indispensable attention qu'elle mérite.

Je vous remercie. Nous allons maintenant étudier le rapport qui va permettre d'attribuer la deuxième tranche de subventions pour toutes les structures associatives qui ont en gestion des équipements de petite enfance.

M. LE MAIRE : Merci, cher Steven. Monsieur KIMELFELD, c'est à vous pour cinq minutes.

M. KIMELFELD David : Monsieur le Maire, chers collègues, à travers cette délibération, je voudrais remercier Monsieur l'Adjoint VASSELIN d'avoir reçu, il y a tout juste une semaine, l'association des assistantes maternelles et des parents de ces enfants du 4^e arrondissement en la personne de son président et de les avoir assurés de chercher une solution pour utiliser à nouveau leurs locaux sous réserve d'éventuels travaux, même si la visite de la protection maternelle infantile, en mai dernier, n'a pas donné lieu à un rapport constatant qu'il y avait des problèmes. Par ailleurs, vous l'avez reçue en l'absence de représentant de la Mairie d'arrondissement, pourtant invitée.

Merci d'avoir porté, certes tardivement, l'attention nécessaire à cette association. Je dis « tardivement » car nous aurions pu éviter une expulsion ou plus exactement, pour être soft, une remise des clefs par cette association à la Mairie le 31 juillet, au cœur de l'été, en attendant de trouver une solution.

Éviter cette remise des clefs aurait évité aussi une rentrée difficile pour les assistantes maternelles, les enfants et les parents, mais à votre décharge, Monsieur VASSELIN, votre Maire d'arrondissement ou pour le

moins son Adjointe à la petite enfance n'a pas joué son rôle de proximité et son rôle d'alerte auprès de vos services et en particulier auprès de vous.

Monsieur le Maire de Lyon, ce n'est pas une marque de fabrique du plateau de la Croix-Rousse et je souhaitais ici vous alerter ou attirer votre attention. Sur nos arrondissements, nous n'avons pas besoin d'élus ingénieurs mais d'élus ingénieux. Nous n'avons pas besoin d'élus juristes mais d'élus facilitateurs. Nous n'avons pas besoin d'élus qui développent dans les conseils d'arrondissement de grandes théories politiques ou de grands discours mais d'élus pragmatiques.

Parfois, vous l'avez dit Monsieur LUNGENSTRASS, nous n'avons pas besoin d'élus urbanistes ou paysagistes. Monsieur MICHAUD pourrait le dire, nous n'avons pas besoin dans nos arrondissements d'élus architectes. Non, nous avons besoin d'élus qui soient au plus près de la population, d'élus de proximité au plus près de toute la population et pas simplement de celle qui vous ressemble.

À votre décharge, le Covid dans sa phase la plus rigoureuse du confinement n'a effectivement pas facilité les choses, mais aujourd'hui que les habitants sont sortis du confinement, il faut que nos élus d'arrondissement, nos maires d'arrondissement, sortent aussi du leur.

Être maire d'arrondissement, ce n'est pas forcément dérouler son programme. Ce n'est pas simplement dérouler les actions que vous avez décidées lors de la campagne électorale. C'est aimer son territoire, les habitantes et les habitants qui le composent, y vivent et le font vivre, et les accompagner toutes et tous dans leur quotidien.

Monsieur le Maire, je sais que quelques fois, vous aimez, et c'est bien normal, donner quelques leçons alors, si vous pouviez rappeler aux maires d'arrondissements et aux élus d'arrondissements qu'avant tout, leur mission et leur compétence, c'est la proximité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KIMELFELD. Madame Sandrine RUNEL, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je tenais à souligner, comme cela a déjà été fait, les efforts qui ont été faits par notre majorité ces deux dernières années notamment pour le bon fonctionnement des associations gestionnaires d'équipements de petite enfance qui permettent l'accueil des jeunes enfants dans des structures adaptées.

Il y a une vraie volonté politique de notre municipalité, n'en déplaise à certains, de développer ces équipements, notamment au travers de partenariats renforcés avec l'ensemble des acteurs. Après la rentrée, on constate en effet que les effectifs dans les crèches municipales sont très satisfaisants, notamment grâce à un travail de recrutement qui s'est poursuivi durant l'été.

La situation est pourtant loin d'être idéale, surtout en ce qui concerne les crèches associatives, qui font justement l'objet de cette délibération.

Je voudrais revenir sur un élément plutôt inquiétant qui est l'annonce du gouvernement d'autoriser le recrutement de personnes non diplômées dans les crèches. Je pense que l'on peut s'alarmer d'en arriver à des mesures si extrêmes, qui conduisent des personnes sans aucune formation à s'occuper de jeunes enfants, alors que nous alertons depuis déjà bien longtemps sur le manque extrêmement inquiétant de professionnels formés.

Heureusement, ce n'est pas le choix que nous avons fait pour notre service public municipal car il s'agit encore une fois d'une décision gouvernementale qui a été prise dans la catastrophe.

Comme je le disais en introduction, notre majorité fait des choix politiques et en l'occurrence, elle l'a fait pour le personnel, et il sera donc formé dans nos établissements.

On peut se féliciter évidemment du bon fonctionnement des crèches municipales qui, sans avoir réduit leur exigence de recrutement, débutent l'année avec des effectifs quasi complets.

C'est le résultat de cette politique de renforcement de notre service municipal, avec évidemment l'augmentation et la revalorisation des salaires pour les personnels municipaux dans les crèches qui permet de rendre un métier plus attractif ou, pour le dire autrement, de donner un salaire digne à des personnes dont le métier est particulièrement difficile et surtout mal considéré.

C'est aussi le résultat d'une politique de petite enfance qui ne se limite pas aux questions de personnel, même si celles-ci demeurent capitales, mais qui propose une réelle ambition pédagogique avec des activités en plein air, par exemple, qui donnent un sens nouveau aux agents qui travaillent dans ces structures. En plus d'être bénéfiques pour les tout-petits, les activités sont tournées vers la nature et favorisent leur développement.

Pour autant, malgré tous les efforts et la bonne volonté, la ville de Lyon ne peut porter à elle seule la politique de la petite enfance. Tous les acteurs concernés doivent renforcer leurs actions et je crois pouvoir dire que nous avons fait notre part.

Charge désormais à la Région d'ouvrir des places de formation dont le manque se fait durement sentir de conseil en conseil.

Ce que l'on constate, c'est bien le tarissement des candidatures et il est donc grand temps que la Région — et je m'adresse particulièrement à Monsieur OLIVER, qui sera très bien placé pour faire passer le message — augmente le nombre de places et puisse surtout former le personnel.

Le sujet de l'accueil des jeunes enfants est primordial, pas seulement pour leur éducation et leur développement. Il s'agit aussi d'un enjeu de société, car au-delà d'être un élément essentiel de notre service public, l'accueil en crèche est également un facteur majeur d'émancipation et d'autonomie pour les familles et pour les femmes. Dans les ménages ne bénéficiant pas de place en crèche et ne pouvant s'offrir le recours à une assistante maternelle, ce sont le plus souvent les femmes qui doivent s'occuper des enfants. C'est parfois un choix, et nous le respectons, mais c'est aussi parfois une obligation.

C'est bien pour ces raisons que nous sommes particulièrement attentifs à ces sujets. Au-delà de la petite enfance, les dispositifs de garde des plus petits sont également une question de justice sociale, de réduction des inégalités, de droits et d'émancipation pour les femmes et les familles.

Nos trois groupes voteront donc favorablement ce rapport et remercient encore l'investissement de notre collègue sur ce sujet. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL. Nous avons une demande de prise de parole de Madame la Maire du 7^e arrondissement. Chère Fanny, c'est à vous.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire. Je n'avais pas forcément prévu de m'exprimer sur la petite enfance mais je voulais réagir aux propos de Monsieur KIMELFELD qui m'ont un peu dérangée. Au nom des maires d'arrondissement de la majorité mais surtout de nos adjoints, qui étaient également visés, je voulais vous dire qu'effectivement nous ne sommes ni urbanistes ni architectes. Je n'ai pas compris ce que cette classification des métiers venait faire là.

Nous ne sommes pas non plus confinés dans nos bureaux. Nous sommes bien sur le terrain. Je crois que certains maires de la majorité tiennent des permanences pour recevoir les habitants et les habitantes. Il me semble d'ailleurs que c'est le cas du Maire du 4^e arrondissement, qui était aussi particulièrement visé. Cela va être le cas du Maire du 8^e arrondissement. D'autres sont sur les marchés des arrondissements très régulièrement. Dans le 7^e arrondissement, nous y sommes plusieurs fois par mois avec un stand mairie. Nous répondons aux questions des habitants et distribuons de la documentation sur les actions de la Mairie d'arrondissement et de la Mairie centrale, dans le 9^e arrondissement aussi, dit Madame BRAIBANT-THORAVAL.

Nous passons toutes nos soirées et nos week-ends soit en réunion de concertation soit aux événements des associations sportives et culturelles des arrondissements, donc je voulais rétablir cette vérité et surtout remercier les adjoints d'arrondissement qui sont peu indemnisés, peu valorisés et qui le font à nos côtés. Je voulais rétablir cette vérité. Merci.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, chère Fanny. Tout cela loin des leçons à donner ou à recevoir. Cher Steven, je vous donne de nouveau la parole puisque certains éléments qui ont été évoqués concernent la petite enfance. C'est à vous.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Oui, Monsieur KIMELFELD, l'AAMPCR a été reçue à plusieurs reprises dès le mois de mars par la Direction de la petite enfance, par les élus du 4^e arrondissement, et j'ai effectivement rencontré il y a une dizaine de jours le président de l'association avec deux assistants maternels membres de cette association.

Je tiens vraiment à préciser qu'il n'y a aucune ambiguïté. Notre but est absolument de les soutenir. L'initiative de ces assistants maternels pour permettre des temps d'échange et des temps d'accueil collectif est parfaitement louable et s'inscrit totalement dans nos orientations et nos ambitions pour la petite enfance.

Le but est vraiment de réfléchir ensemble à trouver des solutions qui puissent convenir à leur activité. Nous allons notamment les accompagner pour pouvoir donner un cadre réglementaire à leur activité d'accueil de jeunes enfants dans un tiers-lieu, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et nous assurer qu'elle ait lieu surtout dans un local qui convienne parfaitement aux exigences de sécurité pour l'accueil de jeunes enfants. Le local actuel, d'après les documents que nous avons, n'offre pas ces garanties et n'est pas classé comme

ERP. À ce titre, il n'apparaît pas sur les plans d'évacuation du bâtiment et il n'est pas connu des pompiers en cas d'intervention.

Nous sommes convenus avec l'association de réaliser tout de même un diagnostic de sécurité de ce local pour voir ce que cela nécessiterait en termes de travaux, si tant est que ce local puisse être reclassé en ERP. En attendant, nous devons, en responsabilité, appliquer un principe de précaution. Nous ne devons absolument pas transiger avec la sécurité des jeunes enfants.

Je tiens à revenir à ce que vous disiez. Vous parliez du rôle des élus. Ma collègue Fanny l'a parfaitement rappelé, nous n'avons absolument pas à rougir de la proximité que nous entretenons avec les habitants.

Je tiens aussi à préciser que dans ce cas précis, la facilité aurait été de ne rien faire, de renouveler la convention avec cette association sans ciller comme vous l'avez fait pendant des années. Nous préférons trouver d'autres solutions pour cette association que de maintenir une situation que nous savons inadaptée.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Steven. Monsieur KIMELFELD, c'est à vous, brièvement.

M. KIMELFELD David : Nous n'allons pas allonger la discussion technique sur ce local qui va ennuyer tout le monde mais, vous le savez, nous aurons peut-être cette discussion ensemble. J'ai demandé au Maire du 4^e arrondissement qu'il nous fournisse les documents que vous avez en votre possession parce que c'est important de dire que rien n'a été fait avant depuis 1993 – c'est-à-dire pas hier - sans qu'il n'y ait jamais eu aucun incident ou accident sur ce local, qui a été à un moment donné classé en ERP 5.

En ERP 5, il recevait moins de 20 personnes. Vous le savez puisque vous avez étudié le dossier, il n'y a pas besoin de commission de sécurité lorsqu'on a un ERP classé moins de 20 personnes à l'exception près des moments où nous faisons des travaux, ce qui a été fait avec deux préconisations : une trappe de désenfumage et une rambarde pour descendre l'escalier.

Il y avait eu une commission de sécurité à cette occasion. Il a donc bien été vu par les pompiers. La dernière visite de la protection maternelle infantile, qu'on peut considérer comme déconnectée des visites de sécurité, je vous l'accorde, mais qui en tout cas est attentive à la sécurité des enfants, n'a fait aucune préconisation, mais j'espère que nous aurons l'occasion tranquillement d'en discuter parce que l'objectif est bien de trouver une solution pour celles et ceux qui utilisaient ce local.

En anticipant, et si vous aviez été alertés avant, Monsieur VASSELIN, et ce n'est pas de votre fait, vous auriez sans doute pu motiver notre Adjointe à la petite enfance du 4^e arrondissement pour éviter d'expliquer que cette association ne sert à rien dans l'arrondissement, mais plutôt de trouver des solutions pérennes pour cette association.

Je vous remercie encore une fois chaleureusement de votre investissement. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KIMELFELD. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

CROIZIER Laurence

MICHAUD Raphaël

Non votant

DE MONTILLE Béatrice (ayant pouvoir de M. BLANC Etienne)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2062 - Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et d'une convention annuelle mixte

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport 2062 pour lequel je cède la parole à Mme NUBLAT-FAURE.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette délibération est une attribution de subvention qui est intitulée Trait d'Union à hauteur de 205 000 euros et qui est à destination du sport amateur par le biais de diverses associations porteuses de projets remarquables.

Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur Yann CUCHERAT d'avoir été à l'initiative de cet appel à projets, et vous dire aussi que Trait d'Union a évolué en une session unique, une fois par an, et qu'elle a aussi évolué sur ses critères d'attribution.

La campagne 2023 vient d'être lancée auprès des associations sportives. Depuis sa création, ce sont 140 projets qui ont été soutenus et 53 projets que nous avons pu accompagner lors de la dernière session.

Cette délibération a reçu un avis favorable lors de son passage en commission mais également en conseil d'arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour quatre minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire, Merci Madame l'Adjointe.

Je voudrais juste revenir sur cette délibération et ce dispositif de manière assez succincte pour rappeler son fondement.

Trait d'Union vient d'une idée simple, celle de favoriser la passerelle entre le sport professionnel et le sport amateur, puisque nous défendions à l'époque le fait que les différentes formes de pratiques sportives, qu'elles soient associatives portées par des bénévoles, qu'elles soient scolaires, éducatives, qu'elles soient informelles ou professionnelles, faisaient sens et que finalement, ces différentes formes de pratiques se nourrissaient mutuellement et avaient valeur d'exemple pour notre territoire dans nos politiques publiques en matière de sport.

Dans un contexte difficile, nous y sommes revenus en introduction, notamment lié aux marges de manœuvre, il avait fallu faire un certain nombre de choix qui pouvaient, d'une manière ou d'une autre, impacter le tissu associatif local.

Nous avons donc imaginé ce dispositif que nous souhaitons vertueux où l'on avait baissé de 5 % les subventions accordées aux clubs professionnels pour les mettre dans le pot commun de ce dispositif Trait d'Union, et donc rendre un peu à tous ces bénévoles et à ces structures des leviers financiers qui leur permettaient d'avancer dans leurs différents projets.

En complément, de manière pas simple au départ, nous avons demandé à ces clubs professionnels d'abonder ce pot commun pour qu'en termes d'acceptabilité pour le tissu associatif, ce soit porteur pour les clubs professionnels.

J'ai été surpris, lorsque cette délibération a été présentée, de voir trois choses qui m'ont interpellé. La première, effectivement, c'est qu'il n'y avait plus qu'une seule session. Ce n'est pas simple pour les associations, avec leurs bénévoles, de remplir et d'être toujours dans la temporalité des dossiers. Deux sessions nous semblaient adaptées pour leur donner une plus grande latitude.

Nous avons imaginé ce dispositif avec une structuration assez simple pour éviter justement une perte de temps. En une ou deux pages, nous pouvions déjà leur indiquer si leur projet était éligible ou pas, pour qu'ils n'y passent pas trop de temps. J'ai cru comprendre, dans le 5^e arrondissement, que moins de clubs avaient répondu à cet appel à projets. Je ne suis pas inquiet mais je m'interroge sur ce qui a pu être bloquant. Est-ce que ce sont les nouveaux critères ? Y a-t-il d'autres raisons ?

Le troisième point, évidemment, c'est de ne plus voir dans ce pot commun la partie complémentaire des clubs professionnels qui apportait une vraie plus-value à ce dispositif. Je l'ai indiqué, ce n'était pas simple d'aller les solliciter parce qu'ils avaient leurs préoccupations et leurs problématiques donc j'ose espérer que vous réussirez à retisser le lien nécessaire avec ces clubs professionnels pour qu'à l'avenir ils puissent participer à ce dispositif essentiel pour le tissu associatif.

C'était sur ces trois points que je voulais vous interpeller. Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CUCHERAT. Madame NUBLAT-FAURE ?

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteur : Je vais répondre à Monsieur CUCHERAT.

Comme cela a été dit, Trait d'Union est un appel à projets porté par la Direction des sports de la ville de Lyon qui permet effectivement de valoriser les actions de projets remarquables des clubs amateurs avec un soutien des clubs professionnels, OL, LOU et ASVEL féminin, en principe, car dès juillet 2020 et les

premiers jours du mandat, dans un contexte de crise sanitaire, le désengagement des clubs professionnels s'est fait jour au vu des impacts multiples de cette pandémie notamment sur leurs finances.

Après avoir consacré une aide à la reprise pour les associations sportives touchées le plus durement par les effets de la crise sanitaire, avec une perte d'adhérents, une perte de recette en billetterie, j'ai décidé de renouer avec cet appel à projets en 2022, ceci en une session unique pour moins de lourdeur. Contrairement à ce que vous avez avancé, Monsieur CUCHERAT, il est plus difficile pour les clubs de devoir remplir deux appels à projets. En fait, c'était plus pour répondre à leurs attentes qu'il s'agissait d'avoir un seul Trait d'Union, un seul appel à projets groupé dans l'année. Cela aide aussi nos services à pouvoir instruire les dossiers. Effectivement, il y avait effectivement deux sessions auparavant.

Cela va avec un portage exclusivement avec des moyens de la ville de Lyon, cela a été dit, de 205 000 euros.

Les 53 projets et initiatives des associations qui ont été retenus et qui ont eu un soutien financier ont continué bien sûr à bénéficier d'une dotation de fonctionnement. Cela n'impacte pas, évidemment.

Parmi ces projets, plusieurs étaient aussi en résonance avec notre plan de mandat. Vous parliez tout à l'heure de plusieurs pages, de critères, etc. En fait ils sont très simples et je vais vous les citer :

- l'écoresponsabilité, qui vise à limiter les impacts du sport sur l'environnement ;
- l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- l'inclusion des personnes en situation de handicap ou des personnes quelle que soit leur orientation sexuelle.

Voilà pour nos critères. Certains de ces projets ont d'ailleurs été soumis cet été au vote du public ainsi qu'à celui d'un jury de personnalités sportives locales avant d'être mis à l'honneur lors d'une soirée, la reprise sportive du 12 septembre dernier, au Musée des Confluences.

Mon souhait à l'avenir, conforté en commission d'arbitrage par les adjoints d'arrondissement aux sports de tous les arrondissements pour qu'ils viennent nous aider à choisir ces projets, est de maintenir ce dispositif et de le faire évoluer.

Si le Trait d'Union entre les clubs amateurs et professionnels n'a pas résisté à une crise sanitaire, je crois qu'il doit se porter plutôt sur le lien entre toutes les associations sportives et l'éducation populaire afin de créer aussi des passerelles entre elles, une richesse collective, et notamment autour des trois grandes boussoles de notre mandat que j'ai rappelées tout à l'heure.

Faire du lien entre toutes les associations lyonnaises, avoir un lieu où se voir, s'inspirer, c'est aussi tout l'objet de cette soirée que nous avons mise en place pour le sport amateur qui peut effectivement rencontrer le sport professionnel et l'éducation populaire.

Rassurez-vous, nous avons de très bonnes relations avec le sport professionnel. Le LOU était présent lors de notre soirée et Caroline GARCIA nous a envoyé un message depuis New York pour soutenir la soirée.

Nous avons eu beaucoup de retours positifs sur cette soirée et cet accompagnement de la ville sur ce dispositif Trait d'Union.

Pour terminer, Trait d'Union pourrait par ailleurs faire résonner nos trois boussoles du mandat avec peut-être également les grands événements à venir dont Monsieur le Maire a parlé en introduction.

Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, chère Julie.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Non votant

DE MONTILLE Béatrice (ayant pouvoir de M. BLANC Etienne)

SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

Nous allons passer aux dossiers sans demandes d'interventions.

2022/2053 - Signature de la Convention 2022 relative à la promotion de la santé scolaire et de son annexe pour la mise à disposition de l'application Esculape entre la ville de Lyon et l'Inspection académique du Rhône

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/2054 - Signature d'une convention entre la ville de Lyon et la Caisse des Écoles de Lyon et attribution d'une subvention pour le soutien aux dispositifs mis en œuvre par la Caisse des écoles pour l'émancipation et la lutte contre les inégalités sociales et éducatives

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/2055 - Signature d'une convention entre la ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon dans le cadre de la Cité éducative Lyon 8^e

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/2056 - Signature d'une convention entre la ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon dans le cadre du programme de réussite éducative

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/2059 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 — Propositions d'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs CEL-CLAS-REAAP et pour les temps périscolaires — Année scolaire 2022-2023

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/2060 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 — Propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire — Année scolaire 2022-2023 et convention avec l'association des péniches du Val de Rhône RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

(Adopté.)

2022/2061 - Approbation du Programme de coopération entre l'ISPEF (Institut des sciences et des pratiques de l'éducation et de formation - Université Lumière Lyon 2) et la Ville de Lyon – RETIRE

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

(Retiré)

2022/2044 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 35 000 euros en faveur de l'association de l'Hôtel Social - LAHSO, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert », sis 259-261 rue Paul Bert à Lyon 3^e, pour l'aménagement de son espace extérieur - Approbation et autorisation de signature de la convention

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Adopté.)

2022/2052 - Convention Territoriale Globale (CTG) entre la ville de Lyon et la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône – Approbation des Conventions d'Objectifs et de Financement, des avenants aux Conventions existantes et d'un avenant n° 1 à la CTG

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

(Adopté.)

2022/2045 - Arrondissements en fête : attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association « Comité des fêtes de Monplaisir » pour l'organisation d'un Ciné Karaoké le 26 août 2022

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

Ne prend pas part au vote

LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

2022/2046 - La Reprise 2022 — Financement et partenariat privés — Conventions de mécénat et partenariat

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/2047 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de « Lyon Urban Trail by night » le samedi 5 novembre 2022 — Approbation d'une convention

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/2048 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association « Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole » pour l'organisation de la « Nordic Walkin' Lyon » les 15 et 16 octobre 2022

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/2050 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 35 000 euros à l'Association de la fondation étudiante pour la Ville (AFEV) pour ses actions en faveur de l'engagement des jeunes - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2022/2051 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire — Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

Ne prend pas part au vote

ALCOVER Marie

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole. Ils ont tous reçu un avis favorable de la commission. Si vous souhaitez individualiser votre vote, vous êtes invités à le signaler auprès de la Direction des assemblées.

Qui vote pour ? Contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Adoptés

COMMISSION SOLIDARITES - VIE DES AINES - DROITS ET EGALITES - SANTE ET PREVENTION

M. LE MAIRE : Nous allons passer à l'examen des dossiers de la commission Solidarités, vie des aînés, droits et égalités, santé et prévention.

J'en profite pour vous annoncer qu'à l'issue de l'examen des rapports de cette commission, nous procéderons à la pause méridienne. Cela permettra aux estomacs de se caler.

2022/2068 - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Urgence Sociale Rue pour l'acquisition d'un camion et approbation de la convention correspondante — opération 60 034 530

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Nous commençons avec un premier rapport, le rapport 2068, pour lequel je cède la parole à Madame RUNEL.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

L'association Urgence Sociale Rue est une association d'intérêt général à caractère humanitaire qui réalise deux soirs par semaine des maraudes dans notre ville. Cette association va à la rencontre des personnes en grande précarité pour recréer ou maintenir du lien social et les orienter vers d'autres associations ou structures dédiées.

L'association réalise également une distribution alimentaire en se fournissant auprès de la banque alimentaire et en partenariat avec l'Agence du don en nature pour les produits d'hygiène.

Cette association est uniquement composée de bénévoles et ne demande jamais de dossier de subvention à la ville de Lyon.

Pour vous donner quelques chiffres très rapidement, en 2021 elle a réalisé 65 tournées, donc environ 5 à 6 tournées par mois, et a distribué plus de 350 000 euros de denrées alimentaires. Elle a sollicité auprès de la Ville une subvention d'investissement au titre de l'année 2022 pour l'achat d'un camion Crit'Air vert, ce qui est effectivement une première.

Sur le plan de financement, le devis a été chiffré à 38 000 euros. La subvention demandée à la ville de Lyon représente à peu près 20 % de cette somme, ce qui est en général le taux de participation moyen accordé sur ce type de demande en investissement.

L'association complétera le financement par des fonds propres. Une demande de subvention a également été sollicitée auprès de la ville de Villeurbanne, puisque l'association réalise aussi des maraudes sur ce territoire, ainsi que des dons et demandes de mécènes auprès de l'entreprise des possibles ou encore la Fondation de la Caisse d'Épargne.

Au titre de sa politique de transition écologique et solidaire, le CCAS a donc souhaité soutenir cette demande qui s'inscrit dans le cadre d'une gestion durable de notre territoire. C'est également un très bon exemple d'illustration de ce qu'est une transition solidaire et écologique, comme quoi on peut faire du social et de l'écologie et préserver l'environnement.

Cette demande a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur BLACHE, c'est à vous pour trois minutes.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération met en exergue nos alertes. Nous sommes, tout autant que vous et que de la plupart des Français, sensibles à l'avenir de notre planète. En revanche, nous sommes également vigilants aux finances publiques, ce qui ne semble pas être votre cas sur ce sujet.

Ici, nous devons nous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 7 500 euros pour l'achat d'un véhicule répondant aux normes de la ZFE. Dans la délibération 2037, ce sont 8 000 euros de subvention supplémentaire qui seront soumis au vote pour le Théâtre du Point du Jour qui prévoyait d'acheter un camion à moteur thermique d'une valeur de 35 315,91 euros et qui, pour répondre aux exigences de la ZFE, va investir dans un camion électrique à 65 840 euros, soit + 86 %.

Alors que la ZFE se fait sous la direction de la Métropole, nous ne trouvons nulle trace de cette collectivité dans les aides apportées à ces deux structures pour ces acquisitions. Il y a pourtant un dispositif d'aide mais qui ne fait guère recette : en trois ans, quelque 130 aides pour 687 000 euros pour un parc professionnel estimé au 1^{er} janvier 2021 à 28 822 véhicules, donc une augmentation importante.

Madame RUNEL, en commission, nous vous avons interpellée quant à la réponse de la ville de Lyon lorsque d'autres structures auront, elles aussi, besoin d'une rallonge financière. Vous nous avez répondu que par principe, vous émettriez un avis favorable. Qu'en pensez-vous, Monsieur le Maire, Madame la première Adjointe ? Avez-vous fait une projection des sommes que cela peut représenter ? La note risque d'être salée, mais nous ne sommes plus à cela près.

Nous avons bien noté que votre exécutif aura très certainement recours à une hausse des impôts pour financer votre absence de prospective. Permettez-moi de faire le parallèle avec les particuliers. À finition équivalente, et malgré la déduction du bonus écologique, une voiture électrique neuve coûte 40 % à 60 % plus cher qu'un véhicule essence. Comptez-vous accompagner les familles lyonnaises qui possèdent un véhicule Crit'air 5 ou un véhicule diesel ?

Vous parlez d'inclusion, mais par manque d'anticipation et de vision d'ensemble, votre politique entraîne clivage et exclusion sur ce sujet. En juillet, je vous disais d'ailleurs que l'urgence climatique, très importante et reconnue par tous, vous faisait oublier une chose : l'humain. Pour autant, nous voterons pour cette délibération puisque nous soutenons l'action de l'association Urgence Sociale Rue qui fait un travail formidable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BLACHE. Madame RUNEL ?

Mme RUNEL Sandrine, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire du 6^e. Avant toute chose, je tiens à préciser que les mesures de la ZFE ne s'appliquent pas aux véhicules affectés aux associations d'utilité générale. Dans le cadre de leur activité, elles n'ont pas d'obligation aujourd'hui puisque justement, je crois que nous étions un certain nombre à relever en Conseil de la Métropole les dérogations. Les associations d'utilité générale en font partie. Aujourd'hui, les associations qui effectuent des maraudes n'ont pas cette obligation et ne sont pas soumis au Crit'Air. Pour autant quand des associations font des demandes vertueuses, il semble intéressant pour les collectivités locales et notamment pour la ville de Lyon de pouvoir les soutenir.

Je me suis peut-être mal exprimée. Je trouve qu'au contraire, c'est une bonne chose que des associations qui œuvrent auprès des personnes les plus en difficulté, en grande précarité, qui sont notamment en situation de rue, puissent les accompagner et puissent également développer leur activité en répondant aussi aux critères de la transition écologique, donc nous les soutiendrons à la hauteur de nos moyens.

Nous n'avons aujourd'hui pas été les seuls à contribuer à l'achat de ce camion et je crois que d'autres fondations et d'autres collectivités vont le faire, notamment la ville de Villeurbanne.

M. LE MAIRE : Merci pour ces précisions Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Non votant

DE MONTILLE Béatrice (ayant pouvoir de M. BLANC Etienne)

KEPENEKIAN Georges (ayant pouvoir de Mme GAILLIOUT Béatrice)

Mise au point

Monsieur KEPENEKIAN Georges a fait savoir qu'il avait voulu voter pour.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2065 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 41 400 euros

Rapporteur : Mme DELAUNAY Florence

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport 2065. Madame DELAUNAY, je vous cède la parole.

Mme DELAUNAY Florence, rapporteur : Le projet de délibération 2022/2065 répond à un double objectif. Il s'agit en effet d'apporter un soutien financier aux associations d'anciens combattants qui ont pour objectif, entre autres, de maintenir et de développer l'esprit de défense, les liens de camaraderie et de solidarité entre celles et ceux qui ont participé à la défense de la patrie.

Ces subventions sont attribuées aux associations qui en font la demande en réponse à un courrier de ma part précisant les objectifs de la Ville et la procédure à suivre.

Certaines associations ne demandent pas chaque année le renouvellement de leurs subventions. C'est effectivement le cas en 2022.

Le second objectif de cette délibération est d'apporter un soutien financier aux associations promouvant différentes mémoires : mémoire de la Shoah, mémoire de la résistance et de la déportation, mémoire des rapatriés et des migrations. En la matière, l'année 2022 est une année particulière avec le sixième anniversaire des accords d'Évian et de l'indépendance de l'Algérie.

À ce titre, le projet de délibération propose l'attribution de trois subventions à deux associations, Traces et Coup de Soleil, pour des actions faisant le lien entre mémoire historique, mémoire de l'immigration maghrébine et valorisation culturelle, pour un total de 11 500 euros.

Pour ces raisons, je vous demande de voter favorablement ce programme de subventions qui a reçu un avis favorable en commission ainsi que dans les arrondissements.

M. LE MAIRE : Merci, chère Florence. Monsieur CUCHERAT, c'est à vous pour quatre minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire, merci Madame l'élue.

Mesdames et Messieurs, nous nous réjouissons de cette délibération qui se situe dans la continuité de la reconnaissance de la ville de Lyon pour ces associations d'anciens combattants, et j'ai une pensée particulière pour Jean-Dominique DURAND qui portait avec force cette délégation.

À travers ces associations, c'est la mémoire historique de notre ville qui se transmet de génération en génération. Les soutenir est un devoir au moment où les anciens combattants en Algérie vieillissent, au moment où les derniers témoins de la Deuxième Guerre mondiale et de la Shoah tendent à disparaître.

Nous pensons notamment au cher Benjamin ORENSTEIN, et nous rendons hommage à Claude BLOCH qui apporte inlassablement son témoignage dans les écoles, les collèges et les lycées. Mais les associations poursuivent leurs activités, renouvelées par les descendants des anciens, et aussi par des personnes convaincues de la nécessité du devoir de mémoire et du respect dû à ces associations, aux femmes et aux hommes qu'elles représentent.

Nous rendons également hommage aux porte-drapeaux qui par tous les temps accompagnent les commémorations. Celles-ci ont une vertu pédagogique très forte auprès de nos concitoyens, particulièrement auprès des jeunes générations. Nous nous réjouissons que les écoles continuent à y participer. Les commémorations doivent être empreintes de dignité, par respect pour les morts que nous honorons, qui nous permettent de vivre libres aujourd'hui.

C'est pourquoi nous regrettons le caractère relâché qu'elles ont pris dans certains arrondissements, avec des tenues vestimentaires de quelques élus peu compatibles avec le caractère solennel du moment. Nous

espérons que vous donnerez des consignes claires pour que la dignité de ces moments importants soit respectée partout.

Dans une société qui paraît de plus en plus fracturée, les commémorations représentent des moments d'unité de la Nation qu'il nous faut clairement et collectivement préserver.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CUCHERAT. Madame DELAUNAY ?

Mme DELAUNAY Florence, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur ce sujet.

Je pense que Monsieur CUCHERAT fait allusion à un article paru dans la presse qui a critiqué des tenues portées des femmes élues. Critiquer des tenues portées par des femmes, d'une manière générale, rentre dans le cadre d'une volonté de les évincer de la vie politique en utilisant le plus rétrograde des arguments, celui de la tenue vestimentaire. Tout cela est bien affligeant.

Refuser aux femmes l'accès à la vie politique au nom du vêtement qu'elles portent ou ne portent pas est une rhétorique inadmissible. La moquerie sur la tenue vestimentaire s'inscrit dans une stratégie du mépris des femmes que nous ne pouvons plus accepter aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Monsieur CUCHERAT, puis Madame BRAIBANT-THORAVAL par la suite.

M. CUCHERAT Yann : Je voulais simplement indiquer que je pensais également à des sandales portées par un homme.

Mme BRAIBANT-THORAVAL Anne, Maire du 9^e arrondissement : Je veux bien prendre rapidement la parole puisque je suis directement visée et concernée. Nous parlons bien des tenues vestimentaires de mon adjointe, Amaïa SAINZ-RUIZ, qui a 28 ans et qui est déléguée à la mémoire, je tiens à le préciser. En termes d'image, je trouve cela très intéressant.

Nous parlons de la commémoration de la Libération de Vaise le 2 septembre, à 18 heures, sous le soleil écrasant, avec 30 degrés et avec très peu de participants, quelques porte-drapeaux effectivement, mais une audience absolument absente.

Ce débat qui est d'un niveau intellectuel assez affligeant, émane d'un média tout aussi affligeant qui, sans vérifier ses recherches ni ses propos, se permet de prêter des paroles qui sont les siennes à une élue, mon adjointe. C'est absolument inadmissible, sans parler du caractère sexiste, nous l'avons déjà évoqué.

Je dirais quand même deux choses. Le manque de respect envers les associations des anciens combattants et envers la mémoire, pour moi, vient de ces gens qui ne portent aucun intérêt au fond de ces commémorations et qui se permettent de critiquer la forme, et ces gens qui snobent même ces commémorations car ils ne sont pas là. Excusez-moi, je ne vois pas grand monde le 2 septembre à la commémoration de la Libération de Vaise. En tant que petite fille et arrière-petite-fille de résistante, je trouve cela un peu fort de café. Permettez-moi l'expression.

Deuxièmement, nous n'avons aucun problème, à la Mairie du 9^e arrondissement, mon adjointe et moi, avec les associations d'anciens combattants qui sont toujours présentes, qui sont là, qui restent après pour le pot de l'amitié, qui échangent justement avec des gens d'une génération différente de la leur, et je déplore vraiment cette polémique assez bête.

Je voudrais citer Léonard DE VINCI qui disait « il n'y a pas de mode, rien que des habits ».

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demandes d'interventions.

2022/2064 - Signature entre l'État, la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivant

Rapporteur : Mme TOMIC Sylvie

Ne prend pas part au vote

POPOFF Sophia

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Au regard de l'importance de ces enjeux, j'ai souhaité que Madame Sylvie TOMIC vous présente particulièrement le rapport relatif au contrat territorial d'accueil et d'intégration, le CTAI. Chère Sylvie, c'est à vous.

Mme TOMIC Sylvie, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. J'ai la lourde tâche de faire la dernière intervention avant le déjeuner mais je souhaitais vous dire effectivement quelques mots sur cette délibération.

L'objectif de ce contrat territorial qui vous est proposé est de mieux accueillir les personnes étrangères qui arrivent sur notre territoire et de faciliter leur insertion et leur intégration dans notre société, et ainsi d'améliorer notre bien-vivre ensemble global et commun. Ceci entre bien sûr tout à fait dans la politique d'hospitalité que la ville de Lyon souhaite mener.

Dans ce domaine de l'accueil, vous le savez, les acteurs sont multiples et les compétences sont partagées à différents niveaux. C'est pourquoi une démarche partenariale prend vraiment ici tout son sens et présente un grand intérêt.

Il s'agit d'un dispositif qui existait depuis 2019 et qui avait été conclu entre l'État et la Métropole et qui a été revu en 2022 pour s'élargir, notamment quant aux signataires concernés puisqu'effectivement, ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est une convention entre l'État, la Métropole, les villes de Lyon et de Villeurbanne, qui va être signée pour une durée de quatre ans. Par contre, les actions retenues et les financements vont être revus chaque année.

Quel est le public visé par les actions soutenues dans le cadre de ce contrat ? Ce sont les primo-arrivants. Il existe une définition très précise des primo-arrivants. Ce sont les étrangers, hors Union européenne, qui sont arrivés depuis moins de cinq ans en France et qui possèdent un titre de séjour. C'est donc un public précisément défini et s'il y a un souhait que je pourrais formuler à ce sujet, c'est que des dispositifs partenariaux de ce type puissent à l'avenir s'adresser à d'autres types de publics, par exemple les personnes qui sont en cours de procédure et qui ont un grand besoin d'accompagnement dans de nombreux domaines.

Les actions retenues sur cette première phase du CTAI permettent d'accompagner financièrement 11 associations, ce qui correspond à 17 actions. Je vais juste en citer quelques-unes pour exemple :

- dans le domaine du logement, la mise en place de colocations multiculturelles et solidaires ;
- l'accompagnement vers l'emploi via des cours de français, des ateliers numériques et un suivi individualisé ;
- un dispositif hors les murs de prise en charge de la santé mentale, qui reste un sujet encore largement insuffisamment pris en compte ;
- l'accompagnement de jeunes diplômés vers l'emploi.

Je termine en précisant que ce rapport a reçu un avis favorable de la commission et de l'ensemble des conseils d'arrondissements.

M. LE MAIRE : Merci, chère Sylvie. Ce n'était pas la dernière intervention puisqu'au regard de l'importance de ces enjeux, j'ai aussi souhaité que Céline de LAURENS nous présente particulièrement deux rapports relatifs au 1^{er} arrondissement.

2022/2066 - Opération n° 60 034 531 — Attribution d'une subvention complémentaire d'investissement de 40 000 euros à l'association « Virages Santé », sise 5 rue du Griffon à Lyon 1er pour un projet de travaux dans un local sis 23 rue des Capucins à Lyon 1er — Approbation et autorisation de signature de l'avenant à la convention financière correspondante

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

(Adopté.)

2022/2067 - Opération n° 60 034 531 — Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros à la Société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL) sise 36 quai Fulchiron à Lyon 5e pour un projet de travaux dans des locaux sis 23 rue Neuve à Lyon 1er en vue de la création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle — Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

Pour

BLANC Françoise

Ne prend pas part au vote

BILLARD Romain

Mise au point

Monsieur CHEVALIER Alexandre a fait savoir qu'il avait voulu ne pas prendre part au vote

(Adopté.)

Mme DE LAURENS Céline, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Je vais juste dire deux mots pour me réjouir du fait que nous puissions prochainement inaugurer le centre de santé sexuelle qui va donc remplacer celui du Griffon, qui est géré par Virages Santé. C'est la première chose, les travaux sont terminés et l'ouverture est prochaine. Nous allons pouvoir faire une inauguration.

Le deuxième point, c'est que nous avons réussi à installer une maison de santé pluriprofessionnelle dans les Pentes de la Croix Rousse à destination aussi de publics précaires, en situation de prostitution pour certains, de vulnérabilité ou de toxicomanie, des publics qui sont donc difficiles à prendre en charge dans le cadre de la médecine libérale. Ce sera donc un centre de santé qui n'est pas dédié, qui reste ouvert à toutes et tous, mais avec une file active importante.

Ce sont donc deux délibérations qui permettront de mailler une offre de santé pour les personnes qui en ont besoin et les plus en difficulté.

2022/2063 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 euros à l'association La Porte Ouverte pour des travaux dans un nouveau local à Lyon 2e et approbation de la convention correspondante — Opération n° 60034530

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

(Adopté.)

2022/2069 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 201 750 euros — Autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole. Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la commission. Si vous souhaitez individualiser votre vote, vous savez qu'il faut s'adresser à la Direction des assemblées.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : C'est adopté.

(La séance est suspendue de 12 heures 55 à 14 heures 30.)

M. LE MAIRE : Nous reprenons notre séance de Conseil municipal.

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE — MOBILITES

2022/2072 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 16 rue Tissot à Lyon 9e au profit de l'association « Bricolage D'Or » — Ensemble immobilier n° 09059

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des rapports de la commission transition écologique et mobilité, avec pour ce premier rapport 2072 Monsieur GODINOT à la présentation. C'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Ce rapport 2072 vous propose d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition du local public à titre gratuit à l'association Bricolage d'Or, une association de personnes âgées qui font de la menuiserie dans le 9^e arrondissement. Il s'agit de la prolongation de la convention jusqu'à juin 2023 pour un local de 160 mètres carrés qui a reçu un avis favorable de la commission transition écologique et mobilité.

M. LE MAIRE : Merci. Madame GAILLIOUT devait prendre la parole pour six minutes mais je suppose que ce sera vous, Monsieur KEPENEKIAN.

M. KEPENEKIAN Georges : Vous supposez bien, Monsieur le Maire. Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais faire une intervention d'humeur. Cela va bien dans l'ambiance.

Cette délibération, qui concerne la reconduction de la convention d'occupation des locaux jusqu'à l'expulsion de l'association Bricolage d'Or, nous permet de vous adresser notre interrogation ainsi que nos réserves quant à la manière dont vous interagissez avec les associations de notre ville.

Cette semaine encore, nous étions alertés par l'association Espace Vêtements du Cœur, mise en demeure de quitter ses locaux sous réserve de payer 100 euros d'astreinte par jour de retard, sans qu'aucun local ne leur soit proposé, et voici donc que nous votons aujourd'hui une convention précaire qui aboutira potentiellement, à son terme, au même genre de situation.

Les occurrences de ce genre, semble-t-il, se multiplient depuis quelque mois, que ce soit dans le domaine de la culture ou de la vie associative. Ce qui pouvait passer au début pour un manque de tact ou des erreurs de jeunesse semble se systématiser et devenir une marque de fabrique.

S'il est évident qu'aucune association n'a vocation à être définitivement propriétaire des locaux que la ville de Lyon met à leur disposition pour exercer ses activités, et je pourrais remonter dans le passé pour citer quelques autres exemples, il nous apparaît néanmoins de la plus évidente élégance et du plus évident respect que de prendre le temps en amont d'une décision qui peut leur être fatale, de discuter avec elles et d'essayer de trouver des solutions alternatives à leur proposer.

Alors oui, il peut arriver qu'aucune solution satisfaisante n'existe et qu'après avoir longuement cherché, on ne parvienne pas à éviter les externalités négatives, mais un tel nombre d'occurrences en aussi peu de temps démontre un véritable manque de dialogue et de considération pour ces acteurs pourtant essentiels de notre ville, je pense que tout le monde en est convaincu.

Le monde associatif lyonnais est riche de sa diversité et de l'implication de ses bénévoles et salariés dans la vie de la cité. J'y faisais référence ce matin. Bien des problématiques sont résolues par eux et avec eux et nous leur devons pour cela respect et soutien. C'est en ce sens que la ville de Lyon a toujours œuvré par le passé.

Notre monde associatif ne peut pas servir de variable d'ajustement lorsque l'on cherche de la place pour de nouvelles activités, pas sans solution de repli, au moins la recherche active, pas sans un accompagnement réel et sérieux. Poursuivre sur cette lancée, impacter de la sorte nos acteurs associatifs, c'est à terme mettre à mal un tissu essentiel pour le bien-vivre dans notre ville. C'est porter atteinte à la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KEPENEKIAN. Monsieur GODINOT, quelques mots pour vous répondre.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Monsieur KEPENEKIAN, je ne partage pas du tout vos propos. Je ne pense pas que l'on puisse dire que nous traitons mal les associations et notre équipe municipale les soutient et a même renforcé ces soutiens dans de nombreux cas.

Concernant les locaux que nous avons cités ici, ceux de Bricolage d'Or, ils se situent en face du nouveau groupe scolaire Nérard que nous construisons et nous avons besoin de ce local pour faire un lieu d'accueil enfants-parents. J'ai personnellement rencontré l'association Bricolage d'Or, qui sont des gens charmants, mais il faut bien reconnaître qu'une association qui a moins de vingt adhérents dont la moitié sont lyonnais ne peut pas être traitée avec le même ordre de priorité et ne rend pas le même service public, même si encore une fois j'aime beaucoup leur activité, que ce futur lieu d'accueil enfants-parents.

Pour les locaux de Vêtements du cœur, je laisserai peut-être Madame la Maire répondre, mais de la même façon, nous allons faire de ce local un tiers-lieu qui accueillera de nouvelles associations. Plus que de maltraiter les associations, il s'agit bien d'optimiser l'usage de nos locaux pour permettre aux associations de rendre un meilleur service public à la population. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame la Maire du 9^e arrondissement, vous êtes invitée à dire quelques mots. La parole est à vous.

Mme BRAIBANT-THORAVAL Anne, Maire du 9^e arrondissement : Merci. Je tiens à signaler que nous avons de très bons rapports avec toutes les associations du 9^e arrondissement, avec lesquelles nous sommes en discussion et en dialogue, et ce depuis notre arrivée.

Effectivement, certaines associations disposent à titre unique de locaux qui ne sont d'ailleurs pas toujours adaptés. Nous avons discuté avec elles et nous avons présenté nos nouveaux projets. Ce n'est donc pas du tout une surprise. En l'occurrence, nous avons rencontré ces deux associations depuis le deuxième trimestre 2020 en exposant les projets qu'avait la Mairie, en les orientant, en leur faisant des propositions.

Pour les Vêtements du cœur, cela s'est fait par l'intermédiaire aussi de Sandrine RUNEL, de la Métropole, avec des disponibilités éventuelles de foncier dans le 9^e arrondissement, notamment l'arrière gare de la SNCF.

C'est vraiment dans le dialogue que nous travaillons avec les associations. C'est vraiment un sujet qui nous tient à cœur. Un guide des associations est d'ailleurs sorti lors du forum du 10 septembre, piloté par Marie ALCOVER, qui réjouit toutes les associations du 9^e arrondissement. Je pourrai vous en faire passer un exemplaire sans souci.

Je tiens à dire que lors de ce forum, un stand sur deux me demandait clairement un point de chute et des créneaux pour pouvoir faire vivre leur association. Cela passe par des associations dans le champ du social, puisque nous avons la Croix-Rouge qui souffre de ne pas avoir de local pour faire des cours de français, mais cela concerne également du soutien scolaire, des recycleries, j'en passe et des meilleures.

Dans tous les domaines, les associations et les institutions cherchent du foncier donc nous essayons de les accompagner au mieux mais à un moment donné, le partage du foncier apparaît comme une évidence. C'est donc dialogue et partage.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire. Monsieur KEPENEKIAN ?

M. KEPENEKIAN Georges : Brièvement, il n'y a pas d'esprit polémique dans mon intervention. Simplement, ce n'est pas une réponse générique. J'attire votre attention. Il faut écouter les associations ou alors, j'ai du mal comprendre deux ou trois commentaires qui nous sont remontés.

J'entends bien que nous avons tous ce souci. J'ai pu avoir des responsabilités, être attentif et ne jamais réussir à satisfaire tout le monde et être obligé quand même, au bout du compte, de dire « très bien, on change pour une autre raison ». J'ai largement vécu cela mais la question est de savoir quelle est la qualité de l'accompagnement que l'on mène, encore une fois pas avec de grandes discussions mais au plus près et de manière la plus individuelle possible. Bravo, continuons, c'était simplement une alarme.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KEPENEKIAN. Soyez assuré que nous travaillons dans cet esprit de dialogue et de recherche de solutions autant que possible dans l'intérêt général et surtout, comme vous l'avez dit Monsieur GODINOT et Madame la Maire, dans un esprit constructif pour satisfaire le plus grand nombre.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2085 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit du domaine privé, situé 60 rue Ludovic Arrachart à Lyon 8^e au profit de l'Union nationale des combattants du Rhône section Lyon rive gauche — Ensemble immobilier n° 08207

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, je redonne la parole à Monsieur GODINOT.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Pour ce rapport 2085, nous vous proposons d'approuver la signature d'une convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit situé dans le 8^e arrondissement au profit d'une association d'anciens combattants, l'Union nationale des combattants du Rhône, section Lyon rive gauche, pour un local de 67 mètres carrés.

Le rapport a reçu l'avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur LÉVY, c'est à vous pour deux minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, à travers cette délibération, je souhaite rendre un hommage appuyé à Jean RICCI, qui nous a quittés cet été. Ce dernier était de toutes les commémorations. Il avait à cœur, comme l'exigent les statuts de l'UNC, d'accueillir les anciens combattants mais aussi les veuves et les orphelins de guerre.

Jean RICCI était président de l'UNC du Rhône et vice-président du comité de liaison des associations d'anciens combattants. Il avait été fait chevalier de l'Ordre national du mérite le 14 juillet dernier. Il avait également dans son parcours succédé à Robert BATAILLY dans l'association Ceux de Verdun et était particulièrement engagé auprès des associations qui travaillent auprès des personnes qui sont intervenues à l'extérieur, dits les APEX.

Il avait succédé à une autre grande personnalité lyonnaise, le général Thierry BRUN. Il avait pu ainsi s'exprimer lors de plusieurs commémorations officielles aux côtés de la ville de Lyon. Jean RICCI est né le 14 octobre 1938 à Bordighera en Italie. Ses parents immigrèrent en France fin 1938 et prirent la nationalité française en 1957. Il servira l'armée française en Algérie jusqu'en 1961, où il entamera une carrière professionnelle au sein du groupe Descours & Cabaud.

Il avait également comme souci de pérenniser la mémoire à travers la diversité des associations du comité de liaison. Il avait notamment réussi à faire travailler des associations qui sont sur un spectre politique particulièrement opposé.

Comme dans toutes les associations d'anciens combattants, il avait à cœur cette question du devoir de mémoire. Il tenait à la présence des enfants aux commémorations, non pas pour faire plaisir aux adultes, ou comme nous l'a dit ce matin la Maire du 9^e arrondissement « pour faire de l'image », mais bien parce que cela a du sens.

Lors de commémorations et de rencontres avant la crise sanitaire, l'UNC avait aussi apporté sa pierre à ce qu'on appelle communément le devoir de mémoire, qui consiste à préserver et à transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des femmes et hommes qui ont défendu le territoire national et ses idéaux.

Le conseil d'arrondissement du 8^e arrondissement lui a rendu un hommage unanime, appuyé et mérité lors de sa dernière séance. C'est un hommage important et une forme de reconnaissance de notre collectivité devant l'engagement d'une vie qui vise à faire connaître et sauvegarder l'héritage des anciens combattants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur LÉVY, pour cet hommage. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2089 - Projet de conclusion par le Centre communal d'action sociale à Croix-Rouge Habitat d'un bail à construction pour la maison de la diversité sur le bien sis 65 rue de Belfort à Lyon 4^e

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur GODINOT vous avez la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Pour ce rapport 2089, nous vous proposons de conclure une convention entre le CCAS et Croix-Rouge Habitat pour leur permettre de construire à travers un bail à construction une maison de la diversité qui sera un immeuble de 15 logements pour un montant de 1,8 million d'euros de travaux hors taxes. Je n'en dis pas plus parce qu'il y a une intervention d'Alexandre CHEVALIER juste après.

M. LE MAIRE : Je lui cède la parole immédiatement.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les adjoints, chers collègues, chères audacieuses et chers audacieux, j'ai la charge autant que l'honneur de vous présenter un projet qui me tient à cœur et pour lequel je sollicite toute votre attention.

Il me tient à cœur car, en plus d'être socialement innovant, il illustre à bien des égards des qualités que nous aimons attribuer à Lyon, celles qui nous font dire que Lyon est une ville hospitalière, une ville progressiste, une ville humaniste, des qualités qui sont aussi des valeurs et qui peuvent se résumer en une seule, que nous connaissons bien, celle de la fraternité.

C'est donc avec fraternité que je m'adresse avec vous et que je vous prie de considérer ma demande de soutien. Le Centre communal d'Action sociale de la ville de Lyon est propriétaire d'un bien immobilier situé dans le 4^e arrondissement. Cet immeuble, d'une surface de près de 500 mètres carrés répartis sur trois étages, situé rue de Belfort, dispose d'un petit jardin mais nécessite une lourde et coûteuse réhabilitation.

En effet, en 2019, alors que l'immeuble était géré par GrandLyon Habitat, un plancher s'est effondré et la municipalité de l'époque a pris la sage décision de faire évacuer les lieux. Depuis, le bâtiment est resté inhabité, à l'exception de quelques épisodes de squat, et a continué sa lente et inexorable dégradation.

C'est dans ce contexte que nous avons rencontré une association porteuse d'un projet à la fois pilote et innovant, qui pourrait convenir au site en prenant notamment à sa charge les travaux de réhabilitation. Cette association s'appelle Les Audacieuses & Les Audacieux et certains d'entre vous la connaissent peut-être déjà puisqu'à Lyon, elle est portée par un ancien élu du 4^e arrondissement, Christophe DERCAMP, que je salue au passage puisqu'il est dans le public aujourd'hui.

Les Audacieuses & Les Audacieux, fondé par Stéphane SAUVÉ, que je salue également, ont pour objet de lutter contre l'isolement social des personnes âgées LGBTQIA+. Pour rappel, LGBTQIA+ signifie lesbienne, gay, bisexuel, trans, queer, intersexe et/ou asexuel. Ce ne sont pas des gros mots, je vous rassure.

Figurez-vous qu'au moment où le crépuscule de la vie approche, la solitude se fait souvent plus grande lorsque l'on appartient à l'une de ces minorités. La famille nous a parfois tourné le dos depuis bien longtemps et notre vie, que certains qualifient de « marginale ou dépravée », a fait de nous des étrangers, des êtres parfois symboliquement déjà morts.

Dans la plupart des cas, la loi nous interdisant jusqu'à 2013 de construire une famille, nous demeurons célibataires sans enfant jusqu'au bout, jusqu'au tombeau.

Pour ne rien nous épargner, voilà qu'aux discriminations classiques réservées à chaque minorité tout au long de sa vie, vient s'ajouter la peine de devoir vieillir seul et caché.

Pour illustrer ce propos, et peut-être vous faire prendre la mesure du phénomène, rappelons que sur environ 1 million de personnes âgées LGBT+, plus de la moitié vit seule, environ 65 %, et 90 % n'ont pas d'enfant, donc pas d'aidant naturel. C'est donc bien un vieillissement à la fois singulier et au singulier auquel sont confrontées les personnes LGBT+ dans notre société de 2022, soi-disant tellement civilisée.

Je donne deux derniers chiffres peut-être pour réjouir encore les derniers fantômes de la Manif pour tous. En 2019, les actes LGBTphobes ont augmenté de 26 %. Aujourd'hui, le taux de suicide des seniors LGBT+ est de deux à sept fois supérieur à celui des seniors hétérosexuels.

Bien entendu, les établissements que nous gérons devraient d'ores et déjà pouvoir accueillir les seniors LGBT+, et c'est d'ailleurs déjà le cas. Nombre de nos résidents ont vécu une vie d'amour en se protégeant des clichés et de la bien-pensance des uns, et en se cachant de la morale hypocrite et mortifère des autres, mais si le personnel de nos résidences a bien saisi les enjeux de l'inclusion et fait preuve d'une bienveillance

égale quelles que soient l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des résidents, les résidents, eux, sont à l'image de la société et certains sont animés par une haine aussi irraisonnée que tenace à l'encontre de tout ce qui n'est pas blanc, catholique et hétéronormé, bref, des êtres pour lesquels « le temps ne fait rien à l'affaire » comme le dit la chanson.

Alors pour répondre à cette réalité et éviter que des personnes âgées soient obligées à 65 ans, 70 ans, 80 ans ou 90 ans de retourner dans le placard, Les Audacieuses & Les Audacieux propose une solution : la maison de la diversité.

Une maison de la diversité c'est un modèle innovant d'habitat inclusif pour seniors, autonomes ou fragilisés, LGBT+, et hétéro friendly, qui prévoit, outre des logements individuels, des espaces de vie collective ouverts à tous les seniors du quartier : une chambre d'amis mutualisée, du logement étudiant et des locaux dédiés aux professionnels du secteur sanitaire.

C'est donc une résidence et un projet à fort impact social, en améliorant la qualité de vie des seniors LGBT, en faisant la promotion d'une image positive du vieillissement quelle que soit l'orientation sexuelle et en favorisant l'inclusion sociale et la solidarité intergénérationnelle.

La maison de la diversité participe au bien-être et à la santé psychique de ses résidents tout en luttant contre les discriminations et en palliant l'absence d'aidant naturel. J'en profite pour devancer les inquiétudes des plus réticents. Non, la maison de la diversité n'est pas réservée aux seuls seniors LGBT+, puisqu'une personne âgée hétérosexuelle peut tout à fait y vivre du moment qu'elle ne porte pas préjudice au bien-vivre des autres résidents et qu'elle adhère à la charte coconstruite par les résidents.

À Lyon, le projet a dû s'adapter aux contraintes du bien mis à disposition. Il en résulte un projet immobilier de 15 logements, dont 1 étudiant, de 140 mètres carrés d'espaces communs et d'une chambre d'amis partagée. Les logements vont du T1 au T2 et comptent 7 logements sociaux et 8 en locatif intermédiaire.

L'association s'est en outre adossée à un certain nombre de partenaires pour financer le projet (Croix-Rouge française, AG2R La Mondiale, Malakoff Humanis, la CNAV) et conventionnera avec Croix-Rouge Habitat pour toute la partie gestion locative, ce qui constitue pour vous, j'en suis sûr, de solides garanties.

Précisons enfin qu'il s'agit d'une première en France et que Lyon pourrait, grâce à ce projet, être la première ville de France, avant Paris, avant Marseille, avant Lille, Bordeaux ou Strasbourg à prendre conscience de la nécessité d'un tel lieu et à donner les moyens pour qu'il sorte de terre.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous invite collectivement et unanimement à donner votre accord au CCAS pour ce projet de conclusion d'un bail à construction avec Croix-Rouge Habitat, décision qui sera entérinée, pour rappel, lors du CA du CCAS de la semaine prochaine.

Je conclurai en vous rappelant que, dans cette assemblée, nous sommes non seulement les représentants et les défenseurs de la République, mais au moment de voter, nous sommes la République et la République n'admet pas que nous traitions différemment ses enfants en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Qu'ils soient lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes ou asexuels, la République n'a qu'un seul projet en tête pour ses enfants : la liberté, l'égalité et la fraternité. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHEVALIER.

J'ai bien noté une demande de prise de parole imprévue de Monsieur KIMELFELD. Je vais d'abord bien évidemment donner la parole à ceux qui l'ont demandée en vous rappelant la nécessité de bien préciser vos demandes de prise de parole à l'occasion de la conférence des présidents. C'est ainsi que notre règlement intérieur l'a défini. Je vous demande bien sûr, Monsieur KIMELFELD, de faire une intervention très brève.

En attendant, Madame Stéphanie LEGER, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme LEGER Stéphanie, Adjointe : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je me réjouis sincèrement de m'exprimer sur cette délibération au nom des trois groupes de la majorité. Je veux saluer la mobilisation et l'engagement d'Alexandre CHEVALIER et des services du CCAS sur ce projet.

C'est un très beau projet que porte l'association Les Audacieuses & Les Audacieux de créer une maison de la diversité. Je ne vous apprendrai rien en disant que les personnes âgées sont souvent infantilisées ou déssexualisées, effaçant ainsi des caractéristiques que certains jugeront pourtant fondamentales dans leur identité.

Il me semble bon de rappeler que les discriminations et les violences envers les personnes LGBTQIA+ n'ont pas disparu. Elles sont même en augmentation. L'an dernier, 2 170 crimes et délits homophobes ou

transphobes ont été enregistrés, auxquels il faut ajouter 1 620 contraventions, à plus de 90 % pour injure ou diffamation. C'est 12 % de plus qu'en 2019 et 28 % de plus qu'en 2020.

Aussi, lorsqu'on s'intéresse au parcours de vie de nos aînés, on découvre que comme pour chacun d'entre nous, ils sont attachés à certaines composantes de leur identité et en l'occurrence à leur identification à une orientation sexuelle ou une identité de genre. Ainsi je pense que l'on comprend mieux l'intérêt d'une telle initiative, car lorsqu'on est homosexuel, on ne cesse pas soudainement de l'être à 70 ans et on peut souhaiter poursuivre sa vie dans une structure qui reconnaît les personnes dans leur entièreté, y compris s'agissant de leur genre et sexualité.

Le projet porté par Les Audacieux ne vise évidemment pas à proposer des solutions d'accueil en fonction de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de chacun, mais simplement à rendre l'option disponible pour celles et ceux qui le souhaitent et qui auront peut-être, au cours de leur vie, subi les discriminations et la violence et qui pourraient aussi les subir dans un établissement régulier, EHPAD ou autres, de la part du personnel ou des autres résidents et pour qui cela serait sans doute une grande source d'angoisse.

Il est utile de rappeler qu'une personne de 80 ans aujourd'hui a vécu une grande partie de sa vie dans une société catastrophiquement répressive. Si vous êtes né en 1942, vous aurez vécu une époque où l'homosexualité était classifiée comme pathologique jusqu'en 1981, où la majorité sexuelle était différenciée entre homosexuels et hétérosexuels jusqu'en 1982. La transidentité jusqu'en 2010 était reconnue comme une maladie mentale. Le changement de sexe à l'état civil sans nécessaire chirurgie ou stérilisation n'est possible que depuis 2016. Le mariage entre personnes de même sexe n'est possible que depuis 2013, tandis que les thérapies de conversion n'ont été bannies qu'il y a quelques mois à peine. Je n'évoque même pas l'épidémie de Sida qui a pendant des années décimé les personnes LGBT dans l'indifférence quasi générale, et nommément celle des pouvoirs publics.

Aussi, c'est lorsque l'on repense à cette histoire, aux discriminations et aux progrès qui ont été faits, que l'expression « communauté LGBTQIA+ » prend tout son sens. Certains d'entre vous qui étaient peut-être présents à la marche des fiertés il y a quelque mois auront peut-être remarqué des pancartes indiquant « pride is a protest ».

Pour les personnes qui pour certaines ont passé leur vie à militer pour les droits des minorités sexuelles, la maison de la diversité offre la reconnaissance de leur identité de genre et de leur orientation sexuelle et leur donne la possibilité, si cela est important pour elles, de vivre avec des personnes de la même communauté tout en restant, et cela me semble primordial, ouverts à toutes et tous dans un principe de mixité.

Alors oui, mes chers collègues, les législations changent, tout comme les mentalités, la morale et même la terminologie. On peut s'amuser que l'acronyme LGBTQIA semble s'allonger chaque année un peu plus. Pourtant, je crois qu'il faut s'en réjouir. Au fil des allongements, ce sont de nouvelles personnes, qui auparavant en manque de mots pour se définir, revendiquent leur appartenance à une communauté, certes hétérogène, mais rassemblée et alliée autour de la défense des droits des minorités.

Il y a une histoire et une culture d'une immense valeur dans la communauté queer, en France, comme à l'étranger. Il y a des militants, des artistes, des politiques, des sportifs qui revendiquent leur identité de genre et leur orientation sexuelle et la brandissent comme une fierté, comme une caractéristique majeure de leur personne.

Tous ne sont pas obligés de s'y reconnaître d'ailleurs, mais quoiqu'il en soit, notre majorité leur offre l'opportunité, même dans leurs vieux jours, de poursuivre cette identification et revendication et même pourquoi pas protestation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Stéphanie. Monsieur KIMELFELD, c'est à vous pour quelques minutes.

M. KIMELFELD David : Monsieur le Maire, d'abord toutes mes excuses de l'oubli en conférence des présidents et merci de me donner rapidement l'autorisation de tenir quelques propos.

Je voulais d'abord simplement vous dire que s'il y avait une seule raison d'être présent ici aujourd'hui, ce serait pour voter cette délibération, en tout cas au nom de notre groupe.

Je voudrais aussi remercier de façon tout à fait chaleureuse Alexandre CHEVALIER pour l'énergie et le travail considérable qu'il a fallu mener sur ce dossier, et bien sûr pour les propos extrêmement prégnants qu'il vient de tenir.

Merci, Monsieur le Maire, d'avoir agi rapidement. On a l'impression qu'une fois que les dossiers arrivent, ils sont assez faciles à mettre en place mais je sais que vous avez œuvré pour que les choses se fassent de manière rapide.

Je voudrais saluer Christophe DERCAMP, ancien élu du 4^e arrondissement, qui a été un formidable ambassadeur pour ce dossier et l'on sait quelle énergie il faut pour porter ce type de dossier, et en particulier cette maison de la diversité.

Je crois que nous sommes fiers, et Monsieur le Maire du 4^e arrondissement pourrait le dire à ma place, que cette maison de la diversité soit née à la Croix-Rousse mais au-delà qu'elle soit née à Lyon. Nous espérons collectivement qu'elle fera école et des émules bien ailleurs que dans la ville de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Non votant

GEORGEL Nadine

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté et je vous remercie pour cette unanimité.

(Applaudissements.)

2022/2093 - Approbation de la convention-cadre entre la ville de Lyon et l'association Coopawatt et attribution d'une subvention de fonctionnement

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport 2093. Monsieur GODINOT, je vous cède la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Pour ce rapport, il s'agit de voter une convention-cadre entre la ville de Lyon et l'association Coopawatt et de lui attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 de 15 000 euros.

Monsieur le Maire, vous me permettrez de dire un petit mot. Ce matin nous parlions beaucoup de sobriété énergétique et si nous sommes enfin sortis des caricatures sur les amish, tout le monde s'accorde à dire maintenant que la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas.

Nous avons aussi besoin de plus de travaux d'efficacité énergétique et enfin, nous avons besoin de développer les énergies renouvelables. C'est bien l'objet de cette délibération.

Je voudrais dire un mot sur la spécificité de l'association Coopawatt. Elle propose de réunir des épargnants, des habitants, de les assembler pour constituer des coopératives d'épargnants qui vont financer l'installation de panneaux photovoltaïques dans leurs quartiers, sur des toitures qu'ils vont louer, et de financer le projet en vendant l'électricité produite.

Cette épargne citoyenne constitue un placement éthique, peu risqué et de proximité.

Chaque coopérative citoyenne s'inscrit pleinement dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire par une gestion démocratique, une propriété collective des installations, une rentabilité limitée remettant ainsi l'énergie à sa juste place, celle d'un bien commun.

Cette convention avec Coopawatt va nous permettre de nous appuyer sur son expérience pour animer les groupes citoyens qui répondront cet automne à notre appel à manifestation d'intérêt par lequel nous mettrons à disposition une dizaine de toitures de bâtiments municipaux à solariser.

Dès octobre, nos groupes de citoyens pourront voir le jour, pourront se réunir, et je sais que les élus d'arrondissement sont impatients de pouvoir les accompagner et faire en sorte qu'ils rassemblent le plus grand nombre.

Parallèlement, nous développons bien sûr le photovoltaïque en propre sur nos toitures. Nous avons voté récemment la solarisation du centre technique de Corbas. Nous reviendrons très prochainement sur l'îlot Kennedy, qui sera aussi largement solarisé, et nous envisageons de faire d'autres montages pour solariser le reste du patrimoine existant.

À travers cette délibération, c'est donc une culture commune de la transition écologique que nous voulons développer sur le territoire, un enjeu d'éducation populaire que nous permet de développer Coopawatt.

En 1917, Georges CLEMENCEAU disait que la guerre était une chose trop grave pour être confiée uniquement à des militaires. Aujourd'hui, nous pouvons dire avec la situation actuelle que l'énergie est une chose trop grave pour rester exclusivement confiée au petit cercle des énergéticiens.

Je vous invite donc à voter cette délibération qui a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci, cher Sylvain. Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous pour trois minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : C'est noté. Madame Marielle PERRIN, c'est à vous pour cinq minutes

Mme PERRIN Marielle : Nous avons été nombreux, pour les marches climat, à scander « plus chauds, plus chauds, plus chauds que le climat », « et un et deux et trois degrés, c'est un crime contre l'humanité ».

Cependant, nous avons été tous surpris cet été de cette canicule. Ce n'est pas 1 degré ni 2 degrés, mais 2,3 degrés que nous avons mesurés sur toute la France, avec les 40 degrés Celsius dépassés sur le nord de la Bretagne ainsi qu'en Normandie.

Le réchauffement climatique va vite, trop vite, beaucoup plus vite que les mesures gouvernementales. Il est urgent de décarboner notre énergie.

La guerre en Ukraine nous rappelle aussi la question primordiale de notre indépendance énergétique, et je ne vais pas rentrer dans le détail de la hausse spectaculaire du marché de l'énergie des derniers mois.

Les énergies renouvelables, notamment la production d'énergie photovoltaïque localisée au plus proche de la consommation des usagers, répond à de nombreux enjeux environnementaux : bas carbone, renouvelable, filière de recyclage en cours d'implantation dans la région, démantèlement provisionné.

La ville de Lyon a prévu un investissement de l'ordre de 4 millions d'euros pour la construction de centrales photovoltaïques sur les bâtiments municipaux. C'est le plan de solarisation de la ville. En tant que ville nous voulons montrer l'exemple, mais seuls, nous ne changerons pas le climat. Tout comme nous avons créé un collectif d'entreprises autour du projet de ville climatiquement neutre en 2030, la ville de Lyon souhaite soutenir et même aider à l'émergence de groupes de citoyens intéressés pour investir leur propre argent dans les centrales photovoltaïques.

L'association Coopawatt est une association qui a pour but d'impulser et d'accompagner le développement de projets participatifs et citoyens sur le territoire.

Coopawatt anime des groupes de citoyens et les fédère autour de projets communs tout en leur amenant des compétences techniques sur le montage juridique et financier des dossiers pour développer des centrales photovoltaïques sur les toits mis à disposition par la mairie.

La force de Coopawatt est d'accompagner des citoyens sans aucun savoir initial sur les centrales photovoltaïques.

Je me réjouis de vous demander de voter cette délibération qui me tient particulièrement à cœur. Nous allons bientôt pouvoir organiser cette dynamique citoyenne au sein de notre ville et, je l'espère, fédérer de nombreux Lyonnais.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté

2022/2095 - Lyon 8^e — Avenant à la promesse de cession à titre onéreux à BNP Paribas Immobilier Résidentiel d'une partie des lots de copropriété 13 et 72, situés 15 bis avenue Jean Mermoz — EI 08251 — Inventaire n° 08251A001-02 et 08251A002-02

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur GODINOT, je vous cède la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Monsieur MICHAUD a demandé à présenter ce rapport.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Monsieur le Maire, chers collègues,

Avez-vous remarqué qu'à Lyon, les acteurs du BTP ont engagé leur transformation pour réduire leur impact ? Hélas, peu de gens l'ont remarqué. À nous d'aider les acteurs de la construction pour faciliter leur changement de pratique et montrer au grand public de manière tangible cette transformation.

Cette délibération est donc l'occasion de mobiliser les terrains municipaux au service de la transition écologique et solidaire, une transformation explicite et ambitieuse, visible au premier coup d'œil.

Transition écologique, car nous permettons ainsi de voir se concrétiser l'engagement volontariste du porteur de projet pour un bâtiment exemplaire, un bâtiment qui anticipe les règles nationales, un bâtiment qui montre la voie à tous les autres.

La ville de Lyon engage ici un contrat de performance, tant sur la sobriété énergétique que sur l'empreinte carbone. Dans ce contrat, le prix de vente est indexé sur l'atteinte effective des cibles de qualité, mais de quelle qualité parlons-nous ? Il s'agit de la qualité d'habiter, la qualité constructive et la qualité environnementale.

Ainsi, la ville de Lyon et le constructeur pourront se féliciter de voir se bâtir un bâtiment pilote démonstrateur de la qualité de la construction à Lyon.

C'est également une construction solidaire car le prix de vente est contenu. Ce prix est fidèle à l'estimation du service des domaines. La ville de Lyon évite ainsi de contribuer à la hausse du prix du foncier.

La ville de Lyon se place ainsi aux côtés des acteurs du BTP pour faciliter l'évolution des modes constructifs, faciliter la consolidation des filières responsables.

Plus largement, cette délibération est l'occasion de se rappeler collectivement, chers collègues, qu'à Lyon, nous répondons tant sur la qualité que sur la quantité. Ainsi, souvenez-vous, nous avons signé il y a un an un contrat avec l'État au titre du plan de relance avec des engagements de construction, plus de 2 925 logements.

Eh bien, chers collègues, réjouissons-nous car douze mois plus tard, nous avons largement rempli notre contrat avec plus de 3 166 logements décomptés par les services. Je me réjouis de cette désignation de Sophia POPOFF sur « bien habiter en ville » pour poursuivre avec nous cet effort quotidien au service de l'habitat des Lyonnais.

C'est un avis favorable de la commission et de l'arrondissement pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Raphaël. Monsieur LÉVY, c'est à vous pour une minute.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, une minute simplement pour une explication de vote justifiant l'abstention sur ce rapport puisque ce matin, nous avons eu de beaux exposés nous expliquant qu'il fallait taxer les superprofits et qu'il fallait que les entreprises mettent leur part aux différentes mesures. Là, vous faites un petit cadeau de 135 000 euros à BNP Paribas en passant le prix du terrain de 850 000 euros à 715 000 euros. Ce sera donc une abstention simplement pour que vous puissiez être cohérents par rapport aux engagements que vous avez tenus ce matin en Conseil municipal. Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVER c'est à vous pour trois minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, décidément, c'est un sentiment de déjà vu avec cette délibération. Il y a quelques mois, c'était une subvention de 165 000 euros à la SCCV Lyon Serin pour une performance énergétique améliorée de la résidence étudiante du site de l'ancien collège Serin.

Aujourd'hui, pour les mêmes raisons, c'est une réduction du prix de vente de 135 000 euros que vous nous proposez avec cette délibération, soit près de 16 % du prix initial de 850 000 euros. Sur le principe d'une meilleure performance énergétique, tout le monde ne peut qu'être d'accord, mais sur la question de savoir qui doit payer, peut-être pas.

Nous entendons que les travaux demandés représentent 30 % de plus et que cette réduction de coût correspond à 25 % de surcoût, mais quand je lis les engagements de BNP Paribas en termes de durabilité, disant vouloir « contribuer à une croissance responsable et durable », et que sa « politique RSE est l'une des principales composantes de cette démarche », et ajoutons à cela une situation largement bénéficiaire, avec 9,5 milliards de résultat en 2021, je me dis que ce n'est peut-être pas l'acheteur qui a le plus besoin d'aide.

Quand en commission, j'entends Monsieur MICHAUD nous vanter le fait que cette réalisation sera une vitrine commerciale pour BNP Paribas, j'ai envie de vous dire, mes chers collègues : « pincez-moi, je rêve ! ». À l'heure où on vient de démarrer l'enquête publique sur le règlement local de publicité que vous

voulez assez coercitif, j'avoue que vous voir faire la promotion d'une banque et lui accorder une remise, cela fait quand même beaucoup, à moins que ce ne soit parce que son logo est vert.

Plus sérieusement, combien d'autres cessions où les constructions ne sont pas encore réalisées sont susceptibles de faire l'objet de ristournes ou de subventions analogues ? Si c'est une politique de la Ville, il conviendrait alors que nous ayons une sorte de délibération-cadre.

En attendant, nous voterons contre cette délibération qui ne nous paraît pas opportune. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur MICHAUD, je vous cède de nouveau la parole pour clarifier les éléments.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Ce sera très bref, juste pour rappeler qu'il ne s'agit pas d'un cadeau mais d'appliquer la réalité du prix fixé par le service des domaines et qu'à ce titre-là, il ne s'agit pas spécialement de faire de la publicité pour un promoteur en particulier, mais plutôt de valoriser l'ensemble des bâtiments qui, à Lyon, peuvent aller plus vite et plus loin que la règle. À ce titre-là, vous pouvez compter sur moi pour valoriser tous les acteurs qui font des efforts, quel que soit leur parcours et quelle que soit leur histoire.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Abstention

Groupe Pour Lyon

VERNEY-CARRON Florence

Mise au point

Madame Florence VERNEY-CARRON a fait savoir qu'elle avait voulu voter contre.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2087 - Approbation du dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de tramway T10 gare de Vénissieux - Gerland, comprenant l'étude d'impact

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport 2087, pour lequel je cède la parole à M. LUNGENSTRASS.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Cela fait 25 ans qu'une liaison forte en transports en commun entre Vénissieux, Saint-Fons et Gerland est inscrite au plan de déplacement urbain et qu'elle est attendue. Quelle success-story et quel plaisir d'avoir enfin entre nos mains le dossier d'utilité publique pour le projet T10, un tramway reliant la Halle Tony Garnier au centre de Saint-Fons et la gare de Vénissieux.

Le contexte nous oblige. Nous avons à cœur d'être à la hauteur des objectifs climatiques. Nous avons à cœur d'être à la hauteur des objectifs sanitaires, et en particulier en matière de pollution de l'air. Voici un projet de tramway de 7,5 kilomètres transportant à terme plus de 22 000 voyageurs par jour avec une qualité de service élevée pour tous les usagers sur cette ligne-là.

Le T10 sera en connexion avec le T1, le T4, le T6 et les métros B et D pour justement permettre à un maximum de personnes d'avoir des solutions de transport alternatives à la voiture et d'une manière particulièrement efficace, accessible et inclusive.

Nous travaillons aussi, sur ce projet de T10, aux questions de rabattement, de rabattement à pied vers les stations de ce T10, de rabattement à vélo aussi, parce que cela permet de rallonger les distances parcourues, justement pour rejoindre les stations du T10, avec un enjeu particulier, celui du stationnement autour des futurs arrêts du T10 et notamment aussi le stationnement sécurisé.

Enfin, ce que l'on voit avec le projet T10, c'est un projet d'espace public, parce que nous allons transformer les espaces publics à Lyon mais aussi dans nos communes voisines pour les rendre plus qualitatives et plus

perméables. Avec 1 000 arbres plantés et près de 5 hectares plantés sur l'ensemble du linéaire, c'est aussi un projet qui participe à nos objectifs de végétalisation et de perméabilisation de la ville pour l'infiltration des eaux de pluie.

Que dire de ce projet T10 ? C'est un beau projet de mobilité, un beau projet de justice sociale et un beau projet d'espace public. C'est avec plaisir que je vous propose du coup d'approuver le dossier d'utilité publique comme l'a fait la Mairie du 7^e arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Valentin. Monsieur KIMELFELD, c'est à vous pour cinq minutes.

M. KIMELFELD David : Ce sera plus court, Monsieur le Maire. Monsieur LUNGENSTRASS a pris tellement de plaisir à présenter cette délibération que nous retirons notre intervention sur un projet lancé sous le précédent mandat auquel il a rendu hommage. Je le remercie encore une fois.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous pour cinq minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de cette délibération sur la ligne de tramway T10 pour vous interpeller sur un autre sujet de mobilités d'envergure : le Lyon-Turin.

Par ses récentes déclarations dans la presse, Bruno BERNARD, le Président de la Métropole a été clair sur sa position. Il est rigoureusement contre. En conséquence, la Métropole quittera donc prochainement le Comité pour la Transalpine et ne versera pas un euro supplémentaire pour le projet ferroviaire.

Je suppose que l'opinion de cette majorité municipale n'a pas changé depuis juillet 2020 et qu'elle reste fermement opposée au Lyon-Turin au prétexte que le chantier menace la biodiversité et qu'il existe déjà des lignes pour l'instant sous-exploitées.

Pourtant, ce refus symptomatique d'une vision étriquée est difficilement conciliable avec votre slogan du dernier mandat pour le climat. Voyez-vous, en revenant sur votre refus, je crois que vous cesserez d'être les idéologues que vous êtes pour devenir véritablement les artisans d'un avenir durable que vous prétendez être. D'ailleurs, je ne vais pas revenir sur votre projet de téléphérique qui n'a été qu'un caprice politique et qui a coûté un temps précieux à l'urgence climatique sans compter le coût financier.

Alors, en examinant mieux les faits, vous vous rendrez compte que le Lyon-Turin offre l'opportunité d'une réelle avancée en matière de décarbonation de notre fret, ce qui je le rappelle est un levier indispensable à l'heure de l'urgence environnementale et climatique. Dire que le chantier du Lyon-Turin menace aujourd'hui la biodiversité autour de son itinéraire est vrai, mais grâce à lui, 1 million de camions seront retirés des autoroutes, dépolluant significativement l'atmosphère et en particulier l'écosystème alpin. En outre, la ligne absorbera une part non négligeable des flux touristiques franco-italiens, contribuant à réduire le nombre de voitures sur les routes et d'avions dans le ciel.

Aujourd'hui, la réalité, c'est que nous devons répondre à l'urgence climatique par ordre de priorité. Il est donc capital d'agir pour la décarbonation de nos transports en priorité. Je pense que cette vérité doit être dite et assumée en toute responsabilité.

J'entends aussi souvent dire qu'il existe déjà des lignes ferroviaires entre la France et l'Italie et qu'elles sont sous-exploitées. Je sollicite donc le verdict formulé en 2019 par la Commission de sécurité intergouvernementale du Lyon-Turin. Il est très clair. Loin d'une sous-exploitation, les lignes historiques sont saturées. En témoigne d'ailleurs le renforcement des règles de circulation des trains sur ces lignes pour éviter tout accident.

Refuser le Lyon-Turin revient donc à refuser l'opportunité d'agir tout de suite pour rendre durable le transport des marchandises et des personnes. Refuser le Lyon-Turin, c'est refuser de baisser le bilan carbone de cette belle carafe italienne de Luigi BORMIOLI que vous avez tous sur vos tables et qui se trouve devant nous. Refuser le Lyon-Turin, c'est dire aux générations qui nous succéderont : « nous avons la possibilité de polluer beaucoup moins mais nous ne l'avons pas fait, nous avons manqué d'ambition à long terme, désolés, vous devez vous débrouiller ». Or, à mon sens, faire passer un tel message constitue l'exact opposé du combat environnemental et climatique stratégique.

Au-delà de cet aspect écologique absolument central, refuser le Lyon-Turin revient aussi à refuser le développement des échanges commerciaux entre la France et l'Italie. D'avance, je sais que vous me répondrez « tant mieux, on relocalisera », mais cette réponse témoigne d'une incompréhension totale du concept de la relocalisation. Il s'agit de rapatrier en France les activités économiques qui, historiquement, y étaient possibles pour éviter des transports de marchandises inutiles, mais jamais la relocalisation n'a été synonyme d'autarcie et de repli sur soi.

D'ailleurs, si ce projet n'avait pas également un intérêt pour le développement économique de notre territoire et de ceux de nos voisins européens, peut-être que vous auriez trouvé ce projet beaucoup plus en phase avec votre idéologie.

Monsieur le Maire, en début de ce Conseil, vous nous rappelez que l'exercice de la responsabilité, c'est d'anticiper. Par conséquent, votre opposition au projet Lyon-Turin est une grave erreur et je pense qu'elle révèle une nouvelle fois votre vision court-termiste destinée à contenter vos seuls militants au détriment des générations futures.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame CROIZIER, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme CROIZIER Laurence : La délibération que vous nous proposez concerne l'approbation de demande de déclaration d'utilité publique du projet de la ligne de tramway T10 entre les communes de Vénissieux, Saint-Fons et Lyon.

L'organisation de cette enquête préalable d'utilité publique et d'une enquête parcellaire sur le projet a été sollicitée par délibération du Conseil d'administration du SYTRAL Mobilités le 30 juin 2022. Il n'est pas question, bien entendu, de remettre en cause la pertinence de ce projet prévu de longue date mais, lors de la Commission transition écologique, notre groupe vous a posé un certain nombre de questions.

Je vous rappelle que la décision de votre exécutif métropolitain d'exclure son opposition du SYTRAL Mobilités sous couvert de nous donner des miettes de représentation nous oblige et donc vous oblige à une transparence et à tout le moins à des réponses précises :

- Où est l'évaluation demandée par la mission régionale d'autorité environnementale sur l'évolution des flux routiers induite par les projets T9 et T10 ?
- Où sont les mesures envisagées pour éviter les congestions potentielles causées par l'insertion du tramway, comme demandé dans le « porter à connaissance » relatif aux infrastructures de transport de matières dangereuses du port Édouard Herriot ?

Par ailleurs, dans sa délibération de bilan de concertation du 10 décembre 2021, le SYTRAL s'engageait à lancer un certain nombre d'études complémentaires dont :

- une étude détaillée des insertions de stations pour les scénarios « une et deux stations » sur la rue Saint-Jean-de-Dieu à Lyon 7^e, et le malheureux exemple du T9 sur Bellecombe a démontré l'importance de ces insertions ;
- une étude détaillée de scénarios d'emplacement et de configuration du terminus Halle Tony Garnier à Lyon 7^e, avec l'objectif d'améliorer la correspondance T1-T10 exprimé lors de la concertation ;
- une étude de cadrage de la réorganisation du réseau de surface.

Nous vous avons demandé la communication de ces études. Ma collègue, Florence VERNEY-CARRON vous a rappelé que la Halle Tony Garnier s'est émue du choix de tracé par rapport aux contraintes liées à l'exploitation de la Halle. Une nouvelle fois vous nous assurez que toutes les remarques ont bien été prises en compte par le SYTRAL Mobilités notamment pour l'accès des poids lourds et que tous les compléments et études demandés ont été réalisés.

Et si ce n'est pas le cas ? Sur toutes ces questions, nous n'avons pas de réponse, aucun document de communiqué. Il faudrait donc vous faire confiance aveuglément. Comprenez que cela nous gêne quelque peu.

Plus grave, entre la délibération de lancement de concertation du SYTRAL adoptée le 8 février 2021 et cette délibération, le coût du projet du T10 est passé de 230 millions d'euros à 295 millions d'euros, soit plus de 28 %, compte tenu, je cite, « des évolutions du périmètre d'opération et du nombre des acquisitions foncières à effectuer », lit-on dans l'ordre du jour du dernier Conseil du SYTRAL Mobilités.

Parallèlement, vous demandez à la Métropole de Lyon d'instaurer un taux majoré de taxe d'aménagement sur le quartier de Gerland, soit 4,5 fois le taux actuel, pour financer notamment des aménagements liés au T10, qui de par son tracé ne va pas profiter à tous les Gerlandais, loin de là. C'est la même punition et les mêmes motifs d'ailleurs pour le T9, dont l'enveloppe s'envole en toute discrétion de 224 millions à 290 millions d'euros, soit là encore près de 30 % d'augmentation avant même d'avoir commencé les travaux sur ces deux dossiers.

Je terminerai par le plan erroné prévu dans le dossier de DUP présenté par SYTRAL Mobilités. Tout cela nous laisse un goût amer, Monsieur le Maire, et notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame CROIZIER. Madame DUBOT, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais juste dire quelques mots pour illustrer le vote unanime du conseil du 7^e arrondissement en faveur de cette déclaration d'utilité publique. C'est vrai qu'à l'époque nous n'avions pas imaginé que le tunnel du Mont-Cenis débouchait directement sur Gerland. On pensait simplement aller à Vénissieux. Visiblement, il y a des options jusqu'à Turin.

Trêve de plaisanterie, je voulais saluer le travail qualitatif que nous avons mené sur ce projet avec le SYTRAL, mais également avec le Maire de Saint-Fons, Christian DUCHENE, et la Maire de Vénissieux, Michèle PICARD. Nous avons eu un certain nombre de comités de pilotage, de réunions de concertation en visio, en présentiel, des stands mobiles, des ateliers thématiques notamment avec les entreprises du territoire. Tout cela a été mené brillamment. Nous avons effectivement eu un certain nombre d'études qui nous ont été présentées par le SYTRAL sur les thématiques évoquées par Laurence CROIZIER.

C'est vrai que pour le conseil d'arrondissement du 7^e arrondissement, vos élus n'étaient pas présents donc nous n'avons pas pu échanger là-dessus mais je me tiens à votre disposition pour échanger sur ces études complémentaires.

Je voulais saluer ce projet de T10 qui aujourd'hui ne répond plus à la logique d'étoile. C'est-à-dire que l'on partait du centre pour aller à la périphérie, et maintenant c'est une logique de toile, c'est-à-dire que les périphéries sont reliées entre elles. Pour ce qui est du projet de T10, ce sont des quartiers populaires, de Vénissieux, de Saint-Fons et de Gerland qui sont reliés par un projet de transport en commun donc je trouve que c'est à saluer.

C'est un atout pour les habitants et les travailleurs du 7^e arrondissement. Cela va aussi nous permettre de mettre en valeur le port Edouard-Herriot, le port de Lyon que l'on oublie si souvent.

C'est effectivement une contrainte technique, donc le « porter à connaissance » de l'État est bien pris en compte dans ce projet de T10, mais c'est aussi une manière de se rendre plus facilement au port qu'aujourd'hui et aussi de le faire connaître. J'ai pour ma part demandé à ce qu'une station du tramway T10 porte le nom du port pour que tout le monde sache qu'il y a bien un port à Lyon.

Si on poursuit la ligne dans le 7^e arrondissement, on arrive au quartier Carteret, qui est un bassin d'emploi pour le 7^e arrondissement, et cela permettra donc aussi aux salariés du secteur de Gerland de se rendre au travail en transports en commun. Cela va desservir la CSI, la cité scolaire internationale, et je crois que la desserte de la CSI est un sujet pour toutes et tous. Je pense que ce sera bienvenu pour les lycéens de la CSI. Il y a bien une connexion avec le métro au niveau du stade de Gerland et un terminus à la Halle Tony Garnier avec une connexion avec le tramway T1.

Il y a donc des connexions, des dessertes de lieux culturels, de lieux d'éducation et des bassins d'emplois. Je laisserai Valentin LUNGENSTRASS répondre sur la question de la Halle Tony Garnier mais le SYTRAL est bien en échange constant. Il y a eu diverses rencontres techniques autour de ce sujet et divers courriers échangés.

Un autre point positif de cette arrivée du T10 dans le 7^e arrondissement est la requalification du boulevard Tony Garnier, qui a aujourd'hui un profil quasiment autoroutier et qui aura demain un profil de pleine ville avec une part pour les piétons, une part pour les vélos, avec la voie lyonnaise qui y passera, une large part pour la végétalisation, le tramway et enfin les automobiles.

Les discussions se poursuivent autour du projet. Je me réjouis que nous puissions discuter cet automne autour du réseau de surface et notamment du nouveau tracé du bus 60, et j'aimerais que nous puissions à cette occasion revoir également sa fréquence puisque c'est une grande demande des habitants de Gerland que d'avoir plus de fréquence pour le bus 60. Nous parlons également avec le SYTRAL d'œuvres artistiques, de fresques dans les tunnels qui vont être traversés par le tramway.

Bref, ce projet est sur les rails et je voulais relayer l'enthousiasme des élus du 7^e sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Merci, Fanny. Je donne la parole à Monsieur LUNGENSTRASS pour revenir sur les éléments pointés par Madame CROIZIER, uniquement sur le T10. Pour ce qui est de ce qu'il se passe dans les Alpes, nous verrons après.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Je ne vous parlerai pas de la belle ville de Turin que je vous invite à visiter.

Madame CROIZIER, je souhaite d'abord saluer publiquement le travail que vous faites parce que vous travaillez toujours avec précision et vous regardez les dossiers. D'ailleurs, peut-être qu'un certain nombre de vos collègues pourront s'inspirer de votre ténacité et de votre travail.

C'est vrai qu'il y a beaucoup d'études menées sur le projet T10, vous l'imaginez bien. C'est un grand projet de transport en commun et d'urbanisme donc de nombreuses études sont menées sur les différents sujets, notamment de l'espace public très spécifique de transport en commun. Nous avons tout à l'heure acté avec mon cher collègue Monsieur KIMELFELD que les élus ne devaient pas être ingénieurs, mais je note votre intérêt pour ces études-là.

En matière d'évolution sur les coûts, parce que vous avez parlé du budget, il y a eu effectivement certaines évolutions, notamment liées au fait qu'initialement, nous n'avions pas forcément identifié tout de suite cet intérêt qui a été fortement plébiscité d'aller jusqu'à la Halle Tony Garnier et donc d'être aussi en connexion avec le T1, mais c'est aussi ce qui explique, par rapport au chiffrage initial, l'augmentation du budget.

Un certain nombre d'acquisitions foncières sont aussi effectuées et rentrent aussi dans cette enveloppe. Il y a des déviations de réseau à réaliser. C'est plutôt habituel, mais il y a effectivement quelques surcoûts liés à cela. Il y a une gestion des eaux pluviales particulière qui est d'importance pour gérer les infiltrations des eaux, qui s'ajoute à ce budget.

Nous avons une très forte ambition, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur la végétalisation du projet qui vient également faire évoluer le projet. Enfin, il y a la conservation de l'aire des gens du voyage qui fait aussi que le centre de remisage sera un peu plus compact et dense, ce qui nécessite de nouvelles études et une différente architecture, ce qui crée des surcoûts.

Je vais dire un mot sur la Halle Tony Garnier. Effectivement, comme l'a dit Fanny DUBOT, Maire du 7^e arrondissement, il y a eu trois rencontres techniques entre les équipes de la Halle Tony Garnier et le SYTRAL. Il y a cette importance de connexion entre le T10 et le T1. C'est ce qui est ressorti dans la concertation. Je voudrais d'abord dire que l'insertion du tramway au nord de l'avenue Tony Garnier est justement une nécessité par rapport au « porter à connaissance » que vous avez mentionné du port de Lyon Édouard Herriot parce que nous devons être le plus loin possible des zones les plus sensibles.

Il y a également un intérêt tout simplement en termes de mobilité et de vie sociale, c'est-à-dire à être le plus proche des façades pour ne pas avoir une infrastructure déconnectée. Enfin, cette insertion au nord permettra aussi une végétalisation maximale.

Bref, les réunions techniques entre le SYTRAL et la Halle Tony Garnier ont amené des évolutions. Il va y avoir une voie dédiée de 150 mètres qui va être créée en amont du portail d'entrée pour les flux logistiques, justement pour pouvoir stocker davantage les poids lourds qui entreront dans la Halle. Par ailleurs, ce sera une entrée qui sera bien plus sécurisée qu'elle ne l'est aujourd'hui, justement parce qu'on aura cette voie dédiée qui sera aussi gérée par feu tricolore, avec donc des conflits avec les piétons, avec les différents modes qui circulent, qui seront fortement réduits. C'est d'ailleurs une logique similaire d'entrée dans les zones qui sera appliquée pour les personnes à mobilité réduite ayant une place de stationnement pour les événements de la Halle.

Enfin, je dis un mot sur les flux piétons. Nous aurons des trottoirs qui seront élargis au droit de la Halle. Nous aurons donc une gestion encore plus simple et plus confortable pour les files d'attente de la Halle, qui a de nombreux visiteurs, ce qui permettra d'être plus à l'aise avec une séparation végétale avec les différents flux par rapport aux piétons.

Je dis enfin un mot sur les flux routiers. Nous visons évidemment l'atteinte des objectifs climatiques aussi sur la question des transports, pour être à la hauteur des engagements de la France, ce qui veut dire -30 % de gaz à effet de serre liés aux transports et -30 % de kilomètres parcourus. Ici, les études nous indiquent que nous aurons donc, à l'est de l'avenue Jean Jaurès, avec le passage de deux fois deux voies, et à l'ouest de l'avenue Jean Jaurès, avec un passage à deux fois une voie automobile, une réduction du trafic de l'ordre de 15 % à 30 % sur ce domaine-là entre les reports modaux et les reports d'itinéraires qui sont évidemment la conséquence de l'aménagement d'un transport en commun lourd qui sera fortement utile pour les habitants.

Par ailleurs, les aménagements qui seront effectués dans le cadre de ce projet vont améliorer aussi la gestion des carrefours, ce qui sera très utile sur l'avenue Tony Garnier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Valentin, pour ces explications très claires. Comme quoi, on peut être ingénieur et ingénieux, l'un n'empêche pas l'autre.

Monsieur HERNANDEZ, je dis juste quelques mots très rapides puisque ce n'est pas vraiment le sujet de cette délibération, mais vous m'interpellez sur la position de la ville, de la Métropole, sur le Lyon-Turin.

Je veux juste vous redire qu'évidemment nous partageons l'objectif qui est annoncé avec la construction de cette infrastructure. Il s'agit d'enlever des camions de la route, bien évidemment, il s'agit de développer le

fret ferroviaire, mais est-il besoin, dans cette assemblée, de rappeler que cela fait quarante ans que la France n'investit pas dans le ferroviaire et que les conditions de succès du Lyon-Turin ne sont pas réunies aujourd'hui ?

Il nous manque énormément d'infrastructures à commencer par des infrastructures en périphérie de Lyon. Aujourd'hui, le pari qui est fait par ce nouvel équipement ne sera pas gagné parce que de toute façon, nous n'avons pas, à l'échelle du territoire français, réalisé les investissements nécessaires pour que nous puissions enlever des camions de la route.

Les Suisses l'ont fait, d'autres pays en Europe l'ont fait, notamment en transformant leur réglementation, la fiscalité, pour faire en sorte que les camions aillent sur des trains. Cela a été fait ailleurs, mais nous n'avons pas fait ce choix-là en France. Je le regrette car nous pourrions d'ores et déjà — notamment pour les camions qui viennent d'Espagne — réduire considérablement, à hauteur de plusieurs millions de camions qui traversent la France, réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le choix n'a pas été fait depuis des décennies et ce n'est pas en nous vendant un nouvel équipement que l'on va faire miroiter des baisses d'émission considérables, cela ne fonctionnera pas.

Par ailleurs, vous l'avez dit vous-même, il y a des impacts environnementaux qui sont encore aujourd'hui peu maîtrisés. Vous avez parlé de la biodiversité mais oui, il est important de tenir compte de la biodiversité dans un contexte de sixième extinction de masse des espèces. En plus de cela, des études démontrent d'ores et déjà qu'il y a un risque sur l'approvisionnement en eau pour toutes les villes concernées par le tracé.

Tout cela constitue un dossier extrêmement compliqué, c'est certain. C'est un sujet extrêmement sérieux qu'on ne peut pas simplement utiliser à des fins politiciennes.

Je vous remercie.

Si vous souhaitez que nous puissions poursuivre cette discussion, nous pourrions avoir un débat ensemble si vous le voulez, mais je crois que cette assemblée n'est pas le lieu pour cela. Nous sommes en train d'étudier le dossier 2087, je vous le rappelle, qui concerne le T10.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Droite, Centre et Indépendants

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2078 - Lyon 2e - 3e — Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition de trois logements sis 2bis rue des Forces à Lyon 2e, 1 rue Commandant Dubois à Lyon 3e et 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3e, au profit de l'association Habitat et Humanisme dans le cadre du dispositif « Accueil des Ukrainiens » — EI 02012, 03079 et 03441

Rapporteur : Mme TOMIC Sylvie

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demandes d'interventions. Au regard de l'importance de ces enjeux, j'ai souhaité que Sylvie TOMIC vous présente particulièrement le rapport relatif au dispositif d'accueil des Ukrainiens. Chère Sylvie, c'est à vous.

Mme TOMIC Sylvie, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette délibération propose de mettre à disposition trois logements qui appartiennent à la ville, deux T2 et un T4, pour les familles déplacées d'Ukraine. Ces logements seraient gérés par l'association Habitat et Humanisme dans le cadre du dispositif d'intermédiation locative.

C'est une mise à disposition pour douze mois et ce qui vous est proposé ici, c'est d'accorder une gratuité partielle à l'association Habitat et Humanisme représentant 50 % de la valeur locative de ces appartements.

Cette délibération est pour moi l'occasion de vous faire un point rapide sur la situation actuelle de l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine à Lyon, notamment sous l'angle du logement.

Je donne quelques chiffres. Depuis le 24 février, 7 500 personnes ont été reçues au point d'accueil de la gare de la Part Dieu. Cela donne une idée des arrivées massives qui ont eu lieu et qui continuent. On estime, même s'il est compliqué d'avoir des chiffres fiables, à environ 2 000 ou 2 500 personnes actuellement sur Lyon ou proche de Lyon arrivant d'Ukraine.

Je le disais, les arrivées continuent contrairement à ce que l'on pourrait penser, puisqu'on entend parler de retours. Il y a des retours qui se font en direction de l'Ukraine mais il y a des arrivées qui continuent. Par exemple, entre le 1^{er} août et le 7 septembre, il y a 211 personnes qui ont été accueillies au nouveau centre de transit qui a été ouvert à Vaise au mois de juillet.

Ces chiffres des personnes présentes et des arrivées qui se poursuivent sont à mettre en regard avec le nombre de personnes actuellement accueillies dans les dispositifs dédiés. Les hébergements collectifs qui ont été mis en place sur Lyon et sa périphérie, qui comprennent 370 places, sont saturés. L'hébergement citoyen, le dispositif géré par Forum Réfugiés, permet actuellement de loger à peu près 180 personnes. Enfin, 68 ménages sont logés par Habitat et Humanisme justement dans le cadre de cette intermédiation locative dans laquelle la ville de Lyon s'inscrit, les autres logements étant proposés majoritairement par des bailleurs sociaux.

On constate qu'il y a quand même un écart entre les besoins et ce qui est proposé et actuellement, environ 580 ménages sont en attente d'un logement. Tout cela pour dire que l'accueil des personnes arrivant d'Ukraine a été une urgence à gérer, mais c'est un sujet qui reste d'actualité et qui s'inscrit maintenant dans le temps long de cet accueil et de cet accompagnement que nous devons faire.

Je voulais terminer rapidement en replaçant dans une perspective plus large cette mise à disposition de logements par la ville. Je voulais rappeler que c'est un objectif que nous avons depuis le début du mandat, à savoir que le patrimoine vacant de la ville soit utile, qu'il ne reste pas vacant. Il y a un gros travail qui a été engagé depuis le début du mandat pour recenser ce patrimoine et le mettre à disposition pour des activités socialement utiles et notamment de l'hébergement.

Je vais juste citer quelques exemples. Il y a le Plan zéro enfant à la rue, bien sûr, qui comprend une centaine de places, l'hébergement de jeunes en recours, la mise à disposition de lieux qui a été faite dans le cadre des plans hivernaux, qui maintenant ne se font plus, ou encore l'accueil de journalistes ou d'artistes en danger dans leur pays, notamment via les programmes ICORN ou Shelter City.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission et des 2^e et 3^e arrondissements où sont situés les logements concernés.

M. LE MAIRE : Merci, chère Sylvie.

2022/2070 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 75 rue Villon à Lyon 8e au profit de l'Amicale des anciens de la légion étrangère de la région lyonnaise (AALE) — Ensemble immobilier n° 08225

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2071 - Piscine de Vaise —Travaux de rénovation —50 avenue Sidoine Apollinaire, à Lyon 9e —Opération n° 09068621 —Lancement des études et autres prestations de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2073 - Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition de locaux situés au 13 bis rue Girié à Lyon 3ème au profit de l'association de gestion du Site polyvalent d'insertion et de la formation (SPLIF) — Ensemble immobilier n° 03375

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2074 - Plaine des jeux de Gerland —Construction d'un bâtiment vestiaires —405 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon —Opération n° 07032612 —Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-4, programme n° 00004

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2075 - Lyon 3e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une parcelle de terrain située 2 rue Chambovet au profit de l'association « Jardin en herbes » — EI 03133

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2076 - Lyon 2e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un bien immobilier dénommé « Bâtiment Porche » situé 4-6 place Hubert Mounier consentie à l'association « Marché Gare » dans le cadre de leur projet artistique et culturel — EI 02219

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2077 - Auditorium Maurice Ravel - Amélioration de l'acoustique de scène - 149 rue Garibaldi, 69003 Lyon - Opération n° 03048648 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2079 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon pour le développement d'enseignements et d'animations autour du carillon de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

Mise au point

Mesdames Florence VERNEY-CARRON et Laurence CROIZIER ont fait savoir qu'elles avaient voulu ne pas prendre part au vote.

(Adopté.)

2022/2080 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à trois associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 6 200 euros

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2081 - Dépose et réinstallation de la plaque dédiée à la mémoire de Mario Buisson, rue Ternois à Lyon 3^{ème}

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2082 - Signature de la convention relative à la fourniture de chauffage urbain pour les locaux propriété de la ville de Lyon à partir de la sous-station dont la police d'abonnement est souscrite par la Métropole de Lyon - Immeuble "Ilot 17" sis 10B-12B Place Abbé Pierre 9^{ème} - EI 09327

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2086 - Lyon 4e - Conclusion d'une convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition à titre gratuit d'une partie du tènement immobilier sis 86 rue Chazière (Internat Chazière) au profit de la Métropole de Lyon - EI 04029

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2088 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 101, boulevard des Etats-Unis à Lyon 8e, entre la ville de Lyon et la SCIC La Maison de la Danse pour une durée de trois mois - EI 08029

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2090 - Conventions de groupement de commandes entre le Centre communal d'action sociale de Lyon et la ville de Lyon pour le diagnostic et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le risque amiante et la maintenance préventive et corrective des installations de robinets d'incendie armés (RIA), surpresseurs incendie et des colonnes sèches

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2091 - EI 05018 - Musées de Gadagne à Lyon 5^{ème}, réparation des couvertures - Adaptation du montant de l'opération 05018002 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2092 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit entre la ville de Lyon et l'Association Compagnie du Bonhomme, relative à la mise à disposition du Théâtre de la rue Saint Eusèbe à Lyon 3^{ème} – EI 03408 pour la période 2022-2025

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2094 - Bâtiment de la Poste Vaise - Lancement de l'opération n° 09037003 de réaménagement de l'ancienne trésorerie - Projet Tiers-lieu AGORA du 9e, et affectation d'une partie de la l'AP 2015-2, programme 00008 - EI 09037

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2022/2096 - ZAC Mermoz Sud - Groupe scolaire Pasteur démolition et reconstruction —11 rue de Narvick à Lyon 8e —Opération n° 08008535 —Lancement des études et prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en conférence des présidents. Ils ont tous reçu un avis favorable. Si vous souhaitez individualiser votre vote, merci de le préciser à la Direction des assemblées.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Adoptés.

COMMISSION CULTURE - DEMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ETUDIANTE

M. LE MAIRE : Nous passons aux rapports de la Commission culture, démocratie locale, politique de la Ville, vie étudiante.

2022/2012 - Approbation de contrats de cession pour l'exploitation à titre payant ou gracieux d'iconographies et de vidéos pour la Virevolte, nouvelle exposition permanente du musée des arts de la marionnette de Gadagne

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Pour ce premier rapport, Madame PERRIN-GILBERT, la parole est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit par ce rapport d'approuver des contrats de cession pour l'exploitation à titre payant ou gracieux d'iconographies et de vidéos dans le cadre de la nouvelle exposition permanente du Musée des arts de la marionnette, exposition intitulée « La virevolte ».

La délibération a reçu un avis favorable unanime de la commission.

M. LE MAIRE : Merci. Madame CONDEMINÉ, c'est à vous pour deux minutes.

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons craint que Monsieur LÉVY ne puisse pas être là, mais comme il est là, je lui passe la parole.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, Madame l'Adjointe, dans ce rapport vous évoquez le Musée Gadagne donc j'en profite pour aborder avec vous la situation du Musée urbain Tony Garnier puisqu'en effet, l'hypothèse d'une collaboration renforcée avec Gadagne a été évoquée concernant les pistes de travail pour la reprise du Musée urbain Tony Garnier.

Comme vous le savez, suite à la crise de gouvernance au sein de l'association, la Directrice du musée ainsi que les équipes sont parties et ont démissionné durant l'été. C'est une situation qui nous inquiète et qui nous préoccupe particulièrement. Tout ceci nous donne un sentiment dont je pense que vous partagez le constat, qui est celui d'un immense gâchis. En effet, un formidable travail a été effectué pendant de nombreuses années et il reste encore beaucoup de choses à faire.

J'en profite pour renouveler l'hommage que notre groupe a déjà pu rendre au travail acharné de Madame CHAMBON et de ses équipes durant un certain nombre d'années ainsi que des élus qui ont pu accompagner le travail du musée. Ils ont su faire rayonner le musée au-delà du 8^e arrondissement. Cependant se pose désormais la question de l'avenir de cet établissement ainsi que de sa gouvernance. Nous avons pu entendre en commission qu'avait été évoqué un scénario de reprise éventuelle par le Musée Gadagne, nous souhaiterions donc connaître l'état de votre travail en ce sens.

Pouvez-vous, Madame l'Adjointe, nous rassurer quant à l'avenir du musée ? Je suis convaincu qu'il est préférable aussi de décloisonner le débat sur le futur du Musée urbain Tony Garnier plutôt que de se limiter à différents échanges internes.

Dans cette perspective, nous vous proposons la constitution d'un groupe travail transpartisan — c'est à la mode — qui irait au-delà du Conseil d'administration et même des acteurs du quartier ou de l'arrondissement, que nous pourrions associer à cette démarche de travail et de réflexion.

Il s'agit éventuellement de pouvoir associer des représentants de partenaires publics, conseils d'administration ou autres structures limitrophes.

La constitution d'un tel groupe me semble plus adaptée à une réflexion collective, transparente et efficace pour construire l'avenir d'un établissement essentiel dans la diffusion de la culture au sein du 8^e arrondissement notamment.

Nous espérons que vous saurez répondre favorablement à cette proposition de travail. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Puisque nous parlons d'un équipement phare du 8^e arrondissement, je propose que le Maire du 8^e, Olivier BERZANE, dise quelques mots.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons déjà évoqué ce sujet en conseil d'arrondissement mais apparemment, entre la commission qui a déjà fait une réponse et le conseil d'arrondissement qui a déjà fait une réponse, il y a un besoin de préciser encore.

De fait, nous avons clairement rendu hommage, et Nathalie PERRIN-GILBERT l'a fait aussi, à la Directrice du musée urbain Tony Garnier pour le travail qui a été fait durant ces longues années.

Cela fait très longtemps que le Musée urbain Tony Garnier, année après année, est toujours sur le fil du rasoir pour continuer d'exister. Je ne peux aujourd'hui que m'étonner que des personnes qui ont été en responsabilité pendant de très longues années n'aient pas pris les décisions qu'elles nous réclament aujourd'hui pour assurer la pérennité et la bonne santé de cette institution culturelle majeure du 8^e arrondissement.

De fait, avec Nathalie PERRIN-GILBERT, je rappelle que la Directrice a souhaité quitter ses fonctions et a fait une rupture conventionnelle de contrat. Elle n'a pas été licenciée, elle n'a pas démissionné, elle a sollicité une rupture conventionnelle de contrat, ce que le Conseil d'administration a fait avec elle. Je regrette qu'elle ait entraîné dans son sillage les employés du Musée urbain Tony Garnier qui eux, par contre, n'ont pas eu droit à cette rupture conventionnelle de contrat et qui se sont donc retrouvés sans rien.

C'est son choix, nous n'avons pas à en juger. Il y a un Conseil d'administration qui n'est pas la ville de Lyon sur ce sujet.

Comme nous avons à cœur, avec Nathalie, que ce musée perdure et rouvre rapidement, nous avons engagé immédiatement une discussion avec le Conseil d'administration de ce musée pour envisager son avenir qui peut être de différentes formes. Il peut s'agir d'une continuation de l'association telle qu'elle est, en lien avec le Conseil d'administration et l'embauche rapide d'une nouvelle direction, ce qui n'empêche pas une réflexion plus lointaine en lien avec le Musée d'histoire naturelle, comme l'a évoqué en commission Nathalie PERRIN-GILBERT.

Bien entendu, ce musée aura un avenir. Nous y travaillons, le Conseil d'administration est au boulot sur le sujet et de toute évidence, le patrimoine Tony Garnier va continuer d'exister dans la ville de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LÉVY Charles-Franck : Ma question s'adressait à Madame l'Adjointe donc j'aimerais bien connaître la position de la ville de Lyon et non pas celle de l'arrondissement, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Je crois que Monsieur BERZANE a bien précisé que les discussions avec Nathalie PERRIN-GILBERT étaient en cours, qu'il y avait un alignement sur le sujet entre eux deux, et que le Conseil d'administration, par ailleurs, était en réflexion parce que je vous rappelle que c'est une association qui gère le musée urbain Tony Garnier.

Vous avez un peu plus tôt fait une proposition. Je crois qu'elle a été entendue, mais bien évidemment, puisque c'est d'abord l'association qui est en responsabilité aujourd'hui, c'est d'abord à elle de considérer votre question. Elle ne tombera pas dans les oubliettes, mais ce n'est pas l'objet de ce dossier.

2022/2039 - Approbation du dispositif et des grands principes de la Charte de coopération culturelle 2022-2027 — RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport 2039, pour lequel je cède de nouveau la parole à Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, par la présente délibération, je vous propose cet après-midi de valider les grands axes de la charte de coopération culturelle 2023-2027 et d'autoriser Monsieur le Maire de Lyon à cosigner cette charte avec les structures culturelles volontaires le 21 octobre prochain, signature à laquelle les élus du Conseil municipal seront conviés.

J'ai présenté cette délibération le 6 septembre dernier en Commission culture, démocratie locale, politique de la ville et vie étudiante, présidée par Madame Chloë VIDAL. La délibération n'a pas fait l'objet d'avis défavorables ni d'abstentions des élus présents. Elle a donc reçu un avis favorable unanime de la Commission mais en effet, notre collègue, Monsieur Romain BILLARD, a regretté lors de cette Commission que le texte définitif de la charte ne soit pas joint à la délibération.

Cet argument, par ailleurs légitime, a été repris en conseil des 2^e et 6^e arrondissements, la délibération recevant un avis défavorable de la part de ces deux conseils et recevant un avis favorable de la part des sept autres.

À vrai dire, et je le dis en toute sincérité et simplicité, le texte de la charte n'était pas encore entièrement rédigé dans toutes ses parties et tous ses développements au moment de la Commission. Ce point me permet de revenir ici sur la méthode que nous avons adoptée pour rédiger la charte.

Nous avons impulsé, tout au long du premier semestre 2022, un très gros travail de rencontres individuelles avec chacune des 27 structures culturelles signataires de la charte de coopération 2015-2022. Je veux souligner à cette occasion l'implication très forte du service action culturelle de la Direction des affaires culturelles, service qui a pris le temps de rencontrer une à une chacune des structures pour dresser un bilan de ces dernières années de coopération culturelle et pour recueillir leurs observations et suggestions.

Sur la base de ce premier travail, nous avons réuni les 27 structures signataires pour échanger collectivement, mais également pour accueillir de nouveaux acteurs culturels intéressés par notre démarche. C'est ainsi que nous passerons de 27 structures signataires de l'actuelle charte à une quarantaine pour la charte 2023-2027.

Nous réunissons ainsi, tout à la fois, et nous réunissons d'ores et déjà ainsi tout à la fois, nos six musées municipaux, les bibliothèques et archives municipales, des salles de concert comme la Halle Tony Garnier, le Marché Gare, le Périscope ou le Transbordeur, des lieux de formation comme le Conservatoire à rayonnement régional ou la CinéFabrique, le secteur de la création et de la diffusion indépendante, Arty Farty, la Friche Lamartine, Woodstower mais également bien sûr l'Opéra, l'Orchestre national de Lyon, le Théâtre des Célestins et les théâtres associatifs, Les Subsistances, le TNG, la Villa Gillet, la Maison de la Danse, etc., donc une quarantaine de nos structures culturelles avec lesquelles nous conventionnons et qui sont subventionnées chaque année fortement par notre collectivité.

Ces temps de bilan, d'échange, de débat, de coélaboration d'une politique publique culturelle, ont nécessité quatre réunions de travail et de coécriture qui ont réuni l'ensemble des signataires actuels, les futurs signataires, les adjoints à la culture des arrondissements, les services de la Direction des affaires culturelles de la ville ainsi que les services de l'État.

Au total, ce sont plus d'une vingtaine d'heures de travail collaboratif qui ont permis de définir les grands axes d'engagement de cette charte, d'adopter une méthodologie commune, d'écrire ensemble et de relire

ensemble la charte. C'est ce travail de relecture qui s'est déroulé sur la première quinzaine de septembre et qui nous a valu ce temps de présentation un peu tardif.

Nous étions convenus avec les directions des structures culturelles signataires que la charte, comme je le disais, serait signée le 21 octobre prochain à l'occasion de nos rencontres sur les droits culturels auxquelles vous serez conviés également.

Notre Conseil municipal ne se réunissant pas en octobre, et parce que je ne souhaitais pas que notre assemblée ne débattenne après coup, c'est-à-dire après la signature de la charte, j'ai pris sur moi de faire inscrire la délibération dès ce Conseil municipal de septembre, quitte à ce que nous soyons un peu « justes » au niveau timing.

Ce fut le cas, mais j'espère que vous comprenez pourquoi au vu de ces explications.

Vous avez pris connaissance du texte définitif de la charte dans son intégralité ce matin. J'espère que la suspension de séance demandée vous a permis de lire le texte, d'en débattre à l'intérieur de vos groupes. Remarquons bien que le plan de la charte respecte en tout point le plan qui est présenté dans la délibération et sur lequel je m'étais attardée en Commission culture, et que l'esprit de la charte est bien celui que je vous avais présenté également en Commission.

Ce préalable fait, je voulais revenir à présent sur l'histoire de la charte.

La première charte de coopération culturelle de la ville de Lyon est née sous l'impulsion et la volonté politique de Monsieur Patrice BEGHAIN, alors adjoint à la culture de Monsieur Gérard COLLOMB, durant le mandat 2001-2008. Cette charte actait la volonté de renforcer les liens entre les institutions culturelles d'une part et le tissu urbain et social de la ville d'autre part, de porter une attention particulière aux quartiers en politique de la ville et aux habitantes et habitants les plus éloignés d'une offre culturelle institutionnelle.

Cette charte a souvent été citée en exemple sur le plan national, d'autres collectivités venant s'inspirer de ce cadre de travail lyonnais. Je tiens donc à rendre hommage à Patrice BEGHAIN, le remercier au nom de notre Conseil d'avoir ainsi ouvert la voie. Je voudrais rendre hommage aussi à ses successeurs, Georges KEPENEKIAN et Loïc GRABER, qui ont poursuivi ce travail.

Georges KEPENEKIAN m'expliquait encore ce matin, durant la suspension de séance, qu'il avait présenté jusqu'à Dublin la charte de coopération culturelle lorsqu'il était adjoint à la culture. Nous lui devons aussi d'avoir ouvert le dialogue avec les institutions culturelles afin qu'elles prennent, sur leurs crédits de fonctionnement pérennes, les actions à mener auprès des publics et des quartiers éloignés et qu'elles ne demandent plus des financements complémentaires à la politique de la ville notamment.

Nous continuerons dans cette lignée-là tant il est important que les grandes institutions culturelles portent avec nous une politique publique pérenne qui irrigue l'ensemble du territoire lyonnais, tous quartiers et arrondissements confondus, et qui s'adresse également à l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais.

Nous nous inscrivons donc dans cette continuité-là tout en y apportant bien sûr des orientations politiques culturelles nouvelles qui nous semblent indispensables.

Il nous a semblé indispensable tout d'abord de remédier à l'effet catalogue qu'avait pu revêtir la charte au fil du temps, et c'est normal, chaque structure signataire mettant en avant une action qu'elle menait sur un territoire donné auprès d'un public ciblé. Un effet d'habitude s'était un peu installé.

Nous avons voulu tenir compte ensuite et beaucoup des bouleversements qui impactent le secteur culturel, que ce soit l'essor des nouvelles pratiques liées au numérique, les nouvelles attentes des publics vis-à-vis des lieux de culture, l'uniformisation rampante, et pas seulement rampante, de l'offre comme des pratiques culturelles, et bien sûr la crise sanitaire récente qui est venue accélérer et accentuer ces tendances observables depuis plusieurs années. Nous en avons beaucoup parlé dans les ateliers que je viens d'aborder.

À cette crise sanitaire s'ajoute la crise écologique que l'on ressent chaque année, chaque été un peu plus, ainsi que des crises internationales avec l'explosion du port de Beyrouth, le retour des talibans en Afghanistan, la montée des totalitarismes partout dans le monde, la guerre en Ukraine pour ne citer que quelques éléments de ce contexte.

Ces crises qui se succèdent impactent terriblement les artistes, l'activité de création artistique et culturelle, les activités de diffusion et également de production. Elles impactent le travail des directeurs et directrices des équipements et lieux culturels, les interrogent dramatiquement sur leur travail et même parfois sur leur utilité, et là je pense notamment aux artistes. Bien sûr, elles compliquent également l'équilibre économique des activités culturelles. Comme cela a été dit ce matin, il s'agit d'un thème particulièrement bien abordé par la Biennale d'art contemporain de cette année autour de son manifeste de la fragilité.

C'est dans ce contexte-là de fragilité que nous avons engagé ce travail nourri avec les structures culturelles pour faire de la charte de coopération l'outil commun qui inscrit la culture, les arts et le patrimoine au cœur du développement de la Ville afin de permettre la cohésion sociale, la participation de chacune et chacun à la vie culturelle de la cité, l'émancipation de chacun et chacune et également le travail de création des artistes dans la Ville.

En ce sens, la charte se veut à la fois le levier d'un développement territorial solidaire et l'outil de mise en œuvre des droits culturels.

Collégalement, nous avons choisi de construire la charte en trois chapitres qui représentent chacun une somme d'engagements pris par les structures signataires.

Ces engagements visent, dans une première partie, à reconnaître à chaque habitant et habitante, à chaque citoyen et citoyenne, à chaque personne, le droit, la liberté et la responsabilité de participer aux propositions culturelles. En deuxième partie, les auteurs et autrices et signataires de la charte s'engagent à inscrire leurs projets dans l'espace lyonnais en s'appuyant sur les bassins de vie des habitants et à s'affranchir des frontières administratives parfois un peu artificielles que sont les frontières des arrondissements ou même des communes, et de tisser des liens entre arrondissements tout en prenant en compte les spécificités propres à chaque territoire.

Le troisième chapitre de ce document explicite les enjeux et les modalités de partenariat durable entre les signataires de la charte. Comment une grande institution va travailler avec une plus petite association culturelle ou un festival ? Il s'agit donc d'un partenariat entre les signataires eux-mêmes et bien sûr entre les signataires de la charte et les acteurs du territoire, notamment les acteurs socio-éducatifs, notamment les acteurs de l'éducation populaire.

Enfin, la charte rappelle également que la transition écologique est un axe transversal majeur qui doit soutenir l'ensemble de ses engagements. Je dois dire combien les institutions et les structures signataires se montrent pleinement conscientes de leur responsabilité sociale et environnementale et combien elles veulent prendre pleinement leur part dans les défis qui nous attendent, que ce soit en termes de cohésion sociale, de cohésion territoriale mais également de transition écologique.

Nous évaluerons cette charte chaque année. Bien sûr, nous allons demander des bilans écrits, mais plutôt que de demander un rapport écrit en cochant un peu des cases, comme on le fait habituellement, nous allons surtout demander une présentation collégiale sur des temps de réunion, peut être annuels ou semestriels. Ce sont des temps qui nous sont demandés par les structures culturelles, puisque ce n'est pas nous qui voulons en ajouter, pour que les structures culturelles puissent présenter, partager, échanger autour de ces actions de coopération culturelles menées dans le cadre de la charte, qu'il y ait finalement une évaluation en marchant et que nous puissions aussi, le cas échéant, corriger la charte. Ce n'est pas un document écrit dans le marbre, c'est un document que nous serons en capacité de faire évoluer ensemble tout au long des années à venir.

Encore une fois, j'ai entendu les remarques voire les critiques ou les inquiétudes qui avaient pu m'être exprimées. J'espère vous avoir rassurés. J'espère également vous entraîner dans un vote favorable cet après-midi et je vous invite bien sûr à la signature de cette charte le 21 octobre prochain qui sera, je pense, un moment fort de notre politique culturelle et municipale.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Nathalie, à la fois pour ce retour historique et cette explicitation. Monsieur KEPENEKIAN, c'est à vous pour trois minutes.

M. KEPENEKIAN Georges : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, et merci Madame l'Adjointe, chère Nathalie, pour cette présentation, y compris dans le rappel. Je voudrais à mon tour saluer la vraie fulgurance de Patrice BEGHAIN qui, à un moment où la ville était repérée comme une ville culturelle mais avec beaucoup de grandes institutions, a fait le pari de dire « comment transformer ces institutions en leur mettant une obligation d'aller vers les publics empêchés, les territoires, etc. ? ».

Je pense qu'au fil de toutes ces années, si nous avons pu la reconduire, c'est que nous l'avons améliorée, que les grandes maisons et progressivement les moins grandes ont voulu participer à ce travail et je pense qu'il s'agit là, pour prendre un terme d'anatomie, d'une vraie capillarisation qui me paraît être l'un des points forts de la politique culturelle de notre ville.

Au-delà, vous l'avez dit chère Nathalie, quand nous avons fait le pas de faire signer cette charte de coopération culturelle à la Métropole, au moment où nous l'avons signée pour la première fois il y avait 22 communes. J'espère que les choses se sont amplifiées. Il s'agissait aussi de dire que la Métropole pouvait faire le même pari et, comme vous l'avez dit très justement, que Lyon n'est pas non plus enfermée dans ses

frontières administratives. Lyon attire des publics de toute la métropole et peut aller dans la métropole et à beaucoup d'endroits.

En un mot, merci pour cette préparation. Vous l'avez échappé belle parce que j'allais dire autre chose, mais vous l'avez désamorcé ce matin. Merci, parce que c'était mieux que nous ayons le document complet, justement parce que cela le valorise. Autrement nous aurions parlé des grands principes et c'est toujours plus compliqué.

J'insiste juste sur un point qui est celui de l'évaluation. Cela a été un des tournants de ces dernières années que de dire que pour qu'un quelconque mécanisme ou qu'une quelconque méthode de travail puisse progresser, il faut l'évaluer. C'est difficile dans le champ culturel de faire une évaluation mais nous avons progressivement trouvé quelques outils et je pense que votre idée de faire ces rencontres plus collégiales et participatives est importante.

Je dis un dernier mot. S'il existe le contexte de toute l'écologie, de toutes ces idées, et on parlait de l'exposition de la Biennale ce matin, il faut d'abord et toujours laisser la liberté aux artistes, ne jamais leur donner un cadre contraint. Il faut leur donner des orientations mais les laisser respirer, d'abord parce qu'ils perçoivent mieux que nous, qu'ils ont d'autres capteurs pour capter la société et nous la rendre sous la forme d'une création artistique.

Merci. Notre groupe, après beaucoup d'émotions, votera sans réserve cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KEPENEKIAN, pour cet esprit très constructif. Madame BORBON, c'est à vous pour quatre minutes

Mme BORBON Delphine : Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, chers collègues, vous nous demandez d'approuver ici le dispositif et les grands principes de la nouvelle charte culturelle 2023-2027. La première édition remonte à 2004. Elle impliquait 18 structures et n'a eu de cesse depuis d'évoluer puisque la dernière, quatrième du nom, qui se termine cette année, en comptait 27. 45 établissements et structures devraient s'engager dans celle que vous nous présentez aujourd'hui.

Cet outil, par son ancienneté, son approche et ses finalités, est une référence sur le plan national et international. La méthode invite à partager les enjeux et à mobiliser les institutions culturelles sur des thématiques qui font sens par rapport à leurs missions. Tous les acteurs engagés participent, à travers des politiques transverses, à favoriser une ville de Lyon durable, équilibrée et inclusive.

En effet, la charte intègre des engagements prioritaires tels que la solidarité et l'inclusion. En plus de quinze années, nous sommes passés d'une approche d'abord centrée « politique de la ville » à une envergure plus élargie qui intègre aussi aujourd'hui la Métropole et ses acteurs dans leur ensemble.

Ce dispositif a permis l'émergence de nombreux projets et de créations de spectacles. Pour en citer un, la compagnie Pockemon Crew, dont le nom parle peut-être à certains dans cette assemblée, a bénéficié d'un accompagnement de ce type. Il a permis aussi à ces structures de s'emparer de sujets autour de l'égalité femmes-hommes notamment ou encore de déployer des projets participatifs. C'est dire toute l'importance que revêt cette charte et que nous lui accordons, d'autant plus dans le contexte actuel après ces dernières années si difficiles.

Pourtant, jusqu'à ce matin, c'était un document dont nous ne savions rien ou bien peu de choses.

Nous entendons les délais liés à la coparticipation, mais vous comprendrez que compte tenu de l'intérêt que nous lui accordons, comme je viens de l'exprimer, nous restons sur la réserve et souhaitons prendre connaissance du contenu de la charte avant de nous prononcer.

En effet, si nous tenons ici à saluer le travail de toutes les structures engagées sur le territoire, le travail de vos équipes et de vous-même, Madame l'Adjointe, concernant le document présenté, nous constatons au premier regard un aspect peut-être arbitraire soumis au seul verdict de l'autorité coordinatrice. Les signataires n'ont aucun critère précis auquel se référer pour savoir s'ils respectent ou non ladite charte ou, autrement dit, pour prouver qu'ils la respectent.

En conséquence, et au regard de ce court délai, nous vous demandons de reporter le vote de cette délibération au prochain Conseil municipal pour nous permettre une analyse plus en détail.

En cas de refus, nous nous abstenons. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame VERNEY-CARRON, c'est à vous pour trois minutes.

Mme VERNEY-CARRON Florence : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons changé, nous aussi notre propos, depuis que nous avons eu ce matin la charte et la liste des participants.

Avant d'évoquer un certain nombre de points, de propositions qui sont faites dans la charte culturelle, je voudrais vous rappeler notre engagement pour la culture et son déploiement auprès de l'ensemble de nos concitoyens.

Il a été longuement abordé dans les interventions liminaires les difficultés inédites auxquelles sont aujourd'hui confrontées nos communautés humaines. Sobriété, austérité, nous le craignons, risquent à nouveau d'être difficiles pour nos acteurs et nos institutions culturelles et nous voudrions rappeler que la culture ne doit en aucun cas redevenir une variable d'ajustement, ni offrir des propositions dégradées, ni encore avoir des mises à disposition limitées de temps culturels, des choses qui sont en train de se profiler.

C'est ainsi, Monsieur le Maire, que nous avons été un peu frustrés effectivement de ne disposer du document de cette charte de coopération culturelle que ce matin. Nous aurions aimé y être associés et effectivement, notre Adjointe à la culture le dit souvent qu'elle souhaite que la Commission culture soit un espace de débat, d'échange et de partage. Cela aurait pu être aussi l'occasion, Madame la Présidente VIDAL, de pouvoir développer et discuter autour de cette charte.

Elle a été construite, vous nous l'avez dit Madame l'Adjointe, avec quarante acteurs culturels dont vous nous avez également transmis la liste tout à l'heure.

Je voudrais vous remercier car c'est un sujet qui n'est pas toujours très bien défini, ni très bien compris, que celui des droits culturels. Il a été très bien reprecisé et adapté à l'évolution de notre société.

Si nous devons exprimer quelques inquiétudes, c'est celles que nous avons toujours et qui viennent d'être rappelées par Georges KEPENEKIAN. C'est celle du risque de la perte de la liberté de créer, de la perte de l'exigence ou de l'excellence artistique et d'une frontière qui serait un peu floue entre la pratique amateur et les pratiques artistiques des acteurs culturels. Je ne pense pas qu'il y ait jamais de culture élitiste. Pour moi, les acteurs culturels sont garants d'une qualité culturelle.

Si nous rentrons dans quelques détails, vous avez mis la durée de cette charte au-delà de notre mandat. Il serait peut-être raisonnable de la recadrer jusqu'à 2026.

J'ai été intéressée aussi par le concept d'habitant-citoyen, qui pourrait être éclairé. Que préciseriez-vous sur cette question ? Il pourrait aussi être précisé, et vous l'avez mentionné, la volonté de passer outre les frontières administratives communales. On ne voit pas de façon très précise l'articulation que vous souhaitez avec les communes et la métropole. Nous aurions aimé débattre avec vous de ce sujet.

Il y a aussi une phrase qui nous a interpellés sur les questions de démocratisation culturelle, « déplacées par les nouvelles pratiques liées au numérique vers des enjeux de démocratie culturelle ». Nous aurions aussi aimé pouvoir échanger avec vous sur ce sujet.

Vous avez parlé de coopération. Vous savez que nous sommes sensibles à d'autres coopérations, la coopération de toutes les collectivités locales, puisque la loi NOTRe souhaite effectivement que toutes les collectivités soient associées pour la culture puisqu'il n'y a pas de chef de file, comme il a été demandé. Nous voudrions donc savoir de quelle façon nous irons au-delà et dans une coopération avec les autres collectivités, mais aussi entre le public et le privé. Vous savez que c'est un point sur lequel nous sommes sensibles. Nous sommes intervenus plusieurs fois sur le mécénat et je crois aussi que dans les coopérations et dans les temps qui viennent, il serait important pour nous que ce soit toujours quelque chose qui soit précisé.

Je voulais simplement revenir aussi sur le don donné sans contrepartie de FLORIEL-DESTEZET. Monsieur le Maire vous l'avez dit, peut-être que cela aurait mérité un peu plus d'emphase par rapport à ce don qui a été fait sans contrepartie et qui aidera certainement à financer un grand nombre de projets.

Nous allons voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Sandrine RUNEL, c'est à vous. Vous avez cinq minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, chère Nathalie, j'avais prévu en introduction de mon propos de te remercier mais avant de le faire, je tenais à remercier Pierre OLIVER de nous avoir permis ce matin de prendre un temps supplémentaire pour lire cette charte.

Du coup, j'ai pris le temps moi aussi de la relire et je pense que Madame BORBON aurait dû faire de même ou redemander un petit temps en début d'après-midi pour pouvoir la relire.

En tout cas, je tiens à saluer le travail et l'investissement de notre Adjointe à la culture, Nathalie PERRIN-GILBERT, ainsi que l'ensemble des partenaires qui ont dû collaborer à l'écriture de cette charte.

Cette charte donne tout son sens à la notion de politique culturelle, qui n'est pas le financement aveugle de projets çà et là, mais une démarche active pour faire de la culture un outil de développement territorial, de cohésion sociale et, j'y suis particulièrement sensible, un levier d'émancipation pour toutes et tous.

Ce travail n'en est que plus essentiel tant on souffre depuis des années de politiques culturelles nationales sans consistance, notamment avec le désengagement de l'État au profit des territoires, tandis que la soumission du secteur aux impératifs d'ordre économique érode l'ambition de démocratisation culturelle.

Pourtant, la mobilisation des acteurs au niveau local ne manque pas. J'en veux pour exemple la mobilisation exceptionnelle de notre camarade et voisin Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne, grâce à l'action duquel Villeurbanne a été nommée capitale française de la culture. C'est un bel exemple, je crois, de ce que peut accomplir la mobilisation des élus locaux pour peu qu'ils s'en donnent les moyens, pour faire de la culture non pas une charge mais bien une chance pour leur territoire et pour les habitantes et habitants, au lendemain d'une crise sanitaire qui, malgré les efforts déployés par la Ville avec le fonds d'urgence pour la culture de 4 millions d'euros, a profondément impacté les acteurs de la culture et qui a même parfois empêché ou éloigné certains de cette dernière.

Puisque vous avez dit que vous ne voteriez pas pour cette charte si vous n'aviez pas plus d'éléments, j'invite le groupe Pour Lyon à écouter nos interventions et à éviter de parler pendant que nous parlons.

Merci de votre attention.

En tout cas, je me réjouis que cette charte affirme les principes selon lesquels tous les habitantes et habitants ont le droit d'accéder à la culture, aux arts et au patrimoine. La charte agit comme une affirmation de la visée universelle de l'accès à la culture, mais vise également, dans une démarche proactive, à la rendre accessible à tous, partout sur le territoire, car nous le savons, cet accès ne va pas de soi et les événements culturels, faute de démarches, peuvent parfois devenir l'affaire d'un petit nombre. Les raisons peuvent être multiples : offre inégalement répartie, barrière symbolique sur certaines formes d'art, offre peu accessible ou peu diversifiée.

C'est pourquoi l'objectif de la charte de mettre en place une démocratie culturelle me paraît essentiel. La charte pose en effet comme objectif de permettre un meilleur accès aux arts et la culture en favorisant leur accès partout sur le territoire, notamment dans les quartiers populaires, pour rendre plus démocratique la compréhension des œuvres et reconnaître tout citoyen comme un bénéficiaire légitime de l'offre culturelle.

Notre objectif est bien de rendre la culture encore plus inclusive et accessible, pour tous les publics, notamment précaires, mais également pour les personnes en situation de handicap. Cela se matérialisera notamment par des stratégies d'« aller vers » et de hors les murs. Au-delà des questions d'accès, la charte de coopération culturelle réaffirme que toutes les cultures et formes d'art sont légitimes et ont de la valeur. En ce sens, notre majorité s'engage dans une démarche de décloisonnement de la culture et des offres culturelles et reconnaît que chaque personne est porteuse de culture, et surtout qu'elle est légitime à y accéder, à la partager et à y participer.

C'est pourquoi la participation des acteurs de l'éducation populaire et du champ social sera primordiale dans la mise en œuvre de cette politique, également pour mettre en place une démarche de médiation culturelle qui contribuera à un meilleur accès pour toutes et tous.

De plus, la politique culturelle de la ville de Lyon doit s'inscrire dans un référentiel de politique publique plus large. Notre commune propose une offre large et diversifiée, certes, mais on peut néanmoins faire la différence entre offre culturelle et politique de la culture, car ce que nous proposons au travers de cette charte est une véritable stratégie qui dépasse les limites de la simple programmation pour s'inscrire dans des objectifs beaucoup plus larges.

Par l'inhérente capacité de la culture à faire découvrir des œuvres, des arts et des lieux en dehors de son quotidien et de ses références habituelles, elle est un formidable levier de découverte des autres, un levier d'émancipation, d'autonomisation et de lien social.

Si nous réaffirmons l'accès à la culture comme un droit ce n'est pas sans raison, mais parce que cette dernière est l'affaire de tous. Elle est à la fois notre patrimoine collectif, un vecteur de valeurs, de réflexions et de débats. En ce sens, notre politique culturelle doit également répondre aux enjeux de la transition écologique autant qu'elle peut en être l'actrice. Cela passe par une série d'engagements de notre côté comme du côté des partenaires et des acteurs de la culture. Pour n'en citer que quelques-uns, la charte de coopération culturelle formalise les objectifs pour une consommation responsable de l'énergie, des achats publics socialement et écologiquement responsables, et également la promotion des modes de déplacement durables.

Du côté des acteurs et partenaires, la nomination d'un référent transition écologique permettra un dialogue facilité et constructif sur ces enjeux en complément d'un échange sur les pratiques écoresponsables, afin de faire circuler les idées en matière de transition et partager aussi les différentes expérimentations qui pourront exister dans ce domaine.

Enfin, il s'agira de mettre en œuvre des actions concrètes pour sensibiliser les publics aux enjeux de la transition écologique et de la transition solidaire, notamment par l'intermédiaire de formations et d'informations, et mettre en œuvre une démarche de traitement des déchets et de recyclage des matériaux et même des décors.

On connaît d'ailleurs le pouvoir de l'art et des artistes pour alerter sur les enjeux contemporains et faire changer les mentalités. L'art a un pouvoir unique pour agir sur la société. La culture est actrice de progrès et de changements. Pour ces raisons et celles que j'évoquais plus tôt, il est essentiel que nous puissions proposer une politique culturelle ambitieuse, pertinente, accessible à toutes et tous et qui donne la liberté à tous les acteurs de la culture et des arts de s'exprimer et nous alerter sur les enjeux d'aujourd'hui et de demain. C'est cela l'enjeu culturel de notre siècle, et nous nous devons d'y répondre.

Nous devons y répondre par l'innovation, la création et le pluralisme culturel. Alors que l'État et la Région ont choisi de se détourner de la culture et font montre d'un désintérêt manifeste, notre majorité doit encore renforcer son action pour une culture plus démocratique, diverse, au service de notre territoire et de ses habitants. Cette charte de la coopération culturelle en est la première pierre.

Nos trois groupes voteront favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Pour Lyon

Non votant

PERRIN Marielle

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2043 - Approbation de deux conventions fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025 entre la ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Madame PERRIN-GILBERT, vous avez la parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteur : Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, cette délibération concerne deux conventions qui lient le Conservatoire à rayonnement régional et la ville de Lyon et également la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale autour d'actions d'éducation artistique et culturelle, d'éducation artistique et musicale dans nos écoles.

Il s'agit pour la ville de Lyon de consacrer 1 million d'euros pour que des musiciens intervenants dans les écoles soient au contact des élèves pour partager avec eux leur passion pour la musique, leur savoir-faire également.

Cela fait partie des axes dont je parlais ce matin sur l'éducation artistique et culturelle, avec un axe autour de l'éducation musicale, un axe autour de l'éducation à l'image et un axe autour du livre et de la lecture.

Pour rebondir sur ce que disait Florence VERNEY-CARRON à l'instant au sujet de la charte, je voulais dire que finalement, le Conservatoire à rayonnement régional a plusieurs missions et je fais bien la distinction entre ces missions. Il a une mission qui lui est spécifique et qui est une mission d'enseignement musical et également de formation au métier de musicien, parfois de chef d'orchestre, de préparation à l'enseignement supérieur. C'est une des missions du Conservatoire à rayonnement régional.

Il a également une autre mission, et c'est celle dont nous parlons cet après-midi, à savoir l'éducation musicale, la sensibilisation à la musique, et c'est pour cela que nous avons décidé de bien différencier les budgets avec un budget consacré à l'enseignement musical et ce budget dédié aux interventions dans les écoles pour ne pas mélanger les deux missions.

La commission a émis un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci, chère Nathalie. Monsieur ODIARD, c'est à vous pour trois minutes.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chère Nathalie, mes chers collègues, les interventions musicales du Conservatoire dans les écoles primaires publiques constituent un axe fort des parcours d'éducation artistique et culturelle au titre du projet éducatif lyonnais, puisqu'elles s'adressent à l'ensemble des élèves de la maternelle au CM2, voire jusqu'à la sixième, dernière année du cycle 3.

La notion de parcours implique que les enfants soient initiés à la musique ou à la danse sur le temps scolaire, périscolaire voire extrascolaire, et qu'ils puissent poursuivre avec une pratique artistique susceptible de valoriser leur créativité, leurs compétences.

Notre Conservatoire à rayonnement régional occupe une place centrale dans ce dispositif puisqu'il contribue pour près de la moitié au financement du projet éducatif lyonnais dont nous avons parlé tout à l'heure, avec Stéphanie LEGER, avec les actions pour l'année scolaire qui s'ouvre.

Avec 1 million d'euros consacrés aux interventions dans les écoles en musique et en danse, soit 13 % d'augmentation, nos trois groupes de la majorité sont fiers de la part croissante accordée aux actions à destination des élèves dans les missions du Conservatoire, avec une volonté d'être au plus près des territoires et en particulier des quartiers en politique de la ville. Cela s'inscrit dans les ambitions territoriales de la charte de coopération culturelle que nous venons d'adopter.

Le futur projet d'établissement du conservatoire en cours d'élaboration fera de ce rayonnement, au-delà de sa colline d'implantation, une des priorités. Au-delà des 15 000 élèves qui bénéficieront dès cette année des 460 heures d'interventions hebdomadaires en milieu scolaire, la question de la formation spécialisée et de son accès au plus grand nombre est elle aussi une priorité corrélée à la première.

Pour que les élèves ayant une appétence artistique à révéler à l'école puissent la développer, nous travaillons à l'évolution des antennes du CRR dans les arrondissements et sur la création de nouvelles, comme la future antenne avec studio de danse qui prendra place dans le pôle sportif et culturel de Mermoz.

Une autre évolution attendue est celle des classes à horaires aménagés en musique et en danse. Ce dispositif a aujourd'hui une localisation très limitée, à proximité immédiate du Conservatoire, et bénéficie à trop peu d'enfants lyonnais. De surcroît, il a été l'objet d'opérations de dépeçage pendant les précédentes mandatures. Fin 2017, les parents d'élève ont ainsi appris que la direction et la présidence d'alors avaient décidé de supprimer la formation en chant des classes à horaires aménagés à compter de la rentrée 2018 pour des raisons budgétaires. La variable d'ajustement retenue fut donc la voix, l'instrument que tout le monde possède, y compris les enfants de familles modestes, dont certains s'étaient battus pour intégrer ce dispositif et se trouvaient brutalement privés de perspectives d'avenir.

Voici un extrait de témoignage reçu à l'époque.

« Issue d'une famille nombreuse modeste, je n'ai pas pu avoir un parcours artistique et j'ai souhaité que ma fille puisse intégrer un cursus musical. Par un simple mail, le Conservatoire met fin à ses rêves d'évoluer dans ce milieu. Tous les enfants ont le droit à ce parcours si enrichissant qui ne doit pas s'arrêter si brusquement. »

Cette suppression brutale s'inscrivait dans une longue série noire de suppressions de classes à horaires aménagés en danse jazz puis en danse contemporaine les années précédentes.

Tout le monde a un corps, tout le monde a une voix. La pratique du chant et de la danse, accompagnée par les quarante intervenants musiciens et danseurs du Conservatoire dans les écoles, est la porte d'entrée vers une pratique choisie par les élèves qui le souhaitent, et qui trouveront, près de chez eux les ressources de cette belle maison qu'est le Conservatoire de Lyon, fierté de notre service public d'enseignement musical, théâtral et chorégraphique.

C'est avec enthousiasme que nos trois groupes de la majorité voteront ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, cher Patrick. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

VERNEY-CARRON Florence (ayant pouvoir de Mme CROIZIER Laurence)

CROIZIER Laurence

Non votant

PERRIN Marielle

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2019 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 61 238 euros

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

M. LE MAIRE : Pour le rapport 2019, je cède la parole à Monsieur GIRAULT Jean-Luc.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au vu des difficultés du secteur Péri et de ses abords, Raspail, Mazargan, nous avons décidé de renforcer le volet social du projet avec une enveloppe complémentaire de 150 000 euros.

Lors du Conseil municipal du 7 juillet 2022, je vous ai présenté une première délibération avec quatorze actions de développement du lien social, de projets culturels, d'accompagnement vers l'emploi et d'accès aux droits.

Je vous propose ici de voter une seconde tranche de quatre actions de lien social, d'« aller vers » et d'accompagnement des publics les plus fragiles, notamment les jeunes.

Ces financements complémentaires aux autres actions déployées sur le secteur permettront d'engager rapidement des actions afin de retrouver un lieu équilibré et réapproprié par ses habitants et habitantes, une place à vivre, un espace pacifié et sécurisé.

C'est donc bien dans l'ensemble des actions engagées en partenariat avec l'État, la Métropole et les acteurs du territoire, leur cohérence entre elles, qui accompagnera durablement la transformation de ce secteur.

Je tiens aujourd'hui à mettre l'accent sur l'action à destination des jeunes en errance. Aujourd'hui, nous constatons toutes et tous la présence d'un nombre important et croissant de mineurs et de jeunes étrangers en errance, ne s'inscrivant dans aucun parcours d'insertion, et tout particulièrement place Gabriel Péri.

Depuis plus d'un an, sous votre impulsion Monsieur le Maire, une mobilisation et une coordination accrues des pouvoirs publics a été mise en place avec l'État via les services de la préfecture et la Direction territoriale de la PJJ Rhône 1 ainsi que la Métropole. Nous avons souhaité la mise en place d'une action expérimentale renforcée à destination de ce public avec la création d'une équipe mobile dédiée.

Je remercie également Mohamed CHIH pour la mise en œuvre de ce dispositif. Ainsi, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en mars 2022. Cette équipe mobile aura pour rôle d'avoir une meilleure connaissance de ce public en créant des liens avec ces jeunes qui évoluent en marge de l'action publique et de rentrer en contact avec eux afin de proposer un accompagnement en matière de santé, notamment la réduction des risques et des dommages associés à des consommations de substances psychotropes, et afin de coordonner et d'orienter vers les services de droit commun, santé, juridiques et sociaux.

C'est le projet Ligne 37, porté par l'association Le Mas, associée aux associations CAPSO et Alynéa, qui a été retenu par la ville de Lyon et ses partenaires. Ces maraudes seront consolidées par des conventions avec le service universitaire d'addictologie de Lyon et le centre hospitalier Le Vinatier pour des orientations par l'équipe mobile, l'association Hors la Rue, qui sensibilisera les acteurs lyonnais aux méthodes d'intervention, et la Fondation AJD qui apportera une expertise par des formations dispensées et proposera des mises en situation aux travailleurs sociaux de l'équipe, et ce avec des objectifs importants pour appréhender la méthodologie d'intégration dans un quartier et favoriser la méthode d'« aller-vers », méthode qui nous semble primordiale pour entrer en contact avec ces jeunes.

Il s'agit donc bien ici de quatre nouvelles actions pour poursuivre notre investissement au regard des besoins identifiés par les acteurs et actrices du territoire, et surtout, avec la mise en place d'une action multipartenariale, un travail de fond avec les services de l'État, la préfecture que je remercie pour sa mobilisation, mais également la Métropole dans son action en faveur de la jeunesse, chacun se mobilisant à hauteur de 130 000 euros.

Vous trouverez dans la délibération la liste des actions pour un montant de 61 238 euros qui s'inscrit, comme je l'ai dit en introduction, en complément de la première partie des actions financées pour un montant de 127 044 euros, soit un total de 188 282 euros investis sur le quartier à ce jour par la ville de Lyon pour accompagner les publics les plus fragiles. À ces montants s'ajoutent notamment ceux de l'État et de la Métropole.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci, cher Jean Luc. Monsieur KIMELFELD, c'est à vous pour huit minutes

M. KIMELFELD David : Monsieur le Maire, d'abord, nous voterons bien évidemment cette délibération qui est une excellente initiative menée par notamment deux structures de grande qualité, Le Mas et CAPSO, mais Monsieur le Maire, sur ce quartier le compte n'y est pas.

La situation d'insécurité — et nous avons bien sûr eu l'occasion dans notre groupe de le dire à de multiples reprises — n'est pas à mettre à votre actif, mais l'immobilisme dont vous faites preuve sera sans doute mis à votre passif.

Vous ne pourrez pas indéfiniment évoquer l'héritage de vos prédécesseurs, aussi prestigieux qu'ils soient. Vous ne pourrez bien évidemment pas pointer l'inaction d'autres partenaires, et en particulier celle de l'État et du gouvernement.

Nous sommes intervenus ici même au mois de juillet pour vous proposer un projet global pour la place Gabriel Péri, un projet qui prenait en compte le problème dans son ensemble et tentait d'apporter de meilleures solutions à notre portée, c'est-à-dire à l'échelle de la Ville et de la Métropole, pour le résoudre.

Ce projet comportait notamment un certain nombre de réaménagements structuraux dont les deux principaux sont la destruction du petit Clip et le déplacement de l'arrêt de tramway en dehors de la place. Or, sauf erreur de ma part, si vous n'avez jamais répondu directement, il s'avère que vous avez expliqué, lors d'une de vos sorties sur place, que la destruction du petit Clip n'était pas dans vos projets, et Monsieur le Président de la Métropole a expliqué dans la presse — parce que je crois qu'il y a longtemps qu'il n'a pas mis le nez sur la place Gabriel Péri — son intention de ne pas déplacer l'arrêt de tramway.

Pourtant, Monsieur le Maire, vous le savez, l'aménagement est l'un des principaux vecteurs, au-delà de la sécurité, pour changer l'usage qui est fait des lieux. Nous savons que le petit Clip, comme l'arrêt du Tramway, chacun à une extrémité de la place, gêne la circulation des personnes et favorise les attroupements, les installations sauvages, qui génèrent un certain nombre de nuisances que nous constatons et que vous constatez chaque jour.

Faire l'impasse sur un aménagement en profondeur de la place, y compris sur les commerces existants, c'est se condamner à ne proposer que des solutions qui sont au mieux temporaires, au pire inefficaces. Depuis deux ans, je crois qu'il ne se passe pas un Conseil sans que soit évoqué ce sujet ou que des délibérations, comme celle-ci, aussi intéressante soit-elle, ne soit votée pour tenter de répondre à une urgence qui n'en finit plus de durer.

Malheureusement, Monsieur le Maire, une succession de décisions prises au coup par coup ne fait pas une politique globale et encore moins une politique efficace.

À ce titre, nous y sommes souvent revenus, le boycott de la venue du Ministre de l'Intérieur au mois d'août dernier nous apparaît complètement inadapté. Accueillir un ministre, quels que puissent être vos désaccords avec lui, est une des pierres angulaires de la mission républicaine qui est la vôtre. Boycotter sa venue, à grand renfort de communication qui plus est, ne sert à rien sinon à retarder des prises de décision.

Parce que les difficultés de ce quartier ne peuvent se résoudre qu'avec la participation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs de notre ville, les élus d'arrondissement, les élus de la ville de Lyon, les bailleurs, les collectivités, les institutions publiques, les entreprises, les associations, les commerçants, les habitants, ne comprennent pas pourquoi vous n'avez pas toujours pris le soin de rassembler l'ensemble des forces vives autour de ce projet, y compris avec l'aide du Président de la Métropole de Lyon.

Cela fait longtemps, pourtant, que nous vous proposons de mettre ce nécessaire travail partagé en place, mais qu'est-ce qui vous bloque, en fait ? Qu'est-ce qui vous gêne au fond ? Est-ce parce que vous n'avez pas prévu dans votre plan pluriannuel d'investissement de vous occuper de cette question que vous essayez d'en repousser la résolution, au mieux au mandat suivant sinon aux calendes grecques ?

Faites appel de nouveau au Président de la Métropole, il pourrait vous aider. Il a les compétences en main pour vous accompagner sur ces sujets-là, l'aménagement, les transports, la propreté, la sécurité dans les transports, l'accompagnement sur les commerces, la préemption des commerces, que sais-je, sur un certain

nombre de sujets énormes il pourrait vous aider alors sollicitez-le encore, il entendra peut-être votre supplique.

Lorsqu'on voit par exemple les 100 millions d'euros prévus pour votre projet Rive Droite, bien moins impactant pour la vie des Lyonnaises et des Lyonnais – en tout cas c'est mon avis, vous ne le partagez pas, et il est normal que nous soyons dans l'opposition et vous Maire de Lyon - et que l'on considère que 30 millions d'euros pourraient suffire à transformer radicalement la place Gabriel Péri en détruisant le petit Clip et en déplaçant l'arrêt de tramway, nous ne comprenons pas votre inflexibilité dans l'allocation de vos investissements et ceux de la Métropole.

Il s'agit de votre incapacité à dégager des capacités d'adaptation à la réalité du terrain, à une situation que certes — et nous le comprenons — vous n'aviez pas anticipée au moment de la campagne électorale.

Pour notre part, nous considérons que le quartier de la Guillotière, ses habitants, ses commerçants et ses usagers méritent davantage que de la communication et surtout davantage que des mesures qui sont désarticulées et qui permettent de faire de la communication, excepté cette délibération qui n'est pas de la communication mais un travail de fond. Donner l'impression que quelque chose se passe, cela ne solutionne pas les difficultés sur le long terme.

Alors, Monsieur le Maire, s'il vous plaît, descendez dans l'arène. Ne descendez pas simplement dans l'arène politique pour un combat « un peu genré », un combat de coqs avec le Ministre de l'Intérieur qui n'a pas lieu d'être. Lui non plus ne laisse pas sa part au lion pour mener ce combat-là. Descendez dans l'arène du quotidien des Lyonnaises et des Lyonnais pour vous occuper pleinement de ce problème-là. Je pense que vous pourrez compter sur l'ensemble des conseillers municipaux, opposition comme majorité, bien évidemment.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KIMELFELD. Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous pour quatre minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, vous nous présentez le projet de transformation de la place Gabriel Péri. Or, depuis l'annonce d'un plan d'action pour la place du Pont par Monsieur le Maire en 2021, un bilan lucide des mesures prises offre pourtant un contraste très éloigné d'une transformation d'un quartier en souffrance depuis longtemps.

En fait, il est possible de résumer votre approche transformative en une phrase : vous vous contentez de déléguer vos responsabilités aux associations à travers quelques subventions qui en l'état ne transforment et ne transformeront jamais rien.

Je veux ici être très clair. Certes, David KIMELFELD l'a rappelé, les problématiques de la place Gabriel Péri n'ont pas commencé sous ce mandat. Par contre, leur aggravation est nette depuis 2020 et a pris des proportions nationales voire même internationales, au point de motiver un reportage télévisé en Allemagne. La réponse que compte y apporter votre majorité lui appartient pleinement.

Le travail des associations sur la place Gabriel Péri, notamment celles que vous nous avez présentées, contribuera sans doute à la transformation du quartier. J'en profite pour saluer ici vivement leur engagement, leur implication et leur dévouement, mais j'ai peur qu'en l'absence d'un véritable plan de transformation de la place, accompagné du courage politique que cela suppose, l'action associative ne suffise pas.

Rappelons quelques-unes des ambitions du plan présenté en 2021 :

- la prévention contre les addictions ;
- l'installation d'urinoirs écologiques et de silos de tri ;
- la sécurisation des traversées piétonnes ;
- l'aménagement de lieux de détente ;
- l'organisation d'animations artistiques,
- la prise en compte du sentiment d'insécurité des femmes.

Notons au passage que prendre en compte le sentiment d'insécurité des femmes c'est bien, mettre fin à leur insécurité, c'est mieux.

De façon générale, même s'il faut saluer ces actions, elles sont isolées, éparpillées, et ne font pas l'addition d'un projet stratégique clair à la hauteur des enjeux. Pour preuve, qu'en est-il de sa déclinaison concrète ? 211 238 euros en subventions à diverses associations y ont été consacrés en tout et pour tout, mais quel est le résultat ?

Je rappelle qu'une maison des projets a été ouverte, certes, mais avec deux mois de retard, et surtout des dossiers importants restent en suspens à l'image du devenir du Clip. Là encore, donc, un écart abyssal sépare l'opération de communication de la réalité, et la réalité de ce projet de transformation de la place Gabriel Péri est la suivante. Votre exécutif a cru régler le problème avec quelques subventions à des associations et en laissant les riverains trouver eux-mêmes des solutions.

La réponse que votre majorité apporte ainsi à un quartier en souffrance, après avoir allègrement critiqué les équipes précédentes sur le sujet, est donc d'abandonner les habitants à leur sort. Ce constat traduit le déni de cet exécutif à l'égard des quartiers en tension, lui qui se revendique pourtant d'une « nouvelle union populaire, écologique et sociale ».

Monsieur le Maire, il est encore temps de changer de cap. Il faudrait pour cela adopter des mesures concrètes dans la sécurité, le dynamisme économique et la construction de logements, mais cela doit se faire avec un projet stratégique global et ambitieux, dessinant une ligne directrice claire avec un fil conducteur des opérations assumé. C'est à cette seule condition que le travail acharné du tissu associatif, que je salue encore, pourra être efficace.

Ces remarques sont d'ailleurs valables pour la place Mazagran, où une véritable politique de rénovation urbaine et de sécurité se fait toujours attendre malgré la détresse criante des riverains.

Pour résumer, Monsieur le Maire, le caractère fictif de cette transformation de la place Gabriel Péri que vous nous présentez aujourd'hui est bien symptomatique d'une seule chose : un manque de courage politique face aux décisions à prendre, surtout lorsque celles-ci concernent les problèmes d'insécurité qui gangrènent nos quartiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur OLIVER, c'est à vous pour 6 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, cela faisait longtemps que nous n'avions pas évoqué la Guillotière et sa désormais tristement fameuse place Gabriel Péri.

Nous avons observé votre valse à trois temps avec le Ministre de l'Intérieur, à moins que ce ne soit un jeu du chat et de la souris. Fin juillet, c'était « tu viens le samedi à la Guillotière, j'y vais donc le vendredi ». Il y a dix jours, vous vous êtes enfin rencontrés mais je ne suis pas certain, à entendre vos discours respectifs à l'issue, que vous soyez tombés d'accord sur beaucoup de points.

En attendant est-ce que cette agitation politico-médiatique est profitable aux habitants et commerçants de ce secteur ? Je n'en suis pas certain. Elle permet au moins d'avoir des renforts de policiers massifs sur ce secteur. À vous qui déclariez en janvier 2021 que « personne n'a envie d'habiter un quartier où la moitié des gens dans la rue sont des policiers », force est de constater que si, puisque c'est le seul moyen de ramener une relative tranquillité. Je dis « relative » car si aux abords immédiats des cars de CRS c'est relativement paisible, il ne faut pas aller bien loin pour retrouver des attroupements et les fameux trafics de cigarettes.

Ne parlons pas de la place Mazagran où, à en croire les différents commentaires, on est plus sur la salle de shoot à ciel ouvert que sur ce que qualifiait Monsieur MICHAUD en septembre 2019 de « place festive, place bruyante, bref, place vivante ». Il dénonçait la volonté de la municipalité d'alors d'implanter des caméras de vidéoprotection. Il réclamait alors une « police de tranquillité ».

Où en est-on, puisque la tranquillité publique relève du Maire ? Vous avez progressé depuis le Conseil de juillet en postes pourvus de policiers municipaux, mais ne nous emballons pas chers collègues, c'est une progression minimale de +1 %. Le déficit n'est plus que de 73 policiers, soit 20 % de l'effectif qui manque.

Vous pouvez vous féliciter de recrutements importants, 103 en deux ans, a déclaré Madame DUBOT au micro de Lyon Capitale, mais le problème, c'est que quasiment autant sont partis. Vous nous répétez que le nombre de caméras de vidéoprotection est suffisant, mais sur quoi vous basez-vous pour le dire ? Je vous rappelle que nous n'avons toujours pas les résultats de votre audit annoncé en début de mandat.

À côté de cela ce sont donc des concertations, réunions, une maison des projets qui se succèdent et aujourd'hui, une seconde tranche de subventions avec une action « jeunes migrants en errance » portée par Le Mas, en partenariat avec l'État et la Métropole, où vous mettez 50 000 euros.

Dans ces actions, la lettre d'information de la maison des projets se félicite du démarrage du renforcement du pôle d'accès aux droits et d'une nouvelle maison d'accès aux droits pour tous, mais nous aurions envie de vous dire : « où est la maison des devoirs ? ». Quant aux solutions de long terme, nous ne les voyons pas beaucoup venir. Alors, vous pourriez me dire que cette situation ne date pas d'aujourd'hui. Elle date des années 1980, si j'en crois l'article paru hier sur Rue89Lyon. Certes, mais comme c'est vous qui êtes aujourd'hui en responsabilité, c'est de vous que nous attendons des solutions.

Une étude avait été lancée sous le précédent mandat par le cabinet Sur&tis. Nous n'avons pas vraiment vu la traduction de ses recommandations. Mieux, à la Métropole, vous en avez relancé une autre avec Chronos Conseil, et là, pas moyen d'avoir une once de communication de résultats. Peut-être va-t-il falloir saisir la Commission d'accès aux documents administratifs pour y arriver.

En mars 2021, vous nous faisiez voter un périmètre de sauvegarde pour le commerce sans vouloir nous dire quels commerces vous souhaitiez voir installés ou plutôt quels sont ceux que vous ne vouliez pas. Depuis, aucune préemption n'a été réalisée. Maintenant, vous souhaitez semble-t-il vous appuyez sur la SEM patrimoniale pour intervenir sur les rez-de-chaussée commerciaux. Là encore, il est compliqué de percevoir votre stratégie.

Quand je reprends votre plan d'action du 30 juin 2021, nous avons beaucoup de mal à en voir la mise en œuvre, hormis les urinoirs qui ont défrayé la chronique lors de leur installation tellement la pertinence de leur localisation était discutable. Si je prends l'exemple de la place des femmes, vous avez une action qui s'intitule « valoriser la présence des femmes sur la place ». Malheureusement, chaque fois que j'y passe, je ne vois pas vraiment plus de femmes.

Voilà, Monsieur le Maire, nous voterons ces subventions mais sans grande conviction sur leur efficacité, un peu pour donner sa chance au produit, comme on pourrait dire. Ce que nous attendons de vous, au-delà des mots, ce sont des actions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame DUBOIS-BERTRAND, c'est à vous pour six minutes.

Mme DUBOIS-BERTRAND Véronique, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, j'ai pu entendre lors du conseil d'arrondissement du 3^e arrondissement, ou encore ce jour, que nous n'avions pas de projet clair pour Gabriel Péri.

Ce quartier de la Guillotière est pris dans des dynamiques parfois contradictoires que personne ne peut ici nier et qui justifient de ne pas prendre de décision à la légère. C'est un quartier populaire pour lequel nous souhaitons conserver une âme de quartier « monde », multiculturel. C'est un quartier de faubourg aux portes de la Presqu'île, avec une fonction d'accueil aux enjeux sécuritaires forts. C'est un quartier doté d'un enjeu patrimonial fort, aux logements anciens fortement dégradés, et qui concentre un grand nombre d'habitants aux faibles ressources.

Il nous semblait utile, en début de mandat, de prendre un temps de réflexion collectif qui nous permette de construire une vision stratégique du quartier et de faire émerger de grands axes de développement social et urbain. Ainsi, dès notre arrivée, avec Fanny DUBOT, Maire du 7^e arrondissement, nous avons lancé, en coopération avec la Ville et la Métropole, une série d'ateliers thématiques pour entendre les priorités et les idées des habitantes et habitants. Je pense que ces ateliers ont dû échapper à Monsieur KIMELFELD.

Les propositions ont été nombreuses, que nous avons étudiées une par une. De celles-ci ont découlé l'arrivée d'une directrice de projet, la mise au point d'un plan d'action porté par la Ville et la Métropole, fort de priorités sur l'aménagement, les commerces, la propreté ou encore le lien social.

Nous avons également pu entendre des paroles fortes et affirmées sur le devenir du Calip alors que rien, et je dis bien rien, n'a été fait sous l'ancienne mandature, si ce n'est quelques études restées à l'état de vœux pieux. Aucune acquisition, aucun contact avec les ABF, aucune étude sérieuse de réhabilitation, aucun lien avec la multitude de copropriétaires, aucune espèce de début de procédure d'acquisition foncière n'ont été faits.

De notre côté, depuis deux ans, nous avançons résolument, forts de l'avis des riverains, et avons livré de premières avancées. Finis les faux chantiers pour occuper l'escape public. Nous avons entendu le besoin de sécurité et le Maire a mobilisé comme jamais auparavant les membres de la police municipale, venant des 9 arrondissements de Lyon, présents sans discontinuité chaque matin. La police nationale, avec la BST, prend ensuite le relais en après-midi et en soirée. La présence policière est telle que la place a gagné en tranquillité et que le marché sauvage a disparu.

Pour autant, nous le savons, la présence massive des forces de l'ordre ne peut être la seule solution, et nous devons agir aussi résolument sur les autres leviers. La maison des projets a ainsi ouvert ses portes, en pleine coordination avec la mission quartier ancien et tous les acteurs du territoire. Elle vient créer du lien, appuyer les dynamiques locales et proposer un lieu ressources aux habitants.

Une lettre d'information sur l'avancée du projet de transformation de la place a également vu le jour et paraît tous les deux mois pour informer les habitants sur les différentes actions du projet. Les Arpenteuses de rue, collectif de femmes issu des ateliers de concertation, fait des marches exploratoires et travaille avec nous sur des préconisations.

Enfin, aujourd'hui, nous sommes amenés à voter notre soutien à différentes actions, dont ce dispositif innovant de maraude. Ce projet de Ligne 37 est une action ancrée localement, coconstruite avec les acteurs du territoire pour satisfaire les besoins sociaux des mineurs et de jeunes étrangers en errance ne s'inscrivant dans aucun parcours d'insertion. Ces derniers sont en nombre croissant, en particulier sur le secteur de la Guillotière, et nous avons toute confiance dans le groupement composé d'Alynea, du Mas et de CAPSO pour effectuer ce travail de terrain indispensable.

Vous le voyez, nous continuons à avancer, avec en cours d'analyse notre projet urbain, avec des projets multiples sur la question des déchets, du cadre de vie, avec un soutien renforcé aux acteurs du territoire pour plus de lien, plus de culture, tout cela loin des joutes verbales et médiatiques, avec le souci de l'efficacité pour que la place du Pont redevienne un quartier apaisé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Véronique.

Je dis quelques mots à mon tour si vous me le permettez. D'abord, je veux vous dire en toute solennité, chers collègues, que je n'ignore rien des difficultés ou des problèmes que rencontrent les riverains et les commerçants du quartier Péri, d'abord parce que bien évidemment, le travail des élus de proximité du 3^e et du 7^e arrondissement, leur travail quotidien et leur présence quotidienne me permettent d'être informé de la situation mais tout simplement parce que je m'y rends très fréquemment pour aller à la rencontre des commerçants et des riverains qui me disent leurs difficultés, leurs problèmes, qui me disent leur exaspération et aussi leurs attentes.

Madame la Maire du 7^e arrondissement et Madame la Maire du 3^e arrondissement savent à quel point le quartier Péri est aujourd'hui l'une des priorités de mon mandat. Vous l'avez rappelé, chère Véronique, et je vous en remercie. Je n'ai pas attendu les joutes verbales ou les pirouettes, les postures, qu'elles soient tenues dans cette assemblée ou à un niveau ministériel, pour m'emparer du sujet.

Comme cela a été rappelé un peu plus tôt, si nous avons été capables en juin 2021 de présenter un plan d'action, c'est parce qu'au préalable, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, nous avons pu engager un certain nombre d'actions de concertation avec les habitants. Je ne vais pas revenir ici sur tous les ateliers qui ont pu être réalisés.

C'est aussi parce que, je l'évoquais un peu plus tôt, le travail de proximité des élus d'arrondissement du 3^e et du 7^e, qu'encore une fois je salue et que je remercie pour le travail réalisé, avait permis d'élaborer ce plan d'action.

À l'époque, nous entendions des voix s'élever pour dire que ce plan d'action était un plan d'intentions, qu'il n'y avait rien derrière et que rien ne se produirait. Pourtant, petit à petit, après avoir fixé ce cadre clair, ce cadre d'ensemble et ces orientations, nous avons commencé à déployer l'ensemble des actions qui étaient mentionnées.

Je ne vais pas refaire ici l'intégralité de la présentation de ce plan d'action. Il a déjà été présenté par le passé, mais je voudrais quand même en rappeler quelques principes et quelques éléments clefs.

D'abord, et en réponse à votre interpellation, Monsieur KIMELFELD, je tiens à dire que ce plan a été conçu en associant un très grand nombre d'élus municipaux de mon exécutif, des arrondissements concernés, mais aussi bien évidemment d'élus de la Métropole. Il a été aussi travaillé grâce aux contributions d'habitants du quartier et d'associations, et même des associations de commerçants. Cette logique d'ensemble, cette écoute de chacune des parties prenantes, a bien été la marque de fabrique de ce plan d'action.

Ensuite, puisque c'est aussi l'une des remarques qui ont été faites, c'est-à-dire le fait d'agir un peu au coup par coup, j'aimerais quand même rappeler que ce plan comprenait des actions à la fois de court terme, de moyen terme et de long terme. Aucun des élus expérimentés que vous êtes dans cette assemblée n'ignore que pour certains chantiers de long terme, et en particulier quand il s'agit d'aménagement urbain, quand il s'agit par exemple de détruire ou de réhabiliter un bâtiment, cela prend du temps et on a besoin d'un certain nombre d'études qui doivent notamment être réalisées par la Métropole.

Je tiens donc à vous rassurer, Monsieur KIMELFELD, de la coopération en très grande proximité que j'ai avec le Président de la Métropole. Il s'intéresse, je tiens à vous en assurer, à la situation de la place Gabriel Péri comme il s'intéresse à tous les autres chantiers lyonnais et je l'en remercie.

Aussi, pour la question du Clip ou de l'aménagement de la station de tramway, oui, des études sont toujours en cours parce que différentes options ont pu être mises sur la table et des arbitrages finaux doivent être rendus d'ici quelques semaines sur la base des éléments qui nous seront apportés par les services.

Je ne veux pas simplement en rester là parce que comme il a été dit, pas uniquement par vous, Monsieur KIMELFELD, mais aussi par Monsieur OLIVER et Monsieur HERNANDEZ je crois, il ne s'agit pas ici, pour apporter des réponses aux problématiques qui sont extrêmement complexes, de s'en remettre simplement à des aménagements urbains. Nous avons besoin d'un panel d'actions qui nous permettent d'agir, effectivement sur l'urbanisme mais aussi sur l'accompagnement social, sur les problématiques d'addiction, les problématiques commerciales, etc.

Par conséquent, oui, nous avons d'ores et déjà travaillé sur la question de la place des femmes. J'ai été interpellé sur le sujet. C'est un sujet que nous avons travaillé assez tôt avec le SYTRAL. Vous évoquiez un peu plus tôt, chère Véronique, les marches exploratoires. C'est une action engagée et je tiens aussi à féliciter le travail réalisé notamment à l'initiative de Fanny DUBOT, Maire du 7^e arrondissement, sur le déploiement du dispositif Angela, qui est aussi très innovant pour notre ville et qui permet d'apporter des réponses immédiates à des problématiques d'insécurité ressenties par les femmes. Sur cette question, nous ne restons donc pas les bras croisés.

Sur la question des commerces, cela a d'ailleurs été évoqué, nous avons voté un périmètre de sauvegarde mais nous travaillons aussi avec les associations de commerçants, pas simplement pour travailler à la sécurisation du quartier ou de leurs commerces, mais aussi parce que c'est important et pour faire en sorte que ce quartier puisse avoir l'image qu'il mérite, à savoir un quartier attractif, un quartier « monde » où l'on vient chercher une certaine ambiance, certains produits également. C'est toute cette ADN du quartier que nous souhaitons mettre en valeur avec les associations de commerçants et nous y travaillons.

J'entends aussi les critiques ou les quolibets sur certaines actions que nous avons pu déployer en matière d'hygiène et de propreté. On nous a souvent parlé des urinoirs, mais c'est oublié que nous avons aussi, et cela en collaboration avec la Métropole, travaillé sur l'amélioration de la propreté et de l'hygiène sur le quartier, notamment en mettant en place des bacs de récupération et de tri pour faciliter le dépôt de certains déchets. Personne n'ignore ici, et si vous l'ignorez je me permets de vous en informer, qu'un certain nombre de bâtiments qui sont anciens ne disposent pas toujours des aménités appropriées pour pouvoir stocker les déchets.

Nous avons donc installé sur la voie publique un certain nombre de bacs permettant la récupération de ces déchets. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, le travail de collecte réalisé par les services de la Métropole est, sur le quartier Péri, d'une intensité inégalée sur l'ensemble de la ville. C'est trois fois et demi plus d'activité sur Péri pour justement permettre d'absorber la quantité de déchets qui y est produite. Nous nous mobilisons donc aussi sur ce sujet.

Je ne vais pas revenir sur la ou les programmations culturelles qui ont pu être établies et déployées sur la place Gabriel Péri et qui permettent aussi de faire vivre cette place différemment, qui permettent d'apporter aux habitantes et aux habitants une offre culturelle dont certains se sentaient éloignés.

Bien évidemment, je ne peux pas ne pas mentionner l'action policière, aussi bien en matière de dissuasion que de répression, qui y est conduite. Je vous remercie, chère Véronique, d'avoir rappelé la mobilisation inégalée sur notre territoire de la police municipale puisque, je le redis ici, elle est présente tous les matins. Elle patrouille et elle circule.

Je me réjouis également, même si bien évidemment cela a pris du temps, du fait que la police nationale, avec la création de la fameuse BST dans un premier temps puis la mobilisation durant l'été de deux compagnies de CRS, soit plus présente sur la place. C'est aussi ce que j'attends de la police nationale. D'ailleurs, pour ceux qui ont observé finement le type d'intervention de la police nationale sur la place Gabriel Péri aujourd'hui, vous constaterez comme moi, et c'est satisfaisant, qu'aujourd'hui, les CRS circulent. Quelques mois en arrière, à la fin de l'année précédente, nous avons déjà eu une mobilisation assez exceptionnelle de CRS sur la place, mais à l'époque, ils restaient dans les camions.

Comme cela a été dit un peu plus tôt, et je crois que c'est Monsieur OLIVER qui le précisait, en effet c'était plutôt tranquille autour des camions mais à quelques dizaines de mètres, les trafics continuaient de prospérer. Aujourd'hui, avec une présence plus visible dans l'espace public et pas simplement autour des camions mais dans les rues adjacentes de la place Gabriel Péri, nous avons des résultats en matière de tranquillité publique et d'ordre public qui sont plus visibles.

D'ailleurs, si les services de la préfecture ont fait le choix il y a quelques jours de communiquer sur les résultats qu'ils ont jugés eux-mêmes positifs en matière d'ordre public et de sécurité publique sur la place Gabriel Péri, c'est qu'il y a certainement des indicateurs qui permettent de le mesurer de manière objective.

Est-ce que cela suffit pour autant ? Est-ce que cela suffit pour se satisfaire de la situation actuelle ? Bien évidemment que non. Nous le voyons, encore aujourd'hui, nous avons besoin d'intensifier notre action. Une délibération vous est présentée aujourd'hui, qui nous permet d'aller plus loin sur des sujets clefs, et en

priorité l'accompagnement des jeunes en errance puisque c'est l'essentiel de ce sur quoi porte cette délibération, mais je n'oublie pas non plus les autres actions concernées par cette délibération, bien évidemment. Jean-Luc l'avait présenté tout à l'heure, mais effectivement nous avons opté pour une stratégie, sur cette place Gabriel Péri, qui est multisectorielle et multipartenariale car oui, nous faisons confiance aux associations et aux services de la préfecture, aux polices, à la justice avec laquelle nous collaborons aussi. Nous faisons confiance aux commerçants et entrepreneurs du quartier et je crois que c'est dans une action conjointe que nous arriverons à obtenir des résultats.

Aujourd'hui, avec cette délibération, nous allons intensifier notamment l'action auprès de ce public en errance, très massivement en situation d'addiction. Je rappelle, même si cela a été dit, car c'est très important, que le dispositif Jeunes en errance que nous allons financer notamment grâce à cette délibération a été coconstruit avec la Métropole et avec l'État. C'est dire si nous parvenons à travailler et à bien travailler avec les autres institutions publiques.

Est-ce que ce dispositif suffira à venir à bout de toutes ces problématiques ? Certainement pas. Je crois que c'est vraiment par la combinaison de l'ensemble des actions que nous avons décidé de mettre en place que, petit à petit et pas à pas, nous arriverons à faire en sorte, sur ce quartier de la Guillotière, ce quartier Gabriel Péri, ce quartier Moncey, de créer un espace, un territoire de bien-être et de bien vivre.

Je crois, et vous me permettrez chères Véronique et Fanny de parler en vos noms, que c'est ce qui nous anime tous et toutes, toutes celles et tous ceux qui sont mobilisés sur ce quartier. C'est l'envie d'en faire un quartier où il fait bon vivre, sans ignorer les difficultés, les problématiques.

En tout cas, soyez assurés de ma pleine mobilisation et je vous le dis encore une fois, chère Fanny et chère Véronique, soyez assurées de ma pleine mobilisation et de celle de mon exécutif pour mener à bien ce plan d'action et d'autres actions que nous jugerons pertinent de développer par la suite sur la base des évaluations que nous pourrions réaliser au fil de l'eau. Soyez assurés de mon plein engagement.

Je vous remercie.

Monsieur KIMELFELD, je vous cède la parole.

M. KIMELFELD David : Merci, Monsieur le Maire, de votre exposé. J'ai une question qui n'est pas dans la polémique mais pour essayer d'avancer sur le sujet, puisqu'il est partagé par l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux.

Vous avez dit « on a le droit de préemption ». Pourquoi n'allez-vous pas plus loin aujourd'hui en exerçant ce droit de manière forte ? Pourquoi ne constituez-vous pas un comité de pilotage avec les acteurs économiques, avec la CCI et les artisans ? Pourquoi ne faites-vous pas un appel à projets pour un certain nombre de futures implantations d'activités dans ce quartier ? Pourquoi ne faites-vous pas un répertoire des rez-de-chaussée vacants et de ceux à venir ? Communiquez-le s'il a été fait.

Pourquoi ne mettez-vous pas ou ne demandez-vous pas à mettre la pression sur les commerces illicites sur ce quartier ? Faire passer un jour les fraudes, un jour l'hygiène, un jour le fisc, un jour les douanes, au bout d'un moment, cela fatigue un peu le commerce illicite. Je ne parle pas du commerce illicite sur la voie publique. Je parle du commerce illicite dans les murs.

Pourquoi ne mettez-vous pas la pression sur les bailleurs privés et également sur certains bailleurs publics ? Vous allez sans doute faire un certain nombre de découvertes comme nous en avons faites dans le passé, rue Romarin, où y compris un certain nombre de bailleurs publics accueillaient des activités qui n'avaient plus lieu d'être dans les rez-de-chaussée parce qu'on était passé à travers et qu'on n'avait pas eu cette attention-là.

Pourquoi ne mettez-vous pas un vaste plan sur les commerces avec une grande force de communication là-dessus ? Je pense qu'il y aurait, comme on le fait sur d'autres lieux, une espèce de choc de l'offre et cela me paraît important.

Enfin, au passage, sur la Métropole, nous allons voter avec deux mains cette délibération mais nous sommes dans la protection de l'enfance et c'est la compétence de la Métropole. C'est bien que ce soit coconstruit et cofinancé, mais avouez que c'est un peu fort de café, et que la Métropole pouvait financer, sur ses propres compétences que sont la protection de l'enfance, l'ensemble de ces dispositifs, ce qui n'empêchait pas de le coconstruire avec vous, ce qui était extrêmement important.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : En rebond rapide, si vous le permettez Monsieur KIMELFELD, concernant l'ensemble des actions que vous avez suggérées sur le commerce, je vais m'abstenir de renvoyer vers mon adjointe Camille AUGÉY, mais un certain nombre de choses que vous avez citées sont déjà en cours et ont déjà pu être

réalisées. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je n'ai pas repris la liste intégrale de tout ce que nous avons pu lister dans le plan d'action, mais nous pourrions trouver un autre espace et un autre moment pour vous faire une présentation de là où nous en sommes, aussi sur ce sujet.

Sur le deuxième point que vous avez évoqué, je précise que oui, un certain nombre des jeunes en errance peuvent être mineurs, mais pas tous. La spécificité de ce dispositif que nous avons justement souhaité établir et définir avec la Métropole, avec l'État et avec les services de la Ville, c'est de sortir un peu des silos, pour ne pas dire des carcans, et c'est de nous dire que nous serons beaucoup plus pertinents et assurément plus efficaces, puisque c'est notre objectif, si nous travaillons ensemble plutôt que de nous renvoyer la balle en disant « c'est ton boulot, je fais le mien et tu fais le tien ». Vous le savez d'expérience ayant vous-même été aux responsabilités, cela limite en général l'intensité et l'efficacité de l'action.

Je crois à la coopération et je crois à la transversalité. Quand il s'agit de s'attaquer à des problématiques extrêmement complexes, c'est dans cette transversalité, dans la mise en commun des énergies, des savoir-faire et des ressources que l'on trouve les solutions les plus pertinentes et efficaces. C'est ma façon de voir les choses. En tout cas aujourd'hui, c'est dans cet esprit que nous avons décidé d'avancer. Je crois qu'il y a un consensus très large sur ce principe d'action, assurément avec les deux maires d'arrondissement concernés, et pour moi c'est ce qu'il y a de plus important.

Nous continuons notre action. J'espère que vous aurez au moins été convaincu de notre volontarisme mais aussi, et je tiens à le redire ici, de notre très grande humilité.

Je reste avant tout pragmatique. Ce qui marchera, nous le poursuivrons. Ce qui ne donnera pas de résultat, nous le remettons en question au fil de l'eau, bien évidemment.

Je vous remercie pour votre attention.

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2037 - Attribution de subventions d'investissement à 26 associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT. « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 250 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la ville de Lyon et diverses associations

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 2037, je propose que nous passions directement aux interventions, nul besoin d'une présentation. Nous avons une demande de prise de parole. Monsieur BILLARD, c'est à vous pour quatre minutes

M. BILLARD Romain : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de cette délibération pour évoquer, comme cela a été fait précédemment, une association phare du 8^e arrondissement de la ville de Lyon qui connaît actuellement des turbulences, notamment avec le départ cet été de sa directrice et de ses deux collaborateurs. Je veux parler du Musée urbain Tony Garnier.

Créée en 1992, l'association a pour objectif la promotion du Musée Urbain et de l'œuvre de Tony Garnier dans une dynamique de développement économique, social et culturel du quartier des États-Unis. Comme l'évoque la délibération, l'organisation d'expositions et de visites compose l'activité principale de l'association. Depuis 2003, la ville de Lyon apporte son soutien à l'association en lui attribuant une subvention de fonctionnement, inscrite chaque année au budget primitif de la Ville.

La ville de Lyon est particulièrement attentive aux actions menées par l'association concernant le patrimoine extraordinaire de la Cité Tony Garnier et la collection des murs peints, et notamment celles positionnant le musée en tant qu'équipement culturel de proximité, dans un territoire aux forts enjeux actuels de réhabilitation urbaine et de développement social, classé quartier prioritaire politique de la ville au titre du contrat de ville 2016-2022.

Globalement, la ville de Lyon a donc toujours répondu présente. Cependant, depuis des années et notamment depuis votre début de mandat, aucune action concrète n'est faite en direction de l'œuvre de

Tony Garnier. De conseils municipaux en conseils municipaux, de commissions en commissions, je vous évoque Tony Garnier, son œuvre, son héritage et surtout son apport pour la ville de Lyon pour le futur. Aucune préservation, rénovation et valorisation ne sont à la hauteur de cet architecte, source de rayonnement pour notre ville si cette dernière souhaitait un minimum s'y investir.

Au contraire, le Musée Tony Garnier ferme, la vacherie du parc de la Tête d'Or, première œuvre lyonnaise de l'architecte, est dans un état lamentable. On projette encore de dénaturer l'œuvre hospitalière d'Édouard Herriot au lieu de réfléchir depuis des années à un nouvel équipement hospitalier d'envergure ailleurs et de réhabiliter en le respectant le site de Grange Blanche, ou encore le quartier des États-Unis qui n'est pas en grande forme.

Profitons de cette situation difficile au Musée Tony Garnier pour remettre tout à plat concernant Lyon et Tony Garnier. Profitons de ce moment pour remettre les passionnés associatifs qui ne demandent que de s'investir à vos côtés, les chercheurs, les architectes et historiens, les professionnels du patrimoine, du tourisme, la DRAC, les élus, les services de la Ville, les habitants au travers des CIL et conseils de quartiers pour avancer et enfin mettre le formidable héritage de Tony Garnier au profit de la ville de Lyon pour laquelle il a consacré sa vie.

La ville de Boulogne-Billancourt, qui possède une seule œuvre de Tony Garnier, une des plus belles il est vrai, l'Hôtel de Ville de Boulogne, va consacrer une exposition et plusieurs temps importants pour le centenaire de l'Hôtel de Ville par Tony Garnier. Nous avons évoqué en Commission de profiter de ce moment de turbulences pour faire mieux. Notre groupe y est évidemment favorable et c'est pour cela que nous vous proposons de constituer un comité afin de travailler à ce vaste sujet qui dépasse le 8^e arrondissement, qui est la préservation et la valorisation de l'œuvre du plus grand architecte lyonnais du XX^e siècle.

Dans l'espoir sincère d'un retour positif de votre part à cette proposition, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BILLARD. Sur le musée, cela a été abordé un peu plus tôt, mais je ne sais pas si vous étiez présent à ce moment-là, Monsieur BILLARD. Je donne la parole à Monsieur BERZANE.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Je ne vais pas refaire ce que j'ai dit tout à l'heure sur le musée, mais je vais préciser quelques éléments.

Effectivement, le patrimoine Tony Garnier est très important sur cette ville. Dire que rien n'est fait est quand même faux, excusez-moi. C'est à notre initiative, et merci Nathalie, que nous avons réinitié quelque chose qui ne s'était pas fait depuis des années. Je parle du comité de pilotage sur la rénovation des murs peints. La ville de Lyon a acté un budget de 60 000 euros pour aider à la rénovation des murs peints de la Cité Tony Garnier sur le quartier des États-Unis, cette même cité qui est l'objet d'un grand plan de rénovation et d'isolation du bailleur social qu'est GrandLyon Habitat, qui possède ces logements.

De la même façon, je vous invite à venir très prochainement participer à la réunion publique qui aura lieu en collaboration entre le 3^e arrondissement et le 8^e arrondissement concernant la deuxième tranche des travaux de rénovation de l'hôpital Édouard Herriot. Nous ferons cela dans un amphithéâtre de la faculté de médecine juste en face et vous verrez que le patrimoine Tony Garnier n'est pas abandonné. Il est transformé, il est réhabilité, nous en prenons soin.

Effectivement, nous ne pouvons pas d'un seul coup rattraper le retard qui a été pris sur l'entretien de ce patrimoine qui s'est dégradé au fil des ans, mais soyez en assurés, nous sommes sur le sujet, nous y travaillons et nous faisons ce qu'il faut pour ne pas l'abandonner et le valoriser dans la ville.

M. LE MAIRE : Cher Olivier, vous me permettrez de compléter vos propos. Sylvain GODINOT a quitté le Conseil municipal, mais il a aussi rencontré l'association des passionnés de l'œuvre de Tony Garnier en réitérant notre engagement à protéger et valoriser l'œuvre de Tony Garnier.

Je me permettrai de vous rappeler, Monsieur BILLARD, que Boulogne-Billancourt n'est pas la première ville à organiser une exposition sur l'œuvre de Tony Garnier puisqu'il y en avait eu une en 2019 ici même à Lyon. Nous n'étions pas à ce moment encore en responsabilité, mais je crois qu'ici tout le monde est conscient de la valeur de ce patrimoine et a à cœur à la fois de le valoriser, de le promouvoir mais bien évidemment aussi de le protéger.

M. BILLARD Romain : Je suis ravi d'entendre ce que vous dites, Monsieur le Maire, donc si vous êtes vous aussi à fond sur valorisation et la protection, profitons en effet de ce moment de communion pour faire un comité pour réfléchir à la valorisation et la protection de cette œuvre.

Je tiens juste à dire que les murs peints font en effet partie du quartier des États-Unis, mais ce n'est absolument pas l'œuvre de Tony Garnier, qui était architecte et non pas peintre. Sur Édouard Herriot,

permettez-moi de dire que je ne rejoins absolument pas votre enthousiasme là-dessus. Ce qui va être fait est plutôt du façadisme qu'autre chose. Ce n'est pas du tout une préservation.

M. LE MAIRE : Puisqu'on nous a invités à ne pas être des élus architectes, nous n'allons pas entrer dans des débats techniques, mais en tout cas, soyez assuré, Monsieur BILLARD, que nous apportons une grande attention à la préservation du patrimoine de Tony Garnier.

Comme vous l'avez très justement dit tout à l'heure, c'est le grand architecte de la ville du XX^e siècle, et c'est aussi pour cela que nous avons tenu à rassurer les inquiétés tout à l'heure. Nous n'allons pas laisser le Musée urbain Tony Garnier tomber en désuétude. Nous travaillons cela avec le Conseil d'administration du musée pour faire en sorte que l'œuvre de Tony Garnier puisse toujours être valorisée et promue dans notre ville et au-delà.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2018 - Fête des Lumières 2022 : financement et partenariat privés - Modèles de conventions de mécénat

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, je cède la parole à Madame HENOCQUE.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Cette délibération a pour objet de valider quatre niveaux de mécénat des mécènes de la Fête des Lumières ainsi que les conventions de mécénat afférentes.

Elle a obtenu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur HERNANDEZ, c'est à vous pour trois minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette délibération nous permet une nouvelle fois de vous faire part de nos inquiétudes concernant l'évolution du mécénat de la Fête des Lumières. En effet, la dissolution du Club des Partenaires, que vous avez actée il y a quelques mois désormais, semble opacifier la sanctuarisation des financements fléchés en direction de l'événement. Vous le savez, la Fête des Lumières est un événement particulier à Lyon. Le Club des Partenaires permettait de lui dédier des fonds propres et distincts, à la hauteur de son rayonnement.

Nous avons donc quelques questions. Premièrement, nous souhaiterions savoir désormais de quelle manière s'est constitué le groupement des partenaires ville de Lyon et si cette nouvelle méthode contribue efficacement au cofinancement de cet événement majeur pour notre territoire. Pourriez-vous nous assurer que la Fête des Lumières continuera de bénéficier d'un financement calibré sur sa renommée nationale, européenne et internationale ?

Concernant l'identification des mécènes, votre exécutif avait annoncé une nouvelle méthode et un tri dans les contributeurs historiques, en adhérant notamment à une charte responsable. Nous aimerions savoir si cette sélection a eu lieu, selon quels critères et quels sont les partenaires qui auraient été retenus et ceux qui auraient été écartés.

Afin de faire toute la lumière sur ce sujet, si vous me permettez l'expression, nous aimerions que vous puissiez nous répondre à ces interrogations ce qui, j'en suis certain, vous tient à cœur également. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Chère Audrey, c'est à vous.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci. Je vais apporter quelques éléments. C'est en bonne entente avec le Président et le Bureau du Club des Partenaires de la Fête des Lumières, ainsi que les deux entreprises fondatrices, EDF et SONEPAR LE MAT' ELECTRIQUE, que la ville de Lyon a souhaité, avec le Club, faire évoluer le mode de financement de la Fête des Lumières après vingt ans de fonctionnement du

Club. C'est quelque chose d'assez naturel de faire évoluer les fonctionnements pour les rendre plus efficaces.

Là, en l'occurrence, le fait que la Ville ait une relation plus directe avec les entreprises mécènes de la Fête des Lumières nous permet un travail plus constructif avec ces entreprises, notamment pour deux raisons. La première est que c'est la ville de Lyon qui est organisatrice de la Fête des Lumières, et elle peut donc échanger plus directement avec les entreprises, notamment pour leur proposer les projets associés qui sont soutenus par les entreprises.

La deuxième raison est que cela nous permet de faire un travail de mutualisation et de faire en sorte que ces entreprises rencontrent les autres entreprises qui soutiennent la ville de Lyon et ses institutions culturelles autour notamment de temps où nous leur faisons découvrir et mieux connaître le patrimoine de la ville. Ce sera d'ailleurs le cas pas plus tard que le matin du 30 septembre où je les reçois dans les serres du parc de la Tête d'Or, et je remercie d'ailleurs Gautier CHAPUIS de pouvoir être présent.

Il n'y a donc pas de changement d'acteurs. Ce sont toujours les mêmes entreprises à part que le véhicule du Club est en train d'évoluer. Cependant, contrairement à ce que nous avons pu lire sur Twitter ou la presse mal informée, ce n'est pas la ville de Lyon qui dissout les associations. Le Club des Partenaires n'a pas encore eu d'assemblée générale depuis quelques mois et la Ville travaille toujours bien avec le Club, que ce soit pour organiser un temps festif qui s'est fait en juin ou pour organiser prochainement le gala des partenaires, le 8 décembre, notamment en report de celui qui n'a pas pu avoir lieu malheureusement l'an dernier à cause des contraintes sanitaires. Ce sont les mêmes acteurs.

Concernant l'ensemble des mécènes qui sont dorénavant soumis à la signature de la charte du mécénat, c'est une charte qui rappelle avant tout nos valeurs et qui permet d'éviter tout conflit d'intérêts et de clarifier les relations entre la Ville et les mécènes, notamment en termes de contreparties auxquelles le mécénat donne droit. Ce n'est pas un système de sélection ou de tri comme cela a pu être indiqué.

Seules les entreprises qui délibérément fouleraient les valeurs de la ville de Lyon ne pourraient pas être acceptées en tant que mécènes, mais pour l'instant nous n'avons pas eu ce cas de figure si ce n'est, comme chacun le sait, avec la Fondation Total dont nous ne souhaitons pas recevoir les financements, pas tant du fait de son objet mais surtout de sa pratique de lobby pour contrecarrer des vérités scientifiques concernant l'effet des hydrocarbures sur le réchauffement climatique.

Je peux tous vous inviter, Monsieur HERNANDEZ et mes chers collègues, à faire savoir aux entreprises quelles qu'elles soient l'apport important qu'elles peuvent apporter à cette fête qui est très attendue par les Lyonnais et Lyonnaises. Je rappelle qu'après la crise du Covid, les entreprises vivent aujourd'hui une crise importante avec l'inflation et le coût de l'énergie qui rend plus difficile leur soutien financier à la ville, mais nous continuons malgré tout notre dialogue avec elles pour avoir une belle Fête des Lumières 2022.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Audrey. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demandes d'interventions. Au regard de l'importance des enjeux, j'ai souhaité que Nathalie PERRIN-GILBERT puisse nous présenter trois rapports, l'un concernant le CHRD, l'autre concernant l'auditorium et le troisième concernant les Célestins.

Chère Nathalie, c'est à vous.

2022/2005 - Approbation de la gratuité des entrées et animations proposées au Centre d'histoire de la résistance et de la déportation à l'occasion du 30e anniversaire du Musée, les 15 et 16 octobre 2022

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. En effet, la délibération 2022/2005 nous permet de rappeler que l'année 2022 est l'année du trentième anniversaire du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, le CHRD, inauguré dans notre ville en octobre 1992.

À l'occasion de cet anniversaire, une programmation spécifique sera proposée tout au long du week-end des 15 et 16 octobre prochain avec une gratuité totale des entrées et des animations durant ce week-end.

Je vous invite toutes et tous, j'invite tous les Lyonnais et les Lyonnaises à redécouvrir ou même à découvrir le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation qui nous donne à réfléchir, à mieux comprendre les enjeux de notre histoire contemporaine.

C'est un musée absolument remarquable animé par des équipes tout aussi remarquables. Voici pour cette délibération.

2022/2008 - Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 euros et d'investissement d'un montant de 10 000 euros entre la ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour les années 2021 et 2022

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteur : La délibération 2022/2008 nous permet de souligner l'engagement des mécènes pour le secteur culturel lyonnais. Cela fait un peu le lien avec la délibération précédente. En l'occurrence, avec cette délibération, il s'agit du soutien des mécènes à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

Je voudrais vraiment ici et ce soir, dans cette enceinte, remercier la Fondation de l'AO qui est placée sous égide de la Fondation Bullukian actuellement présidée par Cédric BROCHIER et qui apporte un soutien de 110 000 euros à l'Orchestre national de Lyon.

Il s'agit d'un soutien grâce à l'apport d'entreprises et de fondations privées. Comme cette délibération l'explique, sur ces 110 000 euros, 30 000 euros vont être fléchés sur des actions spécifiques comme les chantiers de la création musicale, comme l'Orchestre Démos et comme également le master de préparation au métier de musicien instrumentiste, un master qui est placé sous la double autorité et compétence du CNSMD et de l'Auditorium de Lyon.

50 000 euros seront consacrés au fonctionnement général de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. De nouveau sur ces 110 000 euros, 30 000 euros seront dédiés aux concerts d'avant-scène qui donnent l'opportunité à des musiciens en formation de se produire sur la grande scène de l'auditorium, mais également pour le soutien à la participation de l'ONL à la Fête de la musique ainsi qu'un soutien pour l'enregistrement de disques car ces enregistrements sont vraiment indispensables à la mémoire, à la transmission musicale et permettent également une présence de notre Orchestre à l'international.

Je voudrais dire aussi que la Fondation effectue un don de 10 000 euros à l'Orchestre national de Lyon pour accompagner les musiciens de l'Orchestre au renouvellement et à l'entretien annuel de leur parc instrumental.

Cette délibération me permet, Monsieur le Maire, d'annoncer à notre assemblée que notre chef d'orchestre, Nikolaj SZEPS-ZNAIDER, avec votre plein soutien et votre plein accord, va être reconduit. Vous savez qu'il a rejoint l'Orchestre national de Lyon en septembre 2020, que son contrat allait jusqu'en 2023. Nous le poursuivrons jusqu'à la saison 2026-2027 incluse. C'est une décision qui a été prise en lien avec Aline SAM-GIAO, Directrice de l'Orchestre, et en lien avec la ville de Lyon, Monsieur le Maire de Lyon ainsi que les services de l'État, notamment la DRAC.

Nous pouvons nous en féliciter car ce chef d'orchestre est véritablement en train d'emmenager notre orchestre vers une grande qualité et encore plus de qualité artistique, et j'insiste là-dessus, malgré le contexte de Covid que nous avons traversé et qui rendait complexe le travail de répétition. Il est en train également de construire un lien fort avec les publics, notamment lyonnais mais également au-delà de Lyon.

Je voudrais dire également que si nous avons avancé sur la question du renouvellement du contrat du chef d'orchestre, nous avançons aussi avec le Directeur général adjoint aux affaires culturelles, Xavier FOURNEYRON, à améliorer les conditions de travail de nos musiciens. Je rencontre les représentants des musiciens dans quelques jours. Nous travaillons également à les accompagner concrètement dans l'acquisition et l'entretien de leur instrument de musique, qui sont leur outil de travail, mais également sur des questions de mutuelle santé puisque le travail musical de haut niveau entraîne un certain nombre de pathologies spécifiques et nous tenons à accompagner les musiciens de l'Orchestre dans ces aspects-là.

Voilà pour cette délibération.

2022/2020 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon/Célestins, Théâtre de Lyon, la Fondation du Cercle Célestins sous égide de la Fondation Léa et Napoléon Bullukian et la Fondation Léa et Napoléon Bullukian

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteur : La dernière délibération sur laquelle je voudrais mettre l'accent concerne là aussi une politique de mécénat, menée cette fois-ci par le Théâtre des Célestins sous l'impulsion de son Directeur, Pierre-Yves LENOIR, qui a vraiment donné une nouvelle impulsion au mécénat du Théâtre des Célestins.

La délibération l'indique, nous sommes passés de 55 300 euros en 2020 à 172 700 euros actuellement. Bien sûr, pour accompagner ce développement, la Direction des Célestins a voulu se donner un cadre. Tout en étant en lien avec les services d'Audrey HENOCQUE et les services de la ville de Lyon, elle veut donc créer une fondation, la Fondation du Cercle Célestins, qui sera également placée sous l'égide de la Fondation Bullukian pour donner le cadre adapté à ses opérations de mécénat.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, chère Nathalie, une bonne raison d'aller dans ces belles institutions.

2022/2015 - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes » 2de phase - 2022

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2022/1999 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque municipale / ville de Lyon pour la numérisation de documents patrimoniaux

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2000 - Approbation d'une convention de partenariat triennale 2022 - 2025 entre la ville de Lyon – Musée d'art contemporain et le Lycée du Parc pour favoriser les projets et la connaissance des œuvres d'art contemporain pour tous les élèves, lycéens ou inscrits en classes préparatoires

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2001 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon/Archives municipales et l'Etat pour le dépôt de microfilms et images numériques au Centre national du microfilm et de la numérisation

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2002 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon/Archives municipales, le Musée de l'Automobile Henri Malartre et Big Company Prod pour la coproduction d'un documentaire « Un train bleu nommé désir »

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2003 - Approbation d'un avenant à la convention de dépôt de fonds d'architectes établie entre la ville de Lyon/Archives municipales et la société académique d'architecture de Lyon

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2006 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon CHRD et les éditions Flammarion pour l'édition d'un ouvrage de Mme Vergez-Chaignon intitulé « Archives inconnues de la France, 1940 — 1945 »

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2007 - Archives municipales - Mises à dispositions gratuites d'espaces à diverses associations - Approbation des conventions RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2009 - Approbation d'une convention de dépôt d'objets entre le conservatoire national des arts et métiers - CNAM et la ville de Lyon Musée d'histoire de Lyon – Gadagne

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2010 - Approbation d'une convention type pour le prêt à titre gratuit de véhicules des collections du musée Henri Malartre à des associations ou clubs automobiles pour l'organisation d'événements en lien avec l'automobile de collection

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2011 - Approbation de tarifs spécifiques pour les représentations de certains spectacles du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation en 2022 et 2023 RECTIFICATIF

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2013 - Approbation d'une convention de parrainage entre la ville de Lyon / Gadagne, Musée des arts de la marionnette et Musée d'histoire de Lyon et la radio RCF dans le cadre des expositions La Virevolte qui a ouvert le 15 juin 2022, et Qu'est-ce que tu fabriques ? Lyon industrielle et ouvrière qui ouvrira le 18 novembre 2022

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2014 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon - musées Gadagne et le Polaris de Corbas pour la mise en place de passerelles tarifaires dans le cadre de spectacles de marionnettes

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2016 - Auditorium Orchestre national de Lyon - Approbation de conventions de parrainage avec RCF, EG Active, JC Decaux, Vialma, et France 3 Aura dans le cadre de la saison 2022-2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2017 - Approbation d'une convention pour le prêt de documents en vue de leur enregistrement et leur mise à disposition auprès des usagers empêchés de lire entre la Bibliothèque municipale/ville de Lyon et l'association des Donneurs de Voix A.D.V Bibliothèque Sonore de Lyon et du Rhône

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2021 - Approbation d'une convention entre le Musée des beaux-arts/ville de Lyon et le Musiques appliquées aux arts visuels (MAAAV) Lyon 2 pour les créations musicales de la nocturne du 7 avril 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2022 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon — Bibliothèque municipale et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon pour l'organisation de rendez-vous musicaux sur la période 2022/2025

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Ne prend pas part au vote

VERNEY-CARRON Florence (ayant pouvoir de Mme CROIZIER Laurence)

CROIZIER Laurence

(Adopté.)

2022/2023 - Approbation d'un contrat de co-production entre la ville de Lyon/Auditorium — Orchestre national de Lyon et l'EPCC Arts en Isère Dauphiné Alpes pour l'organisation du concours Messiaen du 1er au 5 novembre 2022

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2025 - Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres entre la ville de Lyon/Musée d'art contemporain et le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2026 - Attribution de subventions de fonctionnement à la SCOP SARL Les Trois-Huit, Compagnie de théâtre et à la Licra dans le domaine culturel sur le Fonds d'Intervention Culturel — FIC pour un montant global de 15 000 euros. Approbation d'une convention

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2027 - Approbation de deux conventions entre la ville de Lyon/Musée des beaux-arts et HATA Stichting Foundation concernant le prêt de l'œuvre de Claude Monet, Charing cross bridge, la Tamise pour l'exposition intitulée Monet's Series and his Vision of Landscape organisée successivement dans deux institutions au Japon du 20 octobre 2023 au 6 mai 2024

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2028 - Approbation d'un avenant à la convention établie entre le Musée des beaux-arts de Lyon et le Département of culture and tourism d'Abu Dhabi concernant la prolongation du prêt des broderies de Macao au Louvre Abu Dhabi jusqu'au 30 juin 2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2030 - Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association "La Compagnie du Chien Jaune" pour l'organisation du festival Novembre des Canuts du 15 au 27 novembre 2022

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2031 - Approbation d'un contrat de coréalisation entre l'Auditorium - Orchestre national de Lyon et l'Opéra national de Lyon dans le cadre du concert du 23 novembre 2022

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2032 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon - Musée des beaux-arts et l'Espace matière contact visant à valoriser la collection de céramiques anciennes et contemporaines du musée

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2033 - Approbation de deux conventions de partenariat entre l'Auditorium - Orchestre national de Lyon, le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (CRR) et le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD) pour les concerts des 12 octobre et 10 novembre 2022

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

Mise au point

Mesdames Florence VERNEY-CARRON et Laurence CROIZIER ont fait savoir qu'elles avaient voulu ne pas prendre part au vote.

(Adopté.)

2022/2034 - Approbation de deux conventions de partenariat entre l'Auditorium - Orchestre national de Lyon, les Grands Interprètes et Jazz à Vienne pour l'organisation de concerts et récitals dans le cadre de la saison 2022-2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2035 - Approbation de conventions de parrainage entre la ville de Lyon/ Théâtre des Célestins et Mulato, CFA Gastronomie et Le Grand Café des Négociants dans le cadre de la saison 2022-2023 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2036 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse des Célestins-Théâtre de Lyon à la fondation Alzheimer le 14 novembre 2022 et de nouveaux tarifs dans le cadre d'une convention de billetterie

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2038 - Approbation d'un contrat de distribution numérique entre la ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et Digital Music Solutions pour la diffusion et la distribution d'enregistrements phonographiques de l'orchestre

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2040 - Approbation d'une convention de mécénat entre la ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société TELERAMA dans le cadre de la saison 2022-2023

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2041 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000euros à l'association Silk me back

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2022/2004 - Programmation 2022 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise — Demandes de cofinancement auprès de l'État et de la Métropole de Lyon pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Adopté.)

2022/2042 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 110 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'Initiatives Locales » (FIL), « Fonds Associatif Local » (FAL) et « Conseils citoyens » pour un montant total de 21 260 euros

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Adopté.)

2022/2024 - Festival «Entre Rhône et Saône » - Financement et partenariat privés - Approbation de conventions de mécénat

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/2029 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2022 - Approbation de conventions

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en conférence des présidents. Ils ont tous reçu un avis favorable de la Commission. Si vous souhaitez individualiser votre vote, vous savez qu'il faut s'adresser à la Direction des assemblées.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

COMMISSION EMPLOI - ECONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME

2022/2101 - Approbation du tarif des emplacements ambulants attribués aux abords des salles de spectacles et des stades

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission emploi, économie durable, international et tourisme avec, pour ce premier rapport 2101, une présentation par Monsieur LUNGENSTRASS. C'est à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci. Il s'agit de fixer les tarifs des emplacements ambulants attribués aux abords des salles de spectacle et des stades. Ce rapport avait reçu un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur KIMELFELD, c'est à vous pour huit minutes.

M. KIMELFELD David : L'heure avançant, j'ai une petite question puisque cette délibération porte sur la tarification des emplacements.

Je voudrais vous questionner sur la question des terrasses et sur votre étude et votre questionnaire concernant les terrasses dont finalement, les réponses sont déjà dans les questions, sauf à considérer que l'objectif de ce questionnaire que vous avez largement diffusé est en réalité de rendre plus acceptables des orientations que vous avez peut-être déjà arbitrées, plutôt que de réellement faire participer les habitants et habitantes mais aussi les commerçants et les commerçantes à la définition d'une politique globale pour notre ville, mais aussi vos élus d'arrondissements qui, eux-mêmes, sont en contact direct, comme vous l'avez dit, avec les habitants et les habitantes, mais aussi les exploitants des différentes terrasses de leurs arrondissements.

Vous le savez, Monsieur le Maire, derrière ces terrasses il y a des commerçants et des commerçantes, des lieux de vie qu'elles participent à faire vivre. Nous avons beaucoup parlé de la sécurité, et elles participent à sécuriser nos rues et nos places, elles servent aussi à animer notre ville. Je crois qu'au-delà des services, elles incarnent quelque part une part de l'âme de cette ville de Lyon qui est une ville festive et accueillante et les terrasses en sont l'une des composantes.

Je voulais simplement vous poser une question, Monsieur le Maire, puisque vous avez, dans une récente interview, évoqué l'augmentation des impôts sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir plus tard. Je crois que vous avez donné votre version tout à l'heure à travers d'autres interventions. Prenez-vous l'engagement, comme vous l'avez esquissé lors d'interviews et d'interventions où vous étiez semblait-il agacé par les commerçants qui vous disaient que les conclusions étaient déjà là dans ce questionnaire, de ne pas toucher aux horaires de ces différentes terrasses, de ne pas toucher aux espaces qui sont aujourd'hui autorisés par vos services de la ville de Lyon, à l'exception des établissements qui ne respectent pas les règles ou de certains, très minoritaires, qui auraient obtenu des autorisations qui seraient hors de ce règlement ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KIMELFELD. Monsieur LÉVY, c'est à vous pour quatre minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je serai également bien plus court puisqu'il y a en effet aujourd'hui la question des tarifs des emplacements mais il y a également la question de l'accès à l'électricité pour les commerces, les emplacements ambulants et autres. Comme cela a été indiqué précédemment, il y a en effet une inquiétude du côté des commerçants et des professionnels qui va au-delà même de certains projets d'aménagement d'avenue.

Je souhaite également porter à votre connaissance les difficultés de la vie associative lorsqu'ils ont besoin de se connecter au réseau électrique de la ville. Dans un premier temps, lorsque vous remplissez un dossier OTEP, il est indiqué qu'une certaine catégorie de commerces, à savoir les food trucks, ne peuvent se connecter au réseau électrique de la ville. Or, s'il est normal de s'assurer du bon respect des normes, cette décision pénalise également les associations et ne favorise pas les partenariats avec les commerces.

Monsieur le Maire, nous vous appelons donc à trouver une solution pour favoriser l'accès des commerçants, associations et ambulants au réseau électrique, quitte à organiser une réglementation et une concertation avec tout le monde, mais à ne pas être sur un interdit qui ne favorise ni les partenariats ni le développement des commerces dans notre ville.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur LUNGENSTRASS, souhaitez-vous apporter quelques éléments de réponse ? Je répondrai après à Monsieur KIMELFELD qui m'interpelle directement, bien évidemment.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci bien. Je vais peut-être refaire un point sur la consultation en cours sur l'actualisation du règlement des terrasses, qui est un règlement qui a pu évoluer à l'inverse de certains qui datent de l'âge des dinosaures. Il a pu évoluer de nombreuses fois et je trouve qu'il est plutôt adapté. Je pense que vous le savez aussi.

Malgré tout, nous avons un certain nombre de points, que ce soit du côté des professionnels, des habitants, en interne de mon côté ou du côté des services, qui méritent d'avoir une évolution. Au final, en listant ces différents sujets, on voyait bien qu'il y avait plutôt une démarche globale à mener.

J'ai déjà pu indiquer être favorable à la création d'une option supplémentaire pour les terrasses sur stationnement, ce qui est une demande des professionnels, et j'ai bien l'intention d'y répondre favorablement. Quand vous voyez au final qu'il y a plusieurs sujets sur la table, il vaut mieux se poser des questions plus larges et par ailleurs, cela n'a jamais été fait à Lyon de se poser la question plus large de ce que pensent les habitantes et habitants sur la question des terrasses.

Par ailleurs, Monsieur KIMELFELD, vous savez comme moi en tant qu'ancien Maire d'arrondissement qu'en tant qu'élu, il est toujours un peu difficile de jauger la représentativité des remarques que l'on perçoit. En tant que Maire d'arrondissement, vous avez certainement eu de nombreux courriers de plainte concernant les terrasses. C'est assez rare de recevoir un courrier d'un habitant qui se dit ravi de voir une terrasse fleurir en bas de chez lui. En même temps, nous recevons tous les professionnels qui ont un dynamisme particulier, qui reçoivent de nombreux habitantes et habitants, qui sont des lieux de convivialité essentiels à la ville, mais il faut pouvoir jauger la représentativité des avis des uns et des autres.

C'est pour cette raison que nous avons lancé au final cette concertation. Nous avons commencé d'ailleurs il y a de nombreux mois par un tour des arrondissements, justement pour avoir leurs orientations sur le sujet

des terrasses. Les services de la DECA, que je remercie, ont fait ce tour des arrondissements, et j'ai également pu participer un certain nombre de fois.

Nous sommes maintenant dans la phase plus opérationnelle. Nous avons commencé avant l'été avec les professionnels et nous finirons d'ailleurs aussi avec les professionnels sur la concertation. Une première réunion a eu lieu en juin avec eux pour qu'ils puissent nous donner leurs enjeux et leurs objectifs sur cette actualisation du règlement.

Pendant l'été, nous sommes arrivés dans la phase grand public puisqu'il était évidemment exclu de ne pas questionner les habitantes et habitants sur la question des terrasses alors que nous l'avions bien prévu au niveau des professionnels. Cela passe par ce questionnaire. Je ne pense pas qu'il ait une quelconque orientation. Vous auriez peut-être dû le lire plus attentivement, Monsieur KIMELFELD. Vous avez des questions qui sont sur certains sujets différents, il n'y a pas de réponse préconfigurée, comme vous le dites. J'ai d'ailleurs des retours des professionnels qui me disent que c'est plus orienté côté habitants, des habitants qui me disent que c'est trop orienté en faveur des terrasses. J'ai envie de dire que c'est qu'on a trouvé le bon équilibre sur ce questionnaire quand on reçoit des remarques des deux côtés.

Sur la concertation à venir, ce questionnaire nous permettra de recruter un panel citoyen représentatif qui nous permettra de rentrer un peu plus dans le détail des mesures lorsque nous aurons fixé les premières orientations en tirant le bilan de la concertation et aussi du questionnaire. Nous aurons, comme vous l'avez vu, une démarche exploratoire, et ce panel qui pourra aussi avoir une réunion avec les professionnels, puis, vers la fin du processus, plusieurs réunions avec les professionnels, justement pour rentrer le plus possible dans le détail puisque l'objectif est évidemment de permettre à nos services d'écrire un règlement qui soit concret. C'est bien l'objectif.

Les professionnels ont déjà pu s'exprimer, ils s'exprimeront encore de nombreuses fois. Les habitants sont en train de s'exprimer. Il y a quelques jours, nous étions déjà à plus de 3 200 réponses. Nous voyons donc que cela mobilise et c'est une très bonne nouvelle.

Monsieur LÉVY, vous avez posé la question de l'accès à l'électricité des ambulants d'une manière générale. Je suis bien d'accord avec vous, c'est un vrai sujet. Nous avons probablement un certain retard sur le sujet à la ville de Lyon. Ce que j'ai demandé aux services, c'est que l'on puisse le plus possible raccorder les ambulants au réseau électrique lorsque c'est possible, mais vous savez très bien qu'il y a un certain nombre de contraintes techniques parfois sur le sujet, notamment sur les food trucks, puisque nous parlons bien des ambulants dans la délibération. Je vous remercie d'ailleurs d'être en lien avec la délibération.

Notamment sur les food trucks, nous avons un certain nombre d'ambulants qui sont pérennes et non événementiels comme dans la délibération, et évidemment, c'est mieux s'ils sont raccordés et s'ils n'utilisent pas un générateur électrique, ce qui a un impact environnemental non négligeable.

Par ailleurs, sur les OTEP, c'est le même travail qui est engagé. Cela prendra son temps parce que selon les emplacements ce n'est pas évident, mais il y a par ailleurs de plus en plus d'OTEP qui utilisent des armoires électriques et qui n'ont donc pas recours à des groupes électrogènes, donc nous sommes plutôt sur une bonne voie sur le sujet. Par ailleurs, sur les marchés, nous avons bien un travail avec Camille AUGÉY sur le fait de renouveler aussi les prises électriques pour les forains des marchés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci pour ces précisions techniques, Valentin.

Monsieur KIMELFELD, je vais être très bref. Je me permettrai de répondre simplement sur la partie méthodologique de votre question, en tout cas c'est comme cela que je l'ai comprise.

Dans la première partie de votre propos, vous remettez en question avec une très grande habileté oratoire, j'en conviens, la sincérité de la démarche, la transparence et l'honnêteté du questionnaire. Ensuite, dans la deuxième partie de votre propos, c'est-à-dire dans votre question, vous me demandez de prendre position dans le sens d'une insincérité du questionnaire.

Nous jouons le jeu de la concertation. Nous interrogeons les commerçants et les riverains. Je crois qu'il y a déjà eu plusieurs milliers de contributions, à peu près 5 000.

L'idée est véritablement de collecter les avis et de construire ensemble une réglementation qui conviendra à tout le monde. Il y aura certainement une ligne de crête à établir, et je crois que c'est une expression qui vous est chère, mais ne me demandez pas aujourd'hui de prendre position sinon, je sais que demain ou dans quelques heures, les journaux s'en feront les choux gras et diront que cette concertation est déjà tronquée puisque le Maire a déjà rendu un avis. Or, ce n'est pas comme cela que je souhaite travailler.

Quand on lance une concertation, c'est véritablement pour prendre le temps d'écouter, d'entendre et de comprendre tous les avis avant de trancher mais je sais que vous êtes convaincu de cela, vous en avez déjà mené un certain nombre par le passé.

Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Non votant

VERNEY-CARRON Florence (ayant le pouvoir de Mme CROIZIER Laurence)

CROIZIER Laurence

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2104 - Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon — Attributions de subventions pour un montant total de 73 000 euros

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant qui a fait l'objet d'un amendement, chère Camille AUGÉY, je vous cède la parole.

Mme AUGÉY Camille, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, les structures de l'économie sociale et solidaire ont toujours été présentes pour répondre aux défis de leur siècle. Plus que jamais, alors que nous sommes confrontés au défi de la transition écologique et sociale, nous avons besoin d'elles pour construire un monde plus sobre, plus durable et plus respectueux des hommes et de la nature mais aussi plus égalitaire.

Nous avons la chance de compter sur notre territoire, riche de son passé, de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire qui développent des projets visant à construire l'économie durable de demain en développant des emplois porteurs de sens. C'est pourquoi nous avons construit une stratégie visant à soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire sur ce mandat en s'appuyant sur trois leviers : développer, promouvoir et faciliter :

- développer en mobilisant des financements grâce à une dotation à l'économie sociale et solidaire qui a quasiment triplé sur le mandat pour soutenir des projets d'intérêt général, mais aussi en activant la commande publique grâce au SPASER, mais aussi développer en accompagnant via des échanges au quotidien avec les services de la Ville pour favoriser l'implantation des acteurs de l'ESS, faciliter l'accès au foncier et les orienter vers les interlocuteurs adéquats ;
- promouvoir la promotion locale et la consommation responsable via la création et la consolidation des labels « Fabriqué à Lyon » et « Lyon ville équitable et durable », et via des campagnes de communication et de mise en avant de ces acteurs ;
- faciliter en structurant l'écosystème, consolidant les liens entre les acteurs du territoire et en développant une culture commune de l'économie sociale et solidaire.

Cet appel à projets est une parfaite illustration de notre stratégie : soutenir des initiatives économiques s'inscrivant dans l'ESS, contribuant à la transition écologique et sociale et créant des emplois pérennes sur le territoire. À travers cet appel à projets, la Ville ne se situe pas seulement en financeur d'initiatives mais en facilitateur en mettant à disposition des structures candidates toutes les ressources disponibles dans l'écosystème dans un même appel à projets afin de consolider leur projet sur l'ensemble de ses facettes.

En effet, cet appel à projets que je vous présente dans cette délibération ne ressemble à aucun autre. Il ne ressemble à aucun autre car la ville de Lyon a réuni autour d'elle un consortium d'acteurs de l'ESS experts dans l'accompagnement qui permet d'apporter aux porteurs de projet bien plus qu'une subvention.

Cet appel à projets a en effet vocation à soutenir les structures candidates vers des financements, mais aussi à travers la mobilisation d'autres leviers comme de la mise en réseau, l'appui à la recherche de locaux, l'orientation vers des dispositifs d'incubation adaptés à l'état d'avancement du projet ou encore vers des

accompagnements spécifiques tels que l'accompagnement sur la posture du dirigeant ou l'expertise économique et financière.

Je remercie d'ailleurs le collectif de huit structures qui ont accepté de participer à l'aventure et ont accepté de verser dans cet appel à projets leur expertise et leur dispositif d'accompagnement. Merci donc à Cap Services, CRESS, Mur Porteur, Alter'Incub, Anciela, Rhône Développement Initiative, Ronalpia, Fondation Emergences et le Centsept.

Je me réjouis qu'elles aient toutes accepté de renouveler leur engagement l'an prochain. Ainsi, les neuf projets soutenus pour un montant total de 73 000 euros ne sont pas repartis seulement avec une promesse de financement, mais avec un projet consolidé, nourri des expertises du jury et des accompagnements concrets adaptés à leurs besoins et complémentaires avec le soutien financier.

Afin d'illustrer mes propos, laissez-moi vous citer seulement l'exemple de Maison Ma Bille, un tiers-lieu dédié au textile engagé et durable qui rassemble une communauté de professionnels dans la conception, le recyclage, la formation, l'accompagnement et le conseil pour réinventer la deuxième industrie la plus polluante au monde.

Le projet consiste à ouvrir un nouveau site sur 2022 pour accompagner la transition des modèles productifs classiques vers le réemploi et la circularité. Grâce à l'appel à projets, ils sont repartis avec un financement mais aussi un appui de CAP Services pour la mise en réseau, des rendez-vous individuels avec Alter'Incub pour les aider sur la structuration du collectif, un appui de RDI pour la recherche de financements et enfin la CRESS, à travers le collectif Mur Porteur, pour la recherche de locaux.

C'est bien en créant ce type de synergies que l'on soulève les obstacles et que l'on consolide l'initiative qui pose, projet par projet, les bases du monde durable de demain.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération qui a reçu un avis favorable de la Commission et des conseils d'arrondissement concernés. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Camille. Un amendement a été déposé sur ce rapport. Cet amendement a été porté à votre connaissance par diffusion sur le portail espace élus. Madame CONDEMINE, je vais vous donner la parole dans un instant. Je vous remercie de grouper votre intervention avec la présentation de cet amendement. C'est à vous.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : Merci, Monsieur le Maire, je vais bien sûr grouper. Ce sera assez rapide. Je ne vais pas revenir sur le fond du texte dont nous partageons évidemment les enjeux pour l'économie sociale et solidaire.

Il s'agit d'un amendement constructif, le même que celui que nous avons fait il y a quatre mois quasiment jour pour jour, qui avait pour objectif de professionnaliser et d'aider à la professionnalisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui souvent sont pleins de bonne volonté mais ne sont pas équipés pour avoir un volet plus technique en termes de pérennité de leurs interventions.

D'ailleurs, sur ce sujet de pérennisation, je voudrais dire à Madame l'Adjointe que nous souhaitons que nous allions — le Conseil municipal dans sa totalité — au-delà du coup de pouce, comme elle l'a évoqué en Commission, mais plutôt vers une politique de pérennisation de ces structures. Voilà pourquoi nous vous proposons plutôt de passer sur un document-cadre qui créerait un cadre lisible dans la durée pour cette politique.

Vous avez donc dans cet amendement la proposition d'une charte de l'économie sociale et solidaire, qui serait partagée par l'ensemble des intervenants dont vous avez cité les noms et qui permettrait un accompagnement dans la durée de la totalité des structures et non pas uniquement de celles qui sont déjà en capacité, en réalité, d'avoir une vision plus claire sur les subventions et sur la pérennité économique de leurs territoires.

Je ne sais pas si à ce stade vous voulez que je lise ce qui est en gras ou si tout le monde a pu en prendre connaissance.

M. LE MAIRE : Tout le monde l'a reçu sur l'espace élus, sauf si vous souhaitez en faire un commentaire plus détaillé.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : Non, j'imagine que chacun l'a lu. Dans un esprit constructif, je vous demande donc et j'espère que vous donnerez un avis favorable à cet amendement.

M. LE MAIRE : Madame AUGÉY, en réaction ?

Mme AUGÉY Camille, rapporteur : Chers collègues, vous l'aurez peut-être remarqué, cet amendement a un goût de réchauffé, et pour cause. Comme vous l'avez vous-même dit, Madame CONDEMINE, il s'agit du

copié-collé quasiment mot pour mot de l'amendement déposé par le groupe Pour Lyon sur la délibération concernant les épiceries sociales et solidaires portée par mon collègue Gautier CHAPUIS au Conseil municipal de mai.

C'est un peu trop mot pour mot d'ailleurs puisqu'on y retrouve encore quelques traces malheureuses des épiceries sociales et solidaires qui n'ont pas été effacées. Si à l'avenir vous déposez une troisième fois cet amendement, je vous invite à bien vérifier qu'il a été adapté à la délibération concernée.

Néanmoins, ce n'est évidemment pas à cause de ce malencontreux copié-collé que je vous incite à ne pas voter pour cet amendement. La charte partenariale peut paraître être une bonne idée en théorie, permettant de consolider le modèle économique de ces structures en créant un groupe support pour leur développement.

Toutefois, le modèle que vous proposez nous pose plusieurs problèmes. Il montre tout d'abord une complète défiance par rapport à la gestion des associations, organisant une tutelle avec une autre association que vous jugez plus solide alors que les associations que vous citez sont elles-mêmes assez dépendantes des subventions publiques. Par exemple, le budget de la CRESS est composé à 71 % de recettes provenant de financements publics alors même que certaines structures qui sont subventionnées, comme Maison Ma Bille, dont je parlais tout à l'heure, ont extrêmement peu de subventions publiques dans leur modèle économique.

Il montre ensuite une totale méconnaissance des structures de l'économie sociale et solidaire et de leur diversité. Je peux vous citer l'exemple d'Acome, une entreprise industrielle dans le câblage haute technicité et acteur international majeur sur son marché, avec un chiffre d'affaires de plus de 500 millions d'euros et près de 2 000 salariés, qui est une structure de l'économie sociale et solidaire, ou encore la MAIF, mutuelle d'assurance qui obtient en 2021 un résultat net de 155 millions d'euros et qui est aussi une structure de l'économie sociale et solidaire.

Quand vous affirmez « pour rappel, les établissements de l'économie sociale et solidaire sont très dépendants des solutions publiques », c'est une contre-vérité.

Néanmoins, je peux vous assurer que nous poursuivons le même objectif que vous, à savoir l'émergence de projets viables. C'est d'ailleurs l'un des critères que nous avons mis dans l'appel à projets.

Toutefois, nous l'avons réalisé sans tomber dans les généralités que vous énoncez ici. Ainsi, si vous avez lu avec attention la délibération, comme je le pense, vous aurez constaté que nombre des structures que vous citez sont déjà dans le consortium de l'appel à projets afin d'apporter leur expertise, que ce soit de la mise en réseau, de l'appui à la recherche de locaux, ou encore de l'accompagnement et du conseil, mais toujours dans le respect de leur projet et de façon adaptée à leurs besoins.

Je trouve en revanche particulièrement problématique que vous proposiez d'adjoindre de manière officielle dans cette délibération des structures que vous n'avez aucunement consultées pour leur demander si elles étaient d'accord pour participer à votre dispositif. En tant que Présidente de l'une des structures que vous citez, je trouve cela assez dérangeant.

Enfin, j'aimerais dire que c'est aussi le rôle des directions, et en l'occurrence ici de la Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat, de suivre les structures que nous subventionnons. Je souhaite ici leur réaffirmer toute ma confiance en ce sens.

À nouveau, vous l'aurez compris, je vous invite à voter contre cet amendement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame CONDEMINE, une réaction rapide puis nous passons au vote de l'amendement.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : Je veux bien être rapide mais j'avoue ne pas trop comprendre la réponse car il s'agit d'une charte, et non pas de choisir à la place, de délibérer ou de juger. Il s'agit d'une charte comme il en existe de nombreuses. Il en existe une sur l'égalité. Il existe la charte des 1 000 à la maison de l'emploi. Il existe des chartes et elles ont juste un objectif, c'est que l'ensemble des acteurs qui interviennent sur un territoire partagent des valeurs ou un sens commun.

Après, à vous, Madame, de décider quels sont les acteurs qu'il faudrait mettre autour de la table pour élaborer la charte la plus pérenne et la plus cohérente possible. Ce n'est pas à moi de vous le dire.

Vous avez cité dans cette délibération un certain nombre de structures. Je me suis contenue à ces structures. Maintenant, si vous considérez que ce ne sont pas les bonnes, je vous laisse évidemment le loisir de les changer, mais ce n'est pas de l'intervention dans les structures. Il s'agit juste de signer une charte pour l'instant dans l'objectif de partager des valeurs.

Madame - ou plutôt devrais-je dire « maîtresse » parce que j'ai l'impression d'être à l'école – je suis désolée pour la coquille. Des coquilles, il y en a beaucoup, nous en faisons tous et je ne crois pas que ce soit le sujet de cet amendement.

Je le regrette. C'est à mon avis vraiment un amendement de progression que nous pourrions tous voter. Je ne vois pas, au-delà de la coquille et d'une mécompréhension sur un jugement éventuel, où est le problème. Je le regrette.

M. LE MAIRE : Merci, Madame CONDEMINÉ. Je mets aux voix cet amendement avant de voter le rapport et je vous invite à voter contre.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Amendement déposé par le groupe Pour Lyon

Contre

Groupe Les Ecologistes ; Groupe Lyon en commun ; Groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique

(Rejeté)

M. LE MAIRE : L'amendement est rejeté.

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Vote du rapport 2104

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants ; Groupe Progressistes et Républicains

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le projet de délibération est adopté.

2022/1976 - Attribution d'une subvention d'un montant de 12 740 euros à la Chambre d'agriculture du Rhône pour financer son programme d'actions destinées à favoriser une alimentation de proximité pour les Lyonnais et approbation d'une convention

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport 1976 pour lequel je cède la parole à Monsieur CHAPUIS. C'est à vous.

M. CHAPUIS Gautier, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je suis très heureux de vous présenter cette délibération qui propose une convention entre la ville de Lyon et la Chambre d'agriculture du Rhône, adossée à une subvention de 12 740 euros.

Dans la suite de notre travail commun de l'année dernière, cette convention propose quatre axes de collaboration que je vais balayer très rapidement.

Le premier axe concerne l'approvisionnement en produits locaux des cantines scolaires. Cela fait suite au renouvellement de notre marché de la restauration scolaire et notamment aux exigences en matière de produits locaux. Je vous rappelle qu'une commission agricole se tient maintenant tous les six mois, regroupant la ville de Lyon, notre prestataire et la Chambre d'agriculture du Rhône.

L'axe 2 prévoit la valorisation des produits locaux sur les marchés de plein vent. Cela fait suite au travail mené notamment par Camille AUGÉY, que je félicite ici, sur le renouvellement du règlement des marchés. Nous allons entrer dans une démarche expérimentale d'identification des produits sur nos étals avec un dispositif qui s'appelle « Ici c'est local », qui est porté par l'INRAE. C'est notamment dans cette démarche que la Chambre apportera son expertise.

L'axe 3 est basé sur les filières d'approvisionnement chez les professionnels de la restauration. La Chambre d'agriculture est partenaire de l'événement que nous organisons, ici à l'Hôtel de Ville, qui s'appelle « En terroir connu ». La première édition a eu lieu cette année et nous comptons bien la renouveler l'année

prochaine. C'est une matinée de rendez-vous entre professionnels de la restauration, de l'hôtellerie et également de la production dans le but d'aider le développement et l'approvisionnement local de la filière.

Les axes 4 et 5, que je regroupe, concernent la production de données d'analyse et d'enquêtes et le lien qui nous est cher de ville-campagne. La Chambre d'agriculture sera support et relais sur des questionnaires visant à mieux connaître les besoins des producteurs et des productrices localement et elle apportera aussi tout son soutien au déploiement d'activités pédagogiques pour les écoles lyonnaises en s'appuyant notamment sur le réseau des fermes pédagogiques Bienvenue à la ferme. Je ne sais pas si vous connaissez.

C'est avec une grande fierté que je dis cela puisque le réseau départemental français Bienvenue à la ferme du Rhône est le premier réseau français avec 17 fermes pédagogiques.

Je suis personnellement très heureux de ce partenariat et de la richesse agricole du territoire qui nous entoure et je vous encourage, mes chers collègues, à voter favorablement cette délibération qui a reçu l'avis favorable de la Commission. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demandes d'interventions.

2022/2102 - Attribution de subventions pour un montant total de 18 000 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

2022/2106 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant modificatif à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) — « Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi de Lyon » (MMI'e), sis 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7e

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

2022/2107 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle — Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 26 500 euros

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

Ne prend pas part au vote

VIVIEN Emmanuel

(Adopté.)

2022/2109 - Territoire zéro chômeur de longue durée La Plaine Santy à Lyon 8e - Approbation et autorisation de signature des conventions pluriannuelles 2022-2026 avec l'association nationale « Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée », sise 76 rue du Faubourg Saint - Denis à Paris 10e

Rapporteur : Mme AUGÉY Camille

(Adopté.)

2022/2103 - Attribution d'une subvention pour un montant de 3 500 euros à la Maison des Solidarités pour le projet des balades interculturelles développées à Lyon dans le cadre du réseau des associations voyagistes « DéPart » et approbation d'une convention

Rapporteur : Mme TOMIC Sylvie

(Adopté.)

2022/2105 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire pour un montant total de 50 500 euros

Rapporteur : Mme TOMIC Sylvie

Ne prend pas part au vote

MICHAUD Raphaël (ayant pouvoir de Mme AUGÉY Camille)

AUGÉY Camille

(Adopté.)

2022/2108 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 phase 2 et lancement de l'appel à projets internationaux 2023 avec de nouvelles modalités

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je les mets au vote de manière groupée. Ils n'ont pas fait l'objet d'une demande de parole et ont reçu un avis favorable de la Commission. Pour individualiser votre vote, adressez-vous à la Direction des assemblées.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SURETE

2022/2098 - Lancement de l'opération n° 60 SEECOP « Eco-patrimoine — Aide à la rénovation thermique du bâti ancien » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00016 — Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission urbanisme, nature en ville et sûreté. Pour ce premier rapport 2098, je cède la parole à Monsieur MICHAUD.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la ville de Lyon ne laisse pas ses habitants seuls face à leur facture énergétique, surtout quand cette dernière a doublé en moins d'un an. Chaque Lyonnais a droit à du bien-être dans son lieu de vie, que ce soit lors des canicules ou des frimas. La loi Climat et Résilience promulguée en août 2021 avait donné un premier rythme avec l'interdiction progressive de la relocation des logements avec une étiquette énergétique basse, à DPE F ou G.

La guerre en Ukraine, la crise de l'énergie, bouleversent ce calendrier prudent en démultipliant le montant des factures et en poussant les ménages vers la précarité énergétique. Face à cette accélération, la présente délibération propose une aide additionnelle de la Ville, une aide écopatrimoine, aide à la rénovation thermique du bâti ancien.

Nous parlons ici d'une aide ciblée, sur un impensé des aides nationales et métropolitaines, le bâti ancien. Le bâti ancien représente un quart des logements à Lyon. Ces bâtiments nécessitent une approche spécifique liée à leur intérêt patrimonial. Avec les solutions éligibles à cette aide, plus d'angle mort.

Les solutions techniques sont éprouvées. C'est une opportunité de permettre aux acteurs du ravalement de changer leurs pratiques. Chacun est invité à s'habituer à un nouvel équilibre entre patrimoine et transition énergétique.

Chers Lyonnais, à chaque fois qu'un ravalement de façade est envisagé dans votre propriété, dans votre logement, posez-vous la question. « Et si j'en profitais pour réduire ma consommation énergétique ? Et si j'améliorais mon bien être quotidien ? »

Chers Lyonnais, comptez sur la ville de Lyon pour être à vos côtés et sur mon engagement personnel.

C'est un avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Merci. Madame GAILLIOUT c'est à vous pour cinq minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération que vous nous proposez aujourd'hui ressemble à s'y méprendre aux délibérations portant sur les mêmes objectifs que nous avons pu prendre dans le mandat précédent.

Nous le savons, l'écorénoovation des bâtiments les plus énergivores est un des leviers les plus importants à notre disposition pour lutter contre le réchauffement climatique et en même temps permettre aux habitants de ces logements de drastiquement diminuer leurs factures énergétiques. En cette période, ce n'est pas négligeable.

En effet, entre un logement classé catégorie A et un logement classé F, on observe un démultiplicateur de 10 du prix du chauffage par mètre carré. Au-delà de l'aspect écologique de la question, il y a également un indéniable aspect social que nous devons avoir à l'esprit lorsque l'on accompagne la rénovation thermique de nos bâtiments. Je vous rappelle à ce titre que des habitants du parc de la SACVL nous avaient alertés en mars dernier devant l'explosion de leurs factures liée à l'augmentation des prix des énergies. Je vous laisse imaginer leur situation en fin d'année si la situation continue sur la même lancée.

À ce sujet, et parce que cet enjeu est fondamental, je me permets d'attirer votre attention sur les limites constatées aux dispositifs et subventions que nous mettons en place. En effet, dans de nombreuses situations, on constate un non-recours aux aides et in fine l'abandon de la rénovation thermique des bâtiments avec deux causes bien identifiées.

La première est le reste à charge une fois les aides déduites. On peut arriver, toutes aides confondues, à un reste à charge de 40 %, ce qui peut paraître peu sur le papier mais ce qui demeure bien au-delà des capacités d'investissement des personnes concernées. Nous avons par exemple de nombreux cas de copropriétés dégradées dans Lyon, dont les propriétaires ne peuvent plus réaliser ces travaux. C'est un problème de plus en plus prégnant et il serait pertinent que notre Ville s'engage auprès d'eux pour leur proposer des solutions.

Dans certains cas, les bâches publicitaires permettaient de financer une partie des travaux. Vous avez fait le choix de combattre ce genre de pratiques, mais il vous faut à présent vous demander ce que vous proposez en échange lorsque cette perte ne permet plus le projet de rénovation.

La seconde est la complexité administrative relative à ces aides. En effet, la complexité des démarches pour comprendre les aides, toutes les identifier, savoir lesquelles sont cumulables avec quelles autres et lesquelles s'annulent, amène bien des particuliers à renoncer. Des accompagnements existent, mais ils sont pour l'heure trop peu nombreux et trop méconnus compte tenu de l'effort à faire et des besoins identifiés sur ce sujet.

Il nous apparaît nécessaire que la ville de Lyon se positionne sur cette question et entre dans une logique de l' « aller vers » les copropriétés identifiées comme devant être rénovées au plus vite pour les informer sur l'existence des dispositifs et les accompagner pour le montage des dossiers et la recherche de solutions de financement le cas échéant. Cela permettrait sans doute à bon nombre de nos concitoyens de sauter le pas et de faire un geste qui réponde à la fin du monde comme à la fin du mois. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur BILLARD, c'est à vous pour trois minutes.

M. BILLARD Romain : Monsieur le Maire, mes chers collègues, par cette délibération, vous faites le lancement de l'opération écopatrimoine, une aide à la rénovation thermique du bâti ancien. Ce bâti représente à Lyon globalement 79 000 logements, soit 26 % du parc de logements, estimation basée sur les immeubles construits avant 1946.

Cette aide va évidemment dans le bon sens et doit permettre aux propriétaires de bâti ancien de faire des travaux de rénovation thermique, mais surtout des travaux de qualité qui doivent préserver la qualité esthétique et architecturale du bâti, en un mot, notre cadre de vie. C'est en effet une bonne chose car trop souvent, on met patrimoine et bâti ancien en opposition avec l'écologie, ce qui est une aberration.

Comme beaucoup, je suis convaincu que le premier geste écologique est celui de préserver les ressources et d'assurer leur bonne gestion. Faire du réemploi et de la rénovation de qualité plutôt que de la démolition ou du greenwashing doit être une priorité.

Rénovation énergétique n'est pas une formule magique et tous les projets de rénovation thermique ne sont pas écologiques. Remplacer, par exemple, des fenêtres bois en simple vitrage par du double vitrage PVC fabriqué en partie ou totalement à l'autre bout de la planète me laisse toujours sceptique, comme l'isolation par l'extérieure dans de nombreux cas, qui n'est pas à la hauteur de la beauté léguée à notre ville.

Cette convention de partenariat avec subventions va donc dans le bon sens mais reste finalement insuffisante dans son montant d'enveloppe de 420 000 euros par rapport à l'ampleur des objectifs et des enjeux. Poussera-t-elle les propriétaires et copropriétés à choisir la qualité, les aides et subventions sur des travaux ou des installations à mon sens discutables ou qui prêteront à discussion dans les prochaines années restant plus larges, majoritaires et mieux dotés en enveloppe budgétaire ?

C'est pour cette raison qu'en plus de subventions bien fléchées en parallèle, il faut amplifier la simplification qui était en effet évoquée, puisque ce fouillis fait qu'il est difficile pour les concitoyens de s'y retrouver, mais aussi amplifier la sensibilisation de ces aides de qualité au patrimoine et au bâti ancien dans son ensemble mais aussi au bâti des Trente Glorieuses.

Dans le 6^e arrondissement, avec par exemple les journées du patrimoine du week-end dernier, nous nous y attelons. Depuis plusieurs années, des balades urbaines que j'ai le plaisir d'animer ont pour vocation notamment de sensibiliser les habitants sur leur logement et leur copropriété.

Si vous donnez les moyens financiers et de sensibilisation, nous serons ravis, notamment dans le 6^e arrondissement, de vous aider dans cette rénovation où durabilité, qualité et économie prennent un sens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur GIRAUD, c'est à vous pour trois minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, effectivement, dans le prolongement de cet été caniculaire et des augmentations des coûts de l'énergie, notre groupe ne peut que soutenir les initiatives prises par notre municipalité ou d'autres partenaires publics qui viseraient à améliorer l'isolation thermique des bâtiments résidentiels, y compris les plus complexes comme ceux qui sont visés ici par cette délibération.

Concernant ce sujet qui s'invite à notre Conseil municipal, notre groupe souhaitait vous alerter de la situation dans laquelle se retrouvent aujourd'hui l'ensemble des bailleurs et notamment sociaux qui portent à eux seuls plus 5,5 millions de logements en France, avec une situation de prise en étau entre deux injonctions qui résonnent comme deux urgences, celle climatique bien sûr, mais celle aussi liée à la pénurie d'offres sociales. Faut-il rappeler que 10 000 personnes sont en attente d'un logement social à Lyon, avec un délai d'attente moyen estimé à deux ans ?

Le secteur du logement social va devoir fournir des efforts accrus tant sur les champs de la rénovation de son parc que celui de son extension par de l'offre nouvelle pour répondre aux besoins. Mais aujourd'hui en France ce sont chaque année à peine 100 000 logements sociaux qui bénéficient d'une rénovation et 65 000 nouveaux logements sociaux qui ont été livrés en 2020. C'est peu, bien trop peu pour répondre à ces deux impérieuses exigences.

Dans le même temps, nous faisons face à un État schizophrène, qui à la fois a réduit les marges de manœuvre des bailleurs sociaux depuis la loi de finances de 2018 avec la diminution des APL conjuguée à l'augmentation de la TVA sur la construction, mais qui, dans sa culture jusqu'au-boutiste du « en même temps », a inscrit dans le même temps dans la loi climat et résilience des objectifs très ambitieux de rénovation thermique afin des respecter la trajectoire de la stratégie nationale bas carbone. À quoi bon fixer

des objectifs ambitieux sans donner des moyens aux premiers acteurs de la production et de la rénovation de logements que sont les bailleurs sociaux ?

Pour nous, groupe Socialiste, il ne doit pas y avoir d'arbitrage. Notre Ville et plus largement notre Métropole devront tenir ce double objectif en se dotant de moyens tout autant pour accélérer les rénovations que pour produire de manière ambitieuse de nouveaux logements, car effectivement, s'il s'agit aujourd'hui de pouvoir « bien habiter en ville », il faut tout d'abord se donner les moyens d'habiter en ville. Cela passe donc par de nouveaux mécanismes financiers qu'il faudra penser ces prochains mois et années avec des participations ou des garanties accrues de la part des acteurs publics afin de desserrer cet étau.

Nul doute que ces enjeux budgétaires alimenteront les débats du prochain congrès HLM de l'USH qui se déroulera la semaine prochaine à Lyon. Nul doute aussi qu'ils alimenteront les prochaines réflexions et actions de notre assemblée à venir, par le biais notamment de sa nouvelle conseillère déléguée au « bien habiter en ville », Sophia POPOFF. Notre groupe se tient à sa disposition pour avancer sur des propositions qu'il reste encore à inventer, en collaboration avec les conseils d'administration des bailleurs au sein desquels nous siégeons.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GIRAUD. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Non votant

CONDEMINÉ Anne-Sophie

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/2099 - Dispositif de propreté du quartier Confluence à Lyon 2e par la Métropole de Lyon - Avenant à la convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport 2099 relatif au dispositif de propreté du quartier Confluence à Lyon dans le 2^e arrondissement avec, sur ce dossier, une prise de parole de trois minutes de Monsieur CUCHERAT. C'est à vous.

M. CUCHERAT Yann : Elle est retirée.

M. LE MAIRE : Très bien. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Non votant

CONDEMINÉ Anne-Sophie

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demandes d'interventions.

2022/2097 - Projets « Quartiers fertiles » de Mermoz/Langlet-Santy (Lyon 8^e) et de la Duchère (Lyon 9^e) - Approbation et autorisation de signature des conventions financières avec la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

(Adopté.)

2022/2100 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 12 200 euros

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole, qui ont tous reçu un avis favorable de la Commission, avec possibilité d'individualiser votre vote, comme d'habitude, en vous adressant à la Direction des assemblées.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : C'est adopté.

**COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION
GENERALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES**

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission finances, commande publique, administration générale, promotion des services publics et ressources humaines.

2022/1981 - Rapport des mandataires de la Société publique locale (SPL) Lyon Part Dieu - Exercice 2021

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour ce premier rapport, Madame HENOCQUE, vous avez la parole.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport a été présenté en commission finances et a obtenu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci. Madame PERRIN-GILBERT, c'est à vous pour quatre minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, mes chers collègues, à l'occasion de ce rapport qui concerne la SPL Lyon Part Dieu, mais également au regard du dossier suivant concernant la SPL Lyon Confluence, je souhaitais, avec le groupe Lyon en commun, souligner la place et la présence de la culture et de l'art dans ces quartiers de la Part Dieu et de la Confluence.

En témoigne par exemple la fresque dressée depuis le 30 août dernier à l'entrée de la gare Part Dieu à l'occasion de la Biennale d'art contemporain. Il s'agit d'une fresque qui représente un foulard de soie florale dont les bannières calligraphiques portent les noms, écrits en arabe, de Lyon et de Beyrouth.

Au-delà de cette œuvre artistique installée à l'occasion de la Biennale, un travail est mené en profondeur entre les directions de la SPL Part Dieu, de la bibliothèque municipale de la Part Dieu, de l'Auditorium ONL de Lyon, car il est important d'imaginer la vie actuelle, la vie à venir de ces quartiers en transformation en y incluant la présence forte de ces deux équipements culturels majeurs que sont l'Auditorium ONL et la bibliothèque de Lyon.

Je voulais souligner le travail en partenariat et la réflexion en partenariat qui sont menés entre ces directions culturelles et la direction de la SPL Part Dieu. En effet, il est important de mener, et je sais que c'est le cas, à l'insertion dans le tissu urbain architectural de ces deux équipements.

Par rapport au dossier suivant qui concerne la SPL Confluence, je voulais également souligner la présence forte du Musée Confluence, et nous avons la chance d'avoir sur ces rangs la Présidente de ce musée, mais également d'autres lieux et équipements, et je pense par exemple à Hôtel71 ou au Sucre, et bien sûr la salle de musiques actuelles le Marché Gare qui vient de rouvrir le week-end dernier, que nous allons inaugurer prochainement. Elle vient de rouvrir après quatre années de travaux.

Pour avoir sondé quelques publics très amateurs de musiques actuelles voire spécialistes de musiques actuelles et de techno, les retours que j'ai eus sont assez dithyrambiques quant à l'acoustique de cette salle et au confort pour les amateurs de ce genre musical. Désormais, le Marché Gare est une salle de 400 personnes, ce qui en fait une jauge stratégique pour les musiques actuelles sur Lyon. C'est également une petite salle de concert, avec une jauge de 50 personnes environ qui sera très favorable à l'émergence dans le milieu des musiques actuelles, à la découverte, et des temps de déjeuner-concert sont ainsi prévus.

Je dois signaler également un lien fort qui est d'ores et déjà tissé avec le laboratoire des musiques actuelles du Conservatoire à rayonnement régional et qui va permettre ainsi aux jeunes gens en formation de pouvoir se tester et s'améliorer sur scène, au contact d'un public bienveillant et avec une jauge raisonnable.

Je voudrais nous féliciter que le quartier de la Part Dieu et de Confluence soient des quartiers à forte valeur créative, à forte valeur artistique. Cela nous promet de très belles années en perspective.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, chère Nathalie, et soyez assurés qu'avec les autres casquettes que je porte de temps en temps, il m'importe que justement cette coopération culturelle pour laquelle nous avons voté la charte tout à l'heure se déploie au-delà même des acteurs culturels mais aussi au travers de tous les acteurs et de toutes les parties prenantes de la ville, et c'est le cas avec nos deux SPL.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

CROIZIER Laurence

RUNEL Sandrine

Mise au point

Madame BLANC Françoise a fait savoir qu'elle avait voulu ne pas prendre part au vote

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1982 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2021

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, qui est également le rapport des mandataires, Madame HENOCQUE.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. En effet, la Direction de la SPL Lyon Confluence est également venue présenter son rapport de mandataire à la Commission, qui a émis un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur OLIVER, c'est à vous pour quatre minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais être beaucoup plus rapide. Comme Madame PERRIN-GILBERT je me réjouis de la réouverture du Marché Gare et de l'inauguration que nous allons pouvoir faire ensemble jeudi prochain, le 27, parce qu'évidemment, la ville de Lyon, la Métropole et la région ont toutes participé à la rénovation de ce bâtiment et c'est une véritable chance pour notre quartier.

Le fond de mon propos n'est pas forcément sur la gestion de la SPL à proprement parler, parce que nous avons eu l'occasion de le dire en Commission, le Directeur de la SPL et l'ensemble des équipes font un travail formidable pour essayer de faire sortir de beaux projets pour notre quartier.

Je voulais plus vous faire un petit retour d'expérience sur les deux ans de la piétonnisation du bas du cours Charlemagne et les impacts un peu négatifs que nous avons à ce stade. Si j'en parle aujourd'hui, c'est pour que vous puissiez essayer de trouver des solutions pour que ces désagréments cessent.

Le premier des désagréments manifestes, qui a été soulevé par bon nombre de riverains et qu'avec mon équipe municipale nous avons été constatés également, c'est la forte présence de différents scooters et de deux roues sur cette partie du cours Charlemagne. Pour que l'ensemble des conseillers municipaux aient les

choses en tête, sur des parties creuses de la journée, on va avoir entre 30 et 50 scooters qui passent, et sur des périodes un peu plus denses comme le midi ou le soir vers 18 heures ou 19 heures, ce sont entre 250 à 300 scooters qui slaloment entre les piétons, surtout sur les trottoirs parce qu'il faut bien reconnaître que la partie qui était anciennement utilisée par les voitures est très peu fréquentée. Là-dessus, je pense qu'il y a un vrai travail de fond que nous devons essayer de mener parce que cela pose véritablement un problème.

Le deuxième sujet majeur est encore lié à cette piétonnisation. C'est la désertion du centre commercial de Confluence. Nous avons plus d'une dizaine de cellules qui sont en cours de commercialisation et qui ne trouvent pas de preneurs. Je pense à l'ancien Décathlon dans lequel nous avons installé un centre de vaccination temporaire, et je pense également à l'ancien Adidas. Lorsque nous en parlons avec le centre commercial, le motif numéro un évoqué est la piétonnisation de ce Cours Charlemagne.

La dernière chose que je voudrais évoquer avec vous, c'est une remontée des riverains du quai Perrache qui se plaignent d'avoir trop de circulation sous leurs fenêtres. Ils se plaignent de trop de circulation sur le quai Perrache, mais c'est vrai que ces habitants ont malheureusement en plus l'autoroute sous les yeux et donc ce double désagrément lié à la piétonnisation les pénalise et je voulais donc me faire le relais de leur parole aujourd'hui, lors de ce Conseil.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur OLIVER. Je me permets juste de rebondir sur l'un des points. Ne venez pas jeudi parce que l'inauguration est mardi prochain. Vous seriez seul pour inaugurer le nouveau Marché Gare et ce serait dommage.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Ne prend pas part au vote

CROIZIER Laurence

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1986 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2023

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant relatif aux dotations aux arrondissements, Madame HENOCQUE vous avez la parole.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Merci. Le Conseil municipal doit arrêter les modalités de répartition des dotations des arrondissements et délibérer sur le montant total des crédits qu'il est proposé d'inscrire à ce titre au budget primitif 2023.

Les nouveaux montants ainsi que les modalités de la répartition de la dotation de gestion locale, de la dotation d'animation locale et de la dotation d'investissement ont été présentés et validés lors de la conférence budgétaire du 7 juillet 2022 après concertation dans le cadre de la conférence des maires d'arrondissement.

Je vais présenter en quelques mots cette délibération parce qu'elle est particulièrement importante pour notre démocratie locale.

Comme vous le savez, les mairies d'arrondissement bénéficient de deux dotations de fonctionnement et d'une dotation d'investissement. Tout d'abord, la dotation de gestion locale permet aux arrondissements de faire face aux dépenses liées aux équipements transférés dont ils ont la charge et aux services qui relèvent de leurs attributions.

Elle s'élèvera pour 2023 à 4 423 000 d'euros, soit une diminution de 373 000 euros que je vais expliquer. En effet, elle est composée de deux parts. La première part correspond aux dépenses de fonctionnement engagées au titre des équipements transférés et des services relevant des arrondissements et ne peut pas être inférieure à 80 % du montant global de cette dotation de gestion.

Pour l'exercice 2023, cette part est de 3 874 000 euros parce qu'elle intègre les crédits supplémentaires alloués aux mairies d'arrondissement pour la prise en charge des équipements dont la gestion a été confiée aux arrondissements par délibérations du Conseil municipal du 27 mai 2021 et du 7 juillet 2022. Concernant les équipements qui viennent d'être transférés, uniquement trois relais petite enfance dans le

5^e arrondissement sont pris en compte. Le calcul des autres équipements qui ont été transférés est en cours par les services et fera l'objet d'une décision modificative autour du mois de juin 2023.

Nous avons également, et je le réexpliquerai tout à l'heure, diminué la dotation de gestion pour réabonder la dotation d'animation locale. Il s'agit donc d'une diminution de 464 000 euros. Enfin, cette dotation de gestion connaît évidemment le retrait des crédits alloués en 2022 pour la prise en charge des plateaux-repas des bureaux de vote pour les quatre tours d'élection, soit -82 320 euros.

La seconde part de la dotation de gestion est répartie entre les arrondissements, pour moitié en fonction de la population de l'arrondissement et pour moitié en fonction du revenu fiscal des habitants. Cette seconde part s'élève, pour 2023, à 549 000 euros.

Ensuite, les mairies perçoivent la dotation d'animation locale, qui est destinée à financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale, en particulier aux activités culturelles et aux interventions motivées par des travaux d'urgence, présentant le caractère de dépenses de fonctionnement et liées à la gestion des équipements transférés.

Pour cette année 2023, la dotation d'animation locale s'élèvera à 936 100 euros, soit une progression de 460 000 euros financée par la réduction à due concurrence de la dotation de gestion.

Il s'agit là d'un travail qui a été effectué avec les mairies d'arrondissement, puisqu'un travail fin, avec le contrôle de gestion également, a montré que sur les cinq dernières années, il y avait des excédents importants de dotation de gestion et qu'inversement, les mairies d'arrondissement utilisaient plus de budget pour l'animation locale que ce qui était réellement attribué en dotation d'animation locale, d'où ce rééquilibrage entre la dotation de gestion et la dotation d'animation locale afin que les mairies d'arrondissement puissent avoir plus de moyens officiellement pour pouvoir animer le territoire.

Est-ce que les dotations d'animation locale de vos arrondissements ne vous intéressent pas, Monsieur OLIVER et Monsieur BLACHE ?

M. LE MAIRE : C'est juste un sujet qui vous concerne en priorité, donc c'est juste normal d'écouter ce qu'est en train de dire Audrey, s'il vous plaît. Merci. Audrey, poursuivez.

Mme HENOCQUE Audrey, rapporteur : Ce travail a visé plus d'équité entre les habitants des arrondissements pour atteindre une dotation d'animation locale par habitant plus proche d'un arrondissement à l'autre, mais également à soutenir les mairies des arrondissements les moins peuplés puisque la somme de base de la dotation d'animation locale qui était jusqu'à présent de 20 000 euros par arrondissement sera maintenant de 30 000 euros. Ces critères, comme je le disais tout à l'heure, ont été discutés en CMA et en conférence budgétaire.

Enfin, la troisième dotation est la dotation d'investissement qui permet aux mairies d'arrondissement de supporter les dépenses d'investissement afférentes aux équipements transférés. Le critère d'attribution est de 2 euros par habitant et pour 2023, elle s'élève à 1 053 000 euros.

Il est important d'indiquer, comme je le disais, que l'impact des transferts d'équipement aux mairies d'arrondissement actés par la délibération de juillet sera calculé courant 2023 et que la dotation de gestion sera revalorisée au moment de la DM1.

Il est à noter également que des crédits sont prévus en 2023 sur le budget principal au niveau de la délégation « proximité et relation aux habitants » pour faire face aux dépenses liées au fonctionnement des conseils d'arrondissement des enfants, qui ne portera donc pas sur les budgets des mairies d'arrondissement en 2023.

Enfin, et c'est très important, les effets de la hausse des fluides et du marché d'alimentation des crèches sont en cours d'analyse entre les services centraux et les directions générales des arrondissements, et il est d'ores et déjà prévu de pouvoir affecter des budgets supplémentaires aux dotations de gestion lors de la DM1 de 2023 si le coût des fluides excédait les montants disponibles dans les dotations de gestion de l'ensemble des arrondissements.

Voilà ce que je pouvais indiquer pour présenter cette délibération. Elle a obtenu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, chère Audrey. Monsieur KEPENEKIAN, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme GALLIOUT Béatrice : C'est moi qui prendrai la parole.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes en septembre 2022 et pour la troisième année consécutive, les moyens dédiés aux arrondissements pour leur permettre de devenir les grands acteurs de la proximité et de l'action en direction de nos concitoyens ne connaissent pas de sensible hausse.

Pire, il nous a été expliqué en Commission que, les arrondissements ne dépensant pas l'intégralité de leur enveloppe de fonctionnement, il n'était pas nécessaire de la revaloriser pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie dont vous estimez l'impact global à près de 1 million d'euros.

Au-delà de ne pas faire évoluer leur rôle, il semblerait donc que vous ayez suffisamment stérilisé l'esprit d'initiative de nos mairies d'arrondissement pour qu'elles ne soient pas en mesure de dépenser les enveloppes qui leur sont allouées, enveloppes qui permettraient pourtant de faire vivre nos quartiers et d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.

Cette situation, accompagnée du fait qu'il n'y ait toujours, à notre connaissance, pas de travail de mené pour le renforcement de la place de nos arrondissements dans notre ville, nous laisse désormais à penser que vous avez définitivement abandonné cette idée. Pourtant, parmi vos promesses de campagne, s'il en était une qui aurait eu un véritable impact sur le renforcement de la proximité entre élus locaux et citoyens, entre institutions publiques et problématiques des territoires, c'était bien celle-ci.

Notre démocratie souffre de ce manque de lien, de confiance entre les citoyens et leurs représentants. Renforcer ces liens passera nécessairement par une revitalisation de nos mairies d'arrondissement, et non par leur contournement via la mise en place de budgets participatifs directs, qui les effacent autant qu'ils créent les conditions de l'invisibilisation des plus fragiles de nos concitoyens.

Il semblerait donc que, tout bien considéré, la Mairie centrale ne souhaite finalement pas accorder davantage d'autonomie à nos arrondissements, autonomie qui aurait nécessité que le Maire de Lyon et les adjoints centraux acceptent de ne pas tout décider à leur niveau et de déléguer une partie de leur pouvoir à leurs homologues de proximité. Est-ce par manque de confiance ? Est-ce par envie de conserver un pouvoir central fort ? Nous ne savons pas.

Nous vous rappelons à nouveau que parmi les villes de la loi PLM, nous sommes celle qui donne le moins de moyens à ses arrondissements : 68 euros par habitant pour Paris, 18 euros pour Marseille, contre seulement 12 euros pour Lyon. Le renforcement de la place des arrondissements dans notre ville aurait dû être un chantier majeur de ce mandat. Votre volonté semble désormais aller dans le sens de faire oublier votre promesse.

C'est pour cela que nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur LÉVY, c'est à vous pour deux minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur OLIVER, c'est à vous pour quatre minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci Monsieur le Maire. Je vais être plus rapide.

Vous savez, quand on est dans l'opposition, ce n'est pas le travail le plus facile et nous sommes souvent obligés de nous concerter entre différents groupes d'opposition et entre différents membres d'un groupe. Vous voyez, vous nous avez ce matin déposé sur la table la charte culturelle, et il nous a aussi fallu discuter pendant les autres interventions de telle sorte que nous puissions préparer nos interventions et que nous puissions avancer.

C'est d'ailleurs pour cela que nous avons des micros qui nous permettent d'enregistrer pour que le public qui nous regarde nous entende bien sans entendre les discussions personnelles que nous avons pour essayer d'avancer. Je sais que je le dis à chaque fois mais je tiens à le repréciser parce que sincèrement, vous aurez d'autres fois le problème et vous allez encore nous faire la remarque donc je préfère le préciser.

Beaucoup de choses ont été dites par Madame GAILLIOUT. À titre personnel, le fait que l'on envisage de prendre sur les réserves d'arrondissement, je peux le comprendre. À l'instant T, je veux me battre pour qu'il n'y ait pas de hausse d'impôt à Lyon donc je pense qu'à ce moment-là, tout le monde doit participer à l'effort. Par conséquent, prendre sur l'ensemble des réserves des mairies d'arrondissement est évidemment une solution dans cette période-là. Après, je ne pense pas qu'elle ait vocation à être pérenne mais je dirais que pour l'année 2023, cela s'envisage.

Après, il y a quand même un problème. Lorsqu'on regarde nos budgets, on voit qu'il y a souvent du report. On met souvent ce report en investissements dans le but par exemple de rénover des salles de proximité. Je pense que mes homologues maires d'arrondissement dans la majorité sont confrontés au même problème. Ce que nous constatons dans le 2^e arrondissement, c'est un manque de réactivité des services pour la mise en application de ces travaux. Nous avons demandé la rénovation de deux salles et cela fait quasiment deux ans que nous attendons pour pouvoir consommer ces crédits et finalement, on va venir nous prendre sur notre enveloppe alors que dans le même temps, nous voulons engager des travaux pour rénover des salles. C'est là qu'il y a un manque d'efficacité au sein de la Ville, je pense.

En tout cas, j'ai eu l'occasion de le rappeler tout à l'heure, on voit bien que le pouvoir des arrondissements se réduit de conseil en conseil. Je le regrette, c'est votre stratégie. Je peux le comprendre dans cette période où la Métropole est surpuissante et où, finalement, la ville de Lyon voit son champ d'action réduire. Pour autant, à l'avenir, je pense qu'il peut être intéressant de retravailler le pouvoir aux arrondissements, de nous redonner plus de proximité, parce que c'est vraiment le but.

Là-dessus, nous attendrons la fin du mandat pour tirer un vrai bilan, mais je pense que ce qui se dessine n'est pas forcément de bon augure, en tout cas avec ce que vous aviez évoqué en 2020 lors de la campagne municipale.

M. LE MAIRE : Merci. Madame GEORGEL, c'est à vous pour cinq minutes.

Mme GEORGEL Nadine, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, mes chers collègues, cette délibération marque en effet une étape importante dans le processus de reconnaissance et de renforcement du rôle des arrondissements. C'était un engagement de campagne, et depuis plus de deux ans, c'est une ligne directrice forte de notre action car nous faisons ce que nous avons promis.

Rééquilibrer la dotation de fonctionnement des arrondissements au profit de la dotation d'animation locale, c'est en premier lieu objectiver cette dotation qui est désormais composée d'une part fixe de 30 000 euros et d'une part proportionnelle au nombre d'habitants de l'arrondissement, ceci pour assurer une équité entre les arrondissements les plus et les moins peuplés.

En second lieu, c'est reconnaître et sanctuariser les moyens des effectifs des arrondissements pour que ceux-ci puissent engager des actions sereinement et dans la durée. Dans le contexte actuel d'explosion des coûts, il est essentiel que les exécutifs d'arrondissement puissent travailler sans crainte d'être soumis à d'éventuels aléas de virements réalisés au fil de l'eau depuis la dotation générale de fonctionnement des mairies d'arrondissement comme c'était le cas jusqu'à présent.

En troisième lieu, c'est rendre tangibles les principes de sincérité budgétaire et de transparence de l'action publique. Désormais, les Lyonnaises et les Lyonnais pourront savoir quelle est la structure réelle des budgets de l'arrondissement et la capacité financière effective de leurs élus d'arrondissement. De ce point de vue, c'est une avancée notable quant à nos engagements en matière de transparence et de redevabilité.

Donner des moyens financiers aux arrondissements c'est bien, mais cela ne sert pas à grand-chose s'il n'y a pas des moyens humains pour mettre en œuvre actions et projets. L'effort de la ville de Lyon en faveur des cabinets d'arrondissement est sur ce point à souligner. Pour prendre l'exemple de la Mairie du 5^e arrondissement, le cabinet dispose désormais de deux collaborateurs. Sans être pléthorique, cela permet simplement aux élus de travailler, et quelle différence avec la situation de certains maires d'arrondissement de la mandature précédente, qui restaient de long mois sans aucun collaborateur.

En sus, nous nous félicitons de l'arrivée prochaine de coordinateurs de proximité dans les arrondissements qui ne disposaient plus de techniciens dédiés depuis la mandature précédente. Cela a été mentionné sur la question des surplus budgétaires, cette absence de techniciens ou de coordinateurs sur les nouveaux postes est un facteur explicatif de la non-consommation des crédits et donc des excédents budgétaires des arrondissements que nous observons aujourd'hui.

Ces excédents, nous l'entendons, peuvent être utilisés à payer les factures auxquelles nous aurons à faire face, mais leur objet initial de travaux sur les équipements transférés ne doit pas être oublié.

Mieux dotés en moyens financiers et humains, les arrondissements ont enfin et véritablement une voix, conformément à l'esprit de la loi PLM. C'est une voix qui est de plus en plus écoutée et respectée, tant par les élus, qu'ils soient adjoints au Maire de Lyon ou vice-présidents à la Métropole, que par les partenaires tels que les bailleurs sociaux ou les promoteurs immobiliers par exemple.

Loin d'être stérilisée, cette voix sert tantôt à renforcer et à accélérer certaines actions, tantôt à en adapter et à en infléchir d'autres, toujours dans l'intérêt des arrondissements et de leurs habitants, et afin que Lyon reste une ville vivante et vivable.

Au final, il n'est que d'écouter le retour des partenaires, des élus et des habitants pour être convaincu que la voix des arrondissements a gagné en intensité et en transparence. C'est une révolution culturelle et institutionnelle et je ne doute pas que toutes et tous ici s'attelleront à la consolider loin des polémiques et des nostalgies sans objet.

Enfin, je ne peux conclure cette intervention sur les moyens et le rôle des mairies d'arrondissement sans saluer les femmes et les hommes qui assurent ce service public d'ultra proximité. Ce sont tant les agents et les cadres de la ville de Lyon que les élus, les exécutifs et les maires d'arrondissement qui, appartenant ou non à la majorité, et bien loin des propos infondés et volontairement polémiques et provocateurs tenus ce

matin par Monsieur OLIVER, ne ménagent ni leur temps ni leur énergie pour répondre aux habitants et faire vivre notre démocratie au quotidien.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, chère Nadine, et merci d'avoir finalement répondu aux questions qui ont été soulevées ou aux interpellations en dehors de toute posture. Merci à vous.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Pour Lyon

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1984 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur BOSETTI, vous avez la parole.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du traditionnel tableau des effectifs avec les créations, suppressions et évolutions de poste. Le rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, cher Laurent. Monsieur HERNANDEZ, vous avez la parole pour trois minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je profite de cette délibération pour revenir sur la situation des effectifs de notre police municipale. Je dois avouer que cette situation ne m'inspire qu'un seul constat : vous avez décapité notre corps d'agents municipaux et le laissez entrer en déliquescence.

Je fais ici référence au compte rendu de la Commission finances du 8 septembre dernier. Vous nous avez fourni dans celui-ci un tableau des effectifs de la police municipale. Ce document nous apprend que le nombre de postes budgétés est passé de 365 à 364 car, je cite, « le poste de direction a changé de filière ».

Autrement dit, le poste de Directeur général adjoint n'est donc plus relié à notre police municipale dans ses statuts mais reste un poste de direction de cette dernière. Il faut ainsi comprendre que nos agents seront dirigés par un profil 100 % administratif. Vous avez donc sciemment sélectionné un profil déconnecté de la sécurité et du terrain, empêchant d'avance que la coordination de notre police municipale soit à la hauteur des enjeux actuels d'insécurité.

Vous êtes en train de priver volontairement nos agents de la direction qu'ils méritent. Un profil 100 % administratif ne pourra jamais concilier l'expérience, l'efficacité et la conscience des réalités du métier. Au-delà de cette décapitation de notre police municipale, je constate aussi votre incapacité persistante à résoudre la crise du recrutement. Je rappelle que 320 policiers municipaux actifs étaient en poste à votre arrivée. Ils ne seront plus que 291 au 30 septembre 2022. Il sera inutile dans votre réponse de m'opposer vos chiffres trompeurs sur le nombre de policiers recrutés depuis le début du mandat ou alors le nombre de postes budgétés. Seul compte le nombre de policiers actifs sur le terrain. Le reste n'est que de l'enfumage statistique qui ne trompe personne.

Il sera aussi inutile de m'opposer vos éléments de langage sur une pseudo-valorisation du métier alliant rémunération et conditions de travail, car si une telle valorisation avait réellement eu lieu, la colère des syndicats aurait été apaisée depuis longtemps. Enfin, il sera aussi inutile de m'opposer que la sécurité est une affaire d'État et que c'est à lui de prendre ses responsabilités. Je rappelle que l'action de l'État à Lyon en matière de sécurité est documentée, chiffrée et éprouvée.

Monsieur le Maire, à force de voir les postes de la police municipale disparaître ou se transformer en postes administratifs, j'ai bien peur que les Lyonnais finissent par croire que vous avez un problème politique avec la police municipale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur BOSETTI, la parole est à vous.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Monsieur HERNANDEZ, vous avez parlé de chiffres et je sais que votre colistier, Monsieur SECHERESSE, qui a vu disparaître une trentaine de policiers municipaux sur deux ans entre 2018 et 2019, est attentif à la fragilisation des métiers de la sécurité.

De notre côté, nous avons connu une baisse sur deux ans de 10 policiers, et nous l'avons partagée de manière tout à fait transparente. C'est un tassement et nous ne cessons de travailler sur le chantier de l'attractivité de manière beaucoup plus large qu'à l'échelle lyonnaise puisque, cela a été pointé dans tous les articles de la presse locale, nationale, professionnelle, il manque plus de 4 000 policiers municipaux à l'échelle de la France pour des besoins des collectivités qui sont grandissants.

Côté employeur local, vous le savez, nous avons fait des efforts extrêmement conséquents avec plus de 550 000 de revalorisation des salaires sur cette année, ce qui porte le salaire des policiers à une augmentation de +1 000 euros par an pour les postes, y compris de catégorie C.

Nous avons adopté un protocole d'accord sur les conditions de travail. Vous vouliez que je ne vous réponde pas sur tous ces aspects mais je suis quand même obligé d'en redire un mot, notamment sur les évolutions de carrière qui sont facilitées, le travail du dimanche qui est aussi assoupli par rapport à la vie personnelle, les équipements qui leur sont conférés et qui sont améliorés. Voilà un grand nombre d'éléments qui font que d'ailleurs, en milieu d'année, on se retrouve avec le record de recrutement de policiers pour la ville de Lyon sur ces six dernières années.

C'est un record à nuancer puisque, vous le savez et c'est tout le problème, nous avons des départs en même temps, parfois des mobilités, certes, mais pour 15 %, ce sont des départs à la retraite. Pour 15 % également, et c'est un phénomène nouveau, ce sont des policiers qui quittent la collectivité. On le repère aussi ailleurs pour d'autres fonctions. C'est-à-dire qu'ils changent de métier, ils ne veulent plus être dans les métiers des forces de l'ordre et c'est pour cela que le problème est beaucoup plus large. Je l'expliquais, les métiers de la sécurité connaissent une désaffection également du côté de la police nationale.

C'est pour cela que quand notre Ministre de l'Intérieur passe à Lyon en annonçant des hausses d'effectif, Monsieur le Maire pose poliment la question des chiffres réels puisque le syndicat Alliance, qui n'est pas un syndicat gauchiste, par Monsieur BARBERIS secrétaire départemental, nous rappelle qu'entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} septembre 2022, il constate une baisse de 15 policiers municipaux en solde net sur notre territoire et une pénurie au niveau de la police judiciaire. Je me réfère là aux chiffres côté police nationale.

Ce constat de fragilité est partagé. Nous nous mobilisons en appelant nos partenaires, et pas du tout pour nous défausser parce que je le redis, nous avons ces actions locales. Nous avons aussi sollicité, avec des propositions de manière tout à fait constructive, Monsieur GUERINI, le Ministre de la Fonction publique en lui proposant aussi de modifier le statut de la filière police. Ce sont des choses que nous débattons aussi avec mon collègue Mohamed CHIHAI au sein de France Urbaine avec les grandes collectivités.

Nous avons sollicité, là aussi dans un esprit de dialogue, Monsieur WAUQUIEZ sur sa casquette CNFPT, formation des agents, pour, pourquoi pas, réfléchir ensemble à une école de préparation au concours de la police municipale et pourquoi pas aussi de la police nationale. Il parlait de campus de la sécurité, on pourrait travailler sur ces préparations au concours.

Nous avons aussi sollicité, comme nous l'avons déjà fait en 2021, le Président du centre de gestion, Monsieur LOCATELLI, pour avoir davantage de postes ouverts aux concours de la fonction publique, compte tenu de nos besoins à Lyon comme ailleurs.

Nous essayons finalement de travailler cette question sous tous les angles avec les partenaires, à un niveau réglementaire, avec nos moyens locaux dans un contexte tendu, mais nous ne renonçons sur rien. Nous espérons avoir une concorde sur ce sujet pour que vous nous aidiez, vous aussi, à améliorer ce chantier.

Je me permets un dernier détail puisque vous avez évoqué la question du poste administratif dans le compte rendu de la Commission. Pour ceux qui nous suivent c'est un peu compliqué, mais il s'agissait là du poste de Directeur de la police municipale que vous avez confondu avec un autre poste, celui de Directeur général adjoint de la délégation, qui n'était pas concerné par le compte rendu de la Commission.

Nous avons bien un DGA qui arrive début octobre sur la délégation sécurité, santé et hygiène sur un certain nombre de métiers, qui a un profil de Directeur général des services donc un profil solide, ayant travaillé dans de grandes collectivités, et qui a géré des polices municipales et qui saura le faire à Lyon comme sur les autres métiers qu'il aura également à superviser.

M. LE MAIRE : Merci, cher Laurent, pour toutes ces précisions.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

2022/1987 - Approbation d'une convention pour la création d'une entente intercommunale avec la Métropole de Lyon et le SITIV pour coopérer dans le domaine des systèmes d'information - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. MAES Bertrand

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du rapport 1987. Monsieur MAES, vous avez la parole.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour leur système d'information comme pour d'autres choses, les collectivités locales rencontrent des besoins d'outillage parfaitement similaires et sont pourtant réduites à chercher chacune dans leur coin des solutions que peut leur proposer le marché.

Aussi, la mutualisation avec d'autres collectivités de certaines composantes de nos systèmes d'information présente de nombreux avantages, que ce soit pour la mutualisation des frais de développement logiciel ou de maintenance, de pilotage de projets, de passations de marché, etc.

La mutualisation permet aux collectivités qui s'associent de peser plus lourd dans des négociations avec des éditeurs, de s'affranchir plus facilement ou moins difficilement de la dépendance aux gros fournisseurs, et je pense bien entendu à certains géants du numérique outre-Atlantique.

Dit autrement, la mutualisation s'inscrit pleinement dans l'axe « souveraineté numérique » de la stratégie numérique que nous avons mise en place à la ville de Lyon. C'est pourquoi nous avons saisi l'opportunité d'un financement de 2 millions d'euros fournis par le plan France Relance pour nous associer avec le SITIV, qui est un syndicat intercommunal qui fournit les systèmes d'information à un certain nombre de communes dans l'Est Lyonnais et la Métropole de Lyon.

La présente délibération consiste donc en la mise en place d'une entente intercommunale avec ces entités et très concrètement, nous envisageons par cet instrument de mettre en place notamment nos nouveaux outils de bureautique, de messagerie instantanée, visio, etc.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur OLIVER, c'est à vous pour quatre minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous proposez donc de participer à une entente intercommunale avec la Métropole et le Syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes, le SITIV, qui rassemble huit communes, six de la Métropole et deux de la Loire.

On pourrait voir cette proposition uniquement sous un aspect technique et partager votre souhait de partage des informations, de définition de standards, de construction de livrables communs et surtout, de bénéficier indirectement de financements du plan de relance de l'État. Le recours à un partenariat avec le SITIV nous interroge.

Nous le savons, un certain nombre de membres de ce syndicat souhaiteraient en sortir estimant que les services offerts par ce syndicat n'étaient pas à la hauteur de leurs engagements respectifs. En plus, ce syndicat est somme toute modeste puisqu'il représente, sur son site internet, un budget global de 4,7 millions d'euros et comprenait 27,5 équivalents temps plein en 2020. Sera-t-il en capacité de gérer cette mission ?

Même si les dépenses et les recettes afférentes à cette entente feront l'objet d'un budget annexe au sein du SITIV, nous vous avons fait part en Commission d'un certain nombre de demandes concernant la gestion du SITIV : analyse du contrôle de gestion de la ville, dernier rapport d'activité et derniers comptes. Rien de tout cela ne nous a été transmis.

Dernier point pour le moins baroque, c'est de vous voir nous proposer un partenariat avec un syndicat présidé par Monsieur MILLET, élu communiste de Vénissieux, et grand adorateur du régime communiste chinois, lui qui déclarait en conseil de la Métropole en septembre 2015 que « le débat public en France reprenait toutes les campagnes impulsées par la CIA sur le Tibet, les manifestations des parapluies ». Le

même, en novembre 2018, reprochait à notre collègue du 5e arrondissement, Bertrand ARTIGNY, des « discours proches de ceux de Monsieur MENARD ou Monsieur BOLSONARO ».

Nous pensons que les Verts étaient dubitatifs sur les avancées chinoises en matière de droits de l'homme notamment au Tibet ou avec les Ouïghours. Finalement, grâce à la NUPES, on voit que tout devient possible. Avec un peu de chance, on va bientôt vous entendre dire, à l'instar de Monsieur MELENCHON, que Taïwan n'a pas le droit d'exister. Le seul avantage est que le système d'entente, à la différence d'être membre du syndicat, permet de sortir assez facilement si le besoin s'en fait sentir.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci pour ce détour vers Taïwan, mais nous allons revenir vers le sujet qui nous préoccupe. Monsieur MAES, quelques éléments de réponse pour rassurer Monsieur OLIVER.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Oui, rapidement. Vous allez loin, Monsieur OLIVER. Je vous rassure, nous n'allons pas utiliser cette entente intercommunale pour développer de la vidéosurveillance à la chinoise. Nous resterons sur du logiciel libre qui permet aussi une certaine transparence et indépendance vis-à-vis de grandes puissances étrangères.

Concernant le SITIV, nous vous fournirons les quelques éléments financiers que vous avez réclamés. Nous les avons étudiés, il n'y a pas d'alerte particulière. Les budgets sont adoptés ces dernières années à l'unanimité des membres, qui comptent donc des communes des deux bords. Par ailleurs, la Chambre régionale des comptes avait aussi mis son nez dans les comptes administratifs il y a quelques années et n'avait pas relevé non plus de problème particulier.

J'entends votre posture vis-à-vis de cette entente. De notre côté en tout cas, aucune alerte financière n'est à signaler et d'ailleurs, l'État a bien accordé sa confiance au SITIV en lui attribuant 2 millions d'euros dans le cadre de son plan de relance.

J'ajouterai aussi que le SITIV est certes modeste, mais il ne n'est pas non plus tant que cela. Il y a une petite trentaine d'équivalents temps plein, la DSI de la ville de Lyon représente 70 équivalents temps plein. Nous sommes certes un peu plus gros, mais dans les mêmes ordres de grandeur.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

Abstention

Groupe Droite Centre et Indépendants

Non votant

KIMELFELD David

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le rapport est adopté.

M. LE MAIRE : Pour ce même rapport, nous devons procéder à la désignation de deux représentants titulaires et d'un représentant suppléant au sein de la Conférence intercommunale de l'entente.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- pour les représentants titulaires, Monsieur Bertrand MAES et Monsieur Laurent BOSETTI ;
- en tant que représentant suppléant, Monsieur Emmanuel VIVIEN.

Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus, donc en tant que titulaires Monsieur MAES et Monsieur BOSETTI et en tant que suppléant, Monsieur VIVIEN.

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demandes d'interventions.

2022/1980 - Crédit municipal - Présentation des comptes financiers 2021

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1983 - Rapport des mandataires - Société d'Économie Mixte SEM Patrimoniale du Grand Lyon - Exercice 2021

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1989 - Délégation de service public pour l'exploitation du casino de Lyon - rapport annuel du délégataire - exercice 2021

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1992 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Foncière d'Habitat et d'Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 169 128,00 euros relatifs à une opération d'acquisition- amélioration de 1 logement PLAI situé 46, rue du Docteur Alberic Pont à Lyon 5^{ème}

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1993 - Cession de matériel inutilisé - Vente en ligne de matériel divers

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1994 Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la ERILIA pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 1 563 890,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 12 logements (4 PLAI et 8 PLUS) situés 270, 272, boulevard Pinel - Bâtiments B et C à Lyon 8^{ème}

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1995 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Foncière d'Habitat et d'Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 67 443,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 112, rue Marius Berliet à Lyon 8^{ème}

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

2022/1997 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Foncière d'Habitat et d'Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 52 608,00 euros relatifs à une opération d'acquisition- amélioration de 1 logement PLAI situé 118, boulevard Yves Farge à Lyon 7^{ème}

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

(Adopté.)

2022/1990 - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 055 186,00 euros relatifs à une opération d'acquisition seule de 7 logements PLS situés 2, grande rue de Vaise à Lyon 9^{ème}

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Ne prend pas part au vote

ALCOVER Marie (ayant le pouvoir de Madame BRUVIER-HAMM Pauline)

BRUVIER-HAMM Pauline

BILLARD Romain

ROCH Valérie

GIRAUD Emmanuel

Mise au point

Madame Marie-Noëlle FRERY et Monsieur Raphaël MICHAUD ont fait savoir qu'ils avaient voulu ne pas prendre part au vote.

(Adopté.)

2022/1991 - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 239 960,00 euros relatifs à une opération de construction de 19 logements PLS situés 130 bis, rue Challemel Lacour à Lyon 8^{ème}

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Contre

Groupe Droite, Centre et Indépendants

Ne prend pas part au vote

ALCOVER Marie (ayant le pouvoir de Madame BRUVIER-HAMM Pauline)

BRUVIER-HAMM Pauline

BILLARD Romain

ROCH Valérie

GIRAUD Emmanuel

Mise au point

Madame Marie-Noëlle FRERY et Monsieur Raphaël MICHAUD ont fait savoir qu'ils avaient voulu ne pas prendre part au vote.

(Adopté.)

2022/1996 - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 055 646,00 euros relatifs à une opération d'acquisition seule de 8 logements (3 PLAI et 5 PLUS) situés 53, rue Massena à Lyon 6^{ème}

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

Ne prend pas part au vote

ALCOVER Marie (ayant le pouvoir de Madame BRUVIER-HAMM Pauline)

BRUVIER-HAMM Pauline

BILLARD Romain

ROCH Valérie

GIRAUD Emmanuel

Mise au point

Madame Marie-Noëlle FRERY et Monsieur Raphaël MICHAUD ont fait savoir qu'ils avaient voulu ne pas prendre part au vote.

(Adopté.)

2022/1985 - Élections professionnelles 2022 - Désignation des membres des bureaux de vote électronique

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/1988 - Rémunération des personnes intervenant dans les écoles du 1er degré en qualité de vacataires ou personnel enseignant

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2022/1998 - Convention de mise à disposition partielle du Délégué à la Protection des Données de la ville de Lyon auprès du Comité des Œuvres Sociales

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

Ne prend pas part au vote

DE MONTILLE Béatrice

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets ces dossiers au vote de manière groupée. Ils n'ont pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en conférence des présidents. Ils ont reçu un avis favorable et si vous voulez individualiser votre vote, vous êtes invités à l'indiquer à la Direction des assemblées.

Avant de procéder au vote, Monsieur OLIVER ?

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : C'est juste pour vous dire qu'il y a deux délibérations sur lesquelles nous voterons contre. Il s'agit des délibérations 1997 et 1991.

M. LE MAIRE : Très bien.

M. LE MAIRE : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Les rapports sont adoptés.

M. LE MAIRE : Nous en avons terminé avec l'examen des délibérations et des rapports à l'ordre du jour. Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

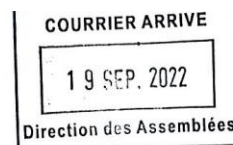
Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée. Merci à vous, je clos la séance.

(La séance est levée à 19 heures 05.)

Amendement déposé par le groupe Pour Lyon

2022/2104 - Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon — Attributions de subventions pour un montant total de 73 000 euros

(Amendement rejeté)



Conseil municipal du 20 septembre 2022

Rapport n° 2022/ 2104

Amendement de la délibération sur l'attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon - Attributions de subventions pour un montant total de 73 000 €.

Exposé des motifs :

La Ville de Lyon est amenée à délibérer sur l'attribution de 73 000 € de subvention de fonctionnement à 9 structures impliquées dans l'économie sociale et solidaire.

Pour rappel, les établissements de l'économie sociale et solidaire sont très dépendants des subventions publiques. La moindre variation de celles-ci peut mettre en danger leur lutte contre toutes formes de précarité et, par extension, leurs bénéficiaires. Un danger d'autant plus tangible dans le contexte actuel d'inflation et de crise énergétique.

Il serait donc légitime que ces organismes disposent, en plus des subventions, d'un accompagnement renforcé. Il viserait une dépendance diminuée à l'égard des aides publiques afin de pérenniser l'action des épiceries sociales et solidaires et ainsi mieux protéger leurs bénéficiaires. Ce suivi prendrait la forme de réunions de travail régulières, réunissant :

- la Ville de Lyon
- la CCI
- Allies
- la Maison Métropolitaine de l'Insertion et de l'Emploi (MMIE)
- Rhône Développement Initiative (RDI)
- la chaire ESS de l'Université de Lyon 2
- la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)
- Ronalpia, Fondation Emergence, le CentSept, Alter'Incub, Anciela, Cap Services
- et toutes les structures de l'économie sociale et solidaire du territoire municipal se portant volontaires.

En résulterait une « Charte partenariale de l'économie sociale et solidaire » déclinant les modalités d'une professionnalisation de la gestion des comptes de ces établissements. Il engagerait les épiceries signataires à solliciter l'expertise des institutions co-rédactrices en choisissant l'un de ces organismes comme référent. Ce dernier les conseillerait notamment pour dégager des recettes propres et ainsi gagner durablement en autonomie. Ladite Charte serait avalisée par le Conseil municipal et tous ses co-rédacteurs. En conséquence, il est proposé l'amendement suivant :

Amendement :

Ajoute en page 9 de la délibération n° 2022/ 2104 : «

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

[...]

6- L'établissement d'une « Charte partenariale de l'économie sociale et solidaire », cosignée par la Ville de Lyon, la CCI, Allies, la MMIE, RDI, la CRESS, la chaire ESS de l'Université Lyon 2, Ronalpia, Fondation Emergence, le CentSept. Alter'Incub, Anciel, Cap Services et les structures sociales et solidaires (ESS) volontaires du territoire municipal. Ce document engagerait chaque épicerie signataire à se choisir un référent parmi les institutions co-rédactrices. Ledit référent contribuerait à professionnaliser la gestion financière de l'épicerie sociale et solidaire accompagnée afin de l'aider à gagner en autonomie, notamment par le dégagement de recettes propres. Cette Charte serait élaborée sur la base d'une concertation étroite entre la Ville de Lyon, la CCI, Allies, la MMIE, RDI, la CRESS, la chaire ESS de l'Université de Lyon 2, Ronalpia, Fondation Emergence, le CentSept. Alter'Incub, Anciel, Cap Services et les structures ESS volontaires du territoire municipal.

».